

# RAPPORT

DU GOUVERNEMENT ITALIEN A  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS  
UNIES SUR L'ADMINISTRATION  
DE TUTELLE DE LA  
SOMALIE

1958

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

14-102

# RAPPORT

DU GOUVERNEMENT ITALIEN A  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS  
UNIES SUR L'ADMINISTRATION  
DE TUTELLE DE LA  
SOMALIE

1958



10740

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

## AVANT-PROPOS

**L**E PROGRÈS politique et administratif du Territoire s'est poursuivi selon les lignes tracées les années précédentes. L'Assemblée législative et le Gouvernement somalis, ont préparé, organisé et conclu, en peu de temps, les nouvelles élections municipales et ont fait face à un problème d'une plus grande envergure, en discutant et approuvant la loi sur les élections politiques, de façon à permettre, au cours des premiers mois de l'année 1959, la formation de la nouvelle Assemblée législative, destinée à se transformer en Assemblée Constituante.

En même temps, l'activité des organes politiques et administratifs du Gouvernement somali s'est développée de plus en plus dans les divers secteurs de l'administration publique, le Gouvernement ayant pu bénéficier, dans une plus large mesure, de la participation du personnel somali, à même — grâce aussi à une préparation appropriée et à l'expérience acquise — de remplir des fonctions techniques et administratives plus étendues. Depuis le transfert du commandement des Forces de Police à un Commandant somali, qui a eu lieu au cours d'une cérémonie solennelle le 14 décembre 1958, toute la structure administrative du Territoire se trouve confiée à des organes responsables du Gouvernement somali.

Dans le domaine du progrès social, il faut en particulier signaler l'adoption, au cours de l'année, du Code du Travail: pour la première fois, la Somalie se trouve dotée d'une législation qui règle les activités du travail et les rapports qui en dérivent.

L'admission de la Somalie à l'UNESCO, comme membre associé, confirme l'intérêt que les Agences spécialisées des Nations Unies portent au progrès du Pays. Grâce aussi à l'aide concrète de ces organisations, les initiatives visant à élever les conditions de vie des populations ont pu être poursuivies: la lutte contre les maladies sociales a été intensifiée; les programmes pour l'éducation de base ont été développés.

Le problème de l'avenir économique de la Somalie a été examiné avec attention et l'on a déterminé l'importance de l'aide étrangère, aussi bien

*d'ordre technique que financier, dont aura besoin le nouvel Etat indépendant; après les déclarations faites par le Gouvernement italien et par d'autres Etats sur l'aide qu'ils peuvent offrir, la Somalie — comptant également sur les autres formes d'assistance que les Nations Unies envisageraient de fournir — peut considérer ce problème comme en voie de solution satisfaisante et tourner ses regards vers l'avenir avec plus de sérénité.*

*Les résultats obtenus jusqu'ici, dans l'effort accompli pour atteindre les buts prévus par l'Accord de tutelle, permettent d'espérer que le peuple somali sera à même d'assumer les responsabilités découlant de l'acquisition de son indépendance complète.*

Rome, juin 1959.

TEXTE DU RAPPORT

## INTRODUCTION: CHAPITRE DESCRIPTIF

**1. Description générale du Territoire.** – Le Territoire de la Somalie placé sous la tutelle de l'Italie a une superficie de 461.000 kilomètres carrés, dans ses frontières présentes, définitives et provisoires, qui le séparent de la Somalie britannique, de l'Ethiopie et du Kenya.

La frontière avec la Somalie Britannique fut fixée par les protocoles italo-britanniques du 5 mai 1894 et tracée sur le terrain pour la plus grande partie de son parcours (voir la carte géographique annexée à ce Rapport).

La frontière avec l'Ethiopie n'a jamais été tracée: on renvoie le lecteur aux Rapports précédents et au n° 10 du présent Rapport.

Avec le Kenya, la frontière est fixée par le Traité du 15 juillet 1924 et est entièrement délimitée sur le terrain.

Pour décrire le territoire, on peut le diviser en quatre régions physiques.

1) *La Somalie du Nord ou Migiurtinia* (Midjourtinie), constituée par un plateau calcaire accidenté: elle a un climat aride et une végétation rabougrie et xérophile, caractérisée par les arbustes de l'encens et de la myrrhe; elle n'a pas de possibilités agricoles et sa population s'occupe surtout de l'élevage de chèvres et de brebis, de la récolte de l'encens, et de la pêche.

2) *La Somalie centrale ou Mudugh*, comprise entre le torrent Nogal, l'Océan Indien, l'Uebi Scebeli (Ouébi) et l'Ogaden: région stérile, extrêmement aride le long de la bande littorale, formée d'un plateau qui peut atteindre jusqu'à 600 mètres. La population est composée de pasteurs nomades et semi-nomades, qui arrivent à produire quelque peu de doura et des haricots.

3) *La Somalie centre-méridionale*, comprise entre l'Uebi Scebeli et le Giuba. C'est la meilleure région du Territoire au point de vue agricole et, en plus des cultures vivrières des autochtones, on y trouve le long des deux fleuves de nombreuses entreprises agricoles de type industriel, dont l'importance est considérable dans l'économie de la Somalie; l'élevage y a également un grand développement.

4) *La Somalie du Sud ou région du Giuba ultérieur*, comprise entre le Giuba, l'Ethiopie et le Kenya, où la brousse est en général très épaisse et peuplée d'une faune assez riche. Le long de la côte s'alignent une série d'îlots, dont quelques-uns sont habités.

En ce qui concerne les côtes et la géologie, voir les Rapports 1953 et 1954.

L'hydrographie du pays est tout à fait insuffisante. Comme véritables fleuves, il n'existe que le Giuba et l'Uebi Scebeli. Les autres cours d'eau: le Darror, le Nogal, l'Ischia, qui coule près de Baïdoa, et le Magadoï, ne sont que des torrents généralement à sec.

Dans la zone comprise entre les deux fleuves, une certaine réserve d'eau est assurée, en certains endroits, par des dépressions naturelles appelées *uars*, qui se remplissent d'eau dans la période des pluies.

Loin du Giuba et de l'Uebi Scebeli, et surtout en dehors de la zone comprise entre les deux fleuves, la population dispose uniquement de puits.

Pour le climat, on peut distinguer une zone à *climat maritime*; une zone à *climat steppique côtier*; une bande à *climat steppique continental* suivie d'une zone *pré-désertique* qui s'étend au-delà de la frontière de l'Ogaden.

Sur ces caractères locaux l'alternance des deux moussons exerce une influence générale, qui forme une sorte de commun dénominateur climatique pour tout le Territoire.

Les Somalis divisent les saisons comme suit:

*gilal*: de décembre à mars-avril. Saison sèche. Mousson violente du nord-est (insuffisance d'eau, récolte du coton et des cultures commencées pendant le *der*, repos du terrain; dans la plupart des années, crise des pâturages);

*gu*: d'avril à juin-juillet. Tangambili. Période des plus fortes pluies dans la plaine (dans cette saison ont lieu les semences principales: maïs, coton, sésame, haricots, et le début de certaines récoltes);

*hagaï*: de juillet à août-septembre. Mousson du sud-ouest, pluies par vagues sur la côte (les récoltes se poursuivent);

*der*: de septembre à novembre-décembre. Tangambili. Pluies légères dans la plaine (saison qui permet la culture du doura, qui se prête le mieux à la culture du sésame, qui maintient les pâturages verts et dans laquelle commence la récolte du coton).

Pour ce qui concerne la *flore* et la *faune* et, d'une façon générale, pour tout renseignement plus détaillé, voir les Rapports 1953 et 1954.

**2. Les populations du Territoire.** — La population présente une certaine homogénéité, en raison de la prédominance absolue des éléments autochtones; ceux-ci d'origine incertaine, sont de race kouchitique: ils forment une belle race, à peau plus ou moins foncée, de haute taille, aux traits réguliers et au nez droit. Ils ne sont établis dans le pays que depuis une époque récente; avant eux, le pays était habité tour à tour par des Bantous et des Gallas.

On classe généralement les Somalis en cinq groupes principaux: *Dir*, *Hauia*, *Darot*, *Dighil*, *Rahanuin*. Les Somalis ajoutent un sixième groupe, celui des Tunnis. Chaque groupe, tout en ayant sa zone principale d'habitat, est plus ou moins éparpillé du fait des migrations.

Parmi les groupes moins importants, qui n'appartiennent à aucune des grandes souches somalies, on note *des groupes bantous* qui demeurent le long de l'Uebi Scebeli et du Giuba et s'occupent d'agriculture; les *Amaranis*, dont le groupe principal est à Brava, les *Bagiunis*, qui vivent à Chisimaïo et dans les îles avoisinantes, où ils s'adonnent surtout à la pêche, et enfin les *Ouabonis*, chasseurs qui vivent surtout le long du Bas-Giuba.

La *langue somalie* appartient au groupe kouchitique oriental; elle s'en différencie toutefois en raison des influences de l'arabe, qui sont considérables. Il y a plusieurs dialectes mais aucun n'a un alphabet, de sorte que le somali est seulement une langue parlée.

L'arabe (dialecte du Yémen et de l'Hadramaout) est compris par les personnes cultivées et dans les milieux commerçants et religieux et ne s'étend pratiquement pas au-delà des agglomérations principales. Le suahili a une certaine diffusion le long du Giuba inférieur et au sud de ce fleuve. A Brava on parle une langue bantoue.

Au point de vue de la *religion*, les Somalis sont des musulmans sunnites de rite chaféite. Les populations de l'intérieur ne furent islamisées que par un processus graduel, récemment achevé.

En ce qui concerne la *structure sociale*, traditionnellement basée sur le système tribal, il faut noter que le jeune nationalisme somali, par l'intermédiaire des partis politiques, manifeste des aspirations qui tendent à surpasser ce système.

*Les populations immigrées.* — Les Arabes, originaires du Yémen ou de l'Hadramaout, vivent au nombre d'environ 30.000 dans les centres de la côte et de l'intérieur. Certains d'entre eux sont établis en Somalie depuis des siècles.

Les Indiens (600 environ) vivent surtout à Mogadiscio, Merca et Chisimaïo; les Pakistanais (600 environ) sont surtout à Mogadiscio; ils se livrent généralement au commerce. Ils parlent, pour la plupart, l'urdu et sont en grande majorité musulmans.

La *population italienne* qui résidait de manière stable dans le Pays à la fin de l'année était de quelques milliers d'habitants; elle vit dans les centres principaux et dans les arrondissements agricoles, et s'occupe des formes les plus variées de l'activité économique.

**3. Conséquences économiques et sociales des migrations.** — Une poussée séculaire a agi sur les Somalis, pour des raisons économiques, en leur faisant quitter les terres arides et inhabitables du Nord, à la recherche d'eau et de pâturages plus riches.

Parmi les mouvements séculaires des divers groupes ethniques, très intéressant apparaît celui des groupes de la souche Darot, qui, se voyant repoussés par les peuples Hauia, déjà établis près de l'Uebi Scebeli, et par les Rahanuins, établis entre les deux fleuves principaux, ont fait un large mouvement tournant, occupant des zones de l'Ogaden et de la région située au-delà du Giuba. Ces déplacements donnent souvent lieu à des conflits d'intérêts.

L'organisation administrative donnée au pays au commencement de ce siècle par l'Italie a, d'une certaine façon, freiné la tendance séculaire des grands groupes ethniques à se déplacer vers la plaine alluviale des deux fleuves, mais l'élevage du bétail comporte toujours des déplacements saisonniers.

Les différents aspects du nomadisme, considéré comme phénomène découlant du milieu physique, ont été traités dans les Rapports précédents.

**4. Principaux événements de l'année.** — Voici, par secteurs, les principaux événements de l'année.

a) *Evénements politiques:*

1<sup>er</sup> mai 1958: la 1<sup>ère</sup> Session de l'année de l'Assemblée législative est ouverte par le Régent de l'Administration;

1<sup>er</sup> mai: les Commandements de Police: Ecole, Groupe mobile, Escadron blindé-cuirassé, Détachement d'artillerie et génie sont confiés à des Officiers somalis;

15 septembre: la Cour de Justice, section charitative, est présidée, pour la première fois, par le Chef des Cadis;

23-26 septembre: le Dr. C. Hill, Ministre du Gouvernement britannique, visite la Somalie;

3 octobre: le Conseil des Ministres approuve le rapport de M. Hagi Farah Ali Omar, Ministre des Affaires économiques, sur les missions qu'il a accomplies en Italie, aux Etats-

Unis, en Allemagne Occidentale et auprès des Autorités de la Communauté Economique Européenne;

9 octobre: l'Ambassadeur Mario di Stefano, nommé Administrateur de la Somalie, arrive à Mogadiscio;

20 octobre: élections administratives pour le renouvellement des Conseils municipaux;

24 octobre: célébration de la Journée des Nations Unies;

29 octobre: la 2<sup>ème</sup> Session de l'année 1958 de l'Assemblée législative est ouverte par l'Administrateur;

13-15 novembre: M. Joseph C. Satterthwaite, Assistant-Secrétaire d'Etat américain pour les Affaires africaines, visite la Somalie;

23 novembre: l'Assemblée législative approuve la loi sur les élections politiques;

14 décembre: le Commandement des Forces de Police de la Somalie est transmis au Lieutenant-colonel Mohamed Abscir Mussa;

30 décembre: M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies, arrive en Somalie.

b) *Evénements économiques:*

7 février: une nouvelle rue, appelée « Via Egitto », est inaugurée à Mogadiscio par le Président de l'Assemblée législative;

12 mars: le Drapeau de la Somalie est hissé à la Foire Internationale de Milan parmi les drapeaux des 32 pays participants;

31 mars: le Centre Agricole de Bulo Mererta est remis à la population agricole de la région par le Premier Ministre;

1<sup>er</sup> mai: la nouvelle rue « Via Colombia » est inaugurée à Mogadiscio par le Président de l'Assemblée législative;

5 mai: la Somalie est admise, comme membre associé, à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique;

16 mai: le Conseil des Ministres du Gouvernement somali déclare que la Somalie s'associe au Marché Commun Européen, jusqu'au 2 décembre 1960;

6 juin: la nouvelle rue « Via Filippine » est inaugurée à Mogadiscio par le Ministre des Affaires Générales;

13 juin: M. Claude Cheysson, Secrétaire général de la Commission pour la Coopération Technique pour l'Afrique au Sud du Sahara (CCTA), arrive à Mogadiscio;

9 juillet: devant le Conseil de tutelle (XXII<sup>ème</sup> Session), M. Hagi Farah Ali Omar, Ministre des Affaires Economiques, expose les principaux problèmes économiques de la Somalie;

11 juillet: le Consul général des Etats-Unis d'Amérique communique au Premier Ministre Somali, M. Abdullahi Issa, l'offre de son Gouvernement de fournir des aides économiques à la Somalie après la proclamation de son indépendance;

5 août: M. Amintore Fanfani, Président du Conseil des Ministres italien, reçoit à Rome M. Hagi Farah Ali Omar, Ministre des Affaires Economiques somali;

7 août: signature de l'accord entre la Radiotélévision italienne et le Gouvernement de la Somalie, en vue de l'agrandissement de l'installation de radiodiffusion de Mogadiscio;



M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies, accueilli à sa descente d'avion, à Mogadiscio, par l'Ambassadeur Mario di Stefano, Administrateur de la Somalie



M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies, en conversation avec M. Aden Abdulla Osman, Président de l'Assemblée législative somalie et ...

... avec M. Abdullahi Issa Mohamud, Premier Ministre somali

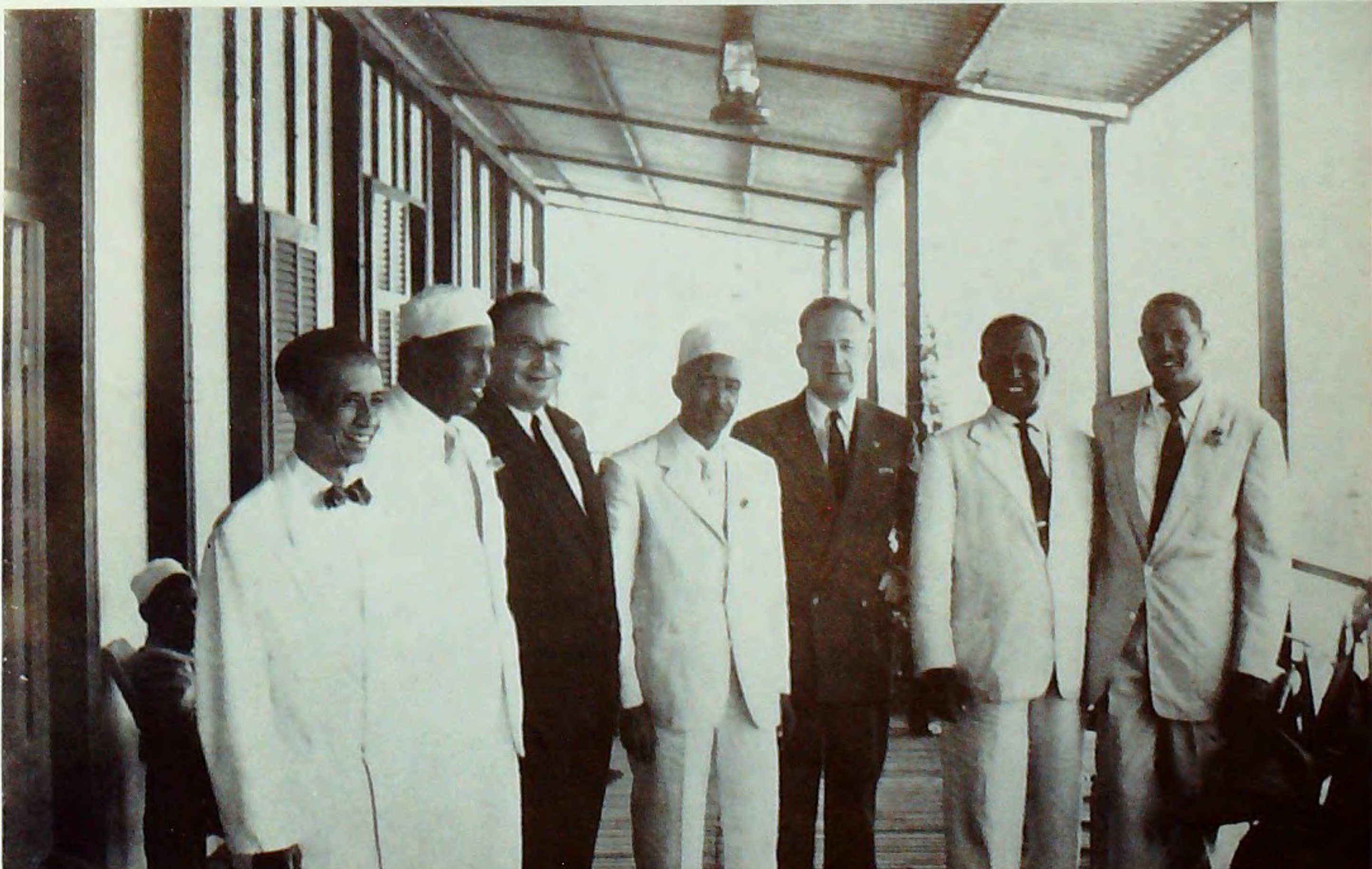






M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général de l'O.N.U., pendant sa visite à la région d'Afgoï, accompagné par l'Administrateur de la Somalie et par les Membres du Conseil consultatif et ...

... par le Président de l'Assemblée législative, par des Ministres somalis et des Membres du Conseil consultatif





Au cours d'une réception offerte à Mogadiscio, M. Dag Hammarskjöld salue le Chef des Cadis

19 septembre: le Consul général de Grande-Bretagne communique au Premier Ministre somali l'offre de son Gouvernement de fournir des aides économiques à la Somalie, après la proclamation de son indépendance;

12 octobre: l'Administrateur de la Somalie communique au Gouvernement somali les aides que le Gouvernement italien est disposé à fournir à la Somalie après la proclamation de son indépendance;

15 novembre: M. James Smith, Directeur de l'« International Cooperation Administration », visite Mogadiscio;

26-28 novembre: M. H. Allardt, Directeur des T. O. M. de la Communauté Economique Européenne, visite Mogadiscio;

20 décembre: M. Stuart H. Van Dyke, Directeur de l'« International Cooperation Administration » pour l'Europe et l'Afrique, visite la Somalie.

c) *Evénements sociaux:*

1<sup>er</sup> janvier-15 février: le Dr. Bellanti, expert de l'O. M. S., examine, avec les Autorités de la Somalie, le programme pour l'organisation des écoles sanitaires auxiliaires;

6-12 mars: le dr. Emilio Pampana, Chef de la Section du paludisme de l'O. M. S., séjourne en Somalie afin d'examiner l'efficacité de la campagne antipaludéenne;

11 juillet: M. Fadhil Khattat, entomologue de l'O. M. S. affecté à la réalisation du programme antipaludéen, arrive en Somalie;

7-9 août: le dr. Malcom S. Adiseshiah, Vice-Directeur général de l'UNESCO, visite Mogadiscio;

18 septembre: M. Starck, expert du B. I. T. en matière d'assurance sociales, arrive en Somalie;

6 novembre: la Somalie est admise à l'UNESCO, comme membre associé;

15 novembre: le Code du Travail de la Somalie, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959, est promulgué;

27 novembre: M. H. Ehrenstrale, représentant de l'UNICEF à Addis-Abeba, et le dr. M. Ganzin, Directeur de la F. A. O. pour les pays africains, arrivent à Mogadiscio;

20 décembre: le dr. Hushang Rafatjah, Directeur régional pour la Santé publique de l'O.M.S.-EMRO, arrive à Mogadiscio afin d'examiner les problèmes concernant le projet de lutte contre le paludisme.

d) *Evénements dans le domaine de l'enseignement:*

9 avril: pose de la première pierre de l'édifice de l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie;

26 mai: pose de la première pierre de la nouvelle Ecole pour jeunes filles, à Mogadiscio;

3 juillet: M. A. Arnaud, expert de l'UNESCO, arrive en Somalie pour collaborer aux projets d'éducation de base;

11 juillet: un étudiant somali obtient à Rome le diplôme de spécialisation en journalisme;

22 juillet: le premier étudiant somali obtient la licence ès-sciences politiques à l'Université de Rome;

6 août: inauguration du collège « Nuova Somalia » à Mogadiscio;

8 août: inauguration au Villaggio Duca degli Abruzzi du nouveau centre d'éducation de base, en présence du Vice-Directeur général de l'UNESCO;

7 octobre: inauguration d'une nouvelle école à Lucunso (Lugh Ferrandi);

23 octobre: un étudiant somali obtient la licence de l'Institut Supérieur d'Education physique à Rome;

12 novembre: un étudiant somali obtient à Rome le diplôme ès-sciences sociales et du travail;

30 novembre: un autre étudiant somali obtient la licence ès-sciences politiques à l'Université de Rome;

5 décembre: remise des diplômes à 22 étudiants qui ont suivi le cours de deux ans de l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie.



L'Ambassadeur Mario di Stefano, Administrateur de la Somalie, inaugure la II<sup>ème</sup> session de 1958 de l'Assemblée législative

## DEUXIEME PARTIE

### STATUT DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

**5. Statut juridique du Territoire.** – Le régime international a été établi par l'Accord de tutelle et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 2 décembre 1950, et par la ratification de cet Accord, de la part de l'Italie (loi n° 1301 du 4 novembre 1951: voir le Rapport 1951, n° 244).

La loi n° 1301 constitue, en ce qui concerne le droit interne italien, le texte sur lequel se fondent les pouvoirs de l'Autorité administrante. Les rapports entre le Gouvernement italien et l'Administration de la Somalie ont été précisés par trois décrets du Président de la République italienne, du 9 décembre 1952 (voir le Rapport 1953).

En vertu des ordonnances nos 1 et 2 du 5 janvier 1956, l'Assemblée législative de la Somalie a été instituée. La loi n° 1 du 7 mai 1956 a institué le Gouvernement de la Somalie et a fixé les pouvoirs qui lui sont dévolus (voir le n° 18 et le Rapport 1956, n° 187.2).

**6. Statut juridique des habitants.** – La loi sur la citoyenneté somalie d'origine (loi n° 2 du 1<sup>er</sup> décembre 1957), dont les principes ont été exposés dans le Rapport précédent, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février de cette année; le texte de la loi figure au n° 187 du Rapport. Un projet de loi prévoyant le cas des personnes qui ne sont pas visées par les dispositions ci-dessus et leur donnant la possibilité d'acquérir, dans certaines conditions, la citoyenneté somalie est encore à l'étude.

**7. Egalité des droits.** – En vertu des principes juridiques et des lois en vigueur dans le Territoire, les autochtones jouissent de tous les droits civils et politiques; les membres de toutes les autres communautés ethniques jouissent également de tous les droits civils.

La protection des autochtones à l'étranger est assurée par les représentants diplomatiques et consulaires de l'Italie.

## RELATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

**8. 1. Conseil consultatif.** – L'Administration a, comme les années précédentes, poursuivi son activité en pleine collaboration avec le Conseil consultatif et les agences spécialisées des Nations Unies. Le Conseil consultatif a été tenu au courant des diverses activités de l'Administration italienne et du Gouvernement somali.

L'Administration a transmis au Conseil consultatif les projets de lois approuvés par le Conseil des Ministres et le texte des lois approuvées par l'Assemblée législative, conformément à la procédure établie en accord avec le Conseil consultatif et dont on a parlé dans le précédent Rapport.

Parmi les projets de lois présentés au Conseil consultatif, il convient de signaler ceux qui traitent des matières suivantes: *a)* élections administratives; *b)* élections politiques; *c)* code du travail; *d)* institution du Juge de District; *e)* organisation de la justice militaire en Somalie; *f)* institution de l'Institut autonome pour le port de Chisimaïo; *g)* loi sur la presse; *h)* budget du Gouvernement de la Somalie pour l'année 1959; *i)* pouvoirs extraordinaires conférés au Gouvernement en matière de sécurité publique (projet de loi sur initiative parlementaire); *j)* facilités douanières accordées aux entreprises industrielles, agricoles et de recherches minérales; *k)* assistance judiciaire.

Afin de permettre au Conseil consultatif d'être au courant de l'activité que l'Administration et le Gouvernement somali exercent, dans le domaine du développement économique, un fonctionnaire a été désigné par ce Conseil pour participer, comme observateur, aux travaux de l'Agence pour le Développement économique de la Somalie (A.S.E.S.).

**8. 2. Le rapport de la Mission de visite.** – Le Rapport de la Mission de visite des Nations Unies — qui avait séjourné en Somalie du 18 juillet au 6 août 1957 — a été examiné, en même temps que les observations du Gouvernement italien, lors de la XXII<sup>ème</sup> session du Conseil de tutelle. Conformément à la Résolution 1906 adoptée par ce Conseil au cours de la session, l'Autorité administrante n'a pas manqué de tenir compte des conclusions formulées par la Mission de visite, sur les problèmes intéressant les divers secteurs du Territoire.

**8. 3. Institutions spécialisées des Nations Unies.** – L'Administration et le Gouvernement somali ont poursuivi leur oeuvre avec la collaboration et l'assistance technique des Organisations spécialisées des Nations Unies. (Voir les diverses parties de ce Rapport).

L'admission de la Somalie à l'UNESCO, en qualité de membre associé, a été approuvée à l'unanimité, le 6 novembre 1958, au cours de la X<sup>e</sup> session de la Conférence générale de cette Institution.

**9. Institutions non gouvernementales à caractère international.** – Aucune modification n'ayant été apportée, voir l'exposé du Rapport 1957.

**10. Frontière Somalie-Ethiopie.** — Conformément aux recommandations contenues dans la Résolution 1213 (XII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1957, le Gouvernement italien procédait à la fin du mois de janvier 1958 — en accord avec le Gouvernement somali — à la nomination de son propre arbitre en la personne du Dr. Plinio Bolla, juriste suisse; il en transmettait la notification au Gouvernement éthiopien, le 8 février 1958. Le 15 mars 1958, le Gouvernement éthiopien notifiait la nomination de son arbitre, le juriste yougoslave Prof. Milos Rodoikovic. Le 19 juin 1958, le Gouvernement italien communiquait au Gouvernement éthiopien un schéma de compromis d'arbitrage. A son tour, le Gouvernement éthiopien présentait, le 19 juillet 1958, son schéma de compromis d'arbitrage. Les échanges de vue qui suivirent entre les deux parties, par l'entremise de l'Ambassade d'Italie à Addis-Abeba, ne devaient toutefois aboutir à aucun résultat appréciable.

Par conséquent, le 17 septembre 1958, l'Ambassade d'Italie à Addis-Abeba, suivant les instructions de son Gouvernement, effectuait des démarches auprès de l'Empereur d'Ethiopie en vue de sortir de cette impasse; ces démarches n'eurent cependant non plus de résultats positifs. Conscient d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour ouvrir la voie à la solution arbitrale du problème de la frontière somalo-éthiopienne, le Gouvernement italien en référait à l'Assemblée générale des Nations Unies — en présentant son rapport du 5 décembre 1958 (Document A/4030) — et priait l'Assemblée générale d'adopter la procédure successive, que — étant donné l'urgence et l'importance du problème — l'Assemblée même considérerait comme étant la plus adéquate pour arriver à une solution rapide et satisfaisante.

L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé à l'unanimité, le 13 décembre 1958, la Résolution 1345 (XIII):

« *Having regard to the urgency of the matter,*

« 1. *Reaffirms its resolution 1213 (XII) of 14 December 1957;*

« 2. *Urges the parties once again to intensify their efforts to implement the terms of resolution 1213 (XII);*

« 3. *Recommends that the two Governments agree on the choice of an independent person within three months and failing such agreement invite His Majesty the King of Norway to nominate such an independent person;*

« 4. *Requests the Governments of Ethiopia and Italy to report to the General Assembly at its fourteenth session on the measures taken by them to give effect to the present resolution ».*

**11. Association avec d'autres Territoires.** — La Somalie n'est pas associée à d'autres territoires au sens prévu au n° 11 du Questionnaire.

#### QUATRIEME PARTIE

### PAIX ET SECURITE INTERNATIONALES MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

**12. Force publique.** — La force publique est constituée par les « Forze di Polizia della Somalia »; celles-ci dépendent d'un Commandement dont le siège est à Mogadiscio; elles comprennent une organisation territoriale (dans les régions et les districts), une organisation mobile (détachements mobiles ayant généralement leur siège dans les chefs-lieux de régions) et un escadron blindé-cuirassé.

Au cours de 1958, tous les commandements, bureaux et services de la Police ont été confiés à des officiers somalis; le 14 décembre, le Commandement des Forces de Police dirigé par un officier supérieur des « Carabinieri » italiens, a été transféré à un officier supérieur somali (lieutenant-colonel).

Au 31 décembre 1958, les Forces de Police comprenaient: 54 officiers, 16 inspecteurs-chefs, 29 inspecteurs, 44 sous-inspecteurs, 147 sergents-chefs, 237 sergents, 732 agents de 1<sup>ère</sup> classe, 2.449 agents et 103 élèves-agents. Ces chiffres comprennent un sous-lieutenant pilote civil, un sous-lieutenant pilote militaire, un sous-lieutenant spécialisé dans les services techniques d'aéronautique de la Section des services généraux de l'Aviation militaire, qui, tout en continuant à travailler dans divers services de l'Aéroport de Mogadiscio, ont été incorporés dans les Forces de Police.

Le nombre des militaires italiens s'élevait, au 31 décembre 1958, à 54 unités dont 44 « Carabinieri » formant une section autonome; ils continuent à remplir les fonctions de conseillers techniques et auxiliaires dans les bureaux de la Police et dans certains détachements spéciaux de la capitale.

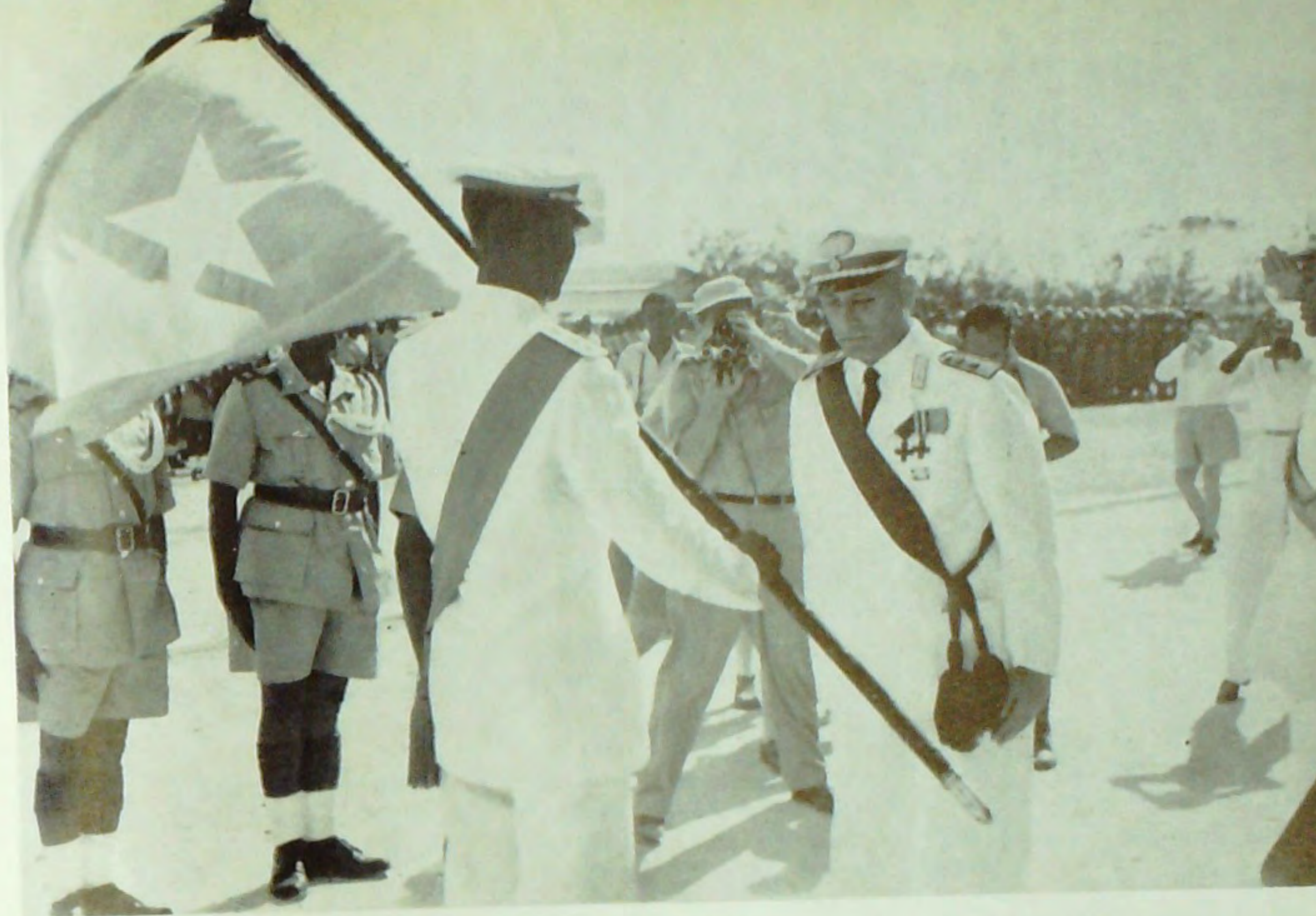
Aucun changement n'est intervenu dans l'organisation de la Garde des Finances (qui ne fait pas partie des Forces de Police) dont les six officiers somalis ont achevé leur préparation; ils seront ainsi en mesure de remplacer, dans un bref délai, les militaires italiens, qui sont en nombre restreint (1 officier et 5 sous-officiers), de sorte que ce Corps sera composé exclusivement de Somalis.

Aucune modification n'a été apportée à l'organisation du Corps des « Ilalos » qui dépendent, comme on le sait, des Commissaires de District, et dont le nombre s'élevait, au 31 décembre 1958, à 1.437 unités.

**13. Ordre public.** — Dans le domaine de l'ordre public, la situation a été, dans l'ensemble, satisfaisante. On a enregistré 4 incidents d'une certaine importance: à Mobarek (Benadir), le 12 janvier, à la suite d'un conflit entre la Police et des éléments locaux, qui tentaient d'empêcher des membres d'un parti politique de participer à une

réunion, 5 personnes ont été tuées et 6 autres blessées; dans la localité Sciangoloiei (Villaggio Duca degli Abruzzi), au cours d'une rixe entre des groupes ethniques Mobilen et Galgial, 9 personnes ont été tuées et environ 20 blessées; dans la localité Bur Cusis (Lugh Ferrandi) le 24 novembre, deux « rer » du groupe ethnique Merehan entraient en conflit: 2 personnes ont été tuées et 21 blessées; à Garas Dulan (Bardera), au cours d'un conflit entre les groupes Aulian et Merehan, 4 personnes ont été tuées.

Dans la zone située le long de la ligne de frontière, aucune incursion importante au détriment des populations ne s'est produite.



Deux phases de la passation du Commandement des Forces de Police par le lieutenant-colonel des « Carabinieri » Alfredo Arnera au lieutenant-colonel Mohamed Abscir Mussa





## CINQUIEME PARTIE

### PROGRES POLITIQUE

#### I. - STRUCTURE POLITIQUE GENERALE

**14. 1. Pouvoirs de l'Autorité chargée de l'Administration.** - Aucune modification n'a été apportée dans ce domaine, au cours de 1958 (voir le n° 5 de ce Rapport ainsi que le Rapport précédent).

**14. 2. Système législatif.** - Il est défini par la Déclaration annexée à l'Accord (articles 4 et 5) et par le décret du Président de la République italienne, daté du 9 décembre 1952, n° 2357, sur les attributions de l'Administrateur et comporte les innovations et modifications découlant de l'institution de l'Assemblée législative.

**14. 3. Système exécutif.** - L'Administrateur est investi du pouvoir exécutif (art. 3 de la Déclaration).

L'administration intérieure du Territoire est confiée au Gouvernement somali, institué par la loi n° 1 du 7 mai 1956 et dont les attributions sont définies dans le Règlement approuvé par le décret n° 78 du 18 mai 1956, et par les dispositions successives: voir aussi le para. 18 ci-après.

**14. 4. Système judiciaire.** - Les lignes fondamentales du système judiciaire ont été établies par le Règlement judiciaire entré en vigueur le 29 mai 1956. En vertu du décret n° 35, du 12 octobre 1957, le Ministère de Grâce et Justice a été institué (voir n° 25.3).

**15. Rapports entre les Autorités du Territoire et le Gouvernement métropolitain.** - Le Gouvernement italien remplit les engagements qu'il a acceptés par l'Accord de tutelle, par l'intermédiaire de l'Administrateur. Pour les rapports entre l'Administrateur et les organes du Gouvernement de la Somalie: voir le n° 18.

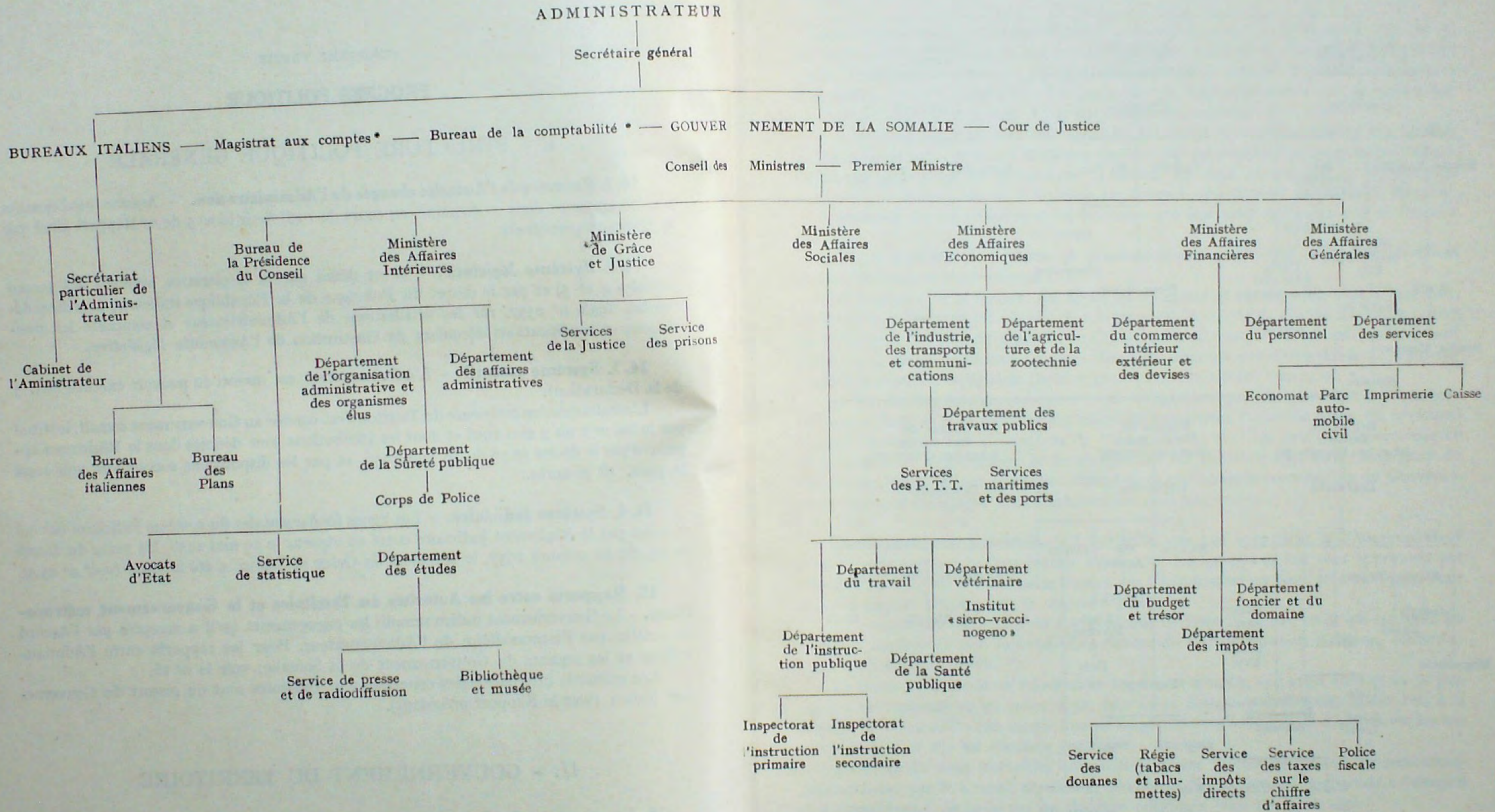
Les relations internationales concernant le Territoire sont du ressort du Gouvernement italien (voir le Rapport précédent).

#### II. - GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE

**16. La structure du Gouvernement du Territoire.** - Cette structure est exposée par le schéma I, aux pages 16-17.

**17. Chef de l'Administration.** - Le mode de désignation du chef de l'Administration du Territoire, ses fonctions et ses rapports avec le Gouvernement italien sont définis

SCHÉMA I. - L'Administration centrale



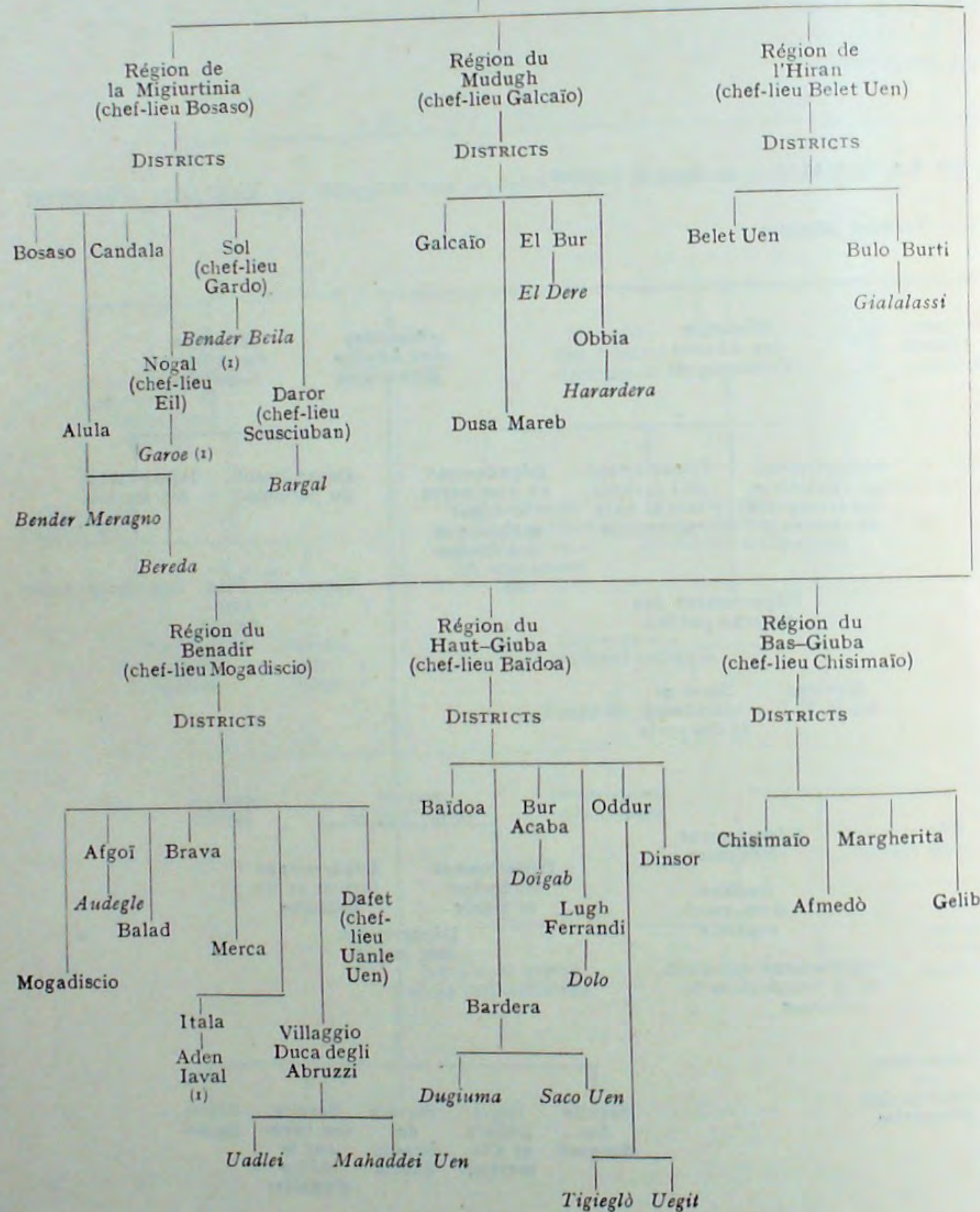
\* L'activité du Magistrat aux comptes et de la Comptabilité, intéresse tous les bureaux.



## SCHÉMA II - Division politique et administrative du Territoire

## GOUVERNEMENT DE LA SOMALIE

Ministère des Affaires Intérieures



Tous les chefs-lieux de District ont leur Municipalité, les autres Municipalités sont indiquées en italique.  
 (1) Chefs-lieux de Délégation de District.

par la loi du 4 novembre 1951, n° 1301, portant ratification et exécution de l'Accord de tutelle et par le décret n° 2357, du 9 décembre 1952, qui se réfère aux principes posés par l'Accord de tutelle et par la Déclaration des principes constitutionnels.

Les rapports existant entre l'Administrateur du Territoire et les organes législatifs, exécutifs et consultatifs, sont décrits dans d'autres paragraphes.

**18. Organisation administrative.** - Le Gouvernement de la Somalie (voir n° 5) pourvoit à l'administration intérieure du Territoire, par l'intermédiaire de 6 Ministères (Affaires Intérieures, Grâce et Justice, Affaires Sociales, Affaires Economiques, Affaires Financières, Affaires Générales). L'organisation du Gouvernement a été approuvée par le décret n° 78 du 18 mai 1956 et par des dispositions successives.

Le Premier Ministre coordonne l'activité des divers Ministres et préside leur Conseil. La compétence du Conseil des Ministres est fixée par les dispositions concernant l'organisation du Gouvernement mentionnée ci-dessus. Le décr. n° 106 du 31 octobre 1956 a institué le Bureau de la Présidence du Conseil, qui dépend du Premier Ministre; deux Sous-Secrétaires remplissent les fonctions qui leur sont déléguées par le Premier Ministre.

Chaque Ministère se subdivise en plusieurs départements dont dépendent les divers services techniques (voir schéma I).

Le Territoire de la Somalie est divisé en 6 Régions et ces dernières sont, à leur tour, divisées en 30 Districts (v. schéma II, à la page 18). A la tête de chaque Région se trouve un Préfet et à la tête du District, un Commissaire de District; leurs attributions sont fixées par le décret n° 78 susmentionné. Dans les Districts, des «Délégations de District», ayant à leur tête un Délégué de District, peuvent être instituées; il en existe 3.

Le Bureau des Affaires italiennes traite les matières qui sont du ressort de l'Administration italienne et plus spécialement celles qui concernent l'administration du personnel italien, l'exécution des dispositions de l'Etat italien, etc.; les problèmes économiques et financiers en rapport avec le développement du Territoire sont de la compétence du Bureau des Plans, qui est également chargé de la gestion de la contribution du Gouvernement italien et du budget de l'Administration italienne, etc.

**19. Organismes législatifs.** - L'initiative des lois appartient à l'Administrateur et à chaque membre de l'Assemblée législative. Les projets de lois sont approuvés par l'Assemblée législative et sont sanctionnés par l'Administrateur (ord. n° 2 de 1956). Pour de plus amples détails, voir le Rapport précédent.

La compétence législative de l'Administrateur reste la même, en ce qui concerne les matières impliquant une responsabilité directe de l'Administration italienne, conformément à l'Accord de tutelle.

Le terme de la durée de l'Assemblée législative actuelle, qui avait été fixé au 30 juin 1958, a été repoussé au 31 juillet 1958, puis au 31 décembre de la même année; ceci à la requête de l'Assemblée elle-même, afin de lui permettre d'examiner et d'approuver les lois sur le budget et sur les élections politiques.

Au cours du mois d'octobre, l'Assemblée, tenant compte également des recommandations faites par le Conseil de tutelle, lors de sa XXII<sup>e</sup> session, a procédé à l'examen et à l'approbation de la loi sur les élections politiques (voir nos 23 et 187).

Conformément à cette loi, les opérations relatives à l'élection de la nouvelle Assemblée législative, destinée à jouer ensuite le rôle d'Assemblée Constituante, débiteront le 1<sup>er</sup> mars 1959.

**20. Comité d'étude sur la Constitution de la Somalie. Autres Comités** — Ainsi qu'on l'avait déjà indiqué dans le précédent Rapport, un Comité politique avait été institué par le décret n. 140 du 6 septembre 1957, pour l'élaboration du projet de Constitution; le même décret instituait un Comité technique, partagé en 6 sous-comités (chacun d'entre eux étant chargé d'une partie de la matière) destinés à élaborer des études à soumettre au Comité politique.

Après 58 réunions des sous-comités et 62 séances plénières du Comité technique, un texte de propositions pour le projet de Constitution a été approuvé le 1<sup>er</sup> novembre 1958; il se compose de 141 articles réunis en 4 parties: principes généraux de l'Etat; droits et devoirs fondamentaux de l'homme; organisation de l'Etat; garanties constitutionnelles. Le Comité technique prépare maintenant un commentaire sur les propositions qu'il a faites.

Les comités d'études ad hoc ont rédigé les projets de loi sur la citoyenneté somalie d'origine et sur la presse.

### III. — AUTORITES LOCALES

**21.1. Conseils de District. Chefs et notables.** — Aucune innovation n'a été introduite dans la composition et les attributions des Conseils de District; ceux-ci ont poursuivi leur activité, qui s'est révélée particulièrement utile lors du règlement de différends ayant trait à l'application du droit coutumier.

Le traitement économique des Chefs et des Notables a été provisoirement modifié, selon un texte de réglementation unique qui classe ces personnalités tribales en trois catégories: a) chefs élus; b) chefs traditionnels; c) notables. Ceci, dans l'attente que le Gouvernement de la Somalie ait la possibilité de réexaminer, en vue d'une réforme, la position juridique et administrative, de même que les fonctions des Chefs et Notables, ainsi que les attributions des Conseils de District; cette révision des diverses positions a été retardée, en 1958, par le fait que l'activité des organes compétents a été consacrée aux élections administratives et politiques.

**21.2. Municipalités.** — Les Municipalités — qui sont au nombre de 47 et dont la structure n'a pas été modifiée — figurent au schéma II, page 18. Pour ce qui concerne leurs attributions, on renvoie le lecteur aux Rapports précédents.

Les élections administratives prévues par la nouvelle loi (voir n° 23) pour le renouvellement des Conseils municipaux ont eu lieu dans 45 Municipalités, le 20 octobre 1958.

Ces élections, dont l'organisation avait duré trois mois, ont suscité le plus grand intérêt de la population, étant donné l'imminence des élections politiques.

Les listes des candidats ont été présentées par les partis suivants: *Lega dei Giovani Somali*, *Partito Costituzionale indipendente Somalo* (ex-*Hizbia Dighil Mirifle*), *Great Somalia League*, *Partito Liberale Giovani Somali*, *Unione dei Giovani Benadir*, *Giovani Fichirini Somali*.

Dans 28 Municipalités sur 45, la *Lega dei Giovani Somali* a obtenu la majorité absolue ou relative du nombre des Conseillers.

Dans la Municipalité de Dusa Mareb, les élections ont été renvoyées à 1959, pour raison d'ordre public; dans la Municipalité de Doi Gab, les élections n'ont pu avoir lieu

étant donné les conditions locales inadéquates, à cause desquelles on envisage même de ne pas maintenir l'organisation actuelle. L'administration de ces deux Municipalités a été confiée au Commissaire de District, en tant que Commissaire extraordinaire.

Des Commissaires extraordinaires ont également été nommés à Merca et à Margherita, en attendant que l'on puisse éliminer les difficultés qui ont surgi au sein des nouveaux conseils municipaux pour le choix du Comité et du Maire.

Les chiffres ci-après fournissent un résumé des résultats électoraux: le nombre des électeurs, dans l'ensemble des 45 Municipalités, a été de 156.636, dont 29.088 dans les 18 municipalités où le vote n'a pas eu lieu par suite de l'absence de listes concurrentes, et 127.548 dans les 27 Municipalités où le vote a eu lieu.

Dans ces 27 Municipalités, 108.997 personnes ont voté, soit 85,5 % des électeurs; le pourcentage des voix valides par rapport aux votants a été de 96 %.

Dans l'ensemble des 45 Municipalités, le nombre des conseillers élus a été de 663; leur répartition par parti politique figure au n° 24.

### IV. — LA FONCTION PUBLIQUE

**22. Personnel de l'Administration civile.** — Au 31 décembre, le personnel somali était le suivant: personnel de direction (groupe A) 195; personnel auxiliaire (groupe B) 276; personnel subalterne (groupe C) 1439, personnel de service (groupe D) 1021; au total 2931 unités (2803 au 31 décembre 1957).

A la même date, le personnel civil encadré militairement (ilalos, gardes des finances, gardiens des prisons et gardes vétérinaires) s'élevait à 1782 unités (1807 à la fin de 1957).

Dans l'ensemble, le personnel civil somali — y compris le personnel ouvrier fixe et assimilable — affecté aux services civils, atteignait, à la fin de 1958, 4713 unités, présentant une augmentation de 103 unités par rapport à l'année précédente (4610); cette augmentation est en rapport avec la nécessité d'établir les cadres du personnel administratif et technique capable de remplacer le personnel italien; elle est due à l'engagement du personnel suivant: 1 professeur d'éducation physique, 12 employés subalternes, 1 fonctionnaire de direction, 36 infirmiers diplômés, 2 procureurs du fisc, 9 techniciens de laboratoire, 10 fonctionnaires auxiliaires, 1 patron de barque, 1 chef de service, 17 instituteurs etc.

Au cours de l'année, on a intensifié le processus d'introduction de fonctionnaires somalis à des postes de responsabilités. A la fin de l'année, 12 départements (sur les 17 départements en lesquels sont subdivisés les Ministères) étaient confiés à des fonctionnaires somalis. Il ne restait ainsi que 5 départements dirigés par des fonctionnaires italiens, soit: le Département des Affaires administratives du Ministère des Affaires Intérieures, le Département vétérinaire, le Département des Devises et du Commerce extérieur, le Département des Travaux publics, le Département des Etudes; un Chef de Département italien a été adjoint au Département des Services généraux du Ministère des Affaires générales.

Des fonctionnaires somalis ont été nommés Chefs de Département adjoints, aux côtés des Chefs des Départements du Travail, de la Santé, des Services Vétérinaires et de l'Organisation administrative.

En ce qui concerne d'autres postes de responsabilité qui ont été confiés à des fonctionnaires somalis, dans les divers secteurs de l'administration publique, on renvoie le lecteur aux différents parties du Rapport.

La préparation de fonctionnaires somalis destinés aux services diplomatiques et consulaires a fait l'objet de soins particuliers; plusieurs fonctionnaires somalis se sont succédés au Cabinet de l'Administrateur — dont le Chef-adjoint est un fonctionnaire somali — afin de traiter les affaires relatives aux rapports internationaux.

Un fonctionnaire somali a été envoyé au Caire, en qualité d'attaché consulaire auprès de la représentation consulaire italienne de cette ville. On prévoit encore l'envoi d'autres fonctionnaires somalis auprès de représentations italiennes à l'étranger, dans le but de préparer des éléments capables de remplir les fonctions diplomatiques et consulaires.

En ce qui concerne la collaboration dans les affaires internationales, il y a lieu de rappeler que trois fonctionnaires somalis se sont joints, en qualité d'experts désignés par le Gouvernement somali, à la Délégation italienne qui s'est rendue à Addis-Abéba, pour discuter, de juillet à octobre 1957, la question de la frontière somalo-éthiopienne.

Les Chefs de Région et les Commissaires de District ont entretenu les contacts avec les autorités des territoires étrangers voisins, afin de traiter les questions relatives aux différends qui surgissent entre les populations réparties dans les zones situées en-deça et au-delà de la frontière.

Des fonctionnaires désignés par le Gouvernement somali ont participé à des Congrès des Organisations spécialisées des Nations Unies (F. A. O. à Téhéran, UNESCO à Paris, B. I. T. à Genève), de la Commission Economique pour l'Afrique, à Addis-Abéba, de la C.C.T.A. à Accra et à Nairobi.

Le personnel civil italien en service auprès de l'Administration et du Gouvernement somali était, à la fin de l'année, de 536 unités, marquant une diminution de 114 unités par rapport à 1957. La diminution est due, dans 107 de ces cas, à une disposition prise par l'Administrateur le 2 février 1958, concernant le personnel civil à contrat local, et contenant des mesures propres à encourager les démissions volontaires. Les 7 autres cas correspondent au départ volontaire normal du personnel italien.

En résumé, la situation générale du personnel civil était, au 31 décembre 1958, la suivante: 4.713 Somalis, dont 404 de sexe féminin; 536 Italiens et 2 d'autre nationalité; au total: 5.251 unités.

En ce qui concerne la formation du personnel administratif, voir la VIII<sup>ème</sup> partie de ce Rapport.

## V. — DROIT DE VOTE

**23. Système électoral.** — La loi, n° 15 du 25 juin 1958 sur l'élection des membres des Conseils municipaux, a sanctionné, pour la première fois en Somalie, le principe du suffrage universel, avec vote libre, direct et à scrutin secret. Chaque électeur dispose d'une voix; dans les circonscriptions où une seule liste a été présentée, le vote n'a pas lieu. Le territoire de chaque administration municipale constitue une circonscription électorale.

Sont électeurs les citoyens somalis des deux sexes ayant 18 ans révolus, qui ne sont ni frappés d'interdiction ou d'incapacité pour infirmité mentale ni détenus.

Peuvent être élus conseillers municipaux: les électeurs des deux sexes ayant 25 ans révolus, qui savent lire et écrire en arabe ou en italien et qui n'ont pas subi de condamna-

tion pour certains délits. Ne peuvent être élus: les magistrats, les militaires et les fonctionnaires publics appartenant à certaines catégories.

La loi fixe en outre: a) les modalités relatives à l'établissement et à la présentation des listes des candidats, prescrivant, entre autres, qu'une caution de 500 ou de 3.000 So., selon la classe à laquelle appartiennent les administrations municipales, doit être déposée lors de la présentation de chaque liste; b) la composition, les attributions et le fonctionnement des sièges et des bureaux de vote; c) les dispositions relatives à la propagande électorale; d) les dispositions relatives au vote, au dépouillement des bulletins, au scrutin et à la proclamation des candidats élus; e) les dispositions pénales prévues pour les infractions à la loi électorale.

La loi sur les élections politiques, n° 26 du 12 décembre 1958 a été approuvée par l'Assemblée législative, à une forte majorité, lors de la séance du 22 novembre 1958.

Le projet avait été élaboré par le Gouvernement somali en tenant compte des principes fondamentaux approuvés par l'Assemblée législative, c'est-à-dire: 1) nombre des députés porté à 90; 2) durée du mandat parlementaire: 5 ans; 3) date du début des élections: 1<sup>er</sup> mars 1959; 4) durée des élections: 5 jours; 5) vote sans certificat électoral étant donné l'impossibilité de procéder en temps utile à un recensement du corps électoral; 6) signe à l'encre indélébile à appliquer sur la personne de l'électeur au moment du vote; 7) répartition, avant le vote, des sièges des députés entre les circonscriptions électorales; 8) listes des candidats par district (et non pas listes régionales ou nationales) et par conséquent, quotient électoral par district; 9) introduction dans la loi électorale de dispositions réglant l'affluence des électeurs aux bureaux de vote.

Chacun des 77 articles dont se compose la loi fut examiné, discuté et voté séparément; ensuite la loi fut votée dans son ensemble en deux scrutins, public et secret.

La loi sanctionne le principe de l'élection des députés au suffrage universel, avec vote libre, direct et secret; elle établit que les citoyens somalis des deux sexes sont électeurs, lorsqu'ils ont 18 ans révolus, qu'ils ne sont pas frappés d'interdiction ou d'incapacité pour infirmité mentale, et qu'ils ne sont pas détenus. Peuvent être élus: les électeurs des deux sexes qui accomplissent au moins 25 ans au cours de l'année où ont lieu les élections, qui savent lire et écrire en arabe ou en italien et qui n'ont pas subi certaines condamnations; la loi indique en outre les cas de non-éligibilité. Le texte de la loi figure au n° 187.

## VI. — ORGANISATIONS POLITIQUES

**24. Partis politiques.** — L'activité des partis politiques a été assez intense, spécialement au cours des derniers mois de l'année, quand les élections administratives se sont déroulées et la nouvelle loi sur les élections politiques a été discutée et approuvée par l'Assemblée législative.

L'expulsion du Président de la « Lega dei Giovani Somali », Hagi Mohamed Hussein, décidée par le Comité central du parti, le 22 mai, a eu pour conséquence la formation d'un nouveau parti, la « Great Somalia League », qui a rallié les membres dissidents de la « Lega » ainsi que les mécontents. Le Parti Démocratique Somali, dont la position était déjà bien affaiblie en 1957, a cessé, au cours de cette année, son activité politique à la suite du passage de ses membres à d'autres groupements politiques. Il en a été de même pour d'autres courants de moindre importance, qui suivaient un programme limité et

qui ont également cessé toute activité. Les causes en sont le manque d'organisation et le peu d'intérêt qu'ils ont suscité dans la population.

Les résultats obtenus par les 6 partis politiques ayant pris part aux élections ont été les suivants (voir également le n. 21. 2):

– « Lega dei Giovani Somali », représentée dans les 45 municipalités où se sont déroulées les élections .....	416 conseillers
– « Partito Costituzionale indipendente somalo », (ancien H. D. M.) représenté dans 21 municipalités .....	175 conseillers
– « Great Somalia League », représentée dans 9 municipalités....	36 conseillers
– « Partito Liberale dei Giovani Somali », représenté dans 8 municipalités .....	27 conseillers
– « Unione Giovani Benadir », représentée dans 2 municipalités...	6 conseillers
– « Giovani Fichirini Somali » représentés seulement à Chisimaïo.	3 conseillers

Etant donné que, lors des élections précédentes, le nombre des partis en compétition était de 20, la récente consultation populaire a mis en évidence une concentration des forces politiques qui se sont orientées vers les partis présentant le plus de qualités d'organisation et ralliant davantage la faveur populaire.

La « Lega dei Giovani Somali » a confirmé, par les résultats qu'elle a obtenus, qu'elle jouit d'un large appui de la population, sur le plan national; la position du « Partito Costituzionale Indipendente Somalo » est bonne, dans certains centres du Benadir, du Bas et du Haut-Giuba, et il en est de même pour le « Partito Liberale dei Giovani Somali », à Mogadiscio, à Merca et au Villaggio Duca degli Abruzzi. Le parti récemment formé, « Great Somalia League », s'est affirmé dans certaines municipalités de la Migiurtinia (Gardo, Galcaïo) et du Bas-Giuba (Chisimaïo), sans toutefois obtenir de succès propres à influencer sur le déplacement des principaux courants politiques.

A l'issue des élections administratives, les 4 partis mentionnés ci-dessus ont cherché à poursuivre un programme commun d'opposition au Gouvernement, spécialement à l'occasion du débat à l'Assemblée législative sur le projet de la nouvelle loi électorale, s'opposant en particulier à certains points de ce projet, que l'Assemblée avait acceptés auparavant et concernant la durée du mandat parlementaire, fixée à 5 ans, l'adoption de listes électorales de district au lieu de listes régionales ou nationales, l'attribution des sièges électoraux avant le vote.

La loi électorale a été approuvée par l'Assemblée, sur la base du projet définitif présenté par le Gouvernement, qui maintenait les points mentionnés ci-dessus.

## VII. – ORGANISATION JUDICIAIRE

**25. 1. Le Règlement judiciaire.** – Certaines modifications importantes ont été apportées, au cours de l'année, au Règlement judiciaire.

Par la loi n° 10 du 20 février 1958, le Tribunal Militaire de la Somalie, institué par l'ord. n° 5 du 20 février 1951, (composé de militaires seulement) a été dissout. D'après la nouvelle loi, les délits militaires sont désormais du ressort des tribunaux ordinaires. Le Juge régional remplit les fonctions de Président du Tribunal Militaire; il est assisté de deux assesseurs militaires, provenant des Forces de Police et nommés chaque année.

Un Tribunal Militaire d'Appel a également été institué. Il est présidé par le Juge d'Appel assisté de deux officiers. Les jugements du Tribunal Militaire d'Appel sont susceptibles de recours devant la Cour de Justice, composée uniquement de Magistrats ordinaires.

La loi n° 9 du 19 février 1958 a institué le Juge de District, qui a compétence en matière pénale, dans les limites fixées par la loi, ôtant ainsi aux Cadis toute compétence en cette matière. Les jugements du Juge de District sont susceptibles d'appel devant le Juge Régional.

La loi n° 14 du 27 mai 1958 porte modification à l'art. 94 du Règlement judiciaire. Selon cette disposition, les assesseurs de la Cour d'Assises sont choisis uniquement parmi les citoyens somalis. La même mesure est applicable à la Cour d'Assises d'Appel. Le Juge régional reste Président de la Cour d'Assises. Le Président de la Cour d'Appel de la Somalie reste Président de la Cour d'Assises d'Appel.

**25. 2. Compétence juridictionnelle. Organes collégiaux.** – Par suite de la réforme mentionnée au n° 25.1. ci-dessus, les organes judiciaires de première instance sont actuellement: les Cadis, les Juges de District, les Juges Régionaux et la Cour d'Assises. Les organes de seconde instance sont: les Tribunaux des Cadis, les Juges Régionaux et — dans les cas de recours contre les jugements du Juge de District — le Juge d'Appel et la Cour d'Assises d'Appel.

Les organes judiciaires individuels sont — outre les Cadis — les Juges Régionaux et le Juge d'Appel, ainsi que les Juges de District.

**25. 3. Indépendance des magistrats.** – On renvoie le lecteur au Rapport 1947.

**26. Règles des procédures, garanties dans la procédure pénale, frais de justice et assistance aux indigents.** – Aucune modification à signaler.

**27. Peines.** – Aucune modification n'a été apportée au système pénal (voir le Rapport 1956).

Le juge a toujours la faculté d'infliger une peine inférieure au minimum prévu par les dispositions, en tenant compte des circonstances dans lesquelles le délit a été commis et de la personnalité du coupable; il peut, de même, appliquer, soit une peine pécuniaire, soit une peine de détention, ou encore l'une et l'autre conjointement.

Dans certains cas, prévus par le règlement, le condamné peut être admis au bénéfice de la loi (sursis, non inscription au casier judiciaire). Le pardon judiciaire peut, en outre, être accordé aux coupables âgés de moins de 18 ans.

## VIII. – SYSTEME JURIDIQUE

**28. Sources du droit en vigueur.** – Aucune modification n'a été apportée dans ce domaine.

Le Code du Travail a été approuvé. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Le Code Maritime, déjà approuvé par la Commission *ad hoc*, n'a pas encore reçu l'approbation du Conseil des Ministres et de l'Administrateur. Les autres codes sont encore en cours d'élaboration.

SIXIEME PARTIE

**PROGRES ECONOMIQUE**

**PREMIERE SECTION - FINANCES DU TERRITOIRE**

**I. - FINANCES PUBLIQUES**

**29. 1. Budget.** - La matière du budget continue — même depuis l'établissement de deux budgets séparés, l'un pour le Gouvernement de la Somalie, l'autre pour l'Administration de tutelle — à être réglée, comme par le passé, par les dispositions contenues dans le décret du Président de la République italienne n° 2358 du 9 décembre 1952; voir les Rapports précédents.

Le règlement administratif et comptable de la gestion publique est encore à l'étude; pour le moment, la matière continue à être soumise, pour les deux budgets, aux dispositions prévues au décret précité.

**29. 2. Budgets locaux.** - Seules les municipalités ont un budget propre qui, selon les dispositions contenues dans la loi n° 9 du 30 septembre 1956 relative à ces administrations, doit être soumis chaque année à l'approbation des autorités locales (préfets).

En plus de leurs propres recettes (taxes de marché, taxes d'occupation de terrains publics, impôts sur les ventes, etc.), les Municipalités ont bénéficié d'autres recettes prévues par les dispositions suivantes:

- loi n° 15 du 16 novembre 1957 relative à l'impôt sur le revenu. L'art. 33 de cette loi prévoit l'application en faveur des Municipalités, d'un impôt additionnel égal à 20 % du montant des impôts sur le revenu. Cet impôt additionnel est réduit à 5 % lorsqu'il s'agit de revenus provenant d'un travail à caractère fixe. En 1958, la loi a été partiellement appliquée et l'impôt additionnel a fourni un montant de recettes de 350.000 So. environ;

- loi n° 1 du 7 décembre 1957 qui a converti en loi le décret-loi n° 7 du 16 août 1957, relatif à l'impôt d'Etat sur l'abattage du bétail. L'art. 3 de cette loi établit que les Municipalités chargées de la perception de cet impôt ont droit, pour ce service, à 2 % des revenus provenant de cet impôt, ce qui, au cours de 1958, a fourni un montant de recettes de 6.000 So. environ;

— loi n° 16 du 26 novembre 1957 relative à l'impôt sur les logements non bâtis en maçonnerie et qui ne sont pas sujets à l'impôt sur le revenu. L'art. 3 de cette loi établit que 10 % des revenus de cet impôt sont destinés aux Municipalités, ce qui a fourni, en 1958, un montant de 45.000 So. environ.

Le total des recettes perçues par les Municipalités au cours de 1957 a été de 4.881.770 So., avec un maximum de 2.902.694 So. pour la Municipalité de Mogadiscio et un minimum de 800 So. pour la Municipalité de Doïgab. La contribution que l'administration publique a accordée à 17 Municipalités, au cours de 1957, était de 833.384 So. dont 708.000 So. à la Municipalité de Mogadiscio.

Les recettes perçues ont été de 5.730.065 So. et la contribution accordée par le Gouvernement de la Somalie à 13 Municipalités, afin de leur permettre de solder leur budget, a été de 575.459 So. dont 500.000 So. à la Municipalité de Mogadiscio.

**30. Unions administratives, fiscales ou douanières.** — Il n'existe pas d'unions de ce genre, ni d'accords avec les pays voisins.

**31. Recettes et dépenses du Territoire.** — Les recettes ordinaires du Territoire pour l'exercice 1958, se sont élevées à 59.957.715 So. Les prévisions pour l'exercice 1959 sont de 60.500.000 So.

Les dépenses totales des deux budgets se sont élevées à 113.267.569 So.; budget du Gouvernement 68.352.140 So.; budget de l'Administration italienne: 44.915.429 So.

Le déficit de 1958 a été couvert par une contribution de l'Autorité administrante, de 45.721.078 So., et par des opérations temporaires de trésorerie faites avec des banques locales.

**32. 1. Les recettes.** — Le tableau à la page 29, donne les prévisions de recettes et les recettes effectives pour l'exercice 1958, ainsi que les prévisions des recettes pour 1959, classées par catégories principales.

En ce qui concerne les impôts directs, il convient de signaler que le montant des recettes fournies par des contribuables somalis et les membres des communautés asiatiques a été, en 1958, de 2.472.487 So., alors qu'il avait été de 1.580.574 So., en 1957, et de 1.382.628 So., en 1956. La sensible augmentation de ces recettes — environ 900.000 So. en 1958 par rapport à l'année précédente — est due au nouveau système fiscal prévu par la loi réglant l'impôt sur les revenus; les résultats ont même dépassé les prévisions formulées lors de l'élaboration de cette loi.

Cependant, pour 1959, les prévisions sur les recettes provenant de ce secteur ont été maintenues dans les limites des montants perçus en 1958, par le fait que l'accroissement prévu par la loi sera absorbé par la réduction des recettes provenant de l'impôt dû par les fonctionnaires du Gouvernement italien qui quitteront la Somalie au cours de 1959.

Les prévisions pour 1959 laissent espérer en une augmentation des recettes, par rapport aux prévisions de l'année précédente, dans presque tous les autres secteurs, bien que, dans le budget, elles aient généralement été maintenues au niveau des recettes perçues en 1958. Quelques augmentations qui ont été prévues tendent à démontrer la volonté du Gouvernement d'intensifier l'action en vue d'une participation plus adéquate de toutes les classes de la population au budget du Territoire.

Pour 1959, l'équilibre des deux budgets exigera une contribution du Gouvernement italien de 40.000.000 So.

NATURE DES RECETTES	EXERCICE FINANCIER 1958		EXERCICE FINANCIER 1959
	Prévisions So.	Perceptions So.	Prévisions So.
RECETTES ORDINAIRES			
I. — Revenus domaniaux.....	527.500	505.992	530.000
II. — Impôts directs.....	6.800.000	8.242.078	8.200.000
III. — Taxes et impôts indirects sur le chiffre d'affaires.....	3.125.000	3.339.485	3.870.000
IV. — Douanes et impôts de fabrication :			
1. taxes d'importation <sup>(1)</sup> et droit de magasinage	17.960.000	22.070.290	21.390.000
2. taxes d'exportation.....	4.750.000	5.584.176	5.600.000
3. impôts de fabrication.....	5.900.000	6.437.658	6.670.000
V. — Recettes des régies.....	6.180.000	6.806.184	6.640.000
VI. — Recettes des services postaux, radiotélégraphiques et téléphoniques.....	2.450.000	3.433.051	3.220.000
VII. — Droits maritimes et des aéroports.....	160.000	192.270	200.000
VIII. — Recettes d'autres services :			
1. sanitaires et vétérinaires.....	1.300.000	899.291	1.150.000
2. agricoles, des prisons, des publications, etc.	385.000	224.867	390.000
IX. — Recettes diverses (y compris la redevance des entreprises d'embarquement et de débarquement).....	2.510.000	2.222.373	2.640.000
TOTAUX DES RECETTES ORDINAIRES	52.047.500	59.957.715	60.500.000
X. — Contribution de l'Etat italien pour le solde au pair des dépenses civiles et militaires ..	57.142.855	45.721.078	40.000.000
XI. — Autres recettes.....	p.m.	p.m.	p.m.
TOTAUX GÉNÉRAUX ...	109.190.335	105.678.793	100.500.000

(1) Y compris l'impôt sur les carburants et le droit additionnel sur la farine.

**32. 2. Analyse des recettes et des dépenses des budgets du Gouvernement somali et de l'Administration de tutelle.** — Les dépenses pour l'année 1958, réparties entre les deux budgets selon leurs compétences respectives, sont analysées au tableau des pages 30-31.

Le total des dépenses des deux budgets, de 113.267.569 So., marque une augmentation de 4.077.214 So. par rapport aux prévisions portant sur 109.190.355 So. On a pu faire face aux dépenses plus élevées grâce à l'accroissement des recettes ordinaires.

*Budget du Gouvernement.* — Il a enregistré pour 1958, par rapport à un excédent de recettes ordinaires de 7.910.215 So., un excédent de dépenses de 7.372.000 So.

Celui-ci est dû à un supplément de dépenses de 1.850.000 So., pour le développement des services de sécurité intérieure, et à l'augmentation des frais de fonctionnement des services des Ministères des Affaires Sociales, des Affaires Economiques, des Affaires Financières et des Affaires Générales, ainsi que des dépenses extraordinaires.

Le budget 1958 se solde par un excédent de 538.215 So. (sous réserve de modification lors de la vérification des comptes) qui sera destiné à la formation d'un fonds de réserve extraordinaire.



DENOMINATION DES DEPENSES	BUDGET DU GOUVERNEMENT	
	Exercice financier 1958	
	Prévisions	Dépenses
<b>DÉPENSES ORDINAIRES</b>		
I. — <i>Dépenses générales diverses:</i>		
1. Dépenses pour le fonctionnement de l'Assemblée législative et des assemblées consultatives locales .....	1.525.000	1.495.000
2. Dépenses pour le personnel de l'Administration centrale et régionale:	—	—
— personnel ) italien .....	10.340.866	11.008.177
— personnel ) somali .....	2.973.000	3.332.600
3. Dépenses de fonctionnement des services généraux .....	—	—
4. Dépenses découlant du mandat de tutelle .....	831.340	220.240
5. Dépenses spéciales diverses et fonds de réserve .....	—	—
II. — <i>Dépenses à caractère économique et productif:</i>		
1. Services agricole, zootechnique, antiacridien, météorologique et vétérinaire:		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	339.336	339.336
b) fonctionnement .....	1.857.000	3.357.000
2. Fonctionnement des Services miniers, industriels et commerciaux .....	329.000	349.000
3. Services des Travaux publics:		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	87.208	87.208
b) fonctionnement .....	7.082.000	7.283.000
4. Services de Communications:		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	1.373.844	1.423.844
b) fonctionnement .....	1.705.000	2.084.000
III. — <i>Dépenses à caractère social:</i>		
1. Services sanitaires:		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	2.197.802	2.267.902
b) fonctionnement .....	4.285.300	4.827.400
2. Services de l'Instruction publique:		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	2.803.026	3.601.426
b) fonctionnement .....	1.623.300	1.623.300
3. Assistance publique .....	535.000	590.000
IV. — <i>Dépenses pour la sécurité intérieure:</i>		
1. Police:		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	11.000.000	11.750.000
b) fonctionnement .....	2.380.000	3.480.000
2. Services judiciaires et pénitentiaires:		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	1.550.214	1.248.214
b) fonctionnement .....	1.310.000	1.287.000
V. — <i>Dépenses pour les services financiers et dépenses en rapport avec les recettes:</i>		
a) personnel ) italien .....	—	—
a) personnel ) somali .....	1.211.904	1.199.093
b) fonctionnement .....	2.780.000	3.510.400
VI. — <i>Dépenses relatives à des interventions en faveur des finances locales:</i>	410.000	610.000
<b>TOTAUX DES DÉPENSES ORDINAIRES ...</b>	<b>60.530.140</b>	<b>66.972.140</b>
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES</b>		
VII. — <i>Dépenses à caractère économique et productif:</i>		
1. travaux publics .....	—	—
2. mise en valeur économique .....	—	—
VIII. — <i>Dépenses à caractère social:</i>		
Médecine sociale .....	—	—
IX. — <i>Dépenses générales diverses:</i>	450.000	450.000
1. Dépenses pour les besoins extraordinaires des services .....	—	930.000
2. Dépenses pour la liquidation et le rapatriement du personnel italien .....	—	—
<b>TOTAUX DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ...</b>	<b>450.000</b>	<b>1.380.000</b>
<b>TOTAUX DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES ...</b>	<b>60.980.140</b>	<b>68.352.140</b>
X. — <i>Dépenses militaires:</i>	—	—
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX ...</b>	<b>60.980.140</b>	<b>68.352.140</b>

NEMENT	BUDGET DE TUTELLE				TOTAL		
	Exercice financier 1959 Prévisions	Exercice financier 1958		Exercice financier 1959 Prévisions	Exercice financier 1958		Exercice financier 1959 Prévisions
		Prévisions	Dépenses		Prévisions	Dépenses	
	1.510.000	—	—	—	1.525.000	1.495.000	1.510.000
	—	5.117.885	5.075.356	3.922.652	5.117.885	5.075.356	3.922.652
	11.018.298	—	—	—	10.340.866	11.008.177	11.018.298
	2.849.000	270.000	463.042	395.000	3.243.000	3.793.642	3.244.000
	—	188.000	171.839	210.000	188.000	171.839	210.000
	852.000	700.644	594.774	314.000	1.531.984	815.014	1.166.000
	—	682.593	650.686	982.812	682.593	650.686	982.812
	348.402	—	—	—	339.336	339.336	348.402
	1.834.000	—	—	—	1.857.000	3.357.000	1.834.000
	370.000	—	—	—	329.000	349.000	370.000
	—	1.642.604	1.561.648	1.597.069	1.642.604	1.561.648	1.597.069
	80.721	—	—	—	87.208	87.208	80.721
	7.030.000	290.000	240.887	220.000	7.372.000	7.523.887	7.250.000
	—	712.066	702.741	614.257	712.066	702.741	614.257
	1.449.497	—	—	—	1.373.844	1.423.844	1.449.497
	2.316.000	—	—	—	1.705.000	2.084.000	2.316.000
	—	2.061.938	2.004.686	2.065.623	2.061.938	2.004.686	2.065.623
	2.439.354	—	—	—	2.197.802	2.267.902	2.439.354
	5.534.000	—	—	—	4.285.300	4.827.400	5.534.000
	—	1.436.361	1.431.510	1.451.366	1.436.361	1.431.510	1.451.366
	4.423.851	—	—	—	2.803.026	3.601.426	4.423.851
	2.110.000	2.375.000	2.394.584	2.228.570	3.998.300	4.017.884	4.338.570
	815.000	510.000	689.847	430.000	1.045.000	1.279.847	1.245.000
	—	4.715.000	3.967.732	1.723.000	4.715.000	3.967.732	1.723.000
	13.000.000	—	—	—	11.000.000	11.750.000	13.000.000
	3.380.000	335.000	335.000	200.000	2.715.000	3.815.000	3.580.000
	—	913.394	897.948	737.108	913.394	897.948	737.108
	1.550.214	—	—	—	1.550.214	1.248.214	1.550.214
	1.310.000	—	—	—	1.310.000	1.287.000	1.310.000
	—	696.159	689.159	414.258	696.159	689.159	414.258
	1.329.663	—	—	—	1.211.904	1.199.093	1.329.663
	3.430.000	300.000	300.000	290.000	3.080.000	3.810.400	3.720.000
	20.000	—	—	—	410.000	610.000	20.000
	69.000.000	22.946.644	22.171.439	17.795.715	83.476.784	89.143.579	86.795.715
	1.000.000	—	1.499.975	250.000	—	1.499.975	1.250.000
	—	10.000.000	9.432.990	9.654.285	10.000.000	9.432.990	9.654.285
	—	—	—	—	450.000	450.000	—
	500.000	—	—	—	—	930.000	500.000
	—	11.428.571	7.941.614	—	11.428.571	7.941.614	—
	1.500.000	21.428.571	18.874.579	9.904.285	21.878.571	20.254.579	11.404.285
	70.500.000	44.375.215	41.046.018	27.700.000	105.355.355	109.398.158	98.200.000
	—	3.835.000	3.869.411	2.300.000	3.835.000	3.869.411	2.300.000
	70.500.000	48.210.215	44.915.429	30.000.000	109.190.355	113.267.569	100.500.000

Les prévisions des dépenses pour 1959 comprennent un nouvel accroissement par rapport aux résultats de la gestion de 1958. Cet accroissement résulte d'une augmentation de 6.000.000 So. concernant des dépenses pour le fonctionnement de certains services, tels que les services sociaux, les services généraux et ceux de la sécurité intérieure, ainsi que de la diminution des dépenses relatives à d'autres services, d'un montant de 3.900.000 So. environ.

Avec l'exercice 1959, on a introduit dans le budget du Gouvernement de la Somalie certaines dépenses qui, en 1958, figuraient encore dans le budget de l'Administration italienne, ne laissant à la charge de celle-ci que les dépenses du ressort de l'Administration (services généraux, dépenses découlant du mandat, certaines autres dépenses pour l'instruction, la santé et l'assistance publiques, etc.) et celles se rapportant au personnel affecté au service des télécommunications et à l'assistance en vol de l'aéronautique.

**Budget de l'Administration italienne.** — Il enregistre, pour 1958, une diminution des recettes de 11.421.777 So. correspondant à la contribution que l'Etat italien a accordée pour le licenciement et le règlement du personnel italien.

A côté de cette diminution de recettes, on a enregistré une diminution de dépenses de 3.294.786 So. et pour la différence, qui s'élève à 8.126.991 So., on y a fait face en effectuant des opérations temporaires de trésorerie avec des banques opérant dans le Territoire.

Les prévisions des recettes pour 1959 s'élèvent à 40.000.000 So., marquant une réduction de 17.142.855 So. par rapport aux prévisions de 1958 (voir le tableau, p. 29). Cette réduction est due, pour un montant de 11.421.777 So., à la contribution spéciale pour le licenciement et le rapatriement du personnel italien qui n'est pas incluse dans le budget de 1959 et, pour un montant de 5.721.078 So., à la diminution des nécessités en rapport avec la réduction progressive du personnel italien.

Les dépenses militaires, pour 1959, marquent encore une réduction de 1.569.411 So. par rapport à celles de 1958, due au rapatriement progressif du personnel militaire.

**33. Subventions accordées au Territoire.** — Depuis le début de l'Administration de tutelle, l'Etat italien a accordé pour les dépenses civiles et militaires du Territoire une contribution totale de 58.636 millions de liras, équivalant à 670.123.933 So.

**34. Dette publique.** — Le Territoire n'a pas de dette publique.

## II. — IMPOTS

**35. Système des impôts directs. Montant des recettes et exemptions.** — Les impôts directs suivants sont appliqués: l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les habitations, l'impôt sur les schambas et l'impôt d'abattage du bétail.

De plus amples détails concernant ces impôts — qui n'ont subi aucune modification au cours de 1958 — figurent dans le Rapport 1957.

Il ressort du tableau du para. 32.1 que le montant des impôts directs (sur le revenu, les huttes et les schambas et le bétail) a été de 8.242.078 So.

**Impôts sur le revenu.** — Le montant perçu au cours de l'exercice 1958, a été de 7.220.040 So. alors qu'il était de 5.521.443 So. pour l'exercice précédent.

Le nombre des contribuables s'élève actuellement à 4.156.

Les recettes sont réparties de la façon suivante, compte tenu de la composition de la population:

1) impôt sur le revenu dérivant d'activités commerciales, industrielles, professionnelles et artisanales ou de la possession d'immeubles:	
montant versé par des Somalis ou des membres de communautés asiatiques (Arabes, Indiens et Pakistanais) .....	1.079.153 So.
montant versé par des Européens .....	1.813.709 »
montant versé par des sociétés anonymes .....	1.158.260 »
2) impôt sur le revenu du travail, retenu sur les traitements et les salaires perçus par les travailleurs et versé directement par les employeurs:	
provenant de Somalis et de membres des communautés asiatiques susindiquées .....	500.000 So.
provenant d'Européens .....	2.668.913 »

**Impôts sur les huttes.** — Les recettes ont été de 547.785 So. (483.308 So. pour l'exercice précédent).

Des exemptions temporaires pour motif d'indigence, de santé ou d'autre nature, sont prévues. A ce titre, 2.813 huttes, réparties comme suit, ont été exemptées au cours de l'année 1958:

huttes sujettes à l'impôt de 5 So. ....	19.170 So.
» » » » 7,5 » .....	11.325 »
» » » » 10 » .....	250 »

Ces exonérations ont été cause d'une diminution de recettes égale à 30.745 So.

Les Rapports précédents fournissent de plus amples renseignements au sujet des exemptions.

**Impôts sur les schambas** — Les recettes ont été de 224.818 So. (214.914 So. pour 1957).

**Impôt d'abattage du bétail.** — Institué par la loi n. 1 du 17 décembre 1957 (voir le Rapport 1957 p. 34) il a fourni un montant de recettes de 249.435 So.

Il ressort des données mentionnées ci-dessus que l'apport fourni aux contributions directes par les Somalis et les membres de communautés asiatiques a été de 2.601.191 So., correspondant à 31,5 % desdites contributions.

**36. Impôts indirects: services, nature, taux et montants perçus.** — Les impôts indirects sont représentés par les droits de douane, les impôts de fabrication et les surtaxes de frontière sur l'alcool et le sucre, les régies du tabac et des allumettes, l'impôt de consommation sur les carburants, l'impôt sur le chiffre d'affaires, la taxe de circulation sur les véhicules automobiles et l'impôt d'abattage.

En ce qui concerne les services qui perçoivent les impôts indirects, voir le Rapport 1954, n° 36.2-3.

**Droit de douane sur les importations et les exportations et droits de magasinage douanier.** — Les droits de douane sur les importations ont fourni un montant de recettes de 18.087.718 So. et ceux sur les exportations 5.584.176 So. Les taux sont indiqués à l'Annexe V, tableau 10.

Les exemptions accordées à l'importation de machines et d'outillages, en vue de favoriser le développement économique, ont atteint un montant de 2.244.288 So., correspondant à une valeur de matériel de 12.116.362 So. (en 1957: exemptions 4.140.475; So., valeur du matériel 26.792.485 So.).

Les droits de magasinage douanier et droits divers ont fourni un montant de recettes de 240.228 So.

*Impôt de consommation sur les carburants.* — Cet impôt, institué en 1956, tout en laissant intacts les anciens prix de vente de ces produits, a fourni un montant de recettes de 3.374.414 So.

*Droit additionnel sur la farine.* — Institué en 1957 sur la farine provenant de l'Italie (voir à l'Annexe V, la note b au tableau 10), il a donné une recette de 367.930 So.

*Impôt de fabrication et surtaxe de frontière sur l'alcool.* — L'impôt sur la fabrication, de 440 So. par hectolitre anhydre et le droit de douane de 60 % *ad valorem* ont fourni un montant total de recettes de 49.978 So. dont 28.948 So. pour l'impôt sur la fabrication et 21.030 So. pour la surtaxe de frontière.

*Impôt de fabrication et surtaxe de frontière sur le sucre.* — L'impôt de fabrication sur le sucre, portant sur 102.054 quintaux, s'est élevé à 5.970.185 So. et la surtaxe de frontière, à 417.495 So. (de 58,50 So. par quintal: décret-loi n° 5 du 31 décembre 1956, converti en loi n° 3, le 23 mai 1957).

*Régie des tabacs et des allumettes.* — Les recettes nettes réalisées par ces ventes ont été de 3.880.616 So. (3.122.903 So. en 1957).

*Impôts indirects et taxes sur le chiffre d'affaires.* — Pour les taux de chaque contribution en vigueur, voir le n° 36.4 du Rapport 1953.

Les recettes relatives à ces impôts et taxes ont été de 3.339.485 So. (2.827.894 en 1957), répartis de la façon suivante:

taxe d'enregistrement .....	688.609 So.
impôt sur les successions .....	13.232 »
taxe sur les hypothèques.....	30.406 »
impôt sur les concessions et timbres .....	1.385.742 »
impôts en subrogation .....	122.711 »
taxes sur les assurances .....	23.447 »
taxe scolaire .....	4.367 »
taxe de circulation sur les véhicules automobiles (règlement approuvé pour la loi n° 17 du 30 novembre 1957, en vigueur du 1 <sup>er</sup> janvier 1958: voir le Rapport 1957, p. 34).....	580.756 So.
droits sur les spectacles publics.....	308.701 So.
droits de secrétariat et de notariat .....	74.114 »
taxes de caractère local .....	107.399 »

En outre, le fisc a encaissé un montant total de 505.992 So. provenant des biens domaniaux, dont 240.823, concernant la location de biens immobiliers; 156.009 So. provenant de la cession de biens domaniaux; 8.640 So. pour les permis de recherches minières et 100.520 So. des concessions pour coupes de bois.

**37. Impôts municipaux.** — Pour les sources de revenus dont disposent les administrations municipales, voir les para. 29.2.

Pour d'autres renseignements voir le Rapport précédent.

## DEUXIEME SECTION — MONNAIE ET SYSTEME BANCAIRE

**38. 1. Système monétaire.** — Il n'y a pas de modification à signaler, par rapport à ce qui avait été exposé dans les précédents Rapports.

En ce qui concerne la réserve légale et la circulation de la monnaie, voir l'Annexe statistique VI.

**38. 2. Système bancaire.** — La « Banca d'Italia », le « Banco di Napoli » et le « Banco di Roma » opèrent dans le Territoire par l'intermédiaire de succursales.

Pour le fonctionnement de ces banques voir le Rapport précédent.

Il existe en outre un « Credito Somalo » dont le siège est à Mogadiscio. Il s'agit d'un institut local doté également d'une section de crédit pour les bâtiments (pour les fonds de dotation de cette banque, voir le n° 45.3, A 8 et B 3).

**39. Réglementation du change.** — Aucune modification n'étant intervenue en la matière, on renvoie au Rapport précédent.

**40. La cote des changes.** — La cote du change entre le somalo et les principales devises étrangères est réglée sur la base de la parité-or du somalo déclarée au Fonds Monétaire International. Le pair du somalo est de 0,124414 gramme d'or fin.

Les taux de change sont les suivants: 1 somalo = 1 shilling E. A.; 1 somalo = 87,50 lire italiennes; 100 lire italiennes = 1,14286 somalo; 1 somalo = 0,14 \$ U. S. A.; 1 \$ U. S. A. = 7,14286 somalos. La matière est réglée par l'ordonnance n. 14 de l'année 1950.

Pour les changes officiels entre le somalo et d'autres monnaies, voir le Rapport 1953.

L'année 1958 n'a pas produit de fluctuations notables dans les taux de change entre le somalo et les principales devises étrangères.

**41. Taux d'intérêt et dépôts bancaires.** — A la suite d'un accord, les banques italiennes qui opèrent en Somalie appliquent des taux d'intérêt et d'escompte uniformes: voir le Rapport 1954.

Les dépôts auprès des trois banques italiennes opérant dans le Territoire étaient, au 31 décembre de chaque année, les suivants, en milliers de somalos:

DEPOTS	1954 So.	1955 So.	1956 So.	1957 So.	1958 So.
Des organismes publics .....	15.925	19.393	14.593	21.246	17.839
Des sociétés et des particuliers ...	28.589	31.180	33.498	31.241	38.095
TOTAUX ...	44.514	50.573	48.091	52.487	55.934

Les sommes déposées auprès du Credito Somalo au cours de l'année 1958, ont été les suivantes:

Organismes publics.....	5.571.000 So.
Sociétés et particuliers .....	4.003.000 »

Selon le décret n° 75 du 20 mai 1958, de l'Administrateur, les taux d'intérêt actifs ont été fixés comme suit:

- a) crédit agricole d'exploitation: taux d'escompte: 4,50 % p. a.; intérêt de retard: 6,5 % p. a.;
- b) crédit en faveur de l'artisanat: taux d'escompte: de 5,5 % à 7 %;
- c) crédit en faveur de l'activité maritime et de la pêche: taux d'escompte: de 5,5 % à 6,5 % p. a.; taux débiteur: de 6 % à 7 % p. a.;
- d) crédit ordinaire: taux d'escompte: de 5,25 % à 7,75 % p. a.; taux débiteur: de 6 % à 8 % p. a.

### TROISIEME SECTION - ECONOMIE DU TERRITOIRE

#### I. — GENERALITES

**42. 1. Structure économique générale.** — Comme complément de ce qui a été exposé aux numéros 1 à 3, et dans ce numéro du Rapport 1956, il semble suffisant de rappeler que, du point de vue écologique, le Pays est dominé par la brousse basse et rare, ou par une végétation de steppe ou de savane, et par deux fleuves d'un débit modeste, l'Uebi Scebeli et le Giuba, le long desquels se trouvent des formations hygrophiles diverses, tandis que, dans la zone interfluviale, la végétation boisée est représentée en majorité par des acacias. En Migiurtinia, la végétation rupestre, qui produit l'encens, est la plus importante.

Le territoire le plus important, du point de vue économique, comprend les bassins des deux fleuves déjà mentionnés et la zone délimitée par ceux-ci. Il permet l'élevage exercé par les nomades et l'agriculture en régime sec, pour laquelle la population somalie utilise des moyens assez rudimentaires.

La population somalie et assimilable (y compris les Arabes, les Indiens et les Pakistais), qui est évaluée à environ 1 million  $\frac{1}{4}$ , se répartit en grandes catégories économiques, selon les pourcentages approximatifs suivants: pasteurs (nomades) 43 %, pasteurs-agriculteurs (semi-nomades) 30 %, agriculteurs (sédentaires) 17 %, pêcheurs et marins 2 %, commerçants et artisans 4 %, autres activités 4 %.

Selon des évaluations approximatives, un tiers seulement de la population vit dans les 1.600 villages stables, où elle habite des cabanes fixes ou mobiles; le pourcentage de ceux qui habitent dans des maisons en maçonnerie, de type local, est très faible.

En ce qui concerne la structure économique du pays — dans laquelle on distingue une *économie de subsistance* et une *économie monétaire* — ainsi que les conséquences qui en découlent, on renvoie le lecteur au para. 42.1 du Rapport 1956 et des Rapports précédents.

**42. 2. Allure économique de l'année.** — Dans les zones d'irrigation ou d'inondation, la production agricole est restée au niveau habituel, grâce à la crue normale des fleuves.

Par contre, dans les zones à cultures sèches, la production a été peu abondante, par le fait que la pluviosité a été au-dessous de la moyenne: dans certaines régions elle a été insuffisante, avec des précipitations irrégulières pendant la saison du « gu » (avril-juillet), alors qu'il n'y en a pratiquement pas eu pendant la saison du « der » (septembre-décembre).

La récolte de coton de l'année agricole 1957-1958 a été importante, mais les difficultés qui ont surgi sur les marchés internationaux, peu après la fin de la campagne, et qui ont subsisté pendant toute l'année, ont réduit l'intérêt que présentait cette culture industrielle; par conséquent, l'étendue des superficies destinées à la culture du coton pour la campagne 1958-1959 a sensiblement diminué.

L'exportation des bananes vers l'Italie a repris un rythme normal. Un premier contrat d'exportation de 30.000 q. de bananes a également été conclu avec la Grèce; ce fait est particulièrement intéressant car ce pays n'importait jusqu'à présent que des bananes provenant d'autres pays que la Somalie.

Le bétail a subi les conséquences de la courbe saisonnière défavorable; dans certaines zones (territoires frontaliers du Haut-Giuba, de l'Hiran et dans toute la partie septentrionale du pays), il a fallu soumettre les troupeaux à de longues transhumances fatigantes et, dans certains cas, l'exode des populations des zones les plus atteintes a été nécessaire. Les zones où l'on trouve fréquemment des puits forés ou des *uars* ont beaucoup moins souffert de l'insuffisance des précipitations.

Dans le Bas-Giuba, l'élevage et l'agriculture ont largement bénéficié de l'exécution des travaux d'adduction des eaux du Giuba dans le Descek Uamo, travaux qui sont décrits au n. 62.1.

La disponibilité en bétail a en outre permis d'exporter une quantité importante d'animaux vivants et de faire face aux besoins des deux industries locales pour la production des conserves de viande.

La production de bois de combustion et de charbon a été assez élevée.

En ce qui concerne les activités industrielles et commerciales, on renvoie le lecteur aux chapitres respectifs de ce Rapport.

**43. Revenu national et balance des paiements.** — La difficulté de rassembler les données nécessaires n'a pas permis d'entreprendre, jusqu'à présent, le calcul du revenu du Territoire; toutefois, ces derniers temps, des experts en la matière ont rassemblé les éléments nécessaires à cette évaluation, en se bornant, pour l'instant, aux branches de l'agriculture, des forêts et de l'élevage. Voici les premiers résultats ainsi obtenus (d'après le système de la valeur ajoutée, et se rapportant à l'année solaire 1955), rapportés à simple titre d'indication, suivant le genre d'économie (v. n° 42.1).

1. Economie de subsistance :	
a) agriculture .....	46 millions de So.
b) forêts .....	5 » » »
c) élevage du bétail .....	87 » » »
2. Economie monétaire :	
agriculture.....	40 millions de So.

Soit, au total, 178 millions de So. pour les trois secteurs économiques.

En ce qui concerne la balance des paiements, les recettes et les paiements en devises ont donné lieu à un solde passif de 6,4 millions de somalos, correspondant à 894.300 dollars; en 1957, ce solde était actif à raison de 7,4 millions de somalos, soit environ 1.040.300 \$.

PARTIES COURANTES	En somalos			En dollars U.S.A.		
	Crédits	Dettes	Solde	Crédits	Dettes	Solde
1. Marchandises .....	83.225,5	91.545,5	— 8.320,0	11.651,5	12.816,3	— 1.164,8
2. Transports.....	127,8	8.362,9	— 8.235,1	17,9	1.170,8	— 1.152,9
3. Voyages à l'étranger....	418,6	1.357,8	— 939,2	58,6	190,1	— 131,5
4. Revenus de placements .	24,2	13.421,5	— 13.397,3	3,4	1.879,0	— 1.875,6
5. Remises des travailleurs	21.978,7	42.100,2	— 20.121,5	3.077,0	5.894,0	— 2.817,0
6. Transactions gouverne- mentales .....	42.361,6	—	+ 42.361,6	5.930,6	—	+ 5.930,6
7. Divers.....	6.818,7	4.555,0	+ 2.263,7	954,6	637,7	+ 316,9
TOTAUX...	154.955,1	161.342,9	— 6.387,8	21.693,6	22.587,9	— 894,3

Les débits et les crédits avec l'Italie se sont clos sur un profit net pour la Somalie de 1,8 millions de So. (soit 154,5 millions de liras environ), inférieur à celui de 1957 qui atteignit 22,8 millions de So. Le profit moins élevé de 1958 découle surtout des transferts moins élevés pour transactions.

Le mouvement des marchandises a atteint un solde passif de 8,3 millions de So. — inférieur au solde de 1957, qui fut de 21 millions de So. — et a été enregistré toujours à l'égard des livres sterling.

Le déficit pour les marchandises et les transports, dans l'ensemble, a diminué de près de 11 millions de somalos, puisqu'il est passé de 27,5 millions de 1957 à 16,5 surtout à cause d'une augmentation de 18,5 millions de somalos dans les exportations et de 6 pour les importations.

Le solde débiteur des remises et des revenus a été de 33,5 millions de So. (en 1957, il était de 25,4 millions de So.).

Le solde du compte-liras de 1,8 millions de So. (155 millions de liras), a été converti en livres sterling obtenues par les autorités monétaires italiennes et, avec la conversion d'une partie du solde actif en dollars, a été employé pour solder les transactions en livres sterling.

Les échanges globaux avec la zone sterling, ont présenté un déficit de 25,4 millions de So. (1.268.600 Lst. contre 1.476.400 du 1957).

Un profit appréciable, enfin, découle des échanges avec la zone dollar, qui ont donné globalement une recette nette de 17,2 millions de So., équivalant à 2.412.500 dollars environ, dont 549.600 \$ provenant des donations des Etat-Unis d'Amérique (surplus agricoles).

**44. Organisations économiques non gouvernementales.** — Au sujet de ces organisations, il convient de signaler que la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture avait enregistré, à la fin de l'année 1958, 280 entreprises italiennes, 118 somalies, 23 arabes, 24 indiennes et pakistanaïses et 2 nord-américaines.

La Chambre de Commerce s'est chargée de l'organisation pour la participation de la Somalie à la Foire de Milan, où elle occupait un pavillon dans le palais des nations.

Elle a participé, au mois de décembre, au Congrès des Chambres de Commerce Afro-Asiatiques, tenu au Caire.

## II. — PRINCIPES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

**45.1. Organes s'occupant du développement économique.** — Le Ministère des Affaires Economiques traite les matières relatives à l'économie du pays et à l'organisation des services économiques.

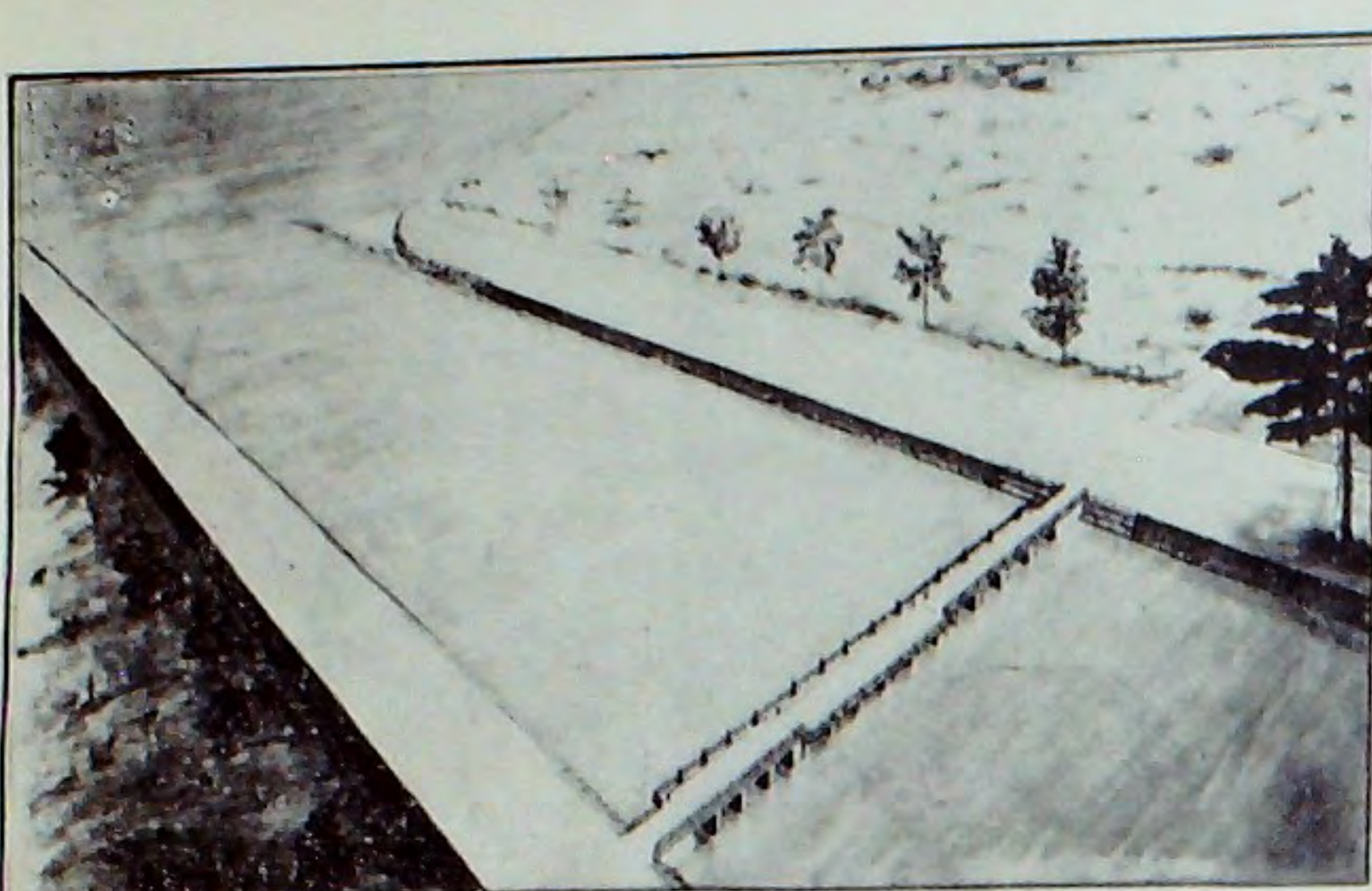
Depuis 1957, un Bureau des Plans, une Agence pour le développement économique de la Somalie (A. S. E. S.) financée par l'Administration italienne, et un Comité inter-ministériel pour le développement économique (C. I. S. E.), sont en fonction. Pour de plus amples renseignements, voir le Rapport 1957.

Au cours de sa deuxième année d'existence, l'A.S.E.S. a, à la demande du C.I.S.E. et sur la base des projets et programmes prévus par les Plans de développement économique 1954-1960, exercé son activité en faveur du développement économique du pays. Cette activité peut se résumer par les chiffres ci-après:

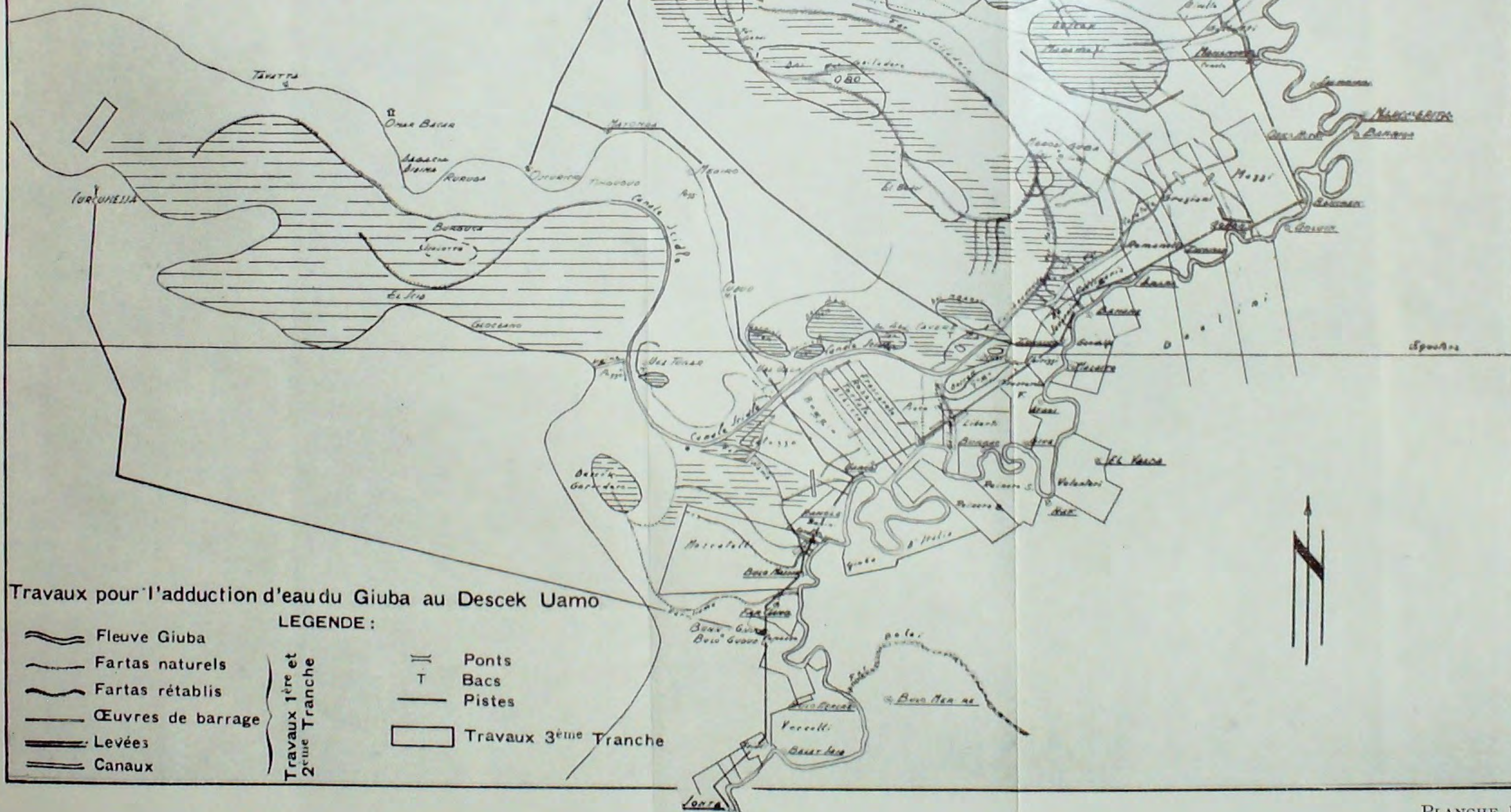
Branche - Zone - Projet	Dépenses	Travaux effectués
<b>I. AGRICULTURE:</b>		
a) <i>Moyen et Bas-Scebeli:</i> Projets 110-111-114/1958	133.121	Levées 8.600 m. = 43.000 m <sup>3</sup> Prises d'eau à vannes: 25 Canalisation: 1.150 m. = 4.600 m <sup>3</sup> ; 1.080 ha.
b) <i>Moyen et Bas-Giuba:</i> Projet 81/1958 .....	33.894	Construction d'un pont-barrage
c) <i>Centres agricoles autochtones:</i> Projets 85-134/1958.....	70.430	Canalisation 8.000 m. = 24.000 m <sup>3</sup> ; prises d'eau à vannes: 6; ha. 420.
d) <i>Frais généraux:</i> Projets divers 1958 .....	1.076.852	Experts I. C. A..... 500.000 Frais génér. et d'administration.. 325.534 Dévelop. culture du coton..... 160.590 Etudes et recherches .....
TOTAL AGRICULTURE ...	1.314.297	
<b>2. ZOOTECHNIE:</b>		
a) <i>Creusage de puits à ciel ouvert:</i> Projets 90-100-105-108-123/ 1958 .....	34.604	11 puits à ciel ouvert, dont 8 sur les financements déjà signalés.
b) <i>Forage de puits à la sonde mécanique:</i> Projets 86-87-88-89-91-94 95-96-97-98-99-101-104- 112-113-115-116-117-118 119-122-124-127-139-144 146/1958 .....	2.057.562	Forage de 48 puits.

Branche - Zone - Projet	Dépenses	Travaux effectués
c) <i>Achat d'équipement:</i> Projets 102-103-120-149-150/1958 .....	364.715	Pompe Peerless, moteurs Diesel et pièces de rechange pour sondes.
d) <i>Dépenses relatives aux experts</i> .....	290.539	Experts I. C. A.
e) <i>Centre de ramassage des produits zootechniques:</i> Projet 1 - reliquat 1957..	45.000	Début de la 2 <sup>ème</sup> tranche des travaux.
f) <i>Amélioration du cheptel:</i> Projet 145/1958 .....	43.721	Construction et installation de centres d'accouplement de bœufs, à Mogadiscio, Uar Mahan et Ionte.
TOTAL ZOOTECHNIE ...	2.836.141	
3. COMMUNICATIONS:		
a) <i>Routes et pistes:</i> Projets 109-132/1958 ...	311.391	Route Mogadiscio-Fer Fer, reconstruction du tracé et revêtement bitumé sur plusieurs tronçons, au total 2,800 km.
b) <i>Téléphones:</i> Reliquat 1956 .....	402.421	Achèvement de l'installation de la nouvelle centrale téléphonique.
TOTAL COMMUNICATIONS ...	713.812	
4. ASSAINISSEMENT URBAIN:		
Projet 107/1958 .....	499.136	Goudronnage, prolongement et élargissement de 6 nouvelles routes dans la zone d'assainissement. Aménagement de la vallée au nord du Village Anzilotti. Aménagement de routes intérieures dans le Village Anzilotti. Construction de 3 cimetières musulmans.
5. INDUSTRIE:		
Projet 19/1958 .....	156.125	Construction de 4 embarcations traditionnelles, réparation de 23 embarcations traditionnelles; motorisation d'un « sambouk » de 97 t. de jauge brute; Approvisionnement en appâts des pêcheurs d'Abo; Formation de charpentiers et de pêcheurs.
6. CRÉDIT:		
Projet 83-126/1958 .....	600.000	Elargissement de la Section de crédit pour le bâtiment.
TOTAL GÉNÉRAL ...	6.119.511	

En ce qui concerne le F.V.S., autre organisme s'occupant du développement économique du Pays, on renvoie le lecteur au n° 45.4.



Projet de prises d'eau à effectuer sur le canal de dérivation dans la dépression du Descek Uamo (Projet n° 12 F. V. S., III<sup>ème</sup> tranche de travaux So. 1.200.000)



**45. 2. Orientation générale de la politique économique.** — La politique économique, orientée vers le développement des ressources locales et l'amélioration progressive du standard de vie des autochtones, n'a subi aucune modification au cours de l'année; l'exposé qui en avait été fait dans les Rapports précédents est donc encore valable (voir également le para. 50. 1.).

**45. 3. Programmes de développement 1954-60 et leur exécution au cours des années allant de 1954 à 1958.** — Les plans de développement économique prévus pour la période 1954-1960 et présentés à la XIV<sup>ème</sup> session du Conseil de tutelle, n'ont subi aucune modification au cours de l'année 1958; les programmes qui avaient déjà été exposés en 1956, et résumés ci-après sont donc encore valables.

INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR LA PÉRIODE 1954-1960

BRANCHE D'INVESTISSEMENT	Nature des investissements	Somalos
1. Agriculture .....	publics	30.509.714
2. Zootechnie <sup>(a)</sup> .....	publics	24.071.428
3. Communications <sup>(b)</sup> .....	publics	30.580.000
4. Assainissement urbain.....	publics	3.000.000
	privés	4.000.000
5. Artisanat .....	publics	420.000
6. Industrie .....	publics	700.000
	privés	23.000.000
7. Commerce .....	publics	2.100.000
8. Crédit .....	publics	4.700.000
	privés	1.200.000
TOTAUX des investissements ...	publics	96.081.142
	privés	28.200.000
	TOTAL ...	124.281.142

(a) Y compris 350.000 So. apportés par la S. A. C. A. — (b) Y compris 470.000 So. apportés par la S. A. I. S.

Les renseignements détaillés concernant les investissements publics et privés, par branche, ainsi que les organisations chargées du financement, sont fournis ci-après. Les investissements sont répartis, selon leur but économique, en investissements: a) *non lucratifs*; b) *de base*; c) *productifs*.

A. — INVESTISSEMENTS PUBLICS

I. AGRICULTURE

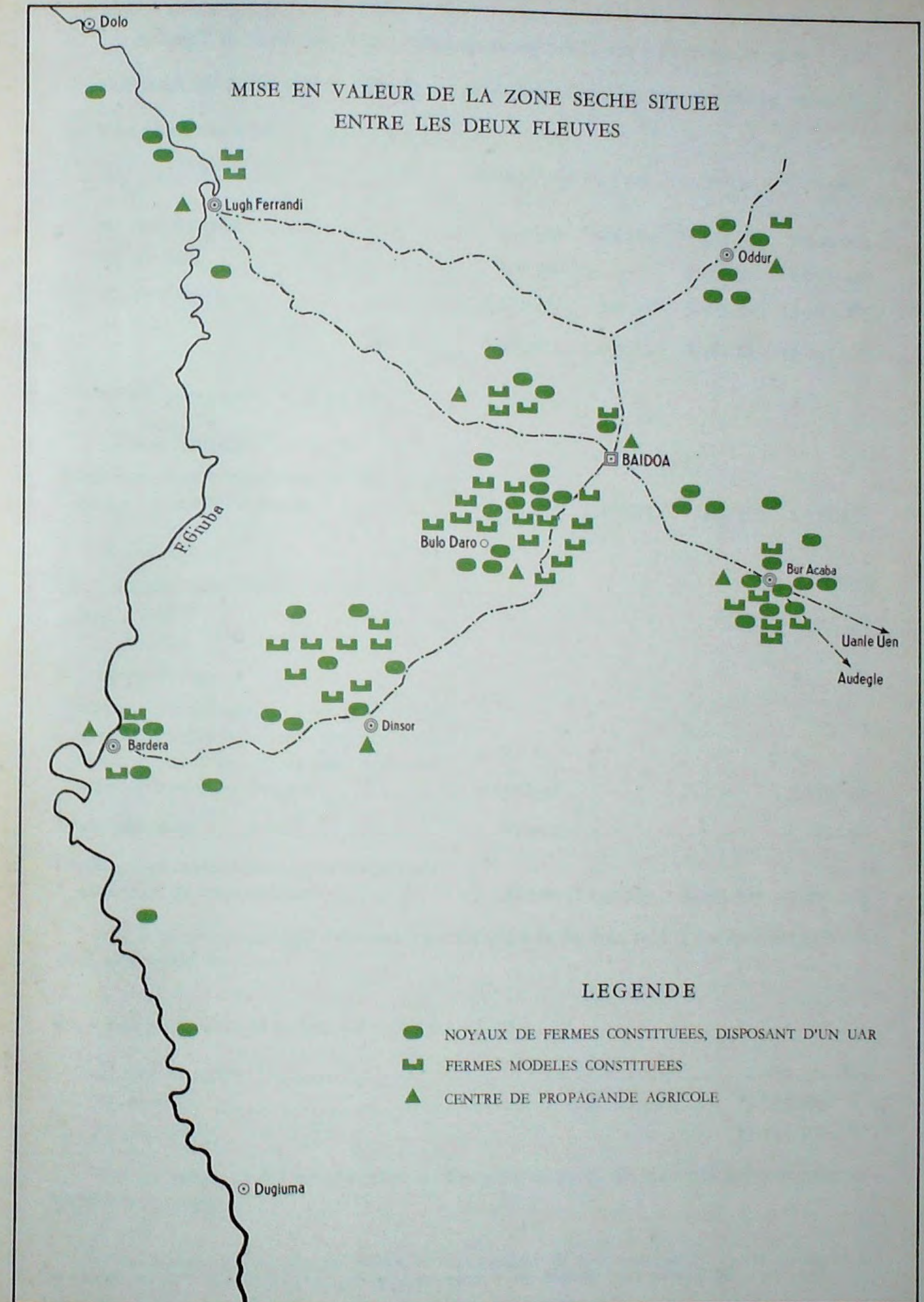
Les programmes d'investissements publics prévoient, pour la période 1954-1960, une dépense de 30.509.714 So.



Les opérations prévues sont les suivantes:

REGIONS OU ZONES Nature des opérations	Superficie intéressée Ha.	Coût total So.
<i>Migiurtinia</i>		
Accroissement de la culture du palmier-dattier .....	—	500.000
<i>Nogal</i>		
Constitution de 300 fermes-modèles .....	2.000	(a) 450.000
<i>Mudugh</i>		
Constitution de 150 fermes-modèles dans les régions d'El Bur, El Dere et Harardere .....	1.000	(a) 225.000
<i>Hiran</i>		
Aménagement de zones d'irrigation .....	1.700	(a) 425.000
Constitution de 100 fermes-modèles .....	500	(a) 150.000
<i>Cours supérieur du Giuba</i>		
Aménagement hydraulique (Bardera-Dolo) .....	1.000	(a) 200.000
Constitution de 50 fermes-modèles (Bardera-Dolo) ...	250	(a) 75.000
<i>Région interfluviale</i>		
Constitution de 2.600 fermes-modèles .....	13.000	2.450.000
<i>Régions du Moyen et Bas-Scebeli</i>		
Aménagement de zones d'irrigation .....	30.000	5.600.000
Centre agricole de Havaï: restauration du barrage et des canaux .....	3.000	(a) 600.000
Centre agricole de Mucuidumis: installations pour l'irri- gation .....	7.000	(a) 1.610.000
<i>Régions du Moyen et Bas-Giuba</i>		
Aménagement de desceks .....	9.000	2.163.000
Centre agricole de Torda-Naftagur: travaux de cana- lisation et installations pour l'irrigation .....	8.000	(a) 1.600.000
<i>Localités diverses</i>		
Centres agricoles autochtones .....	15.000	2.870.000
Silos de villages .....	—	560.000
Equipements pour le travail animal .....	—	141.000
Equipements pour le travail agricole .....	—	140.000
Centres de motoculture .....	4.320	1.400.000
Silos généraux .....	—	1.475.000
Constitution de 6 unités pour la lutte contre les parasi- tes (frais d'exercice à la charge des usagers) .....	—	420.000
Frais généraux pour achat d'équipements, études, re- cherches et experts .....	—	6.187.857
Achat d'outillages pour le Fonds de mise en valeur de la Somalie .....	—	1.267.857
<b>TOTAUX ...</b>	<b>95.770</b>	<b>30.509.714</b>

(a) Y compris la part des frais généraux.



Au cours de la période 1954-1957, les investissements effectués ont été les suivants:

Investissements 1954-1957 :

	Administration So.	A. S. E. S. So.	F. V. S. So.	TOTAL So.
a) <i>non lucratifs</i> .....	633.340	566.665	(1) 400.089	1.600.094
b) <i>de base</i> .....	500.350	—	2.177.580	2.677.930
c) <i>productifs</i> .....	7.329.324	531.066	5.903.305	13.763.895
TOTAL ...	8.463.014	1.097.731	8.481.147	18.041.919

Investissements 1958 :

a) *non lucratifs*:

Dépenses pour l'établissement des projets et les experts en Somalie .....	30.000	1.076.852	225.326	1.332.178
------------------------------------------------------------------------------	--------	-----------	---------	-----------

b) *de base*:

4 <sup>ème</sup> tranche des travaux concernant les silos généraux.....	—	—	77.146	77.146
----------------------------------------------------------------------------	---	---	--------	--------

c) *productifs*:

Travaux de canalisation, creusage d'« uars » et constitution de fermes-modèles, cons- truction de prises d'eau sur le fleuve, aménagement de desceks .....	3.173.050	—	—	3.173.050
Frais généraux .....	87.255	—	—	87.255
Outillage et équipement pour les services généraux de l'agriculture .....	29.500	237.445	2.993.360	3.260.305

Les dépenses pour 1958 s'élèvent donc à 4.669.629 So. soit 15,3% des sommes prévues pour la période de 7 ans.

Investissements totaux 1954-1958 :

a) <i>non lucratifs</i> .....	2.932.272 So.
b) <i>de base</i> .....	2.755.076 »
c) <i>productifs</i> .....	17.024.200 »

Soit au total, 22.711.548 So. c'est-à-dire plus de 74 % des sommes prévues pour la période 1954-1960.

(1) La dépense de 293.460, So. relative à la formation de techniciens et d'experts qui figure à la charge de F. V. S., à la page 56 du Rapport 1957, a été déduite (voir point 9 de ce n° 45.3).

Les travaux effectués dans le courant de 1958 ont porté sur 70.357 ha., soit 73 % de la superficie totale à mettre en valeur.

Les travaux terminés jusqu'en 1958 sont les suivants:

*Région de l'Hiran*: creusage de canaux: 16.880 m., soit 27.850 m<sup>3</sup>; levées: 150 m., soit 990 m<sup>3</sup>; prises d'eau: 2. Terrain amendé 550 ha.

*Région interfluviale*: construction de 65 « uars »; restauration de 3 « uars »; constitution de 111 fermes-modèles; constitution de 8 centres de propagande agricole et champs expérimentaux. Terrain amendé: 5.415 ha.

*Régions du Moyen et du Bas-Scebeli*: creusage de canaux: 115.225 m., soit 2.332.820 m<sup>3</sup>; berges: 148.500 m., soit 1.143.200 m<sup>3</sup>; prises d'eau à 1 vanne: 155; passages routiers: 21; ponts routiers et petits ponts: 10; passerelles: 2; transformation de barrages en digues: 2; barrages à 2 vannes: 1; barrages à 3 vannes: 11; à 5 vannes: 2; à 7 vannes: 3; à 9 vannes: 2; ponton de dragage des bassins: 1; bassins pour recueillir les eaux pour usage agricole et zootechnique: 5. Terrain amendé: 44.897 ha.

*Régions du Moyen et Bas-Giuba*: creusage de canaux: 10.215 m., soit 177.650 m<sup>3</sup>; berges et terrassements 25.657 m., soit 285.990 m<sup>3</sup>; passages routiers: 3; petits ponts routiers: 2; chantepleure: 1; prises d'eau à vannes: 12; revêtement des berges: 300 m.; bassin pour recueillir les eaux pour usage zootechnique (Dechek Uamo): 1. Terrain amendé: 15.325 ha.

*Centres agricoles autochtones*: creusage de canaux: 91.380 m., soit 374.460 m<sup>3</sup>; prises d'eau à 1 vanne: 36; passages routiers: 1; bassin pour la distribution de l'eau: 1. Terrain amendé: 2.850 ha.

*Silos de villages*: 6 silos métalliques d'une capacité de 300 q. chacun, soit 1.800 q. au total.

*Silos généraux*: construction, à Margherita et à Afgoï, de 2 groupes de 3 silos chacun, en béton armé, complétés par des aires, des installations mécaniques et des entrepôts, et dont la capacité totale atteint 22.000 q., dont 18.000 q. les silos et 4.000 q. les entrepôts.

*Centres de motoculture*: constitution de 3 centres de motoculture à Afgoï, Vittorio d'Africa et Margherita. Terrain amendé 4.320 ha.

Il convient de signaler les travaux suivants effectués dans ce secteur:

1) *Centre agricole de Bulu Mererta* (projet n° 4 du F. V. S.). La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux, déjà signalée dans le Rapport 1957, a été suivie d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, pour lesquels les nouveaux investissements ont été de 2.800.000 So.

Ces travaux, presque achevés à la fin de l'année, permettront l'amendement de terrains d'irrigation d'une superficie de 15.000 ha. et la constitution d'importantes réserves d'eau destinées à l'agriculture et à la zootechnie, dans les divers bassins qui ont été créés par les travaux de canalisation pour recueillir les eaux de l'Uebi Scebeli.

Les principales données relatives aux travaux effectués au 31 décembre sont les suivantes:

terrain amendé: 32.000 ha.;  
digues construites: 2;  
canaux principaux: 54,4 km.;  
berges des rives du Scebeli: 50 km.;  
prises d'eau à vannes: 137;

bassins pour recueillir les eaux: 4, d'une capacité totale de 45 millions de mètres cubes, consacrés principalement à l'irrigation et susceptibles, en outre, d'abreuver 225.000 têtes de bétail par jour.

On a ainsi, par rapport au total des investissements au 31 décembre, de 6.785.000 So., un investissement par hectare de 212 So., un accroissement de la production annuelle prévue, de 200 So., un accroissement du revenu *pro capite* pour la population qui bénéficiera des cultures, de 200 So., et des investissements privés de 200 So., par hectare.

Le nombre des personnes qui bénéficient actuellement des travaux de mise en valeur déjà effectués est de 85.000.

On prévoit, pour 1959, la mise en valeur de nouvelles superficies de 14.000 ha., dont 10.000 ha. environ dans la zone de Farta Gaueh, ainsi que le développement de Consortiums ou de Centres agricoles d'irrigation afin de les orienter vers des formes de culture industrielle du coton, du sésame, des arachides, etc.

2) *Adduction des eaux du Giuba pour l'utilisation dans l'agriculture et la zootechnie, dans la dépression du Descek Uamo, dans le Bas-Giuba* (projet n° 12 F. V. S.).

Au cours de 1958, on a effectué la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'adduction des eaux du Giuba, dans la dépression étendue du Descek Uamo, à travers un canal principal de prise d'eau et environ 70 km. de canalisations naturelles (« fartas » et « decheks ») et par le déblaiement de certains seuils.

Au mois d'octobre 1958, l'eau du Giuba a atteint la dépression du Descek Uamo et a ainsi reconstitué, après des dizaines d'années, une précieuse réserve hydraulique d'intérêt zootechnique, qui a évité au nombreux bétail de la zone des transhumances fatigantes, sur des parcours qui atteignent parfois 50 à 70 km.

Les travaux effectués au 31 décembre étaient les suivants: canal principal pour l'adduction des eaux: 650 m.; berges: 14.000 m.; déblaiement de seuils: 38.750 m<sup>3</sup>.

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont les suivants:

– utilisation de nouveaux terrains pour des cultures propres aux zones d'inondation (sésame et arachides en particulier): 10.000 ha.;

– constitution de réserves hydriques destinées à la zootechnie, suffisantes pour l'abreuvement du bétail se trouvant dans les zones d'Afmedò et Margherita et que l'on évalue à plus de 200.000 têtes de bétail.

En 1959, la 2<sup>ème</sup> tranche de ces travaux importants sera effectuée; elle comprendra des barrages, des berges, etc. pour lesquels on prévoit une dépense de 1.200.000 So.

3) *Centre agricole de Belet Uen* (projet n° 11 F. V. S.).

On a entrepris, en 1958, les travaux de construction du Centre agricole de Belet Uen; les prévisions de dépenses s'élèvent à 600.000 So.

Grâce à ces travaux, à peine commencés, on a l'intention:

1) d'irriguer par « gravité » 800 ha. de terrain fertile, utilisé jusqu'à présent pour les cultures sèches;

2) de créer un bassin artificiel de 1.800 ha. dont les eaux pourront être reconduites dans le fleuve Uebi Scebeli, pendant les périodes d'étiage;

3) d'utiliser dans un but agricole les 1.800 ha. ainsi fertilisés par les eaux et par le limon du fleuve.

## 2. ZOOTECHNIE

Les programmes concernant la période 1954-1960 prévoient les travaux et les dépenses publiques suivants:

O U V R A G E S	Organisation chargée du financement	Dépenses prévues So.
Creusage de 103 puits à ciel ouvert.....	U. S. O. M.	1.542.000
Creusage et réparation de 97 puits à ciel ouvert .....	A. F. I. S.	1.058.000
Achat de sondes pour le forage de puits .....	U. S. O. M.	724.000
Forage de 300 puits à la sonde mécanique .....	A. F. I. S.	10.600.000
Achat de sondes, équipement de chantiers, frais pour les experts .....	A. F. I. S.	2.625.000
Projet n° 10 Fonds de mise en valeur de la Somalie .....	F. V. S.	3.402.428
Construction de bassins fluviaux .....	A. F. I. S.	368.700
Construction du bassin de Redidi, dans le Bas-Giuba .....	F. V. S.	81.300
Construction du bassin de Coriolei .....	S. A. C. A.	350.000
Constitution d'une ferme zootechnique .....	A. F. I. S.	1.420.000
Constitution de centres de ramassage des produits zootechniques .....	A. F. I. S.	900.000
Amélioration des services vétérinaires .....	A. F. I. S.	1.000.000
TOTAL ...		24.071.428

## Investissements 1954-1957:

Les investissements effectués par l'Administration et par les autres Organisations ont été les suivants:

a) <i>non lucratifs</i> .....	437.000 So.	
b) <i>de base</i> .....	886.300 »	
c) <i>productifs</i> .....	14.631.538 »	15.954.838 So.

## Investissements 1958:

a) *non lucratifs*:

Frais concernant les experts, à la charge de l'Administration 290.539 »

b) *de base*:

Chantepleure en béton armé pour la digue Lac Bubasci.. 50.000 So.  
Construction de deux « uars » à Afmedò et Beles Cogani 50.000 » 100.000 So.

c) *productifs*:

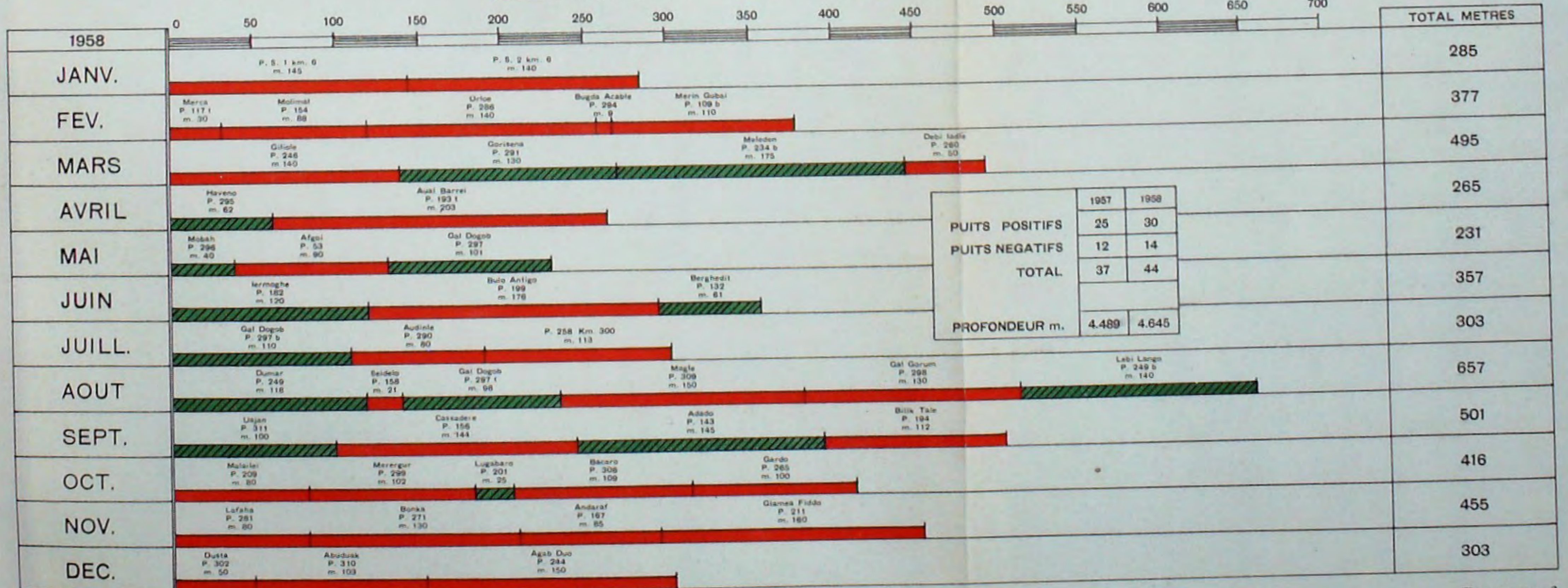
Creusage de puits à ciel ouvert .....
 34.604 » |  || Forage de puits à la sonde mécanique ..... | 2.057.562 » |  |
| Achat de matériel pour forage, soulèvement et d'équipement pour chantiers ..... | 364.715 So. |  |
| Idem, comme ci-dessus, à la charge du F. V. S. .... | 573.579 » |  |

# PUITS FORES A LA SONDE

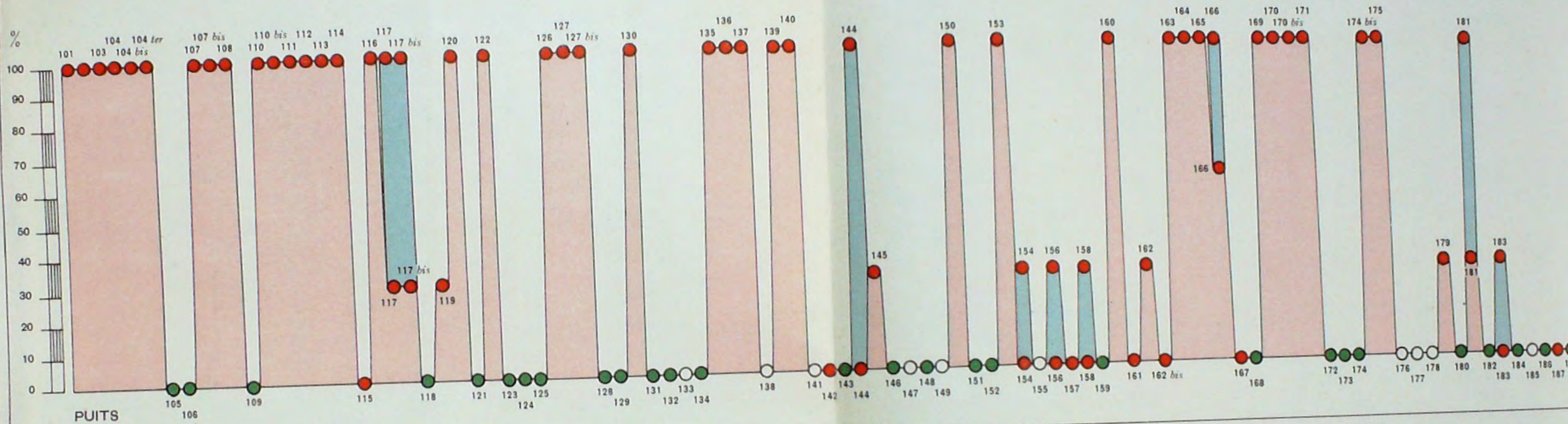
Profondeur des puits forés au cours de 1957 et 1958



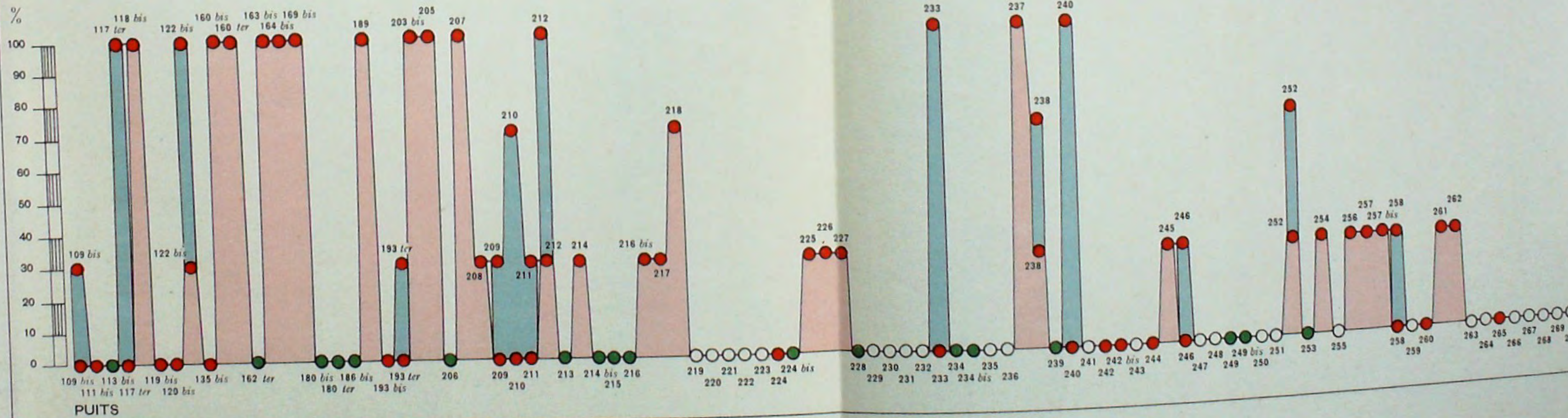
■ PUIITS POSITIFS    
  PUIITS NEGATIFS



## PUITS FORES A LA SONDE Programmes 1954-1955

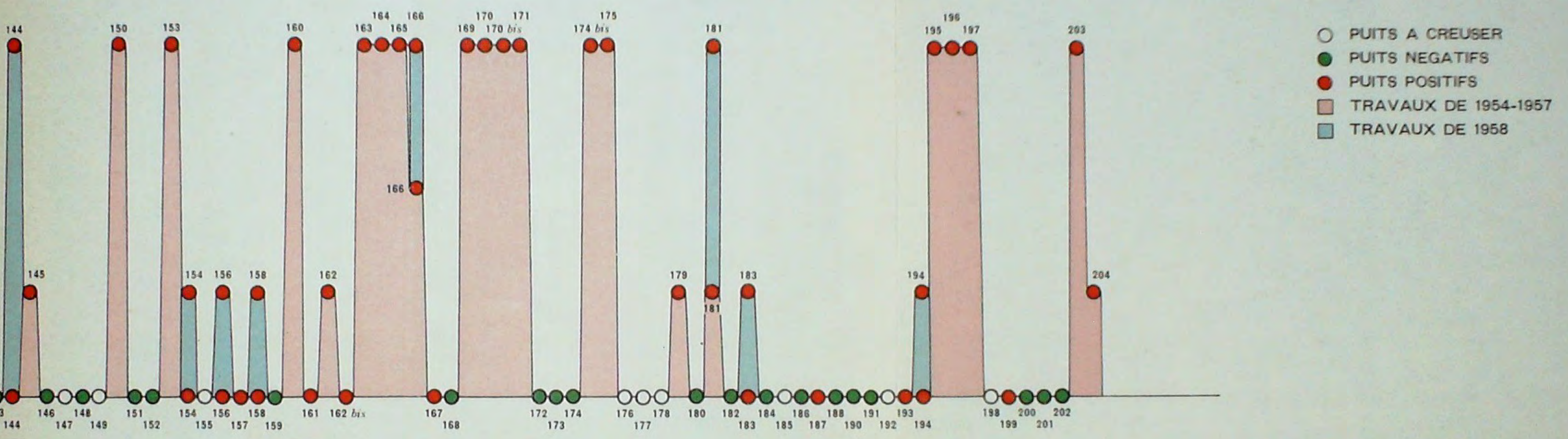


## PUITS FORES A LA SONDE Programmes 1956-1957-1958



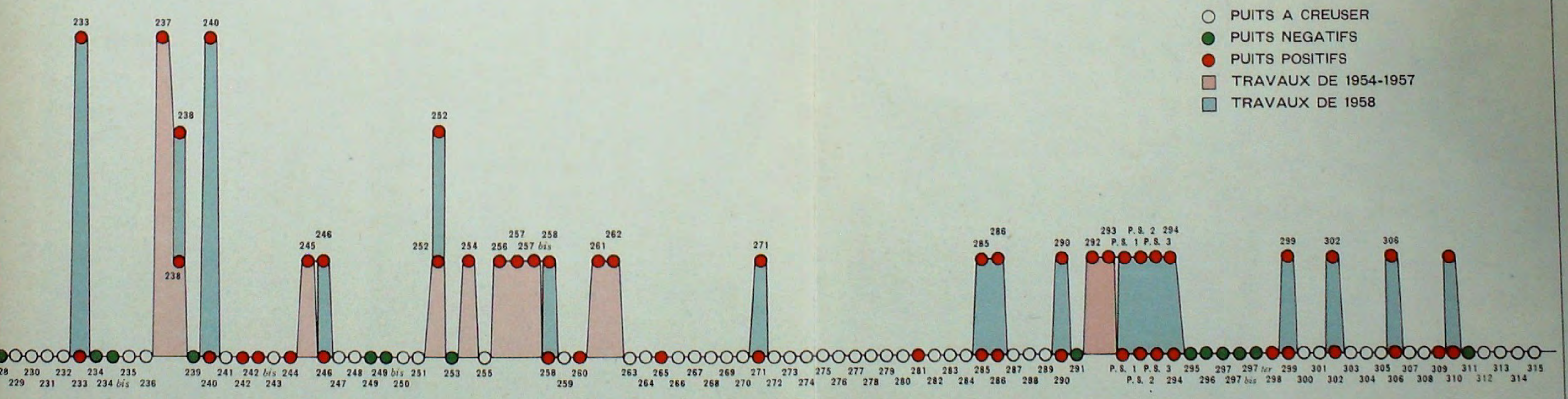
# PUITS FORES A LA SONDE

## Programmes 1954-1955



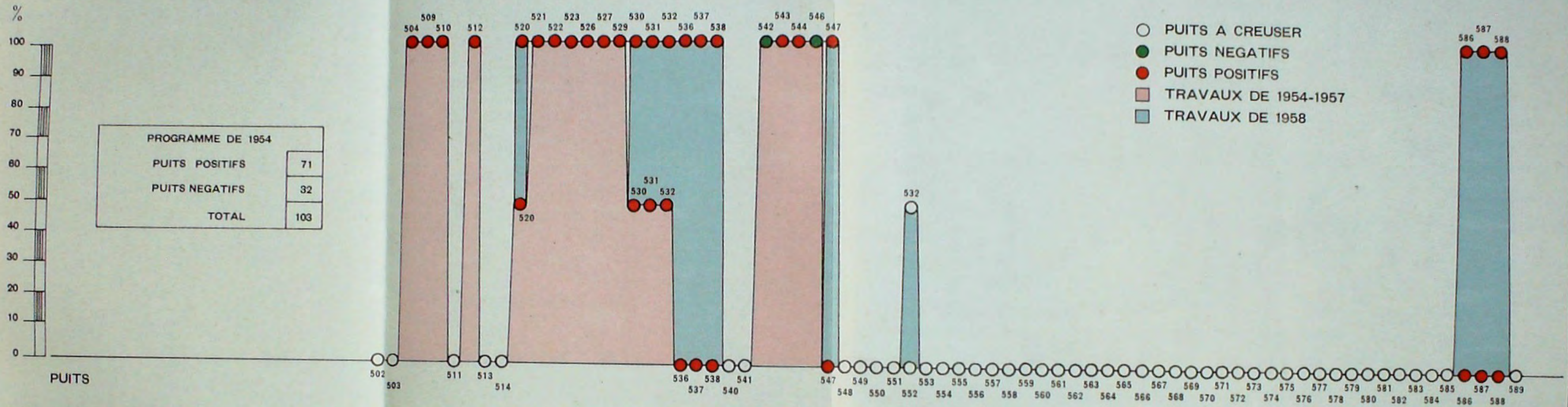
# PUITS FORES A LA SONDE

## Programmes 1956-1957-1958



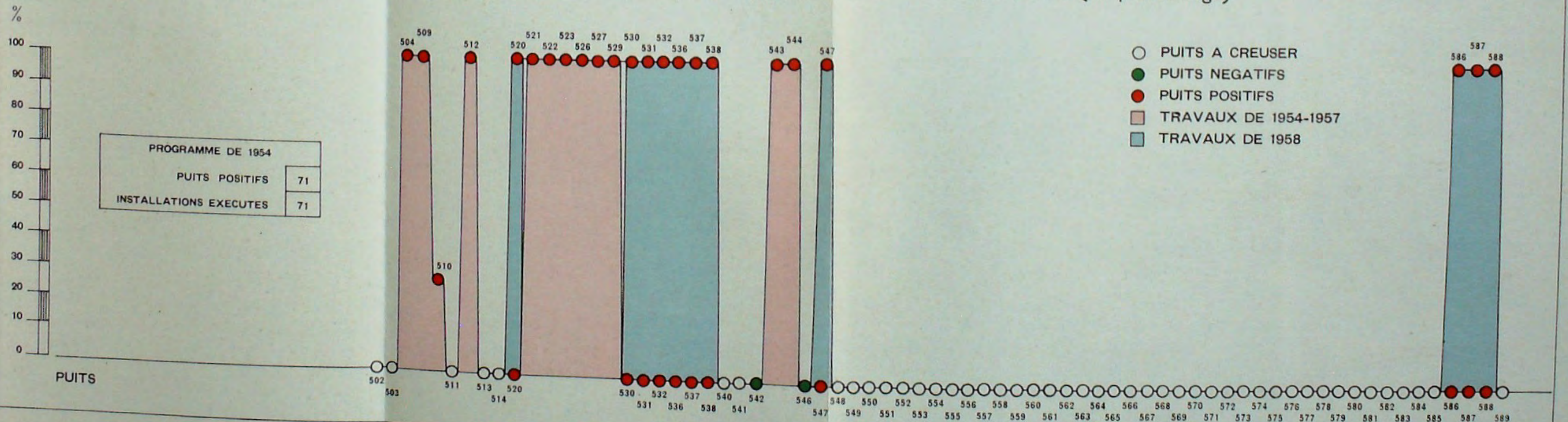
## PUITS ORDINAIRES

Etat des travaux d'excavation et de revêtement au 31 décembre 1958 (en pourcentage)



## PUITS ORDINAIRES

Etat des travaux d'installation des aéro-moteurs et des rouleaux au 31 décembre 1958 (en pourcentage)





2 <sup>ème</sup> tranche des travaux du Centre de ramassage des produits zootechniques .....	45.000 So.	
Construction de centres pour accouplement des bœufs en vue de l'amélioration du cheptel (1 <sup>ère</sup> tranche)....	43.721 »	
Équipement pour l'amélioration des services zootechniques et vétérinaires (F. V. S.) .....	110.524 »	3.229.705 So.

Au total, les dépenses relatives aux opérations ci-dessus effectuées en 1958 s'élèvent à 3.620.264 So., soit 15 % des sommes prévues pour la période 1954-1960.

Ainsi, les investissements pour la période 1954-1958 ont été les suivants:

a) <i>non lucratifs</i> .....	727.539 So.
b) <i>de base</i> .....	986.300 »
c) <i>productifs</i> .....	17.861.243 »

Soit au total 19.575.082 So., c'est-à-dire 81,3 % des sommes prévues pour la période 1954-60.

Le programme complet pour la période 1954-1960, prévoit 300 puits forés à la sonde mécanique dont 225, soit 75 %, positifs, et 200 puits à ciel ouvert, dont 140 positifs, soit 70 %. Au 31 décembre, la situation, par région, était la suivante:

REGIONS	Puits forés à la sonde mécanique			Puits à ciel ouvert		
	prévus	exécutés	%	prévus	exécutés	%
Migiurtinia .....	25	11	44,0	40	23	57,5
Mudugh .....	50	36	72,0	32	20	62,5
Hiran .....	20	12	60,0	25	13	52,0
Benadir .....	100	87	87,0	33	26	78,7
Haut-Giuba .....	50	21	42,0	40	24	60,0
Bas-Giuba .....	50	28	56,0	30	22	73,3
Forages de réserve .....	5	4	80,0	—	—	—
TOTAUX ...	300	199	66,3	200	128	64,0

Les résultats des travaux exécutés sont les suivants:

PUITS ET BASSINS FLUVIAUX	Années		
	1954-1957	1958	1954-1958
1. Puits à ciel ouvert creusés .....	117	11	128
<i>dont:</i>			
- négatifs .....	34	—	34
- positifs .....	83	11	94
- en action .....	83	11	94
2. Puits forés à la sonde mécanique .....	151	48	(a) 199
<i>dont:</i>			
- négatifs .....	43	15	58
- positifs .....	108	33	141
- en action .....	86	38	114
3. Bassins fluviaux (prévus: 8)	7	1	8

(a) Dont: 4, tous positifs, de réserve.

Les installations fonctionnant à la fin de l'année ainsi que les débits quotidiens moyens en m<sup>3</sup> sont:

INSTALLATIONS	Nombre	Débit unitaire	Débit total
<i>Puits à ciel ouvert:</i>			
— de 1 <sup>ère</sup> catégorie .....	3	8	24
— de 2 <sup>ème</sup> catégorie .....	21	8	168
— de 3 <sup>ème</sup> catégorie .....	70	4	280
TOTAUX ...	94	—	472
<i>Puits forés à la sonde mécanique:</i>			
— de 1 <sup>ère</sup> catégorie .....	(a) 73	50	3.650
— de 2 <sup>ème</sup> catégorie .....	(a) 18	30	540
— de 3 <sup>ème</sup> catégorie .....	23	15	355
TOTAUX ...	114	—	4.545
<i>Bassins fluviaux:</i>			
— Farkeiro .....	1	—	1.000
— Coriolei .....	1	—	1.000
— Lac Anole .....	1	—	800
— Redidi .....	1	—	400
— Lac Bubasci .....	1	—	600
— Lac Badana .....	1	—	2.000
— Scingani .....	1	—	500
— Maringubaï .....	1	—	2.000
TOTAUX ...	8	—	8.300
TOTAL puits et bassins m <sup>3</sup> ...			13.317

(a) Dont 1 de réserve.

La quantité totale de 13.317 m<sup>3</sup> d'eau par jour, permet de faire face aux nécessités d'abreuvement de 665.850 têtes de bétail, à raison de 20 l. d'eau par jour, par tête de bétail.

Parmi les travaux effectués en 1958, figure la construction de l'aqueduc de Merca, compris dans le programme de recherches hydriques; il est formé de 3 puits forés à la sonde mécanique, 2.700 m. de tuyauterie et 5 stations de distribution, d'un débit quotidien de 100 m<sup>3</sup> d'eau potable. Le total des dépenses s'élève à 265.000 So. dont 77.000 à la charge de la Municipalité de Merca.

Afin de pouvoir poursuivre le programme de recherches hydriques, on prévoit également un nouveau chantier pour le forage des puits, destiné aux régions du Mudugh et de la Migiurtinia.

Les investissements permettront de procéder au forage mécanique d'environ 50 puits et au creusement de 24 puits à ciel ouvert, de sorte que l'on arrivera, à la fin de 1959, à un total de 250 puits forés à la sonde mécanique et 152 puits à ciel ouvert.

Les travaux de construction du Centre de ramassage des produits zootechniques et de la Ferme zootechnique de Uar Mahan se sont poursuivis; le Centre a été doté de l'équipement nécessaire; il est situé dans l'enceinte de la Ferme zootechnique de Uar Mahan.

La Ferme, où l'on a découvert de l'eau en abondance, a été dotée d'une centaine de vaches reproductrices de choix et de 5 taureaux achetés au Kenya. Deux autres taureaux, provenant également du Kenya, sont destinés à Ionte.

On procède actuellement à une sélection des veaux nés de ces reproductrices afin de pouvoir les distribuer, comme reproducteurs, aux propriétaires de troupeaux.

En plus des techniciens italiens, des techniciens de l'I. C. A. et de la F. A. O. participent également aux programmes relatifs à l'amélioration des races bovines.

### 3. COMMUNICATIONS

Les programmes d'investissements 1954-1960 prévoient une dépense de 30.580.000 So., répartie entre les divers travaux, ainsi:

a) routes et pistes .....	18.750.000 So.
b) ports .....	6.000.000 »
c) lignes de cabotage .....	1.680.000 »
d) aéroports .....	2.200.000 »
e) télécommunications .....	1.300.000 »
f) téléphones .....	650.000 »

Au cours des 4 années 1954-1957, le montant des investissements de base effectués a été de 18.447.518 Somalos.

#### Investissements de 1958:

b) de base:	
Routes et pistes .....	377.902 So.
Ports .....	347.500 »
Lignes de cabotage .....	60.000 »
Téléphones .....	402.421 »

Le total des dépenses effectuées au cours de l'année s'élève à 1.187.823 So., soit 3,6 % des prévisions.

Ainsi, pour les 5 années 1954-1958, le montant des investissements a atteint 19.655.341 So., soit 64 % des sommes prévues.

Les travaux exécutés en 1958 concernaient les branches suivants:

#### Routes et pistes:

bitumage partiel de la route Mogadiscio-Villaggio Duca degli Abruzzi et Bulu Burti-Fer Fer .....	311.391 So.
stabilisation partielle de la route Mogadiscio-Chisimaïo .....	66.511 »

#### Ports:

équipement pour le dragage du port de Mogadiscio .....	146.000 »
démolition de l'appontement n° 3 .....	25.000 »
achèvement de l'appontement de Bosaso .....	46.500 »
frais de fonctionnement du dragueur .....	130.000 »

*Lignes de cabotage:*

subventions ..... 60.000 So.

*Téléphones:*

achèvement de l'installation du standard téléphonique de Mogadiscio..... 402.421 »

Il convient de signaler pour ce secteur que les travaux de stabilisation sur la route Camsuma-Chisimaïo, pour lesquels les investissements du F. V. S. atteignent 2.100.000 So., ont à peine commencé.

Pour les années 1959 et 1960, on prévoit des investissements pour un projet concernant la restauration du Port de Mogadiscio, d'un montant total de dépenses de 12 millions de So. environ, dont plus de 4 millions en 1959.

L'ensablement progressif, la vétusté des appontements, les conditions de stabilité fort précaires de la digue foraine, l'insuffisance de l'équipement à terre et de la flotille des embarcations, le tout associé à une augmentation continue du trafic portuaire, ont rendu nécessaires et urgents une série de travaux et d'initiatives qui peuvent se résumer comme suit:

- dragage;
- réparations à la digue foraine;
- reconstruction de l'appontement n° 3 avec extrémité permettant l'abordage simultané de 2 mahonnes;
- démolition et reconstruction de l'appontement n° 4 avec les mêmes caractéristiques de l'appontement n° 3;
- renouvellement de l'équipement portuaire et accroissement de la flotille de mahonnes et de barques à moteur;
- réparation des places et travaux importants d'entretien dans les magasins et les hangars de la douane, ainsi qu'aux autres édifices portuaires.

## 4. ASSAINISSEMENT URBAIN

Les programmes d'investissements 1954-1960 prévoient une dépense de 3.000.000 So., et comprennent:

a) assainissement de Mogadiscio ..... 2.000.000 So.  
b) autres travaux ..... 1.000.000 »

Le montant des investissements de base effectués au cours des 4 années 1954-1957 s'est élevé à 2.126.857. So.

## Investissements de 1958:

## b) de base:

- assainissement de Mogadiscio ..... 730.108 So.  
- autres travaux ..... 264.700 »

Le total des dépenses effectuées au cours de l'année s'élève à 994.808 So., soit 33 % des prévisions.

Ainsi, pour les 5 années 1954-58, le montant des investissements a atteint 3.121.665 So., soit 104 % des sommes prévues.

Les travaux exécutés en 1958 sont les suivants:

## - assainissement à Mogadiscio:

frais d'expropriation ..... 100.000 So.  
construction de:  
6 nouveaux tronçons de route bitumée ..... 499.136 »  
2 marchés couverts ..... 115.900 »  
installations électriques ..... 15.072 »

## - autres travaux:

nouvelle centrale électrique de Galcaïo ..... 110.000 So.  
agrandissement de la centrale électrique de Baïdoa ..... 26.000 »  
agrandissement de la centrale électrique de Belet Uen... 25.000 »  
construction d'une centrale électrique à Obbia ..... 14.700 »  
construction d'une centrale électrique à Gardo ..... 12.000 »  
aqueduc de Merca ..... 77.000 »

A propos des travaux d'assainissement urbain, il convient de mentionner l'œuvre entreprise en 1956 par la Municipalité de Mogadiscio et qui s'est développée au cours de la période 1956-1958 avec l'appui de contributions financières fournies par l'Administration et l'A.S.E.S. Les investissements publics effectués dans ce secteur, au cours de ces trois années, ont été les suivants:

Administration ..... 1.212.200 So.  
A. S. E. S. ..... 1.199.136 »  
Municipalités ..... 710.329 »  
pour un total de . . . 3.121.665 So.

Les bons résultats obtenus par les investissements publics ont influé sur les investissements privés, qui ont atteint un montant de 9.904.700 So., ainsi répartis:

## - dans les zones d'assainissement:

habitations en bois ..... n. 3.156 1.800.000 So.  
habitations en bois et maçonnerie ..... » 354 885.000 »  
habitations en maçonnerie ..... » 81 2.130.000 »  
Total ... 4.815.000 So.

## - dans les autres zones de la ville:

construction de nouvelles habitations .... n. 113 5.089.700 So.

D'après les données ci-dessus, on peut constater que l'ensemble des investissements privés effectués dans ce secteur a représenté 317 % des investissements publics, ce qui confirme l'efficacité et le succès des investissements publics de base. Les épargnants somalis (privés) ont participé aux investissements pour environ 50 % des dépenses totales, fait qu'il faut rapprocher de l'augmentation générale des revenus individuels enregistrés de 1956 à 1958.

## 5. ARTISANAT

Les dépenses, d'un montant de 420.000 So., prévues pour les 7 années 1954-1960 concernent l'assistance technique, financière et commerciale aux artisans.

Au cours de la période 1954-1957, le montant des investissements *productifs* atteignait 176.799 So.

En 1958, les investissements *productifs* ont été destinés au développement de l'artisanat moyennant l'achat d'outillage et de matériel et l'octroi de contributions, pour 10.800 So.

Les investissements effectués jusqu'à présent s'élèvent à 187.599 So., soit 45 % des sommes prévues.

## 6. INDUSTRIE

Les sommes prévues pour la période 1954-1960 s'élèvent à 700.000 So.

Au cours des années 1954 et 1955, aucun investissement n'a été effectué.

En 1956-1957, les investissements *productifs* se sont élevés à 376.000 So.

Pour 1958, les investissements *productifs* ont atteint 178.532 So. et concernaient l'achat et la distribution de matériel de pêche, la fourniture d'appâts aux pêcheurs de thon d'Alula, la construction et la réparation d'embarcations de pêche et le versement d'une contribution pour la motorisation d'un « sambouk » de 89 tonnes de jauge brute.

Ainsi, les investissements effectués pendant la période 1954-1958, s'élèvent à 554.532 So., soit 79 % des sommes prévues pour les 7 années.

Dans ce secteur, il convient de mentionner l'activité de l'Ecole professionnelle maritime:

a) approvisionnement quotidien, en appâts, par la Section « pêche », des pêcheurs somalis de thon, d'Alula, Abo, Bender Meragno et Ghesselei. Ceci a permis de disposer de 11.437 q. de poisson sec qui, placés sur les marchés du Sud, ont fourni des recettes d'une valeur de 876.000 shs. environ; b) construction de 11 embarcations à voile, du type « beden », dont 1 dotée d'un moteur auxiliaire; c) construction de 9 embarcations à rames du type traditionnel; d) réparation de 66 embarcations traditionnelles; e) formation de charpentiers spécialisés dans la construction et la réparation d'embarcations; motorisation de deux « sambouks » de 90 tonnes de jauge brute.

En outre, l'I. C. A., par l'intermédiaire du F. V. S. a effectué des investissements d'un montant de 60.000 dollars environ, soit 420.000 So., pour l'achat d'équipement destiné à la pêche et pour l'enseignement aux pêcheurs de systèmes de pêche plus rentables. Sur ce montant, une somme de 22.407 So. avait été dépensée à la fin de 1958, pour l'achat d'une « long-line ».

## 7. COMMERCE

Les dépenses prévues pour la période 1954-1960, d'un montant de 2.100.000 de So., concernent la propagande, la diffusion et la vente à l'étranger des produits du marché somali.

Au cours des années 1954-1957, des investissements *productifs* ont été effectués pour un montant de 1.206.705 So.

Pour 1958, les investissements *productifs* concernent la participation de la Somalie à des foires et expositions internationales, avec une dépense de 180.000 So.

Ainsi, pour la période 1958-1957, le montant des investissements s'élève à 1.386.705 So., soit 66 % des prévisions.

## 8. CRÉDIT

Les programmes prévoient une dépense de 4.700.000 So. pour la période 1954-1960.

Au cours des années 1954-1957, les investissements *productifs* effectués dans ce secteur, ont été les suivants:

- constitution du Fonds de dotation « Credito Somalo »	4.700.000 So.
- 1 <sup>er</sup> versement pour la constitution d'un Fonds de dotation pour la Section autonome de crédit pour la construction de maisons .....	200.000 »
TOTAL...	4.900.000 So.

Au cours de 1958, le Fonds de dotation de la Section autonome du crédit pour la construction de maisons a été augmenté de 800.000 So.

De plus, au cours de la même année, on a fourni, par les soins du F. V. S., l'équipement pour un expert du crédit agricole, pour un montant de 23.597 So.

Le total des investissements effectués au cours de la période 1954-1958 s'élèvent à 5.723.597 So., soit 122 % des sommes prévues pour les 7 années; ils sont ainsi répartis:

- Fonds de dotation au « Credito Somalo » .....	4.700.000 So.
- Fonds de dotation à la Section du crédit pour la construction de maisons .....	1.000.000 »
- Equipement I. C. A. pour l'expert du Crédit agricole ..	23.597 »

Les résultats obtenus en 1958 à la suite de l'institution de la Section autonome du crédit pour la construction de maisons, sont les suivants:

TRAVAUX	Prêts accordés	Montants en milliers de So.	Edifices	Pièces	Superficie bâtie m <sup>2</sup>
Constructions à commencer.....	6	180	6	31	872
Constructions achevées ou en voie d'achèvement .....	21	791	29	190	5.181
TOTAUX ...	27	971	35	221	6.053

## 9. PRÉPARATION DE TECHNICIENS ET D'EXPERTS

Dans le cadre de l'Accord italo-américain du 28 juin 1954, qui instituait le Fonds de Valorisation de la Somalie, un programme de préparation de techniciens et d'experts a été entrepris en 1957.

Les Plans de développement économique 1954-1960 ne prévoyaient pas ces dépenses; mais en 1957, une somme de 293.460 So. a été dépensée pour ce secteur: voir pp. 44 et 57 du Rapport 1957<sup>1)</sup>.

En 1958, le montant des dépenses a atteint 459.900 So.

1) En 1957, la dépense de 293.460 So. avait été incluse dans les dépenses non lucratives de l'agriculture; compte tenu que ce programme s'est poursuivi en 1958 et que l'on prévoit qu'il se poursuivra encore au cours des années 1959-1960, le montant précité a été déduit du poste « Agriculture » et signalé à part (voir la note au point 1 de ce même n° 45-3).

Au cours de la période 1957-1958, les dépenses totales se sont élevées à 753.360 So. Les résultats obtenus ont été les suivants: préparation aux Etats-Unis d'Amérique de 10 techniciens pour l'administration publique, 9 pour l'instruction, 2 pour la météorologie, 1 pour la zootechnie et 1 ingénieur électrotechnicien.

## B. - INVESTISSEMENTS PRIVES

### I. ASSAINISSEMENT URBAIN

Les programmes d'investissements dans ce domaine, prévoient pour la période 1954-1960, une dépense de 4.000.000 de So.

Au cours des 4 années 1954-1957, le montant des investissements *productifs* a été de 3.115.000 So.

#### Investissements de 1958:

##### c) *productifs*:

construction de 700 habitations en bois ou de type « arisch »	840.000 So
» » 164 habitations en bois et maçonnerie ..	410.000 »
» » 30 habitations en maçonnerie .....	450.000 »

Le total des dépenses effectuées au cours de l'année s'élève à 1.700.000 So., soit 43 % des sommes prévues.

Ainsi, pour les 5 années 1954-1958, le montant des investissements a atteint 4.815.000 So., soit 120 % des sommes prévues.

Alors que les investissements *publics de base* ont atteint, dans ce secteur et pour les années 1956-1958, le montant de 2.625.465 So. (voir par. 43.3, n° 4), les investissements *privés* ont dépassé de plus de 83 % les investissements publics de base et l'on prévoit qu'ils se développeront encore davantage en 1959.

D'autres investissements concernant les constructions de maisons, mais ne se référant pas à la zone d'assainissement, sont indiqués au para. 47.

### 2. INDUSTRIE

Les programmes d'investissements prévoient pour la période 1954-1960 une dépense de 23.000.000 So., dont la répartition est indiquée au prospectus p. 55.

Les investissements *productifs* effectués au cours des années 1954-1957 s'élèvent à 14.660.000 So.

#### Investissements de 1958:

##### c) *productifs*:

Sucrerie S. A. I. S., Villaggio Duca degli Abruzzi: travaux généraux d'agrandissement de la raffinerie:

chaudière à haute pression .....	650.000 So.
moulin pour la canne .....	230.000 »

cribles .....	233.000 So.	So.	—
évaporateur .....	150.000 »		
tour parallèle pour atelier .....	103.000 »		1.366.000

#### Pêche et préparation du thon - Candala:

construction d'un nouveau hangar, installation de 4 nouvelles chaudières et de l'équipement pour la fabrication des boîtes, construction d'un bateau de pêche à moteur .....			478.000
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	---------

Conserves de viande: I.N.A.L.S.O, nouvelles installations.. 200.000

#### Dépôts de carburants A.G.I.P.:

construction à Mogadiscio de 2 nouveaux réservoirs de 2.000 m <sup>3</sup> chacun .....	530.000 »		
réseau de distribution: installations à Villaggio Duca degli Abruzzi, Merca et Mogadiscio .....	507.000 »		1.037.000

#### Branches diverses:

S. E. I. S.: renouvellement de certaines installations pour la production d'énergie électrique.....	600.000 »		
Firme Passoni: installation pour l'extraction de la papaine	30.000 »		
S.I.C.I.S.: installation pour l'extraction de la papaine..	30.000 »		
Entreprises diverses: renouvellement du parc-automobiles véhicules de transport lourds .....	1.000.000 »		1.660.000

Ces investissements représentent une dépense totale de 4.741.000 So., soit 21 % du montant prévu pour les 7 années.

Ainsi, les investissements effectués pendant la période 1954-1958 ont atteint le montant de 19.401.000 So., soit 84 % des sommes prévues pour les 7 années 1954-1960.

Pour les investissements effectués en-dehors des programmes ci-dessus, voir le n° 47.

Voici un résumé des investissements industriels déjà effectués, comparés aux prévisions des Plans de développement:

INDUSTRIES	Investissements			
	prévus pour 1954-1960	effectués au 31 déc. 1958	supplémentaires au 31 déc. 1958	encore à effectuer au 31 déc. 1958
Sucre .....	3.000.000	5.866.000	2.866.000	—
Coton .....	5.000.000	—	—	5.000.000
Pêche, huile et farine de poisson ...	3.000.000	1.078.000	—	1.922.000
Tannage et travail du cuir.....	4.000.000	2.300.000	—	1.700.000
Conserves de viande .....	2.000.000	1.350.000	—	650.000
Dépôts de carburants .....	5.000.000	6.037.000	1.037.000	—
Diverses.....	1.000.000	2.770.000	1.770.000	—
TOTAUX ...	23.000.000	19.401.000	5.673.000	9.272.000

## 3. CRÉDIT

Il avait été prévu pour la période 1954-1960, une dépense de 1.200.000 So. de la part de la « Società Agricoltori Giuba » (S.A.G.) et de la « Società Anonima Coltivatori Agricoli » (S.A.C.A.), comme contribution au Fonds de dotation du Credito Somalo, contribution qui a été versée au cours de 1954 et constitue un investissement productif représentant 100 % des prévisions.

**45.4. Accord de coopération économique et d'assistance technique.** — Le « Fonds de mise en valeur de la Somalie », constitué conformément à l'Accord stipulé le 28 juin 1954, entre le Gouvernement italien et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, contribue, ainsi qu'on l'a déjà indiqué dans les Rapports précédents, à l'exécution des programmes de développement économique.

On trouvera ci-après, un tableau chronologique des versements effectués au 31 décembre de cette année.

ANNÉES	Etats ayant effectué l'allocation	MOTIFS	Total en So.			
			Dollars	Lires	So.	Total en So.
1954	U.S.A.	Constitution du fonds.....	300.001	187.500.000	—	4.243.183
1955	Italie	Constitution du fonds.....	—	—	4.285.714	4.285.714
1955	Italie	Versement du reliquat Projet d'assistance technique ex CIR	—	23.419.802	—	267.695
1956	U.S.A.	Assistance spéciale .....	20.000	—	—	140.000
1957	U.S.A.	Accroissement du fonds....	298.000	—	—	2.086.000
1957	Italie	Accroissement du fonds....	—	—	2.086.000	2.086.000
1957	U.S.A.	Accroissement du fonds....	20.300	—	—	142.100
1957	Italie	Accroissement du fonds....	—	—	142.100	142.100
1958	U.S.A.	« Grant » de 1.000.000 de \$.: versement en So. ....	—	—	7.143.919	7.143.919
1958	U.S.A.	Assistance spéciale .....	500.001	—	—	3.500.007
1958	—	Intérêts sur les sommes déposées .....	—	9.702.665	11.519	122.422
TOTAUX ...			(a) 1.238.302	(b) 220.622.467	13.669.252	24.159.140

a) Contre-valeur 7.958.114 So. — b) Contre-valeur 2.521.774 So.

En plus des contributions mentionnées ci-dessus, l'International Cooperation Administration (I. C. A.) a fourni, en 1958, des véhicules automobiles et des équipements radio aux Forces de Police de la Somalie, pour une valeur totale de 250.000 \$., à titre d'assistance spéciale.

On donne, ci-après, un résumé des investissements effectués en rapport avec les projets approuvés et réalisés, conformément aux programmes de développement économique, ces investissements étant décrits de façon plus détaillée au n° 45. 3.

Projets N°	TRAVAUX PREVUS	Au 31 décembre 1958	
		Dépense prévues	Investissements effectués
2	Aménagement de decheks dans le Haut et Bas-Giuba .....	438.938	438.938
3	Zone agricole d'irrigation de Torda, Naftagur, Ongorre et Billoc, dans le Bas-Giuba..	47.871	47.871
4	Zone agricole d'irrigation de Bulo Mererta	7.732.816	6.785.380
5	Mise en valeur de terrains à culture sèche...	1.673.782	1.387.180
6	Aménagement de zones d'irrigation dans le Moyen et Bas-Scebeli .....	441.766	441.766
7	Construction de silos .....	1.683.819	1.676.726
8	Frais d'administration .....	179.000	124.974
10	Forage de puits à la sonde mécanique ....	5.192.860	3.945.562
11	Zone agricole d'irrigation d'Alolat .....	600.000	14.353
13	Stabilisation de la route Mogadiscio-Chisimaïo .....	2.100.000	66.511
12	Zone agricole d'irrigation et zootechnique, Dechek Uamo .....	800.000	689.515
	Fonds de réserve pour compléter le programme .....	300.000	—
	Frais en Italie et frais bancaires locaux pour transfert de devises .....	114.382	114.382
		49.966	49.966
	Equipement et matériel pour experts, démonstrations et propagande:		
	a) agriculture et forêts .....	113.870	87.255
	b) zootechnie .....	512.624	110.524
	c) routes .....	329.000	—
	d) pêche .....	775.005	22.407
	e) crédit agricole .....	23.800	23.597
	Fonds à mettre au programme .....	258.201	—
	Bourses d'études pour le perfectionnement à l'étranger de fonctionnaires et techniciens somalis (coût local) .....	83.460	83.460
	Bourses d'études, par branches (coût à l'étranger):		
	agriculture .....	17.500	—
	forêts .....	10.080	—
	météorologie .....	52.500	52.500
	zootechnie .....	18.900	8.400
	administration publique .....	299.250	299.250
	instruction publique .....	278.250	278.250
	ingénieurs .....	31.500	31.500
	TOTAUX...	24.159.140	16.780.267

Les investissements auxquels a donné lieu, pendant la période 1954-1957, l'exécution de ces projets — tous dans le domaine de l'agriculture — sont les suivants (déjà indiqués au n° 45.3):

## Investissements 1954-57:

	So.	So.	So.
<i>Agriculture:</i>			
a) non lucratifs.....	400.089		
b) de base.....	2.177.580		
c) productifs.....	5.903.505	8.481.174	
<i>Zootéchnie:</i>			
b) de base.....	81.300		
c) productifs.....	3.371.983	3.453.283	
<i>Instruction de techniciens et d'experts:</i>			
a) non lucratifs..... <sup>1)</sup>		293.460	
TOTAL...		12.227.917	

## Investissements 1958:

	So.	So.	So.
<i>Agriculture:</i>			
a) non lucratifs.....	225.326		
b) de base.....	77.146		
c) productifs.....	2.993.360	3.295.832	
<i>Zootéchnie:</i>			
c) productifs.....		684.103	
<i>Communications:</i>			
b) de base (routes et pistes).....		66.511	
<i>Industrie:</i>			
c) productifs (pêche).....		22.407	
<i>Crédit:</i>			
c) productifs.....		23.597	
<i>Préparation de techniciens et d'experts:</i>			
a) non lucratifs.....		459.900	4.552.350

## Investissements 1954-1958:

	So.	So.	So.
<i>Agriculture:</i>			
a) non lucratifs.....	625.415		
b) de base.....	2.254.726		
c) productifs.....	8.896.865	11.777.006	

1) Inclus au 31 décembre 1957 dans les investissements non lucratifs de l'agriculture, ils sont maintenant isolés, du fait que le programme se poursuit avec une attribution importante de fonds.

	So.	So.	So.
<i>Zootéchnie:</i>			
b) de base.....	81.300		
c) productifs.....	4.056.086	4.137.386	
<i>Communications:</i>			
b) de base.....		66.511	
<i>Industrie:</i>			
c) productifs.....		22.407	
<i>Crédit:</i>			
c) productifs.....		23.597	
<i>Instruction de techniciens et d'experts:</i>			
a) non lucratifs.....		753.360	16.780.267

Les travaux exécutés, au 31 décembre 1958, grâce à l'intervention du Fonds de mise en valeur de la Somalie et déjà indiqués dans l'ensemble des opérations effectuées d'après les plans de développement économique (voir para. 45.3), sont les suivants:

Projet n° 2 — *Bas-Giuba*: — Aménagement de decheks à Saco et à Dugiuma.

Creusage de canaux 1400 m., soit.....	12.000 m <sup>3</sup>
Prises d'eau à vannes.....	2
Terrains amendés.....	500 ha.

Projet n° 3 — *Bas-Giuba*: — Dépenses relatives à la réalisation des projets.

Projet n° 4 — *Moyen et Bas-Scebeli*:

Creusage de canaux 54.375 m.....	2.150.000 m <sup>3</sup>
Berges 50.000 m.....	597.000 m <sup>3</sup>
Travaux de prise d'eau.....	137

dont: à 1 vanne, 116; à 2 vannes, 1; à 3 vannes, 11; à 5 vannes, 2; à 7 vannes, 3; à 9 vannes, 2.

Passages routiers: 17; petits ponts: 8; transformation de barrages en digues: 2; ponton de dragage des bassins: 1; passerelles: 5; bassins: 5; terrain amendé: ha. 32.000. (pour de plus amples détails concernant cet important projet, voir la dernière partie du para. 45. 3. 1. agriculture).

Projet n° 5 — *Région interfluviale*:

Creusage d'uars.....	50
Restauration d'uars.....	3
Fermes-modèles.....	111
Centres de propagande agricole.....	8
Outillage pour le travail animal et agricole, acheté et distribué	156.000 So.
Outillage agricole lourd.....	300.500 »
Terrains amendés.....	4.540 ha.
Boeufs dressés pour le travail agricole.....	190
Propagandistes agraires formés au Centre de Bonka.....	13
Personnel capable d'enjuguer les boeufs, formé au Centre de Bonka	82
Documentaires de propagande projetés.....	20

Projet n° 6 – *Moyen et Bas-Scebeli*:

Le travaux et les terrains amendés sont compris parmi ceux indiqués pour le Projet n° 4.

Projet n° 7 – *Silos généraux*:

Construction de 2 groupes de silos en béton armé, comprenant 3 silos chacun, complétés par des aires, des installations mécaniques et des entrepôts, d'une capacité totale de 22.000 q. dont 18.000 q. les silos et 4.000 q. les entrepôts.

Projet n° 8 – *Frais généraux d'administration*.Projet n° 11 – *Haut-Scebeli*:

Creusage de canaux 500 m. .... 7.500 m<sup>3</sup>

Projet n° 12 – *Bas-Giuba*:

Creusage de canaux 650 m. .... 81.300 m<sup>3</sup>

Déblaiement de seuils et points saillants..... 38.750 m<sup>3</sup>

Berges 14.000 m. .... 200.000 m<sup>3</sup>

Terrains amendés ..... 10.000 ha.

Equipement et matériel pour techniciens et experts, démonstrations et propagande ..... 82.255 So.

*Zootéchnie*:Projet n° 2 – *Bas-Giuba* – *Dechek de Redidi*:

Creusage de canaux 800 m., soit 6.000 m<sup>3</sup>;

Constitution d'un bassin pour les nécessités zootéchniques, capable de débiter chaque jour 400 m<sup>3</sup> d'eau, quantité suffisante pour satisfaire les besoins quotidiens en eau de 20.000 têtes de bétail.

Projet n° 10 – *Amélioration du réseau de puits forés à la sonde*:

outillage et matériaux ..... 3.945.562 So.

Equipement et matériel pour techniciens, experts, démonstrations et propagande ..... 110.524 »

*Communications*:

*Routes et pistes* – Remblayage de route sur 5 km. pour préparation à la stabilisation de la chaussée.

*Industrie*:

*Pêche* – Achat d'équipement pour experts et techniciens, démonstrations et propagande.

*Crédit* – Achat d'équipement pour experts, pour démonstrations et propagande.

*Instruction de techniciens et experts* – préparation, aux Etats-Unis d'Amérique, des experts et techniciens dans les matières suivantes:

météorologie .....	2
instruction publique .....	9
administration publique .....	10
zootéchnie .....	1
ingénieur électrotechnicien .....	1



Les travaux hydrauliques du Farta Gauen ont permis l'aménagement d'une vaste zone de pâturages: dépression de Marin Gubai







↑  
Bassin et canal de Burfule →



Au puits de Merergur (Mudugh),  
d'un débit de 30 m<sup>3</sup>/h



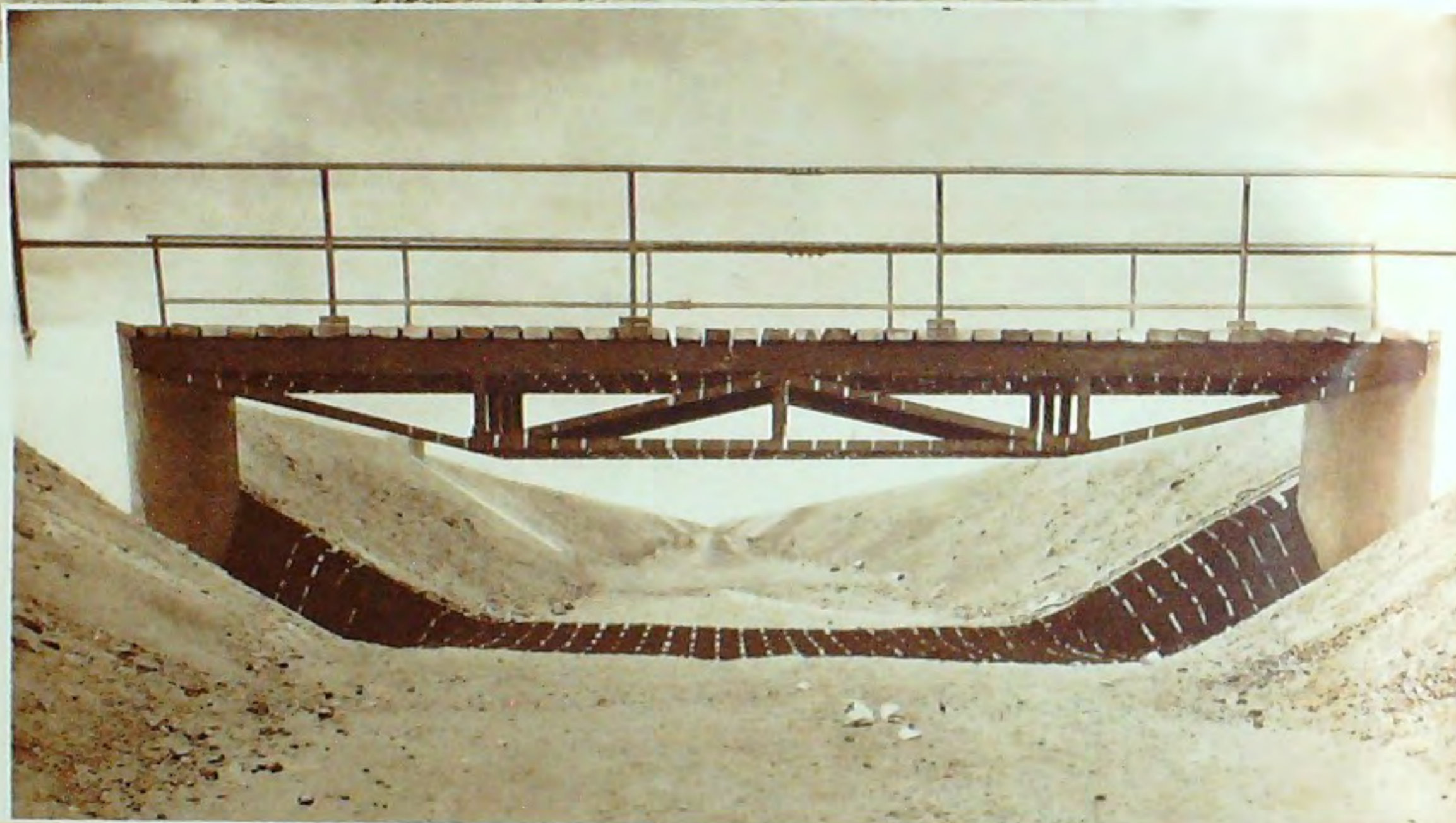
← Un barrage dans la zone  
agricole de Burfule





Cultures sur les rives du canal principal à Corioleï

Canal Fornari: travaux divers et ponts



Cultures sur les rives du canal principal à Corioleï et ponts sur le canal





↑  
Cultures sur le canal à Bulo Bocore



↑  
Digue de Lac Badanà



↓  
Canal d'écoulement du Bulo Bocore  
à Scingani



↓  
Résultats de la digue de Lac Badanà



Cultures sur les rives du canal Bulo Bocore



Travaux à la digue de Lac Badanà



45.5. Résumé des prévisions relatives à la période 1954-60 et des investissements effectués en 1954-58. Le tableau-résumé suivant donne une vue d'ensemble de la question.

SECTEURS D'INVESTISSEMENT	Organisation chargée du financement	Prévisions concernant la période de 7 ans 1954-1960		Investissements effectués au 31 décembre 1958			
		Dépenses So.	Non lucratifs So.	De base So.	Productifs So.	Totaux So.	% des prévisions
1. Agriculture....	Administration	30.509.714	663.340	500.350	7.358.824	8.522.514	27,9
	A.S.E.S.		1.643.517	—	768.511	2.412.028	7,9
	F.V.S.		625.415	2.254.726	8.896.865	11.777.006	38,6
	TOTAL ...		2.932.272	2.755.076	17.024.200	22.711.548	74,4
2. Zootechnie....	Administration	24.071.428	137.000	475.000	7.277.555	7.889.555	32,8
	A.S.E.S.		590.539	80.000	4.261.602	4.932.141	20,5
	F.V.S.		—	81.300	4.056.086	4.137.386	17,2
	U.S.O.M.		—	—	2.266.000	2.266.000	9,4
	S.A.C.A.		—	350.000	—	350.000	1,4
TOTAL ...	727.539	986.300	17.861.243	19.575.082	81,3		
3. Communica-tions .....	Administration	30.580.000	50.000	15.456.012	—	15.506.012	50,7
	A.S.E.S.		—	3.592.818	—	3.592.818	11,8
	F.V.S.		—	66.511	—	66.511	0,2
	S.A.I.S.		—	470.000	—	470.000	1,5
	S.A.G.		—	—	—	—	—
TOTAL ...	50.000	19.585.341	—	19.635.341	64,2		
4. Assainissements	Administration	3.000.000	—	1.212.200	—	1.212.200	40,4
	A.S.E.S.		—	1.199.136	—	1.199.136	40,0
	Municipalités:		—	633.329	—	633.329	21,1
	Mogadiscio		—	77.000	—	77.000	2,6
	Merca		4.000.000	4.815.000	—	4.815.000	120,4
Privés	7.000.000	4.815.000	3.121.665	—	7.936.665	113,4	
TOTAL ...	7.000.000	4.815.000	3.121.665	—	7.936.665	113,4	
5. Artisanat .....	Administration	420.000	—	—	187.599	187.599	44,8
6. Industrie.....	Administration	23.000.000	—	—	159.460	159.460	22,8
	A.S.E.S.		700.000	—	372.665	372.665	53,3
	F.V.S.		—	—	22.407	22.407	3,2
	Privés		23.000.000	—	19.401.000	19.401.000	84,3
	TOTAL ...		23.700.000	—	—	19.955.532	19.955.532
7. Commerce.....	Administration	2.100.000	—	—	1.336.705	1.336.705	63,7
	A.S.E.S.		—	—	50.000	50.000	2,4
	TOTAL ...		—	—	1.386.705	1.386.705	66,1
8. Crédit.....	Administration	4.700.000	—	—	4.900.000	4.900.000	104,2
	A.S.E.S.		—	—	800.000	800.000	17,0
	F.V.S.		—	—	23.597	23.597	0,4
	Privés		1.200.000	—	1.200.000	1.200.000	100,0
	TOTAL ...		5.900.000	—	—	6.923.597	6.923.597
9. Instruction de techniciens ....	F.V.S.	—	753.360	—	—	753.360	753,4



Canal du Descek Uamo à Ngambo



Prévisions concernant la période de 7 ans 1954-1960			Investissements effectués au 31 décembre 1951				
SECTEURS D'INVESTISSEMENT	Organisation chargée du financement	Dépenses So.	Non lucratifs So.	De base So.	Productifs So.	Totaux So.	% des prévi- sions
10. Résumé .....	Municipalités: Mogadiscio Merca Administration A.S.E.S. F.V.S. U.S.O.M. S.A.I.S. (a) S.A.C.A. (a) S.A.G. (a)	96.081.142	— — 850.340 2.234.056 1.378.775 — — — —	633.329 77.000 17.643.562 4.871.954 2.402.537 — 470.000 — 350.000	— — 21.220.143 6.252.778 12.998.955 — — — —	633.329 77.000 39.714.045 13.358.788 16.780.267 2.266.000 470.000 — 350.000	0,6 0,1 41,3 13,9 17,5 2,4 0,5 — 0,4
	TOTAL investissements publics .....	—	4.463.171	26.448.382	42.737.876	73.649.429	76,7
	Investissements privés	28.200.000	4.815.000	—	20.601.000	25.416.000	90,1
	TOTAUX ...	124.281.142	9.278.171	26.448.382	63.338.876	99.065.429	79,7

(a) Sont considérés investissements publics pour les oeuvres qu'ils ont financées.

Les travaux effectués au cours de cette année ont requis l'emploi sous-indiqué:

- travaux découlant des investissements publics			
ouvriers spécialisés.....	378	journées-ouvrier.....	101.120
ouvriers ordinaires.....	1.976	»	770.470
Total ...	2.354	Total ...	871.690
- travaux découlant des investissements privés			
ouvriers spécialisés.....	136	journées-ouvrier.....	47.020
ouvriers ordinaires.....	402	»	132.080
Total ...	538	Total ...	179.100

soit au total 2.892 personnes employées et 1.050.790 journées-ouvrier.

**45.6. Equipement des services de développement économique.** - En application de l'Accord de coopération économique et d'assistance technique mentionné au n° 45. 4, la Somalie a reçu pendant la période 1954-1958 du matériel pour l'exécution des travaux prévus par cet Accord (projet n° 10), pour un montant total de 5.099.706 So.

L'acquisition du matériel et de l'équipement mentionnés ci-dessus a été effectuée en vue de l'exécution des projets suivants:

Projet n° 2 .....	18.858,01	Dollars
» » 4 .....	65.777,61	»
» » 5 .....	17.373,74	»
» » 6 .....	31.610,16	»
» » 7 .....	9.259,84	»
» » 10 .....	463.529,62	»
	(1) 53.459.814,00	Lires

(1) Contre-valeur: 611.600,00 So.

Agriculture et forêts .....	12.465,04	Dollars
Zootéchnie .....	15.789,20	»
Pêche.....	3.201,01	»
Crédit agricole .....	3.370,96	»
TOTAL ...	(1) 641.235,19	Dollars

Ces montants indiqués en dollars et en liras correspondent globalement à 5.099.706 So.

Au 31 décembre, des commandes de matériel et d'équipement étaient en cours, pour un montant de 395.026,80 \$, correspondant à 2.765.187,60 So.

**45.7. Facilités de crédit.** - Les crédits accordés par les banques italiennes, au cours de l'année, ont été les suivants:

NATURE DU CREDIT	NOMBRE	MONTANT So.
Agricole .....	957	19.416.000
Commercial et artisanal .....	10.065	42.970.000
Industriel .....	197	8.202.000
Financement .....	341	3.153.000
TOTAUX ...	11.560	73.741.000

Un certain nombre des crédits mentionnés ci-dessus ont été accordés à des clients autochtones; ils concernent les domaines suivants: agricole 7 %, commercial et artisanal 33 %, financements 16 %, industrie 2 % des données ci-dessus.

Le «Credito Somalo» a effectué les opérations suivantes en faveur des divers secteurs:

	Au cours de 1958		Depuis son institution jusqu'au 31 décembre 1958 (5) mois	
	Opérations	So.	Opérations	So.
1. Agriculture (pour 98.655 ha. de cultures)	301	406.000	12.918	4.265.000
2. Artisanat .....	22	81.000	172	1.202.000
3. Pêche.....	3	60.000	102	426.000
4. Crédit ordinaire.....	184	4.043.000	245	5.637.000
5. Encens .....	—	—	211	4.992.000
6. Bâtiments .....	22	850.000	27	971.000
7. Institutions de l'Etat (décret n° 93 du 4 août 1958).....	7	6.500.000	7	6.500.000
8. Institutions para-gouvernementales (opé- rations à caractère agricole et social)	3	1.600.000	3	1.600.000
TOTAUX ...	542	13.540.000	13.685	25.593.000

(1) Contre-valeur: 4.488.646,33 So.

Sur le nombre des opérations effectuées en 1958, 33 seulement étaient destinées à des clients non autochtones, dont 3 dans l'agriculture, 2 dans l'industrie, 2 dans l'artisanat et 26 dans le commerce.

Si l'on ne tient pas compte des 10 opérations de crédit effectuées en faveur d'institutions de l'Etat et d'institutions para-gouvernementales, 13.675 crédits ont été accordés — au cours des 56 mois, par le « Credito Somalo » — pour un montant total de 17.493.000 So. dont les clients autochtones ont bénéficié dans les mesures suivantes:

SECTEURS	Opérations		Montant	
	Nombre	Pourcentage	So.	Pourcentage
Agriculture .....	12.906	99,90	4.105.000	96,25
Artisanat .....	158	91,86	1.014.000	84,28
Pêche.....	102	100,00	426.000	100,00
Encens .....	211	100,00	4.992.000	100,00
Bâtiment .....	25	92,59	926.000	95,40
Crédit ordinaire .....	208	84,89	2.687.000	(a) 47,66
TOTAUX...	13.610	99,52	14.150.000	80,87

(a) Le pourcentage relativement bas (47,66 %) du crédit ordinaire accordé à des Somalis, est dû à certaines opérations d'un montant élevé, effectuées par des sociétés non autochtones travaillant dans le secteur des conserves de poisson, dont l'activité a toutefois procuré des avantages importants à la population autochtone qui se consacre à la pêche. Il en est de même pour les opérations en faveur des institutions para-gouvernementales (ENAM) dont ont bénéficié presque totalement les agriculteurs autochtones.

L'utilité du crédit destiné au bâtiment ressort du tableau suivant.

CONSTRUCTIONS	Nombre de crédits	Montant So.	Nombre d'édifices	Nombre de pièces	Superficie bâtie m <sup>2</sup>
<i>A entreprendre:</i>					
appartenant à des fonctionnaires de l'Etat	6	180.000	6	31	872
<i>Achevées ou en cours:</i>					
appartenant à des particuliers .....	14	578.000	22	151	4.809
appartenant à des fonctionnaires de l'Etat	7	213.000	7	39	1.372
TOTAUX ...	27	971.000	35	221	7.053

**45.8. Stockage de céréales.** — L'E.N.A.M. a emmagasiné 16.000 q. de maïs et 8.660 q. de doura qui, ajoutés aux 300 q. de maïs et aux 19.983 q. de doura restant du stockage précédent, portent la quantité totale de maïs et de doura emmagasinés à 44.943 q., suffisants pour maintenir les prix du marché intérieur à un juste niveau, au cas où la récolte de 1958 s'annoncerait peu favorable. Pour le stockage d'encens voir le n° 50.4).

**46. Dommages de guerre.** — Aucun changement n'étant intervenu, on renvoie le lecteur au Rapport 1955.

### III. — PLACEMENTS DE CAPITAUX

**47. Investissements extérieurs privés.** — Etant donné qu'aucune législation tendant à favoriser les investissements étrangers n'a encore été établie, diverses mesures portant sur des exemptions douanières et des facilités fiscales sont actuellement appliquées, en vue de favoriser l'installation d'industries et le transfert d'équipements techniques de production.

Par le décret n° 95 du 30 novembre 1956, un Comité d'études chargé de l'élaboration de la loi sur les investissements de capitaux étrangers et de la loi bancaire a été institué.

Les investissements privés prévus par les plans de développement économique figurent au para. 45.3 B, et ont été résumés au n° 45.5. Mais il y a lieu de signaler également les investissements suivants effectués en 1958:

a) dans le domaine des prospections minières et du pétrole: 37.390.613 So., dont 28.119.917 So. par la « Sinclair Somal Corporation » et 9.270.696 So. par la « Mineraria Somala » (les chiffres des années précédentes figurent au n° 67);

b) dans le domaine du bâtiment civil, 1.890.000 So., dont 1.400.000 So. par des Somalis et 490.000 So. par des étrangers;

c) auxquels il faut ajouter des investissements effectués dans le domaine agricole, dont les données relatives aux 6 derniers mois de 1957 et à l'année 1958 ne sont pas encore parvenues.

Pour arriver à une mise en valeur rapide des rares ressources du Territoire et en particulier à l'installation de nouvelles industries, il serait nécessaire de compléter le système bancaire par l'introduction du crédit à moyen terme et à long terme, avec un capital initial d'au moins de 22.000.000 de So., pour faire face aux exigences des secteurs économiques suivants:

1) industrie .....	12.000.000 So.
2) agriculture .....	4.000.000 »
3) encens .....	4.000.000 »
4) assainissement urbain .....	2.000.000 »
TOTAL ...	22.000.000 So.

En ce qui concerne les diverses branches de l'industrie et les travaux à financer, voir le Rapport 1957, p. 61.

On étudie actuellement le moyen de trouver les fonds nécessaires à l'exercice du crédit précité, et des démarches ont été entreprises auprès du Gouvernement des Etats-Unis en vue d'obtenir des prêts, sur la base des projets de l'I.C.A.

Des pourparlers sont en cours avec le « Development Loan Fund » (D.L.F.) afin d'obtenir un prêt de 2 millions de dollars (14.000.000 de So.) pour l'exercice du crédit à moyen et à long terme, qui serait confié au Credito Somalo, dans le but d'aider, encourager et développer les activités mentionnées ci-dessus; celles-ci pourront contribuer à une amélioration sensible de la balance commerciale et à un plus grand emploi de la main-d'oeuvre.

## IV. — EGALITE EN MATIERE ECONOMIQUE

**48. Application des principes de l'Accord de tutelle.** — Aucune discrimination n'est établie entre les citoyens des Etats membres des Nations Unies et ceux des Etats n'en faisant pas partie. Ils jouissent tous indistinctement du traitement réservé aux citoyens italiens.

## V. — DETTES PRIVEES

**49. Problèmes et mesures.** — Certaines catégories de la population ont pu bénéficier d'opérations de crédit dans les diverses branches d'activité et spécialement dans le domaine agricole, sans devoir recourir au crédit privé (voir para. 45.7).

## QUATRIEME SECTION — RESSOURCES, ACTIVITES ET SERVICES ECONOMIQUES

## I. — GENERALITES

**50. 1. Politique se rapportant aux ressources économiques.** — Les grandes lignes de cette politique ont été résumées avec les conclusions formulées par la Mission envoyée par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.), ainsi qu'avec les recommandations faites par les Nations Unies, à la suite de ces conclusions, dans le Rapport 1957 (p. 62 et suivantes) auquel on renvoie le lecteur.

Nous nous bornerons à rappeler ici que le programme du développement économique, à l'exception de quelques points indiqués dans les chapitres qui suivent, est basé sur les « Plans de développement économique de la Somalie » (années 1954-1960) exposés au Conseil de tutelle au cours de sa XIV<sup>ème</sup> session (juin 1954).

Le détail des prévisions et des investissements figure au paragraphe 45.3-4.

Les résultats auxquels on espère arriver d'ici 1960, grâce à la réalisation des Plans, sont les suivants:

- accroissement des exportations moyennant l'accroissement de la production et la réduction des importations, portant ainsi une amélioration globale de la balance des paiements de.. 20.000.000 So.
- accroissement du revenu national, de l'achèvement des opérations, pour les seuls domaines de l'agriculture et de la zootechnie 22.000.000 »

**50. 2. Exigences économiques et financières de la Somalie indépendante.** — Conformément aux recommandations contenues dans la Résolution 1206 (décembre 1957) de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Autorité administrante, agissant en consultation avec le Gouvernement somali, a évalué à 5 millions de dollars les exigences auxquelles le nouvel Etat indépendant devra faire face, en recourant aux aides étrangères.

Ces prévisions sont contenues dans la brochure publiée par l'Administration de tutelle, *Economic requirements of the territory of Somalia on the expiration of the trusteeship mandate*

(Exigences économiques du territoire de la Somalie à l'expiration du mandat de tutelle, Rome, juin 1958,) ayant fait l'objet de longues discussions et de commentaires au cours de la XXII<sup>ème</sup> session du Conseil de tutelle, qui a été d'accord sur les exigences ainsi calculées et en a référé à l'Assemblée générale, aux termes de la Résolution T/L 880 du 30 juillet 1958.

Ces prévisions, confirmées par des vérifications successives effectuées au cours de l'année, concernent les exigences économiques de la Somalie après 1960 et peuvent être résumées par les chiffres suivants:

	Millions de So.	Millions de dollars
- solde du budget territorial .....	15,3	2,1
- programmes de développement à poursuivre .....	10,5	1,5
- frais pour les techniciens et experts étrangers (au nombre de 250 environ).....	10,0	1,4

Au total, 36 millions de So. en chiffres ronds, correspondant à 5 millions de dollars.

Le déficit dans le budget territorial résulte de l'ensemble des postes des recettes et des dépenses mentionnés ci-après:

recettes 59 millions de So. correspondant à 8,4 million de \$  
dépenses 74,3 millions de So. correspondant à 10,6 millions de \$  
déficit 15,3 millions de So. correspondant à 2,1 millions de \$.

La même nécessité de 5 millions de dollars est confirmée, toujours dans l'étude en question, par les prévisions concernant l'évolution de la balance des paiements qui, pour les deux premières années d'indépendance, 1961 et 1962, présentera la situation suivante:

## - marchandises:

	Millions de So.	Millions de dollars
importations .....	96,0	13,7
exportations .....	77,5	11,1 (environ)
déficit .....	18,5	2,6 (environ)

## - frêts et parties invisibles:

	Millions de So.	Millions de dollars
recettes.....	27,0	3,8 (environ)
dépenses .....	44,5	6,2 (environ)
déficit .....	17,5	2,4 (environ)

La répartition par zones du déficit monétaire ci-dessus, est la suivante:

	Millions de So.	Millions de dollars
zone lire.....	- 18,3	- 2,6
zone sterling .....	- 30,5	- 4,3
zone dollar .....	+ 12,8	+ 1,8
déficit .....	- 36,0	- 5,0 (environ)

Dans le cas — considéré comme improbable tout au moins pendant les deux premières années de l'indépendance du nouvel Etat — où l'activité en rapport avec la culture des bananes cesserait, les exigences indiquées ci-dessus devraient être augmentées comme suit:

	Millions de So.	Millions de dollars
a) 1. budget public .....	26,0	3,7
2. développement économique .....	14,0	2,0
3. experts .....	10,0	1,4
Totaux...	50,0	7,1
b) balance des paiements.....	53,0	7,5

**50. 3. Mesures nécessaires pour faire face aux exigences économiques et financières de la Somalie indépendante.** — Conformément aux recommandations contenues dans la 2<sup>ème</sup> partie de la Résolution 1206 précitée, l'Autorité administrante et le Gouvernement de la Somalie ont examiné, d'un commun accord, les possibilités qui permettraient de faire face aux exigences exposées précédemment, et évaluées à 5 millions de dollars.

Sur cette question, les renseignements fournis par l'Autorité administrante et par le Représentant du Gouvernement de la Somalie, M. Hagi Farah Ali Omar, Ministre des Affaires Economiques du Gouvernement somali, au cours des discussions qui se sont déroulées devant le Conseil de Tutelle (XXII<sup>ème</sup> session), lors de l'examen du Rapport sur la Somalie pour l'année 1957, sont encore valables.

A cette occasion, le Conseil de tutelle avait fait état de l'offre d'aides économiques faite par l'Italie déjà au mois de mai 1957 (XX<sup>ème</sup> session) pour maintenir des experts et techniciens italiens en service auprès du Gouvernement somali, ainsi que des offres d'aides faites par les Etats-Unis d'Amérique et contenues dans les communications du 13 juillet 1958, remises par le Consul général des Etats-Unis à Mogadiscio au Premier Ministre du Gouvernement de la Somalie.

En outre, le Consul général du Royaume-Uni a communiqué le 19 septembre 1958, au Premier Ministre somali, une offre d'aide financière et d'assistance dans le domaine de la culture, pendant les premières années d'indépendance du pays.

Il faut ensuite enregistrer, pour ce qui est du Gouvernement italien, les déclarations faites par l'Administrateur au Premier Ministre du Gouvernement de la Somalie, le 12 octobre 1958, à l'occasion de la Journée du Drapeau somali, selon lesquelles l'aide italienne offerte à la Somalie pour les premières années de l'indépendance de celle-ci, et qui devra être établie selon des accords à soumettre aux Parlements respectifs, est à indiquer comme suit:

— 1.500.000 dollars pour le maintien de 250 techniciens et experts italiens à la disposition du Gouvernement de la Somalie, et pour l'octroi de 80-100 bourses d'études en Italie;

— 500.000 dollars à titre de contribution financière.

En outre, l'Italie a fait savoir qu'elle se propose d'examiner avec la plus grande compréhension la possibilité de continuer à absorber la production de bananes de la Somalie.

Le Gouvernement de la Somalie, a pris note avec satisfaction des offres mentionnées ci-dessus, en exprimant l'avis qu'il pouvait considérer avec confiance les problèmes les plus urgents d'assistance technique et financière après 1960.

A part les données et les renseignements ci-dessus, on ne possède pour le moment pas d'autres informations concernant les « possible sources of financial aid for the Territory after 1960 » mentionnées à la Résolution 1206 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il faut dire cependant, que le Gouvernement de la Somalie a pleine confiance en l'intervention des Nations Unies, par l'intermédiaire du Fonds spécial, de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et des autres Agences spécialisées, pour financer les travaux et les initiatives décrits ci-après, qui ne sont pas compris dans les exigences de 5 millions de dollars calculés précédemment et considérés comme le minimum des exigences indispensables:

1) *Reconnaissance et étude*: a) des ressources économiques et des possibilités industrielles de la Région du Bas-Giuba considérée comme présentant des facteurs importants de développement: dépense prévue: 500.000 dollars environ; b) des possibilités de valorisation par irrigation, en utilisant les eaux de l'Uebi-Scebeli: dépense prévue 500.000 dollars environ.

2) *Stabilisation des routes*: environ 150 km. comprenant divers tronçons sur les routes de plus grand intérêt économique, qui relie Mogadiscio au Bas-Scebeli, Mogadiscio au Haut-Giuba et Margherita à la mer: dépense prévue 2 millions de dollars environ.

3) *Port de Chisimaïo*: ouvrages en mer, pour 5 millions de dollars, et équipements et travaux accessoires pour 3 millions de \$.

4) *Fermes-pilotes, agricoles et zootechniques*, pour l'expérimentation et la démonstration. Dans les régions du Bas-Scebeli (1 ferme zootechnique) et du Bas-Giuba (1 ferme agricole et 1 zootechnique); dépense totale prévue: 800.000 dollars environ pour l'installation et 150.000 dollars environ par an, pour le fonctionnement.

5) *Autres projets*: pour lesquels on fournira par la suite les renseignements techniques, économiques et financiers.

La Résolution 1278 (XIII) recommande au Conseil de tutelle d'examiner les formes d'aide et d'assistance qu'auront la possibilité de fournir, au nouvel Etat indépendant, le Fonds Spécial, l'EPTA et les autres Agences spécialisées des Nations Unies, de sorte que l'Assemblée générale de 1959 (XIV) puisse avoir un tableau complet des exigences économiques et financières de la Somalie après 1960, ainsi que des moyens dont on disposera pour y faire face.

**50. 4. Principaux produits du Territoire.** — On trouvera ci-après les renseignements les plus importants.

*Céréales.* — Ainsi que cela avait déjà été indiqué dans les Rapports précédents, les Somalis cultivent surtout le maïs et la doura, céréales qui constituent la base de leur alimentation.

Etant donné la courbe saisonnière peu favorable, les récoltes dans les zones à culture sèche ont été relativement faibles (en particulier pendant la saison agricole de « der »), ce qui, au cours du second semestre, a provoqué sur les marchés une hausse des prix de certains produits.

Sur le marché de Mogadiscio, les prix ont été les suivants:

1<sup>er</sup> semestre: 29 So. le q. de maïs; 39 So. le q. de doura blanche et 26 So. le q. de doura rouge;

2<sup>ème</sup> semestre: 32 So. le q. de maïs; 53 So. le q. de doura blanche et 33 So. le q. de doura rouge.



A la suite des récoltes abondantes de 1957, on a pu, au début de l'année, exporter, au prix international, 1.193 q. de maïs (Zanzibar, Arabie et Kenya) et 55.369 q. de doura (Arabie, Aden, Côte Française des Somalis).

**Sucre.** — La superficie consacrée à la culture de la canne à sucre a été de 1.230 ha. et la quantité de sucre cristallisé produit — 110.495 q. — a permis de couvrir complètement les besoins locaux en sucre, bien que ceux-ci aient augmenté; il a même été possible d'en exporter. Pour les sous-produits de l'industrie sucrière voir le n. 70.4.

**Coton.** Il n'a pas été possible d'utiliser pour l'année 1957-1958 les semences sélectionnées que l'on avait demandées au Soudan, et qui sont arrivées avec un retard important sur l'époque des semailles. La substitution complète, par zones, par ce matériel de reproduction (*Var. X 1.730LI*) ne pourra avoir lieu avant la saison 1960-1961, par le fait que les quantités de semences nécessaires ne seront obtenues qu'avec les cultures que l'on effectuera pendant les saisons 1958-1959 et 1959-1960.

Un programme de propagande a été entrepris pour le développement de la culture du coton, basé surtout sur l'organisation de terrains de démonstration situés dans les principales zones de production du coton.

La production du coton pour l'année 1957-1958 a été bien supérieure à celle des années précédentes: en effet, on a enregistré une production de 14.156 q. de fibre sur une superficie totale de 10.200 ha. environ (la production moyenne des 4 années précédentes était de 5.400 q. environ). Le prix d'achat au producteur, fixé par la Commission des prix, a été de 1,10 So. le kg. pour les variétés à fibre longue. Les exportations de coton de la campagne 1957-1958 se sont élevées à 10.732 q.

**Bananes.** — La production totale a été de 830.000 q. environ, sur une superficie de 8.498 ha., marquant une augmentation sensible par rapport à la production de l'année 1957. Cette augmentation, ainsi que la légère diminution des superficies, sont dues en partie à la tendance de nombreux producteurs vers une culture des bananes plus intensive, et en partie aux conditions du milieu qui ont été favorables. Le volume des exportations a été de 558.481 q. avec un accroissement de 132.836 q. par rapport aux exportations de l'année précédente, qui avaient subi, au cours des premiers mois de l'année, les conséquences de la fermeture du Canal de Suez. L'une des Sociétés d'exportation de bananes a aussi entrepris, au début du mois de décembre 1958, l'exportation de ce fruit en Grèce.

La production non exportée a été vendue pour la consommation intérieure; le prix de vente, sur les plantations, a varié de 5 So. à 30 So. le q.

**Pamplemousses.** — La superficie consacrée à la culture des pamplemousses (270 ha., pour la plupart à Genale) a considérablement augmenté, en prévision de l'accroissement des exportations et de la constitution d'une industrie pour la préparation et la mise en bouteille du jus de ce fruit.

**Graines oléagineuses.** — La production a été inférieure à celle de l'année 1957, à cause des conditions climatiques et, par conséquent, le prix du sésame a passé de 85 So. le q. en 1957, à 126 So. le q. en 1958; 69 quintaux d'arachides et 3.126 q. de sésame ont été exportés.

**Papayes.** — Grâce à l'initiative de certains agriculteurs européens, les superficies consacrées à la culture de la papaye ont été, au cours de l'année, considérablement augmentées en vue de l'extraction de la sève de la plante pour la préparation de la papaïne granulaire

brute à exporter. Au cours de l'année, on a exporté 6 q. de ce produit aux Etats-Unis, à titre d'échantillon. On prévoit que cette exportation pourra augmenter les années prochaines.

**Bétail.** — Le bétail, élevé exclusivement par les autochtones, sert à la production du lait et de la viande. Le lait est presque entièrement consommé par les bergers. L'élevage du bétail donne lieu à un commerce intérieur important pour le ravitaillement en viande des centres urbains et permet l'exportation d'animaux vivants et de conserves de viande produites par les deux établissements de Mogadiscio et de Merca. En 1958, on a exporté 3.704 bovidés, 27.729 moutons, 18.129 chèvres et 404 dromadaires. Pour la production de conserves de viande, voir le n° 70.4.

**Produits forestiers.** — La récolte du bois de chauffage et, par conséquent, la production du charbon, ont été importantes: 14.009 q. de bois et 214.440 q. de charbon de bois ont été exportés. Les prix des deux produits sur le marché de Mogadiscio, se référant à la consommation locale, ont été: charbon, 14 So. le q., bois de chauffage, 5,50 So. le q.

**Encens et gommés résineux.** — Ces produits naturels, caractéristiques des régions montagneuses de la Migiurtinia, jouent un rôle important dans le cadre de l'économie somalie.

En 1958, l'E.N.A.M. a procédé au stockage de 945.420 kg. d'encens, dont 612.192 kg. de la qualité « maïdi » et 333.232 kg. de la qualité « béio ».

Les exportations ont été de: 213.785 kg. d'encens, 169.659 kg. de myrrhe et 301.900 kg. de gomme arabique.

**Produits de la pêche.** — La campagne de pêche du thon, qui s'est déroulée surtout dans le Golfe d'Aden (dans les eaux de Candala à Alula), a été favorable.

Pour la production du thon naturel et en boîtes, voir le n. 70.4.

**50. 5. Principales sociétés qui exercent leur activité dans le Territoire.** — Les sociétés enregistrées au 31 décembre 1958 et exerçant leur activité dans le Territoire sont les suivantes:

Soc. Romana di colonizzazione; Soc. Chinis Nicola & Manassis Giovanni; Soc. Agricola Italo-Somala; Soc. Saccarifera Somala; Assicurazioni Generali Venezia; Ditta A. Besse; Alihauma Soc. An.; Riunione Adriatica di Sicurtà; Soc. An. Navigazione Libera Triestina; F.I.A.T. Somalia s. p. a.; Soc. Saline Somale; S.A.I.C.E.S.; Soc. a. F.lli Mortara; Soc. a. Pescherie Alula « Caramelli »; Soc. Comm. Industriale An. Migiurtinia; Soc. A. Mutua Commercio e Trasporti; S.A.G.—Soc. Agricoltori Giuba; Soc. Commerciale Italo-Somala (S.I.C.I.S.); Anonima Coop. Coltivatori Afgoi (A.C.C.A.); Coop. Autotrasportatori Italo-Somala; Coop. Edilizia di Mogadiscio; Seferian & Co; Auto-Officina Somala; Soc. Italo-Somala Incremento Agricoltura (S.I.S.I.A.); Coop. Agricola IL-BA; Aerosomala s. p. a.; Gruppo Cotonifero di Vittorio d'Africa; Soc. Agricola Fantoni; Soc. C.I.N.T.I.A.; La Migiurtinia, s. r. l.; Soc. Azionaria Concessionari Agricoli (S.A.C.A.); Soc. L.I.P.A.S.; Soc. Somaliland Trading Co.; Soc. Cioffi, Montanari & Co., à r. l.; S.A.I.E.M.A. East Africa; S.E.I.S. — Soc. Elettro Industriale della Somalia; Industria Conserve Alimentari (I.N.C.A.); Candala Industrie Somale Conservifici e Pesca; Soc. Coop. Salgesira; Soc. S.C.I.M.A.I.R.; Soc. Italo-Somala Agricola Banane (S.I.S.A.B.); International Drilling Comp.; Soc. Rogers Exploration; Sinclair Somal Corporation; Industria Alimentare Somala s. p. a.; Soc. Petrol-somala; Mitchell Cotts & Co.; Abo — Tonnara di Abo; Soc. Farmaco; Soc. F.I.M.A.

**50.6. Activités commerciales de l'Administration: régie des tabacs et des allumettes.** — La régie représente le seul monopole existant, créé pour des raisons fiscales (voir par. 36). Les services des postes et télécommunications sont réservés au Gouvernement.

**50.7. Formes d'assistance et d'organisation.** — Ainsi que cela avait déjà été exposé dans les précédents Rapports, on cherche à développer diverses formes d'organisation et d'assistance.

*Organisation pour le stockage des céréales et la motoculture.* — L'«Ente Nazionale Ammassi Motoaratura (E.N.A.M.)», institut autonome de droit public, auquel on a confié la gestion du stockage et de la motoculture, a poursuivi son activité (voir le n° 45.8 ainsi que le Rapport 1957 n° 45.7).

*Coopératives et consortiums d'irrigation.* — Les coopératives ont continué leur activité.

Les travaux pour la construction de canaux secondaires du grand centre agricole d'irrigation de Coriolei-Bulo Mererta, se poursuivent (voir par. 45.4).

*Aide aux groupes autochtones économiquement faibles.* — Voir le Rapport 1956.

*Encouragement des autochtones vers de nouvelles activités économiques.* — On a continué à encourager la participation des autochtones aux activités économiques et de bons résultats ont été obtenus; par exemple, dans le domaine des travaux publics, sur les 45 entreprises inscrites au tableau des soumissions, 25 sont autochtones, réparties selon le montant des travaux comme indiqué au n° 70.2.

*Protection des ressources naturelles et concessions.* — Voir les différents chapitres de cette section, ainsi que les Rapports précédents.

Les concessions délivrées au cours de l'année sont les suivantes: permis de coupe d'euphorbes accordés aux 3 entreprises qui fabriquent les cageots pour l'emballage des bananes (voir le n° 70.2); 28 permis de coupe pour l'utilisation du bois d'oeuvre, dans les zones du Benadir et du Bas-Giuba; 58 permis de coupe pour bois de chauffage et production de charbon.

En ce qui concerne les concessions minières, voir le n° 67.

## II. — COMMERCE ET NEGOCE

**51. Commerce intérieur.** — Le commerce intérieur est principalement constitué par l'échange des denrées de production locale, qui forment la base de l'alimentation des autochtones, telles que les céréales (doura et maïs), les légumes (haricots), les graines oléagineuses (surtout le sésame), le beurre fondu, le bétail (dromadaires, bovins et chèvres) et le sucre. Dans une moindre mesure s'effectue le commerce de la graisse de chameau, de la volaille, des fruits et des légumes verts.

Le commerce intérieur est alimenté, d'une part, par les marchandises d'importation (cotonnades, thé, café, épices, articles ménagers) et, d'autre part, par l'échange de produits locaux. Ainsi, les populations du Mudugh et de la Migiurtinia — qui se nourrissent principalement de maïs et de doura, de lait et de viande — échangent des peaux, des

graisses animales et du beurre, avec les céréales produites par les populations du Bas-Scebeli et du Haut-Giuba.

Les transports s'effectuent généralement au moyen d'autocars et, pour les populations côtières, au moyen de *sambouks* ou par le cargo «Artemis», qui assure un service de cabotage le long des côtes somaliennes, d'Aden à Mombasa.

**52. Organisation commerciale.** — Tout le commerce d'importation et d'exportation est concentré en grande partie à Mogadiscio, à l'exception de l'exportation de quelques marchandises, comme les bananes, et des échanges frontaliers effectués suivant le système de la compensation privée. Toutes les firmes les plus importantes ont leur siège ou leur établissement principal à Mogadiscio.

Le marché de la Somalie est caractérisé, comme la plupart des marchés africains, par la coexistence de plusieurs grandes entreprises commerciales, en majorité étrangères, qui exercent le commerce d'importation et d'exportation à grande échelle, avec de petites entreprises somaliennes, arabes, italiennes, indiennes et pakistanaises, qui à leur tour vendent directement au détail dans leurs magasins. Au cours de ces dernières années, on a constaté que les Somaliens tendent à participer d'une façon plus active à la vie économique du pays. Plusieurs entreprises somaliennes (transports automobiles et exportation d'animaux de boucherie vivants) ont déjà atteint une certaine importance économique et financière et en 1958, ont effectué des opérations pour plusieurs millions de somalos.

**53. Contrôle des prix.** — En 1958, le Comité des prix n'a établi aucune disposition relative aux prix, étant donné que les conditions du marché étaient restées normales.

**54.1. Principes généraux du commerce extérieur** — La ligne de conduite adoptée depuis longtemps est restée la même; aussi renvoie-t-on le lecteur au Rapport 1956.

**54.2. Renseignements sur le commerce extérieur.** — Le commerce spécial a donné, dans l'ensemble, les résultats suivants:

— importations: 62.856 tonnes pour une valeur douanière *cif* de 101.612.442 de So. (en 1957, 53.964 tonnes, 117 millions de So.);

— exportations: 102.478 tonnes, pour une valeur douanière *job* de 95.522.053 de So. (en 1957, 82.179 tonnes, 77 millions de So.).

La balance commerciale 1958 établie à partir des données douanières, présente un déficit de 6.090.389 de So., inférieur de 33.909.611 à celui 1957.

L'augmentation du volume des marchandises importées, par rapport à l'année précédente, est due principalement à l'accroissement des importations de produits alimentaires, matières brutes, carburants et articles manufacturés qui ont ainsi compensé les diminutions enregistrées pour d'autres produits tels que les produits chimiques, les machines et équipements industriels; en effet, les Sociétés pétrolières exerçant leur activité dans le Territoire avaient déjà importé leur équipement au cours des années précédentes.

L'accroissement des exportations en 1958, tant du point de vue du volume que du point de vue de la valeur, par rapport à 1957, est dû principalement à l'augmentation des exportations des produits suivants: bananes, 13.284 t. pour un total de 13.046.392 So.; viande en boîte, 1.248 t. pour 1.813.932 So.; poisson et produits à base de poisson, 741 t. pour 1.580.524 So.; bois et charbon de bois, 5.433 t. pour 1.383.932 So.; graines oléagineuses, 2.286 t. pour 1.646.910 So.

Par contre, l'exportation des produits suivants a subi une contraction: céréales: 2.175 t. pour 836.135 So.; sucre, 1.525 t. pour 1.217.696 So.; peaux, 600 t. pour 1.159.260 So.

Pour les détails relatifs aux échanges commerciaux, par marchandises, pays et zones monétaires, voir l'Annexe VII et le n° 43; il faut tenir compte cependant, lors de la comparaison avec la balance des paiements, que les dates relatives aux sorties et aux entrées des marchandises du Territoire ne correspondent pas à celles de l'enregistrement dans la balance des paiements et que certaines valeurs de douane sont diverses de celles qui sont enregistrées dans la balance.

### III. — TERRE ET AGRICULTURE

#### a) REGIME FONCIER.

**55. 1. Le milieu, droits sur les terres et utilisation des terres.** — Les caractères physiques du Territoire ont été décrits dans le Rapport 1953.

Au cours de 1958, aucune modification importante n'a été apportée, en matière de régime foncier.

A titre purement indicatif, on cite ci-après les chiffres concernant la répartition des terres:

utilisables pour l'élevage (43,5 % environ) .....	20.000.000	ha.
utilisables pour l'agriculture (17,5).....	8.000.000	»
inutilisables (39 %) .....	18.100.000	»
Superficie totale du Territoire ...	46.100.000	ha.

La répartition des terrains cultivés est évaluée comme suit.

— Cultures en zones irriguées ou inondées:

à culture herbacée .....	95.000	ha.
en jachère temporaire .....	50.000	»
en plantes et arbres fruitiers.....	13.000	»
en jardins et potagers .....	500	»
Total des cultures en terres irriguées ....	158.500	ha.

— Cultures en terres sèches (variant selon la courbe pluviométrique).....

250.000 ha.

— En jachère temporaire .....

400.000 ha.

Total des cultures en terres sèches ...

650.000 ha.

Total des superficies cultivées ...

808.500 ha.

Les chiffres ci-dessus concernent les étendues plus vastes labourées par les Somalis directement, et avec l'aide de l'A.S.E.S. et du F.V.S., ainsi que les petites superficies des exploitations conduites par des Européens.

En 1958, 18.750 ha. de terres irriguées et 1.150 ha. de terres sèches, ont été aménagés avec le concours de l'Administration, de l'A.S.E.S. et du F.V.S.

**55. 2. Problèmes relatifs à l'utilisation des terres et mesures s'y rapportant.** — Il n'existe pas de problème en ce qui concerne la disponibilité des terres. Les mesures prises en faveur de l'agriculture sèche et de l'agriculture irriguée ont été décrites plus particulièrement dans les nos 45.3-4, 50.1, 50.5, 58.3-4-5.

**55. 3. Autres problèmes particuliers.** — On renvoie le lecteur à l'exposé qui avait été fait dans le Rapport 1956 sur les trois problèmes particuliers suivants: a) transfert des terres d'autochtones à des non-autochtones; b) migrations; c) insectes nuisibles.

**55. 4. Lutte antiacridienne.** — En 1958, deux campagnes antiacridiennes contre la *Schistocerca gregaria* ont été organisées: l'une pendant la saison de « gu », d'avril à juillet, et l'autre pendant la saison de « der », de septembre à décembre.

*Campagne antiacridienne de « gu ».* — L'apparition sur le Territoire d'essaims provenant principalement de l'Ethiopie et de la Somalie britannique a été enregistrée dans la 2<sup>ème</sup> décennie de mars et a duré tout le mois d'avril.

Après une phase initiale de déplacement, sans direction bien marquée dans le vol, les essaims se sont concentrés dans trois grandes zones: Dusa Mareb, Galcaïo et Garoe, facilitant ainsi la lutte. La déposition des oeufs et la naissance successive des larves ont pu être limitées, tandis que l'on contrôlait et détruisait les essaims en voie de développement. Les pulvérisateurs « Sayer » appliqués sur les « Land Rover » ont été particulièrement efficaces. La lutte s'est prolongée jusqu'au 25 juin, mais l'infestation n'a pas été très importante et les résultats obtenus sont satisfaisants; en particulier les fuites d'essaims hors du Territoire ont été insignifiantes.

On a employé au cours de la campagne: 3 chefs de zone, 19 assistants, 3 mécaniciens avec des ateliers mobiles, 42 équipes, 36 véhicules automobiles de types divers. On a utilisé au total 2.766 sacs d'appât.

*Campagne antiacridienne de « der ».* — Au cours du mois du septembre, des essaims provenant du Golfe d'Aden et de la Somalie britannique ont envahi la Migiurtinia. Une nouvelle vague s'est abattue sur les zones de Dusa Mareb, Mataban et Belet Uen au cours du mois d'octobre; à la fin du même mois, un essaim de couleur jaune infestait le Haut-Giuba, le Bas-Mudugh et l'Hiran.

La première déposition d'oeufs a eu lieu dans la zone de Belet Uen, d'autres ont suivi à Lugh Ferrandi, Gasbagarre, Coriole, Lac Bar. La première apparition des larves a été signalée à Dusa Mareb, où le pourcentage des naissances a été de 20 % alors que dans les zones de Balli Chinire et Mataban, ce pourcentage n'a pas dépassé 10 %, à cause de l'absence de précipitations et par conséquent, de l'aridité excessive des terrains.

Dans le Haut-Giuba et dans les autres zones infestées, on a largement employé les pulvérisateurs; l'emploi, à titre d'expérimentation, de poudre B.H.C. à 1,45 %, a donné de bons résultats. On prévoit pour les campagnes futures l'utilisation toujours plus étendue de pulvérisateurs, afin de rendre l'action plus active et plus efficace.

On a employé dans les diverses zones: 4 chefs de zone, 20 assistants, 4 mécaniciens avec des ateliers mobiles, 33 chauffeurs; 2 véhicules lourds Diesel à remorque; 12 véhicules automobiles légers; 33 voitures. On a utilisé 529 sacs d'appât, 66 kg. de « gammesano » et 80 gallons de Diel Drex. On estime qu'environ 1.700 essaims ont été détruits.

Au cours des deux campagnes, la collaboration du personnel du « Desert Locust Control » et de son bureau de liaison pour la Somalie a été très utile.

**56. Procédure concernant l'enregistrement des droits de propriété.** — Aucune modification n'ayant été apportée dans ce domaine, on renvoie le lecteur au Rapport 1956.

**57. Acquisition des terres pour des usages publics.** — Voir le Rapport 1956.

## B) PRODUITS AGRICOLES.

**58. 1. Types et méthodes traditionnels des cultures et des grandes entreprises.** — L'agriculture somalie comprend les 3 types de culture: à régime sec, à régime d'inondation, à régime d'irrigation; seuls les agriculteurs somalis se consacrent aux 2 premiers types, tandis qu'au 3<sup>ème</sup> type se consacrent aussi bien des agriculteurs européens que somalis. De plus amples détails ont été fournis dans le Rapport de 1953.

Les entreprises agricoles sont, dans la plupart des cas, gérées directement. Le système de la cession à bail est limité à certaines entreprises aussi bien somalies qu'européennes.

**58. 2. Productions.** — Ainsi qu'on l'a déjà signalé au n° 42.2, l'année agricole 1958 a été, dans l'ensemble, peu favorable aux cultures sèches, à cause de la mauvaise répartition des pluies pendant la saison de « gu » et des précipitations assez rares pendant la saison de « der ». Telle est la raison de la production plus faible de doura par rapport à l'année précédente. Dans les zones d'irrigation, les superficies cultivées ont été légèrement inférieures, par le fait qu'il existait de bonnes réserves de céréales et de légumineuses, dues aux récoltes satisfaisantes de l'année agricole 1957.

Le tableau ci-après fournit, à titre d'orientation, quelques données sur les productions des années solaires 1955 à 1958:

PRODUITS	1955		1956		1957		1958	
	ha.	quintaux	ha.	quintaux	ha.	quintaux	ha.	quintaux
Doura .....	473.000	560.000	313.400	504.600	562.400	1.179.000	324.900	650.300
Maïs .....	79.000	540.000	71.600	500.600	76.558	486.064	66.558	465.700
Haricots .....	3.500	6.500	2.500	5.200	5.035	9.800	4.082	8.164
Arachides .....	900	8.800	1.295	12.818	2.400	28.430	2.400	22.200
Bananes .....	8.000	734.000	(a) 8.800	650.000	8.600	600.000	8.498	830.000
Sésame .....	12.200	48.000	11.500	29.800	28.750	74.350	28.500	66.280
Canne à sucre .....	3.200 (b)	104.000	2.500 (b)	88.909	1.146 (b)	100.032	1.230 (b)	110.495
Coton (fibre) .....	10.450	8.700	6.100	4.400	5.800	5.900	10.200	14.156
Tabac à mâcher ...	300	3.300	200	1.100	150	800	150	800

(a) La superficie se rapporte au 1<sup>er</sup> juillet. — (b) Sucre produit.

**58. 3. Progrès de l'agriculture autochtone.** — On a intensifié cette année l'assistance et la propagande auprès des agriculteurs afin de faire progresser les manifestations rurales autochtones, ce qui a absorbé une grande partie de l'activité des organes de l'intérieur du pays dépendant du Département de l'Agriculture et de la Zootechnie.

Le F.V.S. a fourni, cette année aussi, une contribution importante à l'amélioration de l'agriculture et de la zootechnie des vastes régions du Haut-Giuba (Projet n° 5), pour un montant total de 300.000 So. Cette contribution a permis à la Section Agricole régionale du Haut-Giuba — aux travaux de laquelle collabore un expert de l'I.C.A. — d'entreprendre une action assez efficace qui peut se résumer ainsi:

dans le secteur de l'assistance — le creusage de nouveaux « uars » et la restauration des anciens, qui étaient devenus inutilisables par suite d'ensablement ou pour d'autres causes; la distribution d'équipement rural à traction animale; l'étude et l'application de mesures nécessaires en vue de doter de petits agriculteurs de silos pour la conservation des produits, visites sur place, conseils et interventions antiparasitaires, distributions de semences;

dans le secteur de la propagande agricole — la constitution de nouveaux champs de démonstration, complétés par des « centres de préparation pour enjurer les boeufs »; une action de vulgarisation plus intense, grâce aux réunions d'agriculteurs organisées aussi bien auprès des champs expérimentaux que dans les villages, et souvent agrémentées de projections de films choisis à propos; de plus, le Centre de propagande de Bonka (Baïdo) a été consolidé; les cours de formation pour aides-propagandistes et personnes capables d'enjurer les boeufs se sont succédés régulièrement à l'Ecole de ce Centre.

Dans les autres parties du Territoire, les Sections agricoles ont développé leurs champs-pilotes et, dans les zones les plus labourées, elles ont constitué sur les terrains des agriculteurs des champs de démonstration, organisant, près de ceux-ci, des centres de dressage pour bovins et même — dans certaines localités — pour chameaux. Elles ont, en outre organisé, dans ces champs et dans les villages, des réunions d'instruction et de vulgarisation.

La propagande a eu pour objectif: la réduction du travail manuel; la culture de superficies toujours plus étendues; l'accroissement des cultures actuelles grâce à un travail rationnel et à l'emploi de meilleures variétés; l'élargissement des cadres de cultures par l'introduction d'espèces nouvelles; la diffusion de la culture du coton. Elle n'a pu se développer autant qu'on le souhaitait, dans certaines régions comme l'Hiran, par suite de la carence et de la mauvaise distribution des pluies de « gu », et de l'absence de celles-ci en « der ».

On a procédé, au cours de l'année, à la somalisation de certains organes du Territoire dépendant du Département de l'Agriculture et Zootechnie, en y plaçant des experts somalis qui avaient obtenu le diplôme de l'Ecole professionnelle d'Agronomie de Genale et avaient ensuite suivi des cours de perfectionnement en Italie.

On a également employé, pour la propagande agricole, les meilleurs éléments somalis qui avaient été formés à l'Ecole de propagande agricole de Bonka (Baïdo).

**58. 4. Expériences agricoles.** — *Maïs.* — On a poursuivi, sur des maïs locaux, les sélections par autofécondation, effectuées séparément, selon les caractéristiques de productivité, de précocité et de rendement. On a également effectué, toujours par autofécondation, des essais sur certaines lignées de maïs qui présentaient des caractères particuliers de défense et de résistance aux « borers », afin d'étudier la possibilité de créer des « homozygotes » par rapport à ces caractères.

Le service d'expérimentation du Département de l'Agriculture et Zootechnie possède actuellement 200 souches de maïs de génération S<sub>3</sub>, qu'il a l'intention d'utiliser pendant les saisons de culture 1959, pour former des croisements expérimentaux avec des espèces italiennes et américaines.

Les observations sur les capacités d'adaptation et le rendement de variétés hybrides provenant d'Italie se sont poursuivies; en particulier, les essais effectués en accord avec la « Stazione Sperimentale di Maiscoltura » de Bergame, sur des variétés hybrides de maïs que cette Station avait conseillées pour la culture expérimentale dans l'entreprise de la S.A.I.S., à Berdit (Genale), ont permis de découvrir une nouvelle variété hybride dentelée jaune, capable de fournir un rendement élevé dans les zones irriguées de la Somalie.

D'autres variétés hybrides expérimentales italiennes, reçues avec retard, seront soumises à des essais au cours de la prochaine saison (gu 1959).

La mise au point d'une méthode de lutte contre les infestations entomiques précoces des cultures du maïs — décrite plus en détail au para. 58.5 de ce Rapport — semble assurer définitivement la possibilité d'avoir des cultures rentables de maïs hybrides d'un rendement élevé.

Les résultats préliminaires de 1958 laissent prévoir une accélération importante dans le programme d'amélioration du maïs, particulièrement en ce qui concerne l'introduction, dans les entreprises agricoles des autochtones, de semences sélectionnées pour les cultures.

*Doura.* — Des résultats n'ont été obtenus dans le Champ expérimental à cultures sèches de Bonka (Haut-Giuba) que pendant la saison de « gu », car l'absence presque totale des pluies pendant la saison de « der », a irrémédiablement compromis les essais en cours. Les résultats obtenus concernent des sélections par lignées qui ont été poursuivies en vue de la création de variétés (certaines sont déjà prêtes pour la phase de multiplication) ayant des caractéristiques particulières d'adaptation aux divers milieux écologiques. On a procédé à des contrôles qui confirment que l'effet résiduel des engrais organiques ne dépasse pas la 3<sup>ème</sup> saison d'ensemencement et qu'à la 4<sup>ème</sup> saison, les avantages — bien qu'ils ne soient pas complètement annulés — deviennent à peu près insignifiants.

*Bananes.* — La culture de la banane dans le Territoire s'oriente vers une disposition des plantes plus rapprochée, ce qui permet de réduire la superficie des cultures. Cette orientation, due en partie à la nécessité de réduire les apports hydrauliques destinés aux cultures, dans certaines périodes de l'année, mais découlant surtout du désir des agriculteurs d'augmenter le rendement unitaire et de diminuer le coût de la production, aboutit évidemment à une nette diminution des possibilités d'emploi des machines. Cette diminution devra toutefois être accompagnée par l'application de méthodes de cultures et par l'emploi d'engrais organiques et inorganiques, de façon à créer un milieu édaphique aussi favorable que possible. De la sorte, la productivité ne sera pas compromise par la défection saisonnière de la main-d'oeuvre.

En vue d'étudier la possibilité de porter le coût de la banane somalie au même niveau que celui de la production d'autres pays, on a envoyé, dans les principaux pays producteurs de bananes (Guinée, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Colombie, Equateur) et dans la partie méridionale des Etats-Unis (Floride et Géorgie), une Mission technique-agricole organisée sous les auspices de l'Administration et grâce à l'aide financière de l'A.S.E.S. et de 3 sociétés agricoles privées: S.A.I.S., S.A.C.A. et S.A.G.

La Mission, composée de trois agronomes italiens experts connaissant le Territoire et d'un Somali, sur le point d'être licencié en agronomie, a conclu que l'on peut tenter d'introduire en Somalie des variétés de bananes dont les fruits présentent des caractéristiques particulières de résistance au transport. Les variétés les plus appropriées seraient a Poyo, la Lacatan et la Robusta, dont on a déjà envoyé une centaine de surgéons en Italie, où ils doivent être soumis à la quarantaine auprès de l'« Istituto Agronomico d'Oltremare », avant d'être transportés en Somalie.

La même Mission s'est occupée d'introduire en Somalie de nouvelles variétés d'autres arbres fruitiers (tels qu'ananas, pamplemousses, mangues, avocats, etc.) et de plantes industrielles (sésame, ricin, arachides, etc.) de provenance étrangère.

*Ananas.* — Les premières observations effectuées dans deux champs expérimentaux aux environs de Balad, sur de terrains sablonneux et contenant un faible pourcentage

d'argile, l'un à régime d'irrigation, l'autre à régime sec, ont donné de premiers résultats encourageants. Pour ces essais, on a utilisé 1500 rejets des variétés *Cayenne*, ainsi que de la variété *Rotschild*, provenant du Kenya.

*Coton.* — On a poursuivi les observations sur les deux variétés introduites du Soudan en 1957, c'est-à-dire la variété *X 1730 LI* et la *Domain Sakel*.

En outre, on a introduit dans les champs expérimentaux une petite quantité de semences de la variété *Karnack Giza 29*, provenant de la Section Coton de la F.A.O. d'Addis-Abéba. Un expert de l'*Istituto agronomico per l'Oltremare*, de Florence (M. A. Chiuderi), spécialisé dans la culture du coton, a également effectué une mission pour examiner sur place les cultures de coton de Somalie, afin de référer sur les conditions dans lesquelles se déploie actuellement cette activité et sur les possibilités de l'améliorer et de la consolider. Il faut, en effet, tenir compte du fait que le coton constitue vraiment, pour les populations de la Somalie, une ressource importante, aussi bien dans les zones à culture d'irrigation que dans les zones arides, moins favorisées par les conditions naturelles. Dans son rapport, l'expert souligne les difficultés qui se sont opposées par le passé et s'opposent encore maintenant à un développement facile de la culture du coton en Somalie. Ces difficultés sont déterminées par une série de facteurs interdépendants, liés au milieu naturel, au grand nombre d'attaques parasitaires auxquelles sont soumises les cultures et, enfin, aux conditions économiques et sociales et à la mentalité des cultivateurs.

Après avoir indiqué les nécessités techniques les plus urgentes, le rapport suggère de prendre les initiatives suivantes, à appliquer immédiatement: 1) soigner les semences et imposer une meilleure conservation de celles-ci pour les protéger et éviter qu'elles perdent leur pouvoir de germination; 2) dans le domaine de la culture, appliquer intégralement — à titre d'expérience — sur une zone de culture bien délimitée, les dispositions en vigueur, en matière de coton.

Cette expérience sera entreprise pendant la saison de « gu » 1959, dans le nouveau Centre agricole d'irrigation de Bulo-Mererta.

*Ricin.* — Les expériences effectuées ont permis de conclure que les déchets importants que l'on enregistre dans les cultures sont dus, moins au manque de germination des semences, qu'à la façon peu soignée d'ensemencer et aux lésions faites aux téguments des semences lors des opérations d'égrenage.

La « *cultivar Conner* » et un croisement *U.S. 74 × Conner* ont démontré de bonnes capacités d'adaptation dans les zones à culture sèche.

**58. 5. Expérimentations phytopathologiques.** — On n'a pas enregistré, au cours de l'année, d'infestations d'une virulence particulière, bien que les attaques de *Platyedra spp.* aux cultures de coton de diverses zones aient été importantes; par contre les attaques de *borers* sur les céréales ont été normales dans la saison de « gu » et très légères dans la saison de « der », en raison de la courbe saisonnière, défavorable, non seulement aux cultures mais aussi aux parasites. Les infestations de coccidées sur les bananes ont également été normales et ont pu être neutralisées de façon satisfaisante grâce aux mesures phytosanitaires. Par contre, la conservation, dans les magasins de maturation des bananes exportées au cours des mois de janvier et février, a été particulièrement mauvaise.

*Céréales.* — En vue de lutter contre les *borers* des céréales, des expériences — dont les résultats ont été nettement positifs — ont été effectuées en collaboration avec la « *Sperimentazione del mais* »; elles ont consisté dans l'application de systèmes élémentaires de

distribution et dans la préparation au moyen de « fillers » importés du Kenya, d'insecticides pulvérulents d'un coût très bas. Le coût du traitement antiparasitaire ayant été fortement réduit, bien que l'efficacité élevée du traitement ait été conservée, on espère que ce système pourra se répandre rapidement parmi les agriculteurs; en effet, la modicité du rendement unitaire des cultures est due, en partie, aux attaques parasitaires.

*Coton.* — Le morcellement des cultures et les difficultés d'accès à la plupart d'entre elles rendent pratiquement impossibles les traitements sur grande échelle avec des moyens à large distribution; d'autre part, le problème phytosanitaire constitue aujourd'hui le plus grand — si ce n'est l'unique — obstacle à l'installation d'une économie cotonnière solide dans le Territoire. Les expériences en cours visent à conseiller aux agriculteurs, dépourvus pour la plupart de connaissances techniques, l'emploi d'un système pratique, qui soit en même temps efficace et économiquement avantageux.

*Bananes.* — Des résultats en partie positifs, ont été obtenus dans les essais tendant à éliminer la cochenille de la banane (*Aspidiotus destructor* Sign.) par des traitements effectués avec des huiles minérales légères et des esters phosphoriques lors des pauses saisonnières de l'insecte.

Lors des traitements d'essais contre l'anthracnose (*Gloeosporium spp.*) et autres maladies cryptogamiques, un seul parmi les produits anticryptogamiques essayés a donné de bons résultats; le problème reste toutefois à résoudre et on y consacrera la plus grande attention dans les prochains programmes de travail.

En ce qui concerne la pourriture des racines, qui constitue, aujourd'hui encore, le principal inconvénient dans la culture de la banane somalie, il semble, d'après certaines constatations, que la présence de parasites tels que les cryptogames n'est qu'une cause secondaire du dépérissement des cultures, la cause principale devant être recherchée dans les conditions médiocres des terrains, privés en général d'oxygène, à cause de leur composition déficiente, à réaction plus ou moins alcaline (pH 7,5-8), et pauvres en humus et en microflore: il en résulte, par suite de la mauvaise utilisation des principes nutritifs, une faible résistance des plantes et une réceptivité plus grande aux attaques des parasites.

*Ricin.* — L'efficacité des traitements à base d'esters phosphoriques (Parathion) dans la lutte contre l'*Argyroploce spp.*, a été confirmée. On n'a, par contre, pas obtenu de résultats aussi satisfaisants en ce qui concerne la durée de ceux-ci; étant donné la nécessité de recourir à de fréquents traitements et vu les frais qui en découlent, il sera nécessaire de poursuivre les expériences sur cette culture, qui présente de l'intérêt.

**59. Problèmes alimentaires en rapport avec les disponibilités de produits alimentaires.** — Etant donné la courbe pluviométrique défavorable, on a enregistré, vers la fin de l'année, une légère hausse des prix (voir n° 50.2) de certains produits alimentaires, bien que ceux-ci n'aient pas manqué.

**60. Contraintes et limitations.** — Aucune limitation ni contrainte n'est imposée aux autochtones, dans le choix des cultures.

#### c) RESSOURCES EN EAU.

**61. Eaux de surface et eaux souterraines.** — Ce sujet a été traité dans le Rapport 1955. En ce qui concerne les travaux à caractère hydraulique, voir la partie qui s'y rapporte.

Préparation du terrain à l'aide d'équipement à traction animale, sur un champ de démonstration (plaine de l'Hiran)



Puits de Aval Barre foré à la sonde: pendant l'essai



A l'abreuvoir, dans le Descek Uamo



Cultures de doura et de « Vigna Sinensis » en zone sèche, à Sciavelo (Baïdoa)

Champ cultivé selon les systèmes traditionnels et, au second plan, celui de l'agriculteur Hagi Abdullai Figo, qui a cultivé le terrain selon les méthodes mises au point dans le champ d'expérimentation de Bonca (Baïdoa)



Culture de pamplemousses en zones d'irrigation, dans la ferme de M. Garcina, à Genale



Traitement anticryptogame expérimental pour l'installation d'une bananeraie au Centre d'Agronomie de Genale

Culture de sorgho « Early Hegari 88 », importé des Etats-Unis, en zone sèche, dans le champ d'expérimentation de Bonca (Baïdoa)

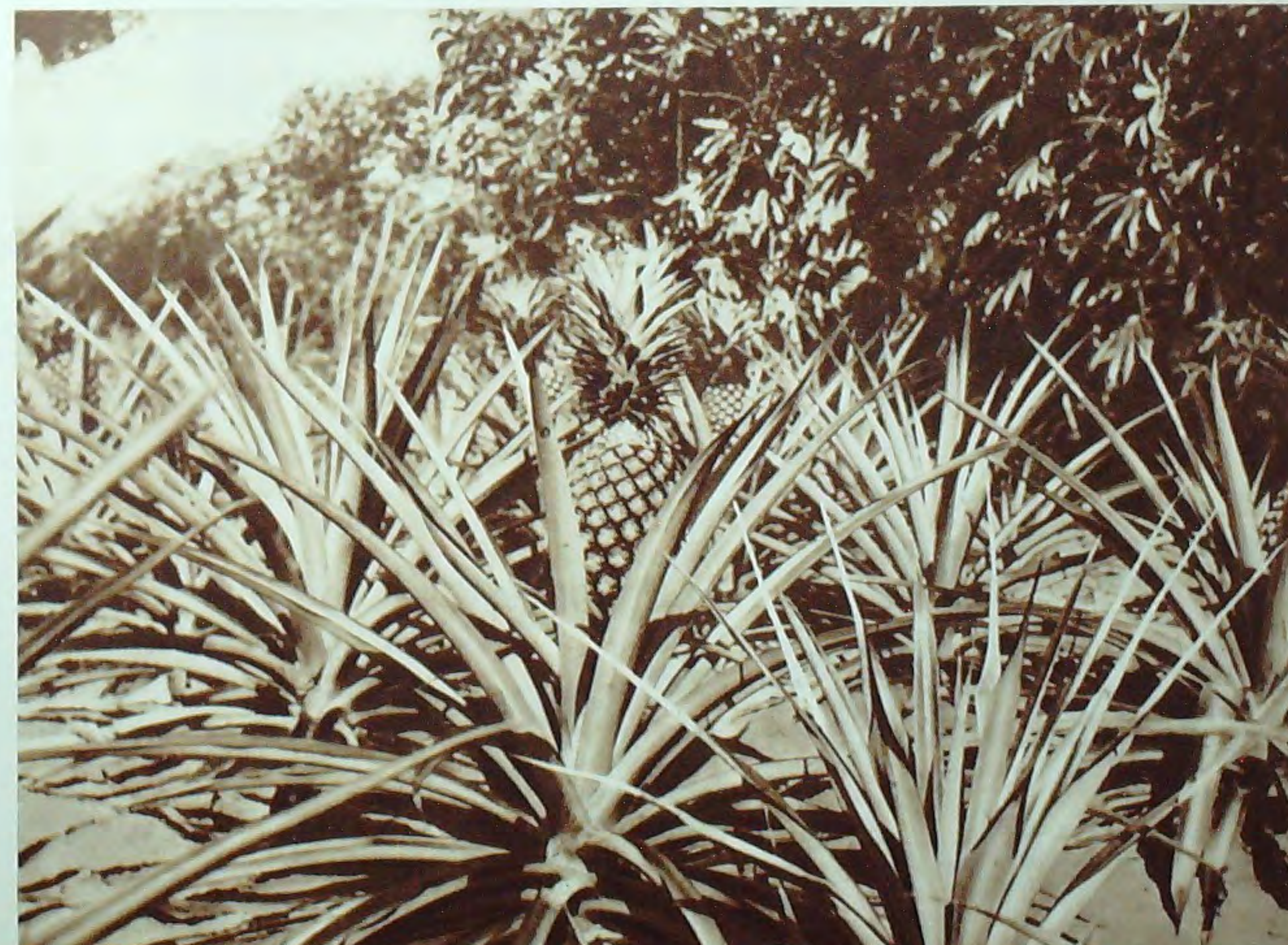




Hibridation de maïs, au champ d'expérimentation d'Agfoi



Vue d'ensemble et détails de la culture d'ananas  
à Garas Bintò (Balad)







Bétail à l'abreuvoir



Habitations du  
personnel



Taureau Borana



Laiterie, groupe électro-  
gène et réservoir d'eau

#### IV. — ELEVAGE

**62. 1. Pâturages. Abreuvoirs et puits.** — En ce qui concerne les pâturages, voir les Rapports 1953 et 1956.

Pour les travaux effectués récemment pour faire face aux besoins en eau du bétail: puits, réservoirs, abreuvoirs, *uars* (bassins artificiels pour la récolte de l'eau de pluie destinée au bétail), en renvoie le lecteur aux n° 45.3 et 45.4.

Trois barrages ont été établis au-delà du Giuba, sur des cours d'eau différents (Lac Badanà, Lac Anole et Lac Bubasci) situés à environ 40 km. de distance l'un de l'autre, au sud-ouest de Chisimaïo. Les bassins ainsi obtenus, d'une capacité totale de plusieurs millions de mètres cubes d'eau, permettent l'abreuvement d'environ 70.000 têtes de bétail vivant dans cette zone et provenant du district de Beles Cogani, ainsi que l'utilisation en toutes saisons des pâturages de cette partie de la Somalie, qui sont parmi les plus riches de tout le pays. Grâce à ces travaux, les populations qui auparavant devaient, plusieurs fois par an, se déplacer vers le Giuba avec leurs troupeaux ont put s'établir de façon stable. La nécessité de recourir à ce système de ravitaillement en eau du bétail est dérivée également du fait que toutes les tentatives de sondage pour constituer des puits ont donné des résultats négatifs, l'eau que l'on trouvait étant toujours excessivement salée et non potable.

L'aménagement du Descek Uamo (voir n° 45.3) fait partie de ce genre de travaux. Il s'agit d'une vaste dépression sur la rive droite du Giuba qui, dans un passé lointain, était envahie par les eaux du fleuve Nasaguiiri, qui court le long de la frontière orientale du Kenya et qui, autrefois, atteignait cette dépression à travers le Lac Deré; avec le temps, soit à la suite de déviations soit pour d'autres raisons, cette source d'eau tarit. A plusieurs reprises au cours des dizaines d'années passées, on tenta de faire affluer régulièrement les eaux du Giuba, mais les difficultés techniques étaient alors insurmontables. Après des études appropriées et des travaux hardis, on ouvrit un passage à 40 km. environ en amont du descek, utilisant en période de crue les diverses dépressions et les canaux naturels existant déjà et en créant de nouveaux; ainsi, il fut possible, au mois d'octobre 1958, d'amener un courant abondant d'eau dans le descek, envahissant une bonne partie de sa superficie. Il s'agit de 20.000 ha. environ en plus de nombreux desceks intermédiaires, d'une superficie totale de 15.000 ha. environ. Les avantages qui en ont découlé se sont déjà révélés considérables, soit du point de vue de l'élevage (abreuvement de plusieurs dizaines de milliers de têtes de bétail) soit du point de vue de l'agriculture, étant donné qu'au fur et à mesure que l'on avance vers la saison sèche, les desceks sèchent et que l'on utilise les terrains pour la culture des céréales, du sésame, etc.

Enfin, il ne faut pas oublier que les avantages que l'on retire de la présence des puits pour l'abreuvement, des uars, des trois barrages mentionnés ci-dessus et de l'inondation du Descek Uamo, ne concernent pas seulement la diminution de la transhumance du bétail pendant le « gilal », mais aussi une meilleure utilisation des pâturages de la zone intérieure et par conséquent un accroissement numérique du bétail qui était auparavant impossible, la superficie des pâturages riverains étant trop limitée.

**62. 2. Bétail, méthodes d'élevage et problèmes de la qualité et de la quantité.** — Voir à ce sujet le n° 62 du Rapport 1954.

**62. 3. Influence des coutumes.** — Les traditions, encore fortement enracinées chez les populations de pasteurs, constituent un obstacle sérieux à l'oeuvre de propagande et à l'amélioration du cheptel; cependant, les disponibilités plus grandes de ressources hydrauliques destinées à l'abreuvement permettent de prévoir une amélioration de la situation par le fait également que les contacts entre pasteurs et experts en zootechnie sont plus intenses dans ces zones d'abreuvement.

**62. 4. Rendement et progrès réalisés.** — La courbe saisonnière peu satisfaisante à cause des pluies insuffisantes, surtout pendant la saison de « der », n'a pas eu les graves répercussions auxquelles on pouvait s'attendre, et ceci grâce aux travaux mentionnés au n° 62.1; on peut donc considérer que le rendement de l'élevage s'est maintenu au même niveau qu'en 1957.

L'activité de la Ferme zootechnique expérimentale de Uar Mahan a été intensifiée en vue d'une amélioration du bétail et en particulier des races bovines, ainsi que de l'utilisation plus rationnelle des produits de l'élevage; le programme de cette ferme comprend:

1) la sélection, l'amélioration, le croisement des races locales afin d'obtenir, chaque année, au moins une centaine de taureaux de choix à distribuer aux éleveurs. On estime que, d'ici 1960, le nombre des vaches reproductrices de la Ferme atteindra 400;

2) expérimentations sur les possibilités de l'utilisation industrielle des produits de l'élevage, en envisageant en particulier la production de beurre en boîte, qui est actuellement importé de l'étranger; formation du personnel somali et encouragements aux éleveurs de la région pour l'accroissement de la production du lait;

3) expérimentation des systèmes les plus économiques en vue d'obtenir une amélioration considérable et une utilisation plus grande des zones de pâturage.

On a importé du Kenya au mois de septembre 1958, à titre d'expérience, un premier groupe de 7 taureaux *Borana* qui se sont bien acclimatés aux conditions normales du milieu somali, bien moins favorables que celles du Kenya.

**62. 5. Lutte contre les maladies des animaux.** — La sécheresse qui a marqué l'année à l'étude a provoqué un arrêt dans l'accroissement du cheptel de ces dernières années. Cependant, à part la carence des pâturages, qui a causé des pertes assez sensibles, en particulier parmi les bovins, on n'a eu à déplorer aucune des épizooties qui, par le passé, se propageaient pendant les périodes où les pâturages étaient insuffisants, provoquant des pertes incalculables. Pour la première fois dans l'histoire de la Somalie, il n'y a eu, au cours des 18 derniers mois, aucun foyer de peste bovine. Ceci est sans doute dû aux traitements préventifs effectués sur vaste échelle, afin de réduire le nombre des bovins réceptifs du microbe.

Le vaccin employé, avec des résultats constamment positifs, est un virus-caprioliophilisé produit par l'Institut pour la préparation des sérums et des vaccins de Merca.

Au cours du mois de mars, une vaste épizootie d'aphte provenant de la frontière occidentale, de nature assez bénigne, s'est répandue dans toute la Somalie. Les dégâts qui en ont découlé n'ont pas été trop importants, étant donné la forme légère de la maladie.

Quelques foyers de pleuro-pneumonie des bovins, qui s'étaient déclarés dans le district de Balad, ont pu être circonscrits grâce à l'isolement des troupeaux infectés; le pour-

centage des guérisons a été élevé. Les animaux indemnes ont été soumis à des traitements périodiques de protection à base d'arsénobenzol, jusqu'à la disparition de l'épizootie. Il a fallu recourir à cette forme de prophylaxie indirecte, à cause des résultats peu satisfaisants des vaccinations effectuées avec une souche fournie par l'« Istituto zooprofilattico » d'Asmara. Etant donné l'importance exceptionnelle de la matière, le Département vétérinaire, grâce à l'esprit de collaboration des Autorités vétérinaires du Kenya, a pu envoyer à Muguga, auprès du Centre de recherches vétérinaires de l'East-Africa, le directeur de l'Institut pour la préparation des sérums et vaccins de Merca, pour une période suffisamment longue, afin d'approfondir les études sur cette question.

On a pu ainsi entreprendre également en Somalie la production d'un nouveau type de vaccin contre la pleuro-pneumonie, avec culture sur des embryons de poulets. Des échantillons sont systématiquement envoyés à Muguga pour le contrôle.

L'organisation de la lutte contre les formes de trypanosomiase générales, qui influent profondément sur la consistance du cheptel, a exigé au cours de 1958 la plus grande attention des services vétérinaires, étant donné que la sécheresse a contraint la presque totalité des troupeaux à affluer vers les fleuves et, ainsi, vers les zones les plus infestées par la mouche tsé-tsé, qui étaient les seules à offrir encore quelques possibilités de pâturages.

Les médicaments utilisés sont les plus renommés (Antracide dans ses diverses compositions, Naganol, Antrypol, Berenil, etc.). On a cherché à obtenir, grâce à l'emploi de solvants et d'associations de produits chimiothérapeutiques, des produits à élimination lente, de façon à laisser dans les organismes traités un résidu chimiothérapeutique qui empêche de brusques rechutes; les résultats ont été satisfaisants.

**62. 6. Organisation des services vétérinaires.** — Au cours de 1958, on a presque terminé la somalisation des services vétérinaires par l'engagement d'un nouveau groupe de 13 assistants diplômés de l'Ecole de Merca, après un cours de 3 ans.

Il ne reste plus que 6 médecins-vétérinaires italiens pour la direction du Département, la direction de l'Institut pour la préparation des sérums et vaccins de Merca et les services portuaires et frontaliers.

Le nombre total des assistants vétérinaires somalis diplômés est de 21. Celui des infirmiers, qui était de 60, a été porté à 80. En outre, 20 Somalis ont été engagés pour la lutte contre les hyènes et autres fauves qui provoquent de nombreuses victimes parmi les personnes et les animaux domestiques.

En vue d'accorder une assistance plus rapide et plus efficace aux animaux malades et de recueillir en temps utile les informations sur les foyers d'infection éventuels, on a organisé, au cours des années 1957-1958, selon des critères nouveaux, 30 dispensaires fixes dans des localités éloignées qui, par le passé, ne recevaient l'assistance des services vétérinaires que de façon irrégulière.

Afin de lutter d'une manière plus rationnelle contre la trypanosomiase, on a institué, le long du Giuba et de l'Uebi-Scebeli, des postes fixes d'assistants et infirmiers, dans les lieux où se trouvent des abreuvoirs et où s'effectuent les plus grands rassemblements saisonniers de bétail, ceci en plus des équipes mobiles dotées de véhicules automobiles. On prévoit le développement et une plus grande décentralisation de cette organisation, grâce à l'apport du matériel nécessaire (véhicules automobiles, frigidaires, médicaments communs et chimiothérapeutiques, etc.) pour le fonctionnement de 8 autres équipes vétérinaires.

rinaires de district. Ce matériel sera fourni par le Fonds pour le développement économiques (ASES-ICA) sur la base de l'accord stipulé avec le Département vétérinaire.

*Institut pour la préparation des sérums et vaccins de Merca.* — Il produit désormais les diverses sortes de sérums et vaccins nécessaires pour prévenir et soigner les maladies infectieuses qui peuvent atteindre soit les personnes, soit les animaux. Ces produits sont utilisés dans tout le Territoire, sans inconvénient et avec des résultats toujours positifs.

*Assistance pour l'exportation des animaux.* — Les animaux destinés à l'exportation sont — à la demande expresse des commerçants — confiés à l'assistance des Services vétérinaires, depuis le moment de l'acquisition sur les divers marchés jusqu'au jour de l'embarquement pour les pays de destination, en vue de réduire au minimum les pertes et d'éviter le risque de la quarantaine dans les ports de débarquement.

## V. — PECHE ET CHASSE

**63. 1. Pêche.** — En ce qui concerne les renseignements d'ordre général, on renvoie le lecteur au Rapport 1956.

En 1958, seul l'établissement de Candala a poursuivi son activité de façon satisfaisante: 5.840 q. de poisson en boîte (surtout du thon) ont été préparés (v. n° 70.4).

La Société a agrandi ses installations avec la mise en place de 4 chaudières pour la cuisson du poisson, la construction d'un hangar en maçonnerie, l'amélioration de l'équipement des services de l'établissement et la construction d'un bateau de pêche à moteur. L'ensemble a comporté un investissement de So. 478.000 (voir n° 45.3 B 2).

En 1958, l'établissement de la S.A.P.A., à Abo, a été repris par la Société « Candala »; les travaux de réparation des installations et de l'équipement sont en cours.

Pour les investissements productifs effectués par l'Administration et l'I.C.A. dans ce domaine, et en ce qui concerne les petits chantiers de construction et de réparation des barques, l'Ecole maritime et de pêche, etc., voir: n° 45.3, A 6. industrie.

La propagande visant à diffuser les méthodes les meilleures pour le séchage et la conservation du produit de la pêche s'est poursuivie en Migiurtinia en 1958 également. Voir à ce sujet le Rapport précédent.

En application de la loi n° 2 du 27 mai 1957 (voir Rapport 1957), les chantiers de Mogadiscio et de la Migiurtinia ont construit quatre embarcations traditionnelles, procédé à la motorisation d'un « sambouk » et réparé 23 embarcations du type traditionnel.

**63. 2. Chasse.** — Les renseignements concernant la réglementation dans ce domaine ainsi que les réserves de chasse figurent dans le Rapport 1957 et dans ceux des années précédentes.

Au cours de l'année, on a délivré à des Européens, 13 permis de chasse dans la zone de réserve simple, et 19 permis pour la capture d'animaux sauvages destinés à la captivité, à l'étude ou à l'exportation.

La surveillance s'est poursuivie, en particulier parmi les populations somalies nomades, afin de limiter la chasse abusive et de faire observer les dispositions en vigueur sur la chasse.

## VI. — FORETS

**64. Généralités et législation.** — On a procédé à la rédaction du projet d'un nouveau règlement forestier destiné à remplacer la législation actuelle.

**65. Mise en valeur.** — Les superficies recouvertes de forêts étant fort limitées, il n'est guère possible d'avoir une exploitation des forêts. En vue du reboisement, les pépinières de Mogadiscio, Afgoï, Genale, Alessandra, Ionte et Baïdoa ont distribué 35.836 plants d'essences forestières diverses et 26.836 plants d'arbres fruitiers et de fleurs.

**66. Produits forestiers.** — On renvoie le lecteur aux Rapports précédents et en particulier à celui de l'année 1953.

## VII. — RESSOURCES MINERALES

**67. Etudes, prospections et permis.** — En ce qui concerne les recherches effectuées au cours des années passées, on renvoie le lecteur aux précédents Rapports.

Au mois de janvier 1958, la « Sinclair Somal Corporation » a entrepris le forage d'un puits dans la localité Marai Ascia n° 1 (Migiurtinia), qui a été interrompu à une profondeur de 4.500 m., le 3 septembre; le puits a été abandonné, du fait qu'aucune trace d'hydrocarbure liquide ou gazeux n'avait été trouvée.

Cette même Société a entrepris le 1<sup>er</sup> novembre, dans la zone de Merca, un nouveau forage qui avait atteint, à la fin de l'année, une profondeur d'environ 1.240 m.

Au cours du forage, on a rencontré des traces de roches asphaltiques.

Comme par le passé, la Sinclair a fait exécuter les opérations techniques, par la Rogers Exploration S.A. (pour les recherches géographiques) et par l'International Drilling Co. (pour le forage).

On a employé pour ces travaux, 337 personnes, dont 252 Somalis, 61 Américains, 22 Italiens, un Anglais et un Grec. Voici en résumé les dépenses prévues et effectuées par la Sinclair:

ANNÉE	Prévisions de dépenses minima So.	Dépenses effectuées So.	Observations
1953 .....	1.428.000	—	Début de l'activité: 1 <sup>er</sup> mai 1952.
1954 .....	1.428.000	—	
1955 .....	2.142.000	13.860.000	Du 10 mai 1952 au 31 décembre 1955.
1956 .....	2.142.000	30.280.000	
1957 .....	3.570.000	29.792.019	
1958 .....	3.570.000	28.119.917	
<b>Totaux ...</b>	<b>14.280.000</b>	<b>102.051.927</b>	

La « Mineraria Somala » a poursuivi en 1958, son activité en Migiurtinia. Le forage du puits Cotton n° 1, entrepris le 2 septembre 1957, a été suspendu le 5 mai 1958 à une profondeur de 3.312 m., les résultats ayant été négatifs. A la profondeur de 1.600 m.,

une portion crétacée de série, présentait, au cours des essais successifs de couches, des traces de pentane dissous dans de l'eau, sans intérêt du point de vue minéral.

La même Société a établi, sur les indications des relevés sismiques effectués par la Rogers Exploration à l'ouest du Meleden (vallée du Darror) et à l'est de Scusciuban, l'emplacement d'un nouveau puits, dans la localité Darin n. 1 (10° 39' 46" Nord et 49° 44' 47" Est) en correspondance avec un motif structural anticlinal, déterminé par un relevé sismique à réflexion. Le forage commencé le 2 novembre avait atteint à la fin de 1958 la profondeur de 813 m. sans avoir révélé de traces d'hydrocarbures. Le forage se poursuit pour une profondeur de série prévue, de 3.000 m.

Au cours de 1958, la « Mineraria Somala » a employé au total 338 personnes dont 283 Somalis, 44 Italiens, 11 Américains, répartis comme suit: 12 pour les travaux géologiques, 80 pour les relevés géophysiques et les calculs, 109 pour les opérations de forage et de transport, 100 pour les travaux routiers et 37 pour l'administration et les services généraux. Les dépenses sont indiquées ci-après.

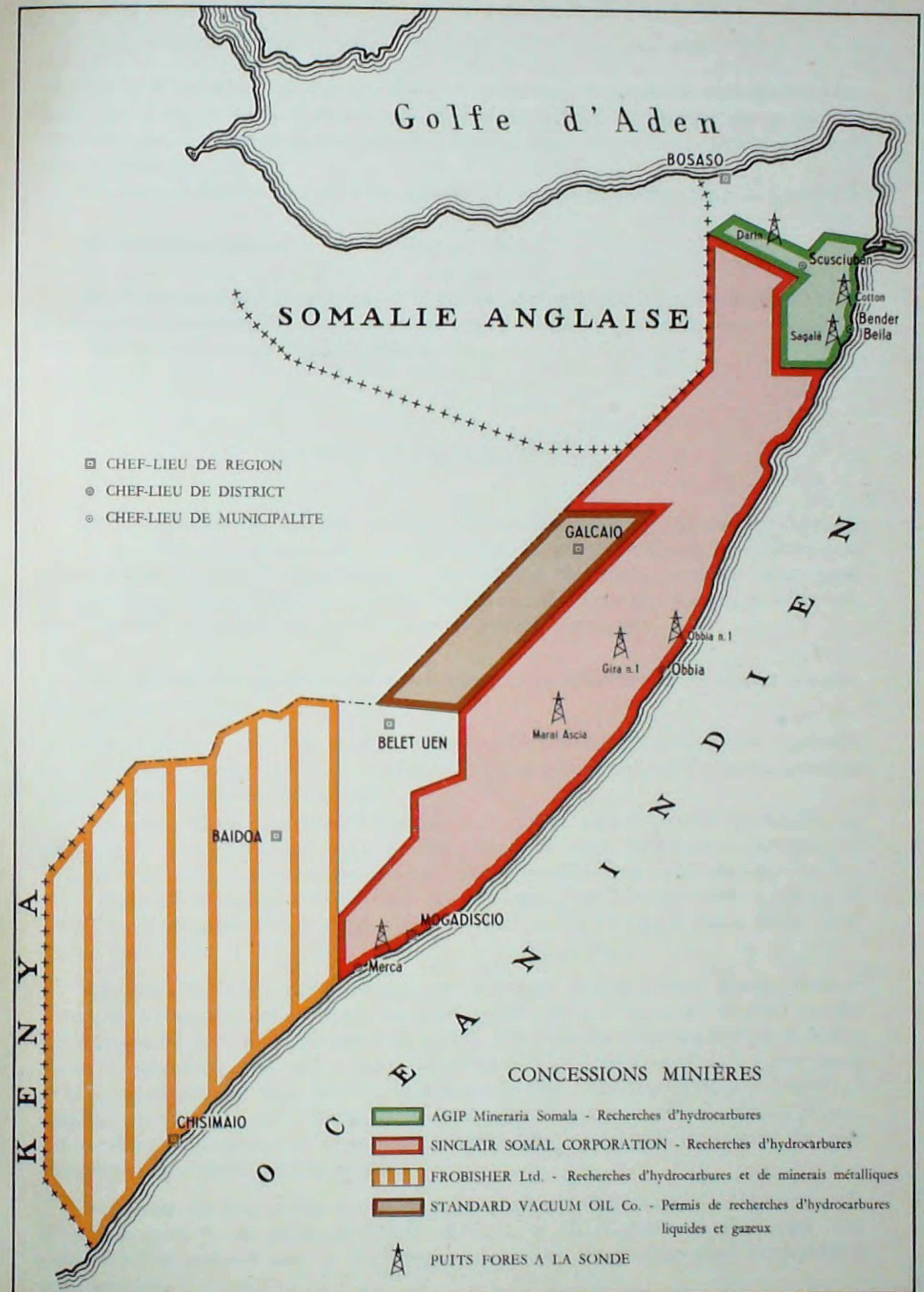
ANNÉE	Prévisions de dépenses minima So.	Dépenses effectuées So.	Observations
1953 .....	600.000	—	Début de l'activité: 24 juillet 1952
1954 .....	600.000	—	
1955 .....	900.000	10.000.000	Du 24 juillet 1942 au 31 décembre 1955.
1956 .....	900.000	10.120.000	
1957 .....	1.500.000	10.000.000	
1958 .....	1.500.000	9.270.696	
<b>Totaux ...</b>	<b>6.000.000</b>	<b>39.390.696</b>	

La « Frobisher Ltd. », titulaire d'une licence pour la recherches d'hydrocarbures et de minerais métalliques, a effectué en 1958, une exploration aérienne sommaire de la zone délimitée par la licence. Par suite des conditions climatiques défavorables, il a été impossible d'effectuer des photographies aériennes des zones survolées. Le « Spartan Air Service » a été chargé du relevé photographique aérien.

La Société a présenté, au printemps 1958, une demande en vue d'obtenir la stipulation d'une convention spéciale pour la recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux. Elle a également demandé et obtenu une prorogation d'une année pour la licence de recherches de minerais métalliques accordée précédemment.

La « Standard Vacuum Oil Co. » s'est bornée en 1958 à effectuer, dans le Mudugh occidental, des études géologiques en superficie et des reconnaissances aériennes dans la zone qui lui a été concédée en 1957 pour la recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux, en employant 2 géologues américains, 1 employé local et 4 Somalis. La Société a procédé à des reconnaissances terrestres sur environ 5.000 km. et aériennes d'environ 90.000 km. afin d'examiner quelles seront les méthodes les plus appropriées pour les explorations prévues pour 1959.

Il faut enfin signaler qu'au cours de 1958, le Prof. A. Azzaroli, chargé par le Conseil National des Recherches de Rome (Consiglio Nazionale delle Ricerche di Roma), a publié un livre sur « *L'Oligocene e il Miocene della Somalia* ». Pour cette étude, l'auteur a eu recours également aux relevés effectués en Migiurtinia par l'« Azienda Generale Italiana Petroli Ricerche » et par la « Mineraria Somala ».



Toujours au cours de l'année 1958, on a recueilli des données géologiques relatives à la zone de Lugh Ferrandi, sur la base de la carte géologique de la Somalie (échelle 1:500.000) établie par les soins de l'A.G.I.P. Mineraria et du « Consiglio Nazionale delle Ricerche ».

Les zones concédées aux diverses sociétés pétrolières sont indiquées à la planche 6.

**68. Le statut minier.** — Voir le Rapport 1953.

**69. Protection des ressources.** — Conformément aux principes établis par l'Accord de tutelle, l'Administration assure la protection des ressources minérales par une législation déjà décrite dans les Rapports précédents.

## VIII. — INDUSTRIES

**70. 1. Introduction** — En dehors de la transformation de certains produits de l'agriculture et de l'élevage (égrenage du coton, sucreries, huileries, tanneries), les industries se limitent plus ou moins à la satisfaction des besoins immédiats (centrales électriques, fabriques de produits alimentaires, ateliers de réparation mécanique, etc.) et ne comprennent que des entreprises de petites ou de moyennes dimensions.

**70. 2. Industries manufacturières.** — Les principales industries sont indiquées ci-après, par catégories:

*Industries textiles.* — En 1958, les « Manifatture Cotoniere d'Africa » ont suspendu leur activité. D'autres entreprises étudient le moyen d'organiser sur des bases nouvelles une industrie cotonnière en Somalie.

Des usines d'égrenage du coton préparent les fibres pour l'exportation: S.A.I.S. au Villaggio Duca degli Abruzzi (fibre pressée 3.969 q. de coton, dont 1.105 q. produits par la S.A.I.S. et 2.864 q. produits par des cultivateurs somalis en co-participation); S.E.I.S. (Soc. Elettro-Industriale della Somalia, anciennement De Vincenzi (fibre 2.365 q.) et S.I.S.I.A., à Mogadiscio et à Margherita (fibre 3.024 q.), S.I.C.I.S., à Afgoï (fibre pressée 220 q.).

*Industries du cuir.* — Les établissements « Camogli » de Drei & Cie, à Brava (ouvriers: 2 italiens, 22 somalis; production: cuir pour semelles 60 q. et 2100 m<sup>2</sup> de peau tannée; 6.000 paires de sandales et de souliers); « Stella » de Sarasino Giuseppe & Figli, à Mogadiscio (5 ouvriers; 5 q. de cuir et 346 m<sup>2</sup> de peau), et la « Scuola Professionale Lavorazione Pelli e Calzaturificio » de la Mission Catholique, à Mogadiscio (ouvriers: 2 italiens et 78 somalis) a produit du cuir (800 q.) pour chaussures, des peaux tannées (720.000 pieds<sup>2</sup>), des sandales et babouches de type somali, ainsi que des sandales et chaussures de type européen (globalement 16.480 paires).

*Industries du bois et des meubles.* — La scierie de Carlo Vecco, à Mogadiscio; de P. Nutini et de P. Borghese, à Vittorio d'Africa, et I.L.G.A.M., de Chisimaïo, ont poursuivi leur activité pour la construction de caisses d'emballage pour l'exportation des bananes.

**Industries chimiques.** — Les savonneries de la S.A.I.S., au Villaggio Duca degli Abruzzi; de Valle, de D'Argenzio, de Riccio, de Mohamed Mohamoud Ghedi, « Hadarmia » et de Said Mohamed ben Giadnan, à Mogadiscio, ont, dans l'ensemble, une capacité de production bien supérieure aux besoins du marché intérieur. Elles occupent 80 ouvriers environ, et bien qu'elles travaillent à un rythme réduit, pour la consommation locale seulement, elles ont produit 10.000 q. de savon.

Les fabriques d'oxygène existantes — N.A.I.E.T. et S.A.I.S. — suffisent à couvrir les besoins locaux et évitent d'avoir recours à l'importation de ce produit. La fabrique N.A.I.E.T. a produit 7.010 m<sup>3</sup> d'oxygène.

**Constructions mécaniques.** — De nombreuses entreprises sont en mesure d'exécuter les travaux qui ne requièrent qu'un équipement technique moyen ou modeste.

Les ateliers les mieux équipés sont ceux de la S.A.I.S. au Villaggio Duca degli Abruzzi; de Bolognani, de Ferraresi, de la « Scuola Artigiana » de la Mission Catholique et de Piero Luise, à Mogadiscio; de Cavazzini et Ferracuti, et de Leandri, à Vittorio d'Africa; de Rossi, à Chisimaïo.

**Constructions.** — Les entreprises inscrites au tableau des adjudications pour l'exécution de travaux de genres divers et pour des montants variant d'un minimum de 15.000 So. à un maximum sans limites étaient au nombre de 45 à la fin de l'année.

Desdites entreprises, 25 sont gérées par des Somalis et sont réparties de la façon suivante, selon le montant maximum des travaux: 19 entreprises pour 15.000 So.; 6 pour 30.000 So.; 7 pour 100.000 So. et 7 pour 300.000 So.

En 1958, les entreprises autochtones ont effectué 119 travaux pour un montant de 2.740.000 So.

Il existe également quelques entreprises qui fabriquent des briques, des blocs de ciment, des tuiles et des pièces finies en béton armé.

**Salines.** — Le seul marais salant en activité est celui de Gésira, non loin de Mogadiscio, qui a produit en 1958, 40.200 q. de sel, dont la plus grande partie a été utilisée pour la préparation des peaux destinées à l'exportation. La plupart des Somalis emploient le sel produit par les salines naturelles que l'on trouve le long de la côte.

**Carburants.** — Au cours de 1958, l'A.G.I.P. — dépôt côtier de Mogadiscio — a entrepris la production d'un supercarburant pour véhicules automobiles avec un mélange d'alcool de la S.A.I.S. et a, dans ce but, employé 600 hectolitres d'alcool anhydre. Les premiers résultats ont été satisfaisants.

Pour les investissements dans les industries voir les nos 45 3 B 2, 47 et 67.

**70. 3. Artisanat et industries domestiques.** — La branche la plus importante de l'artisanat somali est constituée par le tissage. Le produit consiste en un type de tissus coloré très connu dans tout le bassin de l'Océan Indien sous le nom de « foutah Bénadir ». Il faut aussi mentionner l'artisanat de bonnets, à Brava, la fabrication de vases en terre cuite (les caractéristiques « tungis »), très répandue, et la production de nattes.

Plusieurs milliers d'autochtones se consacrent aux autres activités artisanales, comme le travail du bois, des peaux, des métaux et de l'ivoire.

**70. 4. Industries alimentaires.** — Elles constituent la catégorie la plus importante et la plus susceptible de développement.

**Sucre.** — Voici les données (en quintaux) concernant l'unique sucrerie, qui appartient à la S.A.I.S.:

	1955	1956	1957	1958
Stocks au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	25.856	51.640	45.824	35.931
Production de l'année . . . . .	104.286	88.909	100.032	110.495
Disponibilité de l'année . . . . .	130.142	140.549	145.856	146.426
Ventes de l'année . . . . .	78.502	94.725	109.925	103.390
Stocks restants, au 31 décembre	51.640	45.824	35.931	58.931

Avec l'installation des trois nouveaux appareils centrifuges-hydro-extracteurs à grande vitesse et du nouveau turbo-alternateur de 720 kW, l'établissement aura achevé l'équipement permettant de faire face aux circonstances défavorables qui pourraient éventuellement se présenter au cours des nouvelles campagnes annuelles et de disposer, d'autre part, de vapeur qui pourrait être requise pour d'autres exigences. Afin d'améliorer la moyenne quotidienne de travail et le rendement, ainsi que les conditions dans lesquelles la section des moulins à canne exerce son activité, on a procédé à la mise en place, au cours du printemps dernier, d'un appareillage « Shredder » complet, pour la désintégration. On a également installé un nouveau corps évaporateur de 400 m<sup>2</sup> de superficie.

Le produit est écoulé sur le marché par l'intermédiaire de 4 coopératives composées de Somalis; elles s'occupent de la vente en gros du produit dans les régions du Benadir, du Bas-Giuba, du Haut-Giuba et de l'Hiran, leur activité portant sur les 2/3 de la quantité totale disponible sur le marché. En 1957, 2 autres coopératives de vente ont été constituées dans la région du Mudug.

**Alcool.** — La distillerie de la S.A.I.S. a utilisé les déchets de la production du sucre de 1958.

La production a été de 1.323 hectolitres anhydres d'alcool pur, dont 866 d'alcool dénaturé et 312 d'alcool fin.

**Huile.** — Comme il existait encore dans le Territoire d'importantes réserves d'huiles de graines provenant des campagnes précédentes et que les difficultés de placer les huiles sur les marchés étrangers subsistent toujours, les agriculteurs ont limité les cultures, et les établissements d'égrenage ont préféré exporter à l'étranger presque toute la production de sésame et d'arachides en excédent sur les besoins locaux.

En 1958, 6.856 q. d'arachides et 26.245 q. de sésame ont été exportés.

**Pâtes alimentaires.** — La fabrique de pâtes alimentaires Frola et Bergomi (ex-Montanari) de Mogadiscio a maintenu sa production en rapport avec les besoins du marché.

**Viande et poisson.** — La « Società Industrie e Conserve Alimentari », (I.N.C.A.) pour la production de conserves de viande a employé 7 Italiens et 110 Somalis, dont 49 hommes et 61 femmes; la production a été de 7.880 q. bruts de viande de boeuf.

Elle avait exporté, au 31 décembre 1958, 1.654.658 boîtes de viande de 300 gr. et 1.457.800 boîtes de 200 gr. La Société I.N.A.L.S.O., de Merca, a produit et exporté en 1958, 7.500 q. de viande en boîte. L'exportation est dirigée vers l'Italie.

La « Società Candala - Industrie Somale Conservatrici e Pesca » a produit, en 1958, 14.600 caisses (chacune de 40 kg.) de poisson en boîte, au total 5.840 q.; 4.547 q. ont été exportés. Ladite société a produit en outre 1.464 q. de thon naturel et 1.280 q. de farine de poisson.

**Confiserie.** — La Maison Giovannardi a produit, en 1958, 360 q. de bombons pour le marché local.

**Industries des boissons.** — Les maisons « Salus » de Brava, « Ferida » de Merca et « Del Carlo » d'Afgoï poursuivent la production d'eaux minérales pour la consommation intérieure.

Les maisons Giovannardi, Achille Piperidis, Elvino Ferri, Cioffi & Montanari, Mohamed Ali Abdullahi & Bros, et Italo Zini, produisent des liqueurs et des boissons diverses destinées au marché local.

La S.E.I.S. a produit 5.248 hl. d'eau distillée. La production de glace a été de 3.925 q., pour la S.E.I.S., et de 5.329 q., pour les installations de la Municipalité de Mogadiscio.

Pour les investissements voir le n° 45.3 B 2.

**71. Principaux débouchés pour les produits de l'industrie.** — Les produits de l'industrie sont surtout destinés à la consommation intérieure; du thon et de la viande en boîte sont aussi exportés.

**72. Mesures tendant à favoriser l'industrie.** — Voir le Rapport 1957, ainsi que celui des années précédentes.

Le projet de loi sur les investissements étrangers en Somalie a déjà été préparé; il pourra être examiné par l'Assemblée législative au cours de 1959.

**73. Réglementation concernant l'installation de nouvelles industries.** — On renvoie le lecteur au Rapport 1953.

**74. Sources d'énergie: électricité.** — Au cours de 1958, la « Società Elettro Industriale della Somalia — S.E.I.S. » a produit 3.932.411 kWh., dont 3.493.183 distribués. L'usine de la S.I.C.I.S., à Afgoï, a produit 70.000 kW/h., dont 24.340 distribués. Pour les renseignements concernant les installations et la production, voir l'Annexe statistique XIII.

## IX. — TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

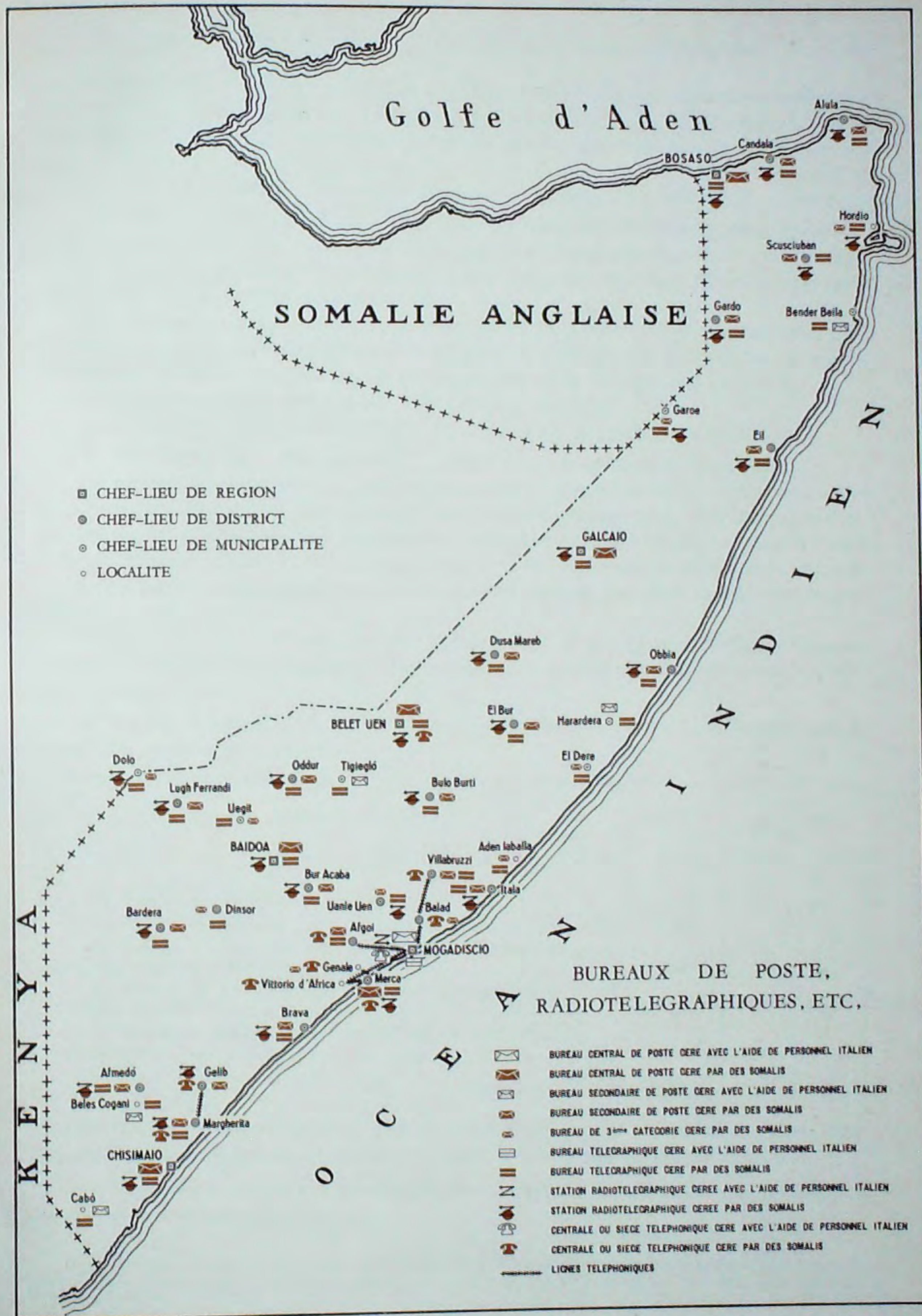
**75. Communications et transports.** — Les services mentionnés ci-après, à l'exception des transports routiers et maritimes, sont assurés par des organes du Gouvernement.

a) **Postes.** — Le réseau des services postaux correspond aux nécessités du pays.

Huit bureaux principaux et 21 secondaires ainsi que 15 centres collecteurs, assurent les services publics (lettres, colis mandats) à l'intérieur du pays et avec l'étranger, en plus du service de trésorerie pour le compte du Gouvernement, avec un montant de monnaie en circulation s'élevant à plusieurs millions de somalos chaque année.

Le personnel somali a partout remplacé le personnel italien, à l'exception de quelques postes confiés à des instructeurs et des experts (6 éléments).

Un service philatélique pourvoit à l'émission de timbres-postes qui, en 1958, ont fourni au budget du Gouvernement, un montant net de recettes de plus de 500.000 So. Voir la planche 7 et les tableaux statistiques 28 et 29.



b) *Téléphones*. — Au cours de 1958, la nouvelle centrale téléphonique semi-automatique de 1.200 numéros « multiples » a été installée; elle comprend 10 tables de travail, 7 tableaux de réseau des abonnés; 1 tableau pour appareils de signalisation, etc. Tous les abonnés sont reliés au nouveau standard.

Les données concernant le réseau téléphonique figurent à l'Annexe XV, tableau 30.

c) *Liaisons radiotélégraphiques*. — Vingt-deux stations radiotélégraphiques en service civil relient les principaux centres du Territoire avec Mogadiscio et avec l'étranger. Huit autres stations dépendent du Ministère des Affaires Intérieures et sont également chargées de faire face aux nécessités du service civil.

Le centre radio de Mogadiscio, en plus du service télégraphique, permet la liaison téléphonique avec l'Europe et l'Afrique orientale anglaise. L'échange de marconigrammes avec les bateaux naviguant à l'intérieur et en-dehors des eaux territoriales, est actif.

Les données statistiques figurent aux tableaux 30 et 31.

La Somalie est membre de l'Union Internationale des Télécommunications.

d) *Radiodiffusion*. — Un poste de radiodiffusion fonctionne à Mogadiscio.

Le service de radiodiffusion, nettement amélioré, permet à presque tous les centres de la Somalie d'être chaque jour au courant des événements mondiaux. Les territoires limitrophes reçoivent également les programmes radiophoniques du Territoire, grâce à l'amélioration du service, confié à la Direction des Postes et Télécommunications de la Somalie.

Le personnel somali, guidé par des instructeurs italiens, complète rapidement sa préparation technique.

On est arrivé à la conclusion des pourparlers avec la R.A.I. (Radiotelevisione italiana) en vue de l'installation à Mogadiscio d'un équipement moderne de radiodiffusion de 5 kW. Voir aussi le n° 86.1.

e) *Routes et pistes*. — La longueur totale des routes et pistes de la Somalie est de 10.247 km. divisées comme suit:

TYPE DE ROUTES ET DE PISTES	Km.	Routes entretenues régulièrement Km.
a) Routes asphaltées.....	602	400
b) Routes stabilisées.....	45	45
c) Routes à fond naturel de 1 <sup>ère</sup> classe (entretien par des moyens mécaniques) .....	700	700
d) Routes à fond naturel de 2 <sup>ème</sup> classe (entretien par des équipes d'ouvriers) .....	3.900	3.900
e) Routes à fond naturel de 4 <sup>ème</sup> classe (entretien occasionnel) .....	5.000	—
<b>Totaux ...</b>	<b>10.247</b>	<b>5.045</b>

En 1958, un montant de 1.051.415 So. a été dépensé pour les routes et pistes, dont 884.915 So. pour l'entretien et 166.500 So. pour des travaux de restauration 1).

f-g) *Transports routiers et chemins de fer*. — Aucune modification importante n'a été apportée dans ces domaines.

1) 70.000 pour l'achèvement de la piste Durbo-El Gal (Migiurtinia); 50.000 pour la réparation de la piste Bosaso-Gardo; 13.500 pour la construction de la descente de la piste de Bur Acaba; 10.000 pour la piste Chisimaïo-Shamoïa.



h) *Transports aériens.* — Les transports aériens sont assurés hebdomadairement sur les lignes suivantes: *Alitalia*: Rome-Karthoum-Aden-Mogadiscio-Nairobi; Nairobi-Mogadiscio-Aden-Karthoum-Rome. *Aden Airways*: Aden-Hargheisa-Mogadiscio-Nairobi; Nairobi-Mogadiscio-Hargheisa-Aden; Aden-Hargheisa-Mogadiscio-Mombasa; Mombasa-Mogadiscio-Hargheisa-Aden.

Les services aériens entre les divers aéroports du Territoire sont assurés, selon les exigences, par la « Squadriglia trasporti » de l'Aviation de la Somalie, qui est dotée de 5 appareils: deux C45; deux C47 et un C53.

Un service hebdomadaire relie la Migiurtinia à Mogadiscio: Mogadiscio-Galcaïo-Gardo-Bosaso-Candala-Alula; Alula-Scusciuban-Eil-Obbia-Mogadiscio. 1)

La « Sinclair Somal Corporation », la « Rogers Exploration » et la « Mineraria Somala » utilisent leurs propres avions.

*Aérodromes civils.* — L'aéroport de Mogadiscio est ouvert au trafic international et sa piste, d'une longueur de m. 1.969, le rend accessible aux avions du type DC 6B et aux avions-jets du type Meteor.

Il est doté d'une installation d'éclairage à pétrole pour le décollage et l'atterrissage de nuit. Les autres pistes d'atterrissage (Alula, Baïdoa, Bardera, Belet Uen, Bosaso, Bender Beila, El Bur, Dusa Mareb, Galcaïo, Gardo, Candala, Eil, Scusciuban, Obbia, Lugh Ferlandi, Chisimaïo) sont toutes accessibles aux appareils allant jusqu'au type DC 3.

Les services de protection pour la navigation aérienne civile sont conformes aux prescriptions de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, concernant les régions de l'Afrique-Océan Indien.

Les services de recherches et secours aériens sont placés sous la direction du Bureau des Opérations du Commandement aéronautique de la Somalie.

En 1958, les dépenses ordinaires et extraordinaires non comprises dans les Plans de développement économique (para. 45.3) se sont élevées à 162.500 So., destinés, en grande partie, aux travaux pour les pistes de l'intérieur du pays.

Pour l'assistance en vol, les services de l'aéroport de Mogadiscio ont reçu et transmis, au cours de l'année, 26.508 messages pour des avions civils et 3.630 messages pour des avions militaires. Le centre secondaire de secours aérien de Mogadiscio est en liaison avec la F.I.R. de Nairobi et Aden.

i) *Services météorologiques.* — Les services météorologiques sont assurés par le Centre météorologique de l'Aviation et par le Service météorologique de l'agriculture.

Le Centre météorologique de l'Aviation de la Somalie assure le service météorologique pour la sécurité de la navigation aérienne sur le plan international et sur le plan national, conformément aux normes de l'O.A.C.I. Il comprend un réseau de 29 stations météorologiques civiles et militaires. Le réseau pluviométrique comprend 50 stations.

Le Centre transmet quotidiennement les prévisions sur les conditions maritimes le long des côtes de la Somalie, en vue de l'assistance aux navires.

Le Service météorologique comprend: 1 Centre régional à Mogadiscio et 12 stations à Alula, Baïdoa, Belet Uen, Bardera, Bosaso, Capo Guardafui, Chisimaïo, El Bur, Gal-

1) La « Squadriglia » a effectué en 1958 les vols suivants: courrier postal N. E. et S. O. n° 54, avec 533 vols représentant au total 612.15' heures de vol; secours aériens: n° 10, avec 17 vols et 35 heures de vol; vols à l'étranger: n° 18, heures de vol 76,10'; vols de liaisons, transport de personnes et divers: n° 219, heures de vol: 195,40'. Soit au total, 787 vols représentant globalement 919,25' heures de vol. Nombre de passagers, courrier et marchandises transportés dans les diverses escales au cours des vols postaux: passagers-km. 135.000, courrier-km., 1.900 t.; marchandises-km., 5.000 t.

caïo, Gardo, Mogadiscio, Scusciuban. On prévoit pour 1959, l'installation de stations à Eil et Bender Beila.

Pour l'assistance au vol, on a effectué 3.438 prévisions; 80.487 bulletins ont été reçus et transmis et 1.093 cartes ont été établies.

j) *Marine marchande.* — Pour les renseignements concernant les ports, voir les Rapports précédents.

A Bosaso, les travaux pour la construction du nouvel appontement d'abordage sont achevés. Ils ont entraîné une dépense de 586.500 So. Pour les travaux d'entretien effectués en 1958 dans les autres ports de la Somalie, les dépenses se sont élevées à 216.250 So.

*Phares, fanaux et sémaphores.* — L'entretien et le fonctionnement des 28 phares et sémaphores maritimes existant en Somalie n'ont pas nécessité de travaux extraordinaires. Les dépenses relatives aux travaux ordinaires se sont élevées à 130.000 So.

Afin de compléter les cadres, on a organisé, parmi les Somalis, un concours pour 3 postes de gardiens de phares et 4 pour surveillants chargés des fanaux.

Les « correcteurs » hydrographiques et les gardiens des phares ont été choisis parmi les élèves diplômés de l'Ecole professionnelle Maritime et de Pêche de Mogadiscio.

*Lignes de navigation et mouvement maritime.* — Aucune modification importante n'est à signaler, par rapport à 1957. Il n'existe aucune limitation pour le trafic avec les pays étrangers, même en ce qui concerne le pavillon.

**76. Egalité de traitement entre les différentes sections de la population.** — Aucune distinction n'est faite en ce qui concerne la possibilité d'être usager, propriétaire, exploitant ou employé des moyens de transports et de communications: voir également le Rapport 1955.

**77. Restrictions en matière de transports et de communications.** — Aucune restriction n'est faite pour la gestion des services en question, quant à la nationalité du titulaire.

## X. — TRAVAUX PUBLICS

**78. 1. Travaux publics concernant les différents secteurs.** — En plus des travaux qui ont été mentionnés dans d'autres chapitres, il faut signaler les réparations effectuées à des édifices domaniaux pour un montant de 210.500 So. auxquels il faut ajouter 638.900 So. pour les travaux d'entretien ordinaire. Au total, une somme de 849.400 So. a été dépensée, en 1958, pour les constructions courantes.

Pour les opérations fluviales non mentionnées dans d'autres parties du Rapport, le montant des dépenses a été de 458.500 So., dont 130.700 So. se rapportant à la construction de nouveaux bacs; 116.300 à diverses initiatives prises lors des crues, et 211.500 So. à des travaux courants d'entretien et aux frais relatifs à la surveillance des canaux et des eaux domaniales.

**78. 2. Résumé des investissements effectués au cours de l'année et des travaux d'entretien.** — Le tableau ci-après indique les sommes qui ont été affectées en 1958 à des investissements nouveaux, aux travaux d'entretien et de fonctionnement — à

l'exclusion des dépenses relatives aux Plans de développement économique — ainsi que le total des dépenses effectuées pendant la période de l'administration de tutelle; les numéros sont ceux des paragraphes du Rapport dans lesquels ces diverses opérations sont exposées en détail.

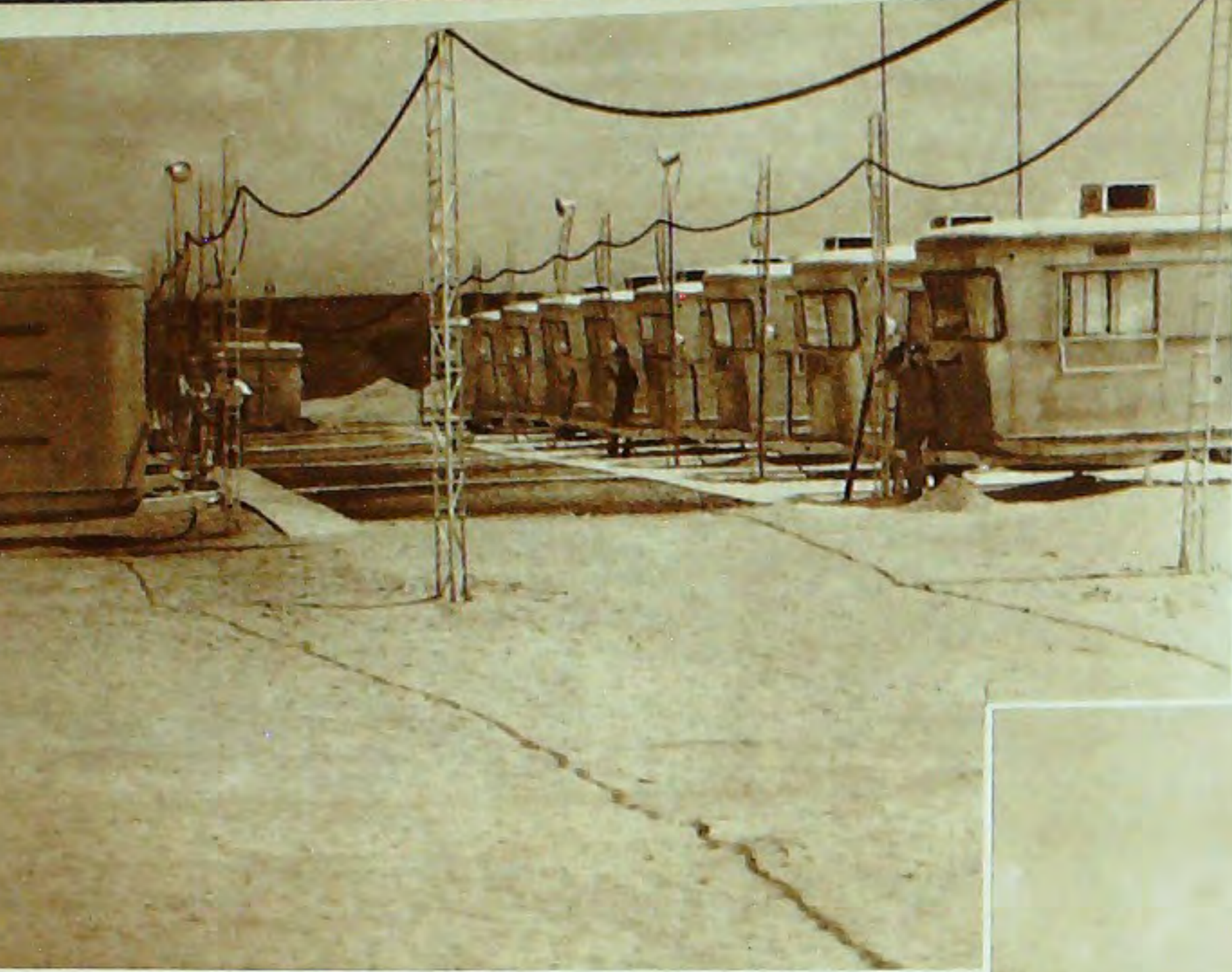
Para- graphe du Rapport	NATURE DE L'OPERATION	INVESTISSEMENTS 1958		Entretien 1958	TOTAL 1958	Total des dé- penses, du 1 <sup>er</sup> avril 1950 au 31 décem- bre 1958
		non lucratifs	de base			
75.e	Routes et pistes .....	—	166.500	884.915	1.051.415	16.246.468
75.h	Aéroports .....	—	33.585	129.000	162.585	1.060.968
75.j	Travaux portuaires .....	—	91.000	125.250	216.250	4.819.995
	Phares et sémaphores ma- ritimes .....	—	—	130.000	130.000	550.000
78.i	Constructions civiles .....	210.500	—	638.900	849.400	12.743.524
	Puits .....	—	27.000	1.193.000	1.220.000	3.133.400
	Oeuvres fluviales .....	—	247.000	211.500	458.500	3.414.580
	Centrales électriques, usi- nes, installations, etc. et fonctionnement .....	—	—	1.760.000	1.760.000	14.076.835
116	Bâtiments sanitaires .....	657.000	—	270.000	927.000	8.279.461
145	Bâtiments pénitentiaires..	27.700	—	140.000	167.700	2.402.964
158	Bâtiments scolaires .....	1.367.300	—	240.000	1.607.300	10.476.474
	<b>Totaux ...</b>	<b>2.262.500</b>	<b>565.085</b>	<b>5.722.565</b>	<b>8.550.150</b>	<b>77.204.669</b>

Les travaux effectués en 1958, indiqués au tableau ci-dessus, ont exigé l'emploi de 410 ouvriers spécialisés et 1.322 ouvriers ordinaires, comportant respectivement 135.705 et 392.270 journées-ouvrier, soit au total 1.732 personnes employées et 527.975 journées-ouvrier.



Travaux de stabilisation  
sur la route de Chisimaïo





DIVERS ASPECTS DE L'ORGANISATION  
POUR LES RECHERCHES DU PÉTROLE,  
DIRIGÉES PAR LA SINCLAIR SOMAL  
CORPORATION: PUIITS MERCA N° 1

Village pour le personnel américain  
et européen

Piste d'accès au puits

Village pour le personnel somali



← Travaux de stabilisation sur la  
route Mogadiscio-Chisimaïo



Sonde « Ideal »



Nouvelle rue asphaltée « Tom-  
maso Duca di Genova » à Moga-  
discio: à gauche, le bâtiment  
de l'Institut Supérieur de Droit  
et d'Economie



Assainissement du quar-  
tier El Gab: nouvelle rue  
asphaltée « Via Egitto »



Assainissement du quartier El Gab: nouvelle rue asphaltée «Via Philippine»



Assainissement du village Bul Elai, à Mogadiscio: nouvelle rue asphaltée



Vue d'ensemble du nouveau quartier «Anzilotti»



Construction de nouveaux bâtiments: Via Roma, à Mogadiscio

Nouveaux bâtiments sur la via Anzilotti



Travaux pour la construction d'une nouvelle rue asphaltée: «Via Villani»

Construction de la nouvelle rue asphaltée reliant la Place du Parlement à la Via Cardinal Massaia





Maisons économiques  
types, construites par  
des particuliers grâce au  
financement du Credito  
Somalo



← Villas privées construites  
grâce au financement de  
Credito Somalo



## SEPTIEME PARTIE

### PROGRES SOCIAL

#### I. - CONDITIONS SOCIALES

**79. Généralités.** - L'amélioration des conditions sociales de la population de la Somalie est à la base de tout programme et elle constitue le centre de l'activité et des efforts des personnes et des organismes chargés de diriger la vie du pays.

Le Gouvernement de la Somalie a conscience que ces conditions — décrites dans le Rapport 1957 et dans les Rapports précédents — doivent être menées vers une évolution graduelle, étant donné l'étendue des problèmes intéressant surtout la population nomade et semi-nomade, qui ne peut facilement bénéficier des avantages dont jouissent les habitants des centres urbains. Tenant compte de ces objectifs, on a intensifié les activités scolaires et sanitaires, réglementé le secteur du travail et on a donné aux femmes le droit et la dignité du vote; des soins particuliers ont été consacrés au développement économique qui constitue la base des problèmes sociaux.

**80. Organisations non gouvernementales à caractère social.** - Ces organisations, indiquées dans le Rapport précédent, ont poursuivi leur activité, ainsi qu'il ressort des divers chapitres de ce Rapport.

#### II. - DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES

**81. Généralités.** - Les principes dont s'inspire la Déclaration universelle des droits de l'homme constituent toujours la ligne directrice de la politique suivie par l'Administration dans l'intérêt des populations du Territoire.

**82. Esclavage.** - Il n'existe dans le Territoire aucune forme d'esclavage, ni de pratiques similaires.

**83. Diffusion de la Déclaration universelle.** - Le texte de la Déclaration est distribué sur une large échelle, en langues italienne et arabe, et les principes qu'elle contient sont portés à la connaissance des populations par tous les moyens appropriés dont on dispose et chaque fois que l'occasion s'en présente.

**84. Droit de pétition.** - Le nombre des pétitions que le Département de tutelle a reçues directement ou par l'entremise du Conseil consultatif et a transmises à l'Autorité chargée de l'administration, depuis la date de la passation des pouvoirs (1<sup>er</sup> avril 1950) jusqu'au 31 décembre 1958, a été au total de 753 dont 32 pendant l'année à l'examen.

**85. Restrictions.** – Aucune restriction ne limite l'application des droits de l'homme.

**86. 1. Liberté de presse et d'information. Radiodiffusion.** – La promulgation de la loi sur la presse est imminente; les dispositions qu'elle contient permettront d'exercer un contrôle de la presse, pour sauvegarder les droits et intérêts des tiers; par ailleurs, la liberté de presse reste inchangée dans ses principes fondamentaux.

Les journaux publiés en 1958 ont été les suivants:

- 1) *Corriere della Somalia*, journal quotidien publié en italien et en arabe, par les soins du Gouvernement somali;
- 2) *Il Faro*, publié deux fois par mois par le Vicariat Apostolique de Mogadiscio;
- 3) *La voce del Giuba*, publié deux fois par mois, par les missionnaires de Chisimaïo;
- 4) *Bollettino mensile della Camera di Commercio, Industria ed Agricoltura della Somalia*;
- 5) *Somalia d'oggi*, revue illustrée bimestrielle; par suite de difficultés financières, elle a cessé ses publications après des numéros parus en 1958;
- 6) *Somali chronicle*: cette revue bimensuelle a également cessé de paraître en 1958.

Le service de radiodiffusion, assuré par le Gouvernement somali, transmet chaque jour des programmes dont la durée a été portée en 1958 de 4 à 6 heures: 4 heures et demie en langue somalie et 1 heure et demie en langue italienne. Les programmes comprennent des notions d'hygiène, de santé, d'agriculture et de zootechnie, ainsi que diverses rubriques à caractère éducatif.

En vue du développement de la radiodiffusion, le Gouvernement somali a stipulé un accord avec la R.A.I. (Radiotelevisione italiana) pour l'installation à Mogadiscio d'un poste émetteur à ondes courtes, de la puissance de 5 kW.

**86. 2. Cinémas et théâtres.** – Vingt salles de cinéma fonctionnent dans le Territoire, dont: 8 à Mogadiscio, 1 à Afgoï, 5 à Merca, 1 à Baïdoa, 1 à Chisimaïo, 2 à Margherita, 1 à Belet Uen et 1 au Villaggio Duca degli Abruzzi; toutes appartiennent à des particuliers. Le nombre des places est de 13.890, celui des spectateurs a été en 1958, de 1.250.000 environ. Les films passés étaient d'origine américaine (412), italienne (102), anglaise (73), de l'O.N.U. (39), indienne (36), arabe-égyptienne (3), somalie (1), en plus de divers documentaires.

On a pour la première fois réalisé un film dont le sujet, l'organisation et les acteurs, sont somalis. Le film (expérimental n° 1) a une durée d'1 heure 15 minutes; il est en couleurs et parlé en langue somalie.

Divers documentaires ont été présentés, dans un but éducatif, également dans de petits centres de l'intérieur de pays; la plupart avaient été réalisés en Somalie par les soins, aussi bien des bureaux publics (Affaires intérieures, ASES, Bureau de presse, Affaires économiques), que d'institutions privées (Vicariat Apostolique, AGIP) et d'amateurs cinématographiques. Quelques titres figurant ci-après indiquent les sujets traités dans ces documentaires: « Les puits forés à la sonde mécanique », « Arc-en-ciel à l'Equateur », « L'Ecole de Pêche », « Ecole de base à Dinsor », « Les Forces de Police de la Somalie », « L'AGIP fait le plein à l'Equateur », « Migiurtinia, terre des arômes », « Travaux publics en Somalie ».

La Chambre de Commerce a commencé l'organisation du III<sup>e</sup> festival international de cinématographie à sujet africain, qui se déroulera au cours de la Foire de la Somalie de 1959.

Le « Théâtre mobile » de Radio Mogadiscio a poursuivi ses représentations musicales et dramatiques en langue somalie. D'autres compagnies, formées d'éléments somalis, ont également donné des spectacles dramatiques.

**87. Liberté de la religion.** – Il n'existe pas de problème de protection de la religion et aucune manifestation religieuse spéciale n'a été remarquée.

**88. Activité des Missions.** – Suivant les dispositions de l'art. 19 de l'Accord de tutelle, il n'a été imposé dans le Territoire aucune restriction à l'égard des missionnaires et de leur activité. Les Missions ne reçoivent une rétribution que pour les services rendus à l'Administration italienne ou au Gouvernement somali par les religieux, en qualité de maîtres d'écoles, d'aumôniers dans les hôpitaux, etc.

*La Mission Catholique.* – Etant donné qu'aucune modification n'a été apportée dans la composition de cette Mission et que les fonctions qu'elle exerce n'ont pas varié, on renvoie le lecteur au Rapport 1957. Les institutions sont les mêmes qui avaient été décrites dans le Rapport 1957, avec les modifications suivantes:

*Mogadiscio:* à l'école de couture, 48 élèves somalies; au collège pour garçons somalis « Nuova Somalia », 130 élèves; au pensionnat pour jeunes filles « Nuova Somalia », 91 élèves somalies.

*Afgoï:* l'orphelinat, avec sa pouponnière (Nido d'infanzia) compte maintenant 50 garçons et 15 fillettes; on y a ajouté une école maternelle avec 30 élèves.

*A Villaggio Duca degli Abruzzi, Belet Uen, Merca, Brava, Mofi, Ngambo, Ionte et Chisimaïo,* aucune modification.

*Baïdoa:* l'orphelinat pour enfants somalis compte 40 pensionnaires, l'école élémentaire, 35 élèves.

*Gelib:* l'orphelinat pour enfants somalis accueille 22 pensionnaires.

*La Somalia Mennonite Mission.* – L'école de langue anglaise pour adultes, de Mogadiscio, est fréquentée par environ 100 élèves des deux sexes.

*A Mahaddei Uen,* le collège et l'école de jour comptent 60 élèves, dans les cours élémentaires; les cours pour adultes ont lieu le soir. A l'infirmerie, le nombre des patients a augmenté.

*A Margherita,* une école est en activité, pour une centaine d'adultes; une fois par semaine, un cours a lieu pour l'enseignement de matières à caractère ménager; il est fréquenté par 30 jeunes filles. Une infirmerie a été construite et entrera bientôt en activité avec la participation d'une infirmière américaine. On prévoit la construction d'un hôpital avec 26 lits. Un programme en cours, pour la vulgarisation agricole, remporte un vif succès.

*La Sudan Interior Mission.* – Elle a son siège à Mogadiscio où l'école du soir, fréquentée par environ 200 élèves, continue à fonctionner; les cours comprennent des leçons d'anglais, de géographie, de comptabilité, données par 5 instituteurs; un cours d'anglais destiné aux femmes a également lieu l'après-midi.

*A Bulu Burti,* la Mission a ouvert une clinique et un hôpital: elle prévoit également l'institution d'un collège et de cours de jour.

*A Belet Uen,* elle a ouvert une école du soir où l'on enseigne la langue anglaise; l'institution d'un collège et d'une clinique est prévue.

**89. Adoption des enfants.** – Voir à ce sujet les Rapports précédents.

**90. Immigration.** – L'accès et la résidence dans le Territoire sont accordés à tous les ressortissants des Etats membres et non membres des Nations Unies, sur un pied de parfaite égalité.

Les permis d'immigration définitive accordés au cours de l'année sont les suivants:

NATIONALITE	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Italiens.....	62	47	25	134
Arabes .....	6	7	21	34
Indiens et Pakistanais .....	7	6	8	21
Autres .....	5	6	4	15
TOTAUX ...	80	66	58	204

Dans ces totaux ne sont pas compris les agents de l'Administration et leurs familles, qui sont considérés comme immigrés temporaires.

### III. – CONDITION DE LA FEMME

**91. Généralités.** – La condition de la femme est régie par le droit islamique et par la coutume. Des renseignements plus détaillés ont été fournis sur ce sujet dans les Rapports précédents.

Le désir de progrès social qui anime la population somalie est démontré par l'extension aux femmes du droit électoral actif et passif, ce qui constitue un témoignage rendu à l'évolution des conditions de la femme somalie, aussi bien par rapport à la famille que dans les activités privées et publiques.

**92. Capacité juridique.** – On renvoie le lecteur à l'exposé des Rapports précédents et au para ci-dessus.

**93. Accès aux postes publics.** – Tenant compte de ce que les droits de vote et d'éligibilité dans les élections administratives et politiques ont été accordés aux femmes, les inscriptions toujours plus nombreuses aux écoles de jeunes filles semblent bien marquer le prélude à l'accès des femmes à de plus hautes fonctions et postes publics.

Dans les listes de candidats présentées par les partis pour les élections administratives, figuraient les noms de plusieurs femmes.

On trouvera dans d'autres parties du Rapport les renseignements concernant l'emploi plus abondant des femmes dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et dans les services généraux (bureaux, téléphones, douanes, etc.)

**94. Travail.** – Voir les Rapports précédents.

**95. Professions.** – Voir les Rapports précédents.

**96. Coutumes dans le mariage.** – La polygamie est pratiquée dans tout le Territoire et particulièrement chez les nomades et dans les groupes à économie agricole-pastorale. Le divorce est d'usage assez fréquent et l'on trouve des Somalis qui ont divorcé un très grand nombre de fois, selon la procédure de la loi islamique.

De plus amples détails ont été fournis dans le Rapport 1954.

**97. Associations féminines.** – L'activité des sections féminines des divers partis politiques a été intense; l'augmentation du nombre des femmes inscrites à ces sections est sensible et elle est, notamment, en rapport avec les nouvelles lois électorales.

### IV. – MAIN-D'OEUVRE

**98. 1. Conditions générales du travail.** – Le problème de la main-d'oeuvre présente encore les mêmes aspects qui ont été décrits dans les précédents Rapports.

L'institution, dans les centres et à l'intérieur du Pays, d'organes administratifs de contrôle, prévus par le Code de Travail qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959 (voir le n° 100), permettra de prendre les mesures appropriées à certaines exigences, comme par exemple, les mesures propres à réduire le chômage, bien que ce dernier ne soit pas important et soit limité à certains centres urbains, où de nombreuses personnes sont attirées par la perspective de vivre dans de meilleures conditions. C'est ainsi que certains agriculteurs et pasteurs des zones les moins favorisées ont tendance à abandonner le travail traditionnel pour chercher dans ces centres un salaire fixe en exerçant une activité moins fatigante.

**98. 2. Problèmes relatifs à la main-d'oeuvre et aux conditions de travail.** – D'une façon générale, les problèmes relatifs à la main-d'oeuvre et aux conditions du travail n'ont présenté aucune modification par rapport à l'année précédente.

L'amélioration des conditions sociales dans les centres habités a provoqué une augmentation de besoins parmi la population, d'où un accroissement de la demande de biens et services; il était donc inévitable qu'il en découlât une légère augmentation du coût de la vie (enregistrée également dans les centres habités des territoires voisins), qui s'est fait sentir dans la population vivant d'une économie d'échange. Par conséquent, les employeurs ont dû, dans plusieurs cas, procéder à une révision des salaires de base; il n'a cependant pas été nécessaire, pour le Gouvernement, de prendre de mesures spéciales; il a l'intention toutefois d'étudier les critères permettant de déterminer les salaires minima, la loi se bornant à affirmer le principe du droit du travailleur à une rétribution proportionnée à la quantité et à la qualité de son travail.

En ce qui concerne le personnel spécialisé, et bien qu'il faille observer d'une part, que les conditions mises en évidence par l'expert du B.I.T., M. Talbot, en 1955, subsistent encore, il est encourageant, d'autre part, de constater l'augmentation progressive de la main d'oeuvre qualifiée et de signaler la demande présentée au Gouvernement par de nombreux représentants de syndicats des travailleurs, afin que l'instruction professionnelle soit intensifiée.

A propos de la main-d'oeuvre spécialisée, on doit déplorer le chômage, qui a atteint environ 130 personnes, en majorité des femmes, qui avaient acquis une bonne expérience dans le tissage mécanique des cotons; cela par suite de la fermeture de l'unique manufacture existant dans le Territoire.

Aucun cas d'émigration de travailleurs à l'étranger, ni d'immigration de travailleurs étrangers, n'a été enregistré. Il n'existe aucune forme de travail forcé ou obligatoire et le phénomène de l'endettement ne présente pas d'aspect inquiétant.

**99. Rapports avec le B. I. T.** — Dans le cadre de l'assistance technique accordée à la Somalie, le B. I. T. a envoyé des machines qui seront d'une grande utilité pour l'Ecole de préparation industrielle de Mogadiscio, à laquelle se consacrent deux experts de ce Bureau: M. Durand, pour la section mécanique, et M. Buchs, pour la section charpenterie.

Au mois de septembre, M. Stack, expert pour la sécurité sociale, est arrivé en Somalie, afin d'entreprendre une étude sur l'organisation des assurances obligatoires et sur les possibilités d'étendre l'assurance-maladie à certaines catégories de travailleurs somalis ainsi qu'à leurs familles. Les conclusions de l'expert seront probablement présentées au B. I. T., au cours des premiers mois de l'année 1959.

Un représentant du Gouvernement de la Somalie, un représentant de l'Administration, un représentant des employeurs de la Somalie et un représentant des syndicats des travailleurs somalis, ont participé à la 42<sup>ème</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail.

**100. Dispositions concernant les conditions d'emploi.** — Lors de la présentation du projet du Code du Travail, rédigé en 1957, des suggestions avaient été formulées par le Conseil consultatif, le Gouvernement somali, la Chambre de Commerce, le Bureau des Plans, ainsi que par le Ministère italien du Travail et de la Prévoyance Sociale. La Commission *ad hoc* chargée de l'étude et de l'élaboration du Code a pris en considération le matériel recueilli. Depuis lors — après avis du Conseil des Ministres et sur proposition du Ministre des Affaires Sociales — le Code a été approuvé par le décret n. 25 du 15 novembre; il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Ci-après sont indiqués les caractères principaux du Code, dont la matière est répartie en 149 articles groupés en 12 titres.

On reconnaît aux *associations syndicales* (titre II) la possibilité d'acquérir la personnalité juridique, avec par suite le droit de stipuler des *contrats collectifs* de travail, ayant force de loi entre les parties. On a également prévu le *contrat collectif valable « erga omnes »* (titre III), lorsque les associations contractantes représentent la majorité des groupements professionnels intéressés (ce contrat sera difficilement applicable tant qu'un recensement des travailleurs du Territoire ne pourra être effectué).

Les *contrats individuels* ne pourront fixer de conditions de travail que si celles-ci sont plus favorables au travailleur que les conditions prévues par les contrats collectifs existant éventuellement dans ce secteur; ils sont réglementés sous leurs aspects principaux: durée, recrutement, rupture de contrat, obligations, indemnités, dédommagements, interruption du contrat, retenues et sanctions; toutes ces matières sont soumises à une discipline générale, équilibrée et concrète.

Une attention particulière a été consacrée à l'*apprentissage* et aux *rétributions* (titres IV et V). Les dispositions concernant les *conditions de travail* (titre VI) tiennent compte des principes actuels régissant cette matière et sont en accord avec les principales conventions internationales. Il en est de même pour la *sécurité dans le travail* (titre VII), compte tenu de la législation sur les *assurances sociales* en vigueur en Somalie et qui est traitée dans d'autres parties du présent Rapport.

On a prévu des *organes administratifs et de contrôle* (titre VIII), mais les dispositions qui s'y rapportent seront appliquées graduellement en tenant compte des possibilités de former le personnel nécessaire au fonctionnement des bureaux et des divers services.

Le Gouvernement de la Somalie prévoit, entre-temps, d'affecter — après un cours de perfectionnement et un cours pratique qui ont déjà commencé — six *inspecteurs du travail* aux Districts d'Afgoï, de Bosaso, de Chisimaïo, de Margherita, de Merca et de Mogadiscio, qui sont les plus importants du point de vue de l'emploi de la main-d'oeuvre. Pour tous les autres Districts, les Commissaires de District continueront à remplir cette fonction d'inspecteurs, tandis que les Préfets (qui en 1959 assumeront le nom de Gouverneurs régionaux) conserveront les attributions d'inspecteurs régionaux du travail.

Des *bureaux de placement* seront institués auprès des « inspectoriats » de district du travail, dont les titulaires auront des tâches et des pouvoirs plus étendus. Le placement de la main-d'oeuvre devra — à part quelques exceptions — être effectué par l'intermédiaire de ces bureaux et sur présentation, à titre de contrôle, d'un *livret de travail*.

La composition de l'organe consultatif central, la *Commission centrale du travail*, est largement représentative. Son avis, bien que n'ayant pas un caractère obligatoire, doit être entendu dans de nombreux cas. Elle délibère sur les recours contre les décisions des inspecteurs du travail, en matière de placement.

La procédure actuellement prévue pour la *conciliation des différends en matière de travail*, marque un progrès important (titre IX). Les différends individuels et collectifs devront être soumis à un conciliateur nommé par l'inspecteur du travail compétent, avant que les parties puissent en saisir l'autorité judiciaire. L'*arbitrage* en matière de différends collectifs est également prévu.

Le *droit de grève* (titre X) est dûment traité et est délimité de façon bien précise en ce qui concerne ses buts, le mécanisme des notifications, des tentatives de conciliation et des formalités à accomplir avant la proclamation de la grève (qui doit être faite par les associations syndicales), ainsi que la liberté fondamentale de l'individu.

L'exercice du droit de grève peut être suspendu aux moments de danger, de calamités publiques et dans les cas de nécessités collectives graves.

Les *contraventions* à toutes les dispositions réglementaires contenues dans le Code, et à moins que le cas ne constitue un délit plus grave, sont passibles d'une amende: celle-ci varie de 20 à 2.000 So., selon l'efficacité qu'elle pourra avoir et selon la gravité de l'infraction (titre XI).

Parmi les dispositions transitoires et finales (titre XII), certaines sont particulièrement intéressantes, telle celle qui fixe au 1<sup>er</sup> avril 1950 la *date-limite d'ancienneté* pour les travailleurs ayant droit à une liquidation pour cessation de travail.

**101. Organisation des services du travail.** — Le secteur du travail, est confié à la compétence du Ministère des Affaires Sociales (Département du travail), qui est chargé de traiter des questions du travail.

D'autres informations inhérentes à la main-d'oeuvre figurent dans diverses parties du présent Rapport.

**102. Méthodes pour traiter les problèmes du travail.** — On renvoie le lecteur à l'exposé qui en avait été fait dans le Rapport 1956, ainsi qu'aux paragraphes du présent Rapport qui traitent de ce sujet.

**103. Syndicats.** — L'activité syndicale, spécialement au cours des derniers mois de l'année, a été plus intense que par le passé. Les syndicats qui exercent maintenant leur activité sont les suivants: Syndicat des Travailleurs de la Somalie; Syndicat des Travailleurs Unis de la Somalie; Fédération des Travailleurs Somalis. Conformément à ce qui est



prévu par le Code du Travail, l'organisation syndicale tend à la constitution d'associations de groupements professionnels qui conviennent davantage à la sauvegarde des droits des travailleurs des différents secteurs.

Le Ministère des Affaires Sociales envisage actuellement les dispositions réglementaires à prendre pour l'enregistrement des syndicats qui souhaitent acquérir la personnalité juridique, conformément aux normes prévues par le Code du Travail et en vue de la stipulation de contrats collectifs de travail.

**104. Règlement des conflits du travail.** — Les renseignements fournis à ce sujet dans les Rapports précédents, sont toujours valables. Au cours de l'année 1958, trois conflits collectifs d'une certaine importance, ont eu lieu.

Au mois de mars, les ouvriers (porteurs et débardeurs) de l'« Impresa imbarchi e Sbarchi Gallotti », de Mogadiscio, se sont mis en grève, pour n'avoir pas obtenu le réajustement des salaires qu'ils avaient sollicité par l'intermédiaire du Syndicat des travailleurs; grâce à l'intervention du Département du Travail, une augmentation a été accordée et les ouvriers ont repris le travail, se déclarant satisfaits.

Au mois d'août, les ouvriers de la S.A.I.S., du Villaggio Duca degli Abruzzi, ont manifesté pour obtenir 25 % d'augmentation sur les salaires; et, à la suite des difficultés que le représentant des Syndicats des travailleurs de la Somalie a rencontrées, ils ont fait une grève de quelques heures; à la suite de l'intervention du Commissaire de District, les ouvriers ont repris le travail et leur requête a été en partie satisfaite.

Au mois d'octobre, les ouvriers de la fabrique de conserves de viande I.N.C.A., de Mogadiscio, ont cessé le travail pendant 24 heures, en signe de protestation, pour n'avoir pas obtenu l'augmentation de salaire demandée par l'intermédiaire du Syndicat des travailleurs; les 80 ouvriers intéressés ont obtenu partiellement satisfaction grâce à l'intervention du Commissaire de District et de l'Inspecteur de Police.

On trouvera ci-après les chiffres recueillis par le Bureau du Travail de Mogadiscio, sur la base des procès-verbaux de conciliation.

1) *Conflits réglés par le Bureau du Travail du District de Mogadiscio: 41.*

*Employeurs intéressés: 33, 1) dont:*

– employeurs (personnes physiques et juridiques) . . . . .	21 (italiens)
– employeurs (personnes physiques et juridiques) . . . . .	1 (somali)
– employeurs (personnes physiques et juridiques) . . . . .	1 (d'autre nation.)
– employeurs particuliers . . . . .	9 (italiens)
– employeurs particuliers . . . . .	1 (somali)

*Travailleurs intéressés: 80 (64 hommes et 16 femmes):*

– employés . . . . .	2 (italiens)
– chauffeurs . . . . .	6 (somalis)
– mécaniciens . . . . .	11 (10 somalis et 1 italien)
– aides mécaniciens . . . . .	5 (somalis)
– serrurier . . . . .	1 »
– ouvriers non qualifiés . . . . .	38 »
– domestiques . . . . .	13 »
– gardiens . . . . .	4 »

1) Le total des employeurs intéressés est inférieur à celui des conflits, du fait qu'on n'a compté qu'une seule fois chaque entreprise, même si certaines d'entre elles ont fait l'objet de plusieurs conflits, que ceux-ci aient été conciliés ou non.

*Causes des conflits:* dans 79 cas, les travailleurs avaient demandé l'indemnité d'ancienneté de service; 5 cas parmi ceux-ci avaient également pour objet les vacances dont ils n'avaient pu bénéficier; un seul conflit avait pour objet le repos hebdomadaire.

2) *Conflits n'ayant pas été réglés par le Bureau du Travail du District de Mogadiscio: 60*  
*Employeurs intéressés: 57 1) dont:*

– employeurs (personnes physiques et juridiques) . . . . .	32 (italiens)
– employeurs (personnes physiques et juridiques) . . . . .	2 (somalis)
– employeurs entreprises publiques . . . . .	6
– employeurs personnes physiques et juridiques . . . . .	2 (italiens)
– employeurs particuliers . . . . .	1 (somali)
– employeurs . . . . .	14 (italiens)

*Travailleurs intéressés: 249 (178 hommes et 71 femmes):*

– employés . . . . .	12 (11 italiens et 1 somali)
– ex-agents de police . . . . .	9 (tous italiens)
– spécialisés ou qualifiés . . . . .	14 (Somalis)
– non qualifiés . . . . .	192 »
– domestiques . . . . .	16 »
– gardiens . . . . .	6 »

*Causes des conflits:* dans tous les cas, les travailleurs ont demandé une indemnité d'ancienneté de service; en même temps, des réclamations ont été faites pour obtenir les paiements correspondant à 20 indemnités de préavis, 18 vacances dues, 13 gratifications, 9 indemnités de logement et 13 mensualités.

**105. Infractions aux règlements sur le travail.** — Aucune infraction aux lois et règlements du travail n'a donné lieu à des poursuites ou à des condamnations à l'égard d'employeurs ou d'employés.

## V. - SECURITE SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX

**106. 1. Système des assurances sociales.** — La gestion des diverses formes d'assurances sociales est exercée par la « Cassa per le Assicurazioni Sociali della Somalia », dont le siège est à Mogadiscio. Le Rapport 1954 contient un exposé général du système des assurances.

En 1958, sur un total de 5.035 assistés, dont 4.920 somalis, le nombre des prestations sanitaires a été de 43.220, entraînant une dépense totale de 306.130 So.

Le nombre des accidents enregistrés s'élève à 5.594, dont 5.479 survenus à des ouvriers somalis; 2591 cas — dont 2.561 concernant des Somalis — ont été réglés par le versement d'une indemnité temporaire dont le montant total atteint 135.308 So.; le nombre des journées indemnisées pour accidents et maladies a été de 34.270 concernant des Somalis.

1) Voir la note à la p. 102.

En vertu des dispositions contenues dans l'ord. n° 11 du 20 mai 1955, 34 cas d'incapacité permanente causée par des accidents ont été liquidés par le versement d'un montant total de 87.921 So.; dans 6 autres cas, des rentes ont été constituées et la valeur de ces rentes versées en capital s'élève à 55.256 So. Sur ces 40 cas, 36 concernaient des ouvriers somalis.

Pour les cas ayant entraîné une incapacité permanente, qui se sont avérés en 1958 et au cours des années précédentes, on prévoit la constitution de 11 autres rentes — dont 10 en faveur de travailleurs somalis — qui correspondent à une valeur en capital de 60.081 So.

Les annuités des rentes viagères versées en 1958 atteignent 18.541 So.

Pour les 12 cas mortels liquidés au cours de l'année, concernant des Somalis, les sommes versées se sont élevées à 77.588 So. Aucun cas mortel parmi les Européens ou les Américains, en 1958.

Le nombre des assurés a été, pour la période à l'étude, de 13.456 dont 12.683 Somalis.

Le nombre des prestations médicales en faveur de travailleurs autochtones accidentés a été de 42.003; celui des prestations pour maladies courantes, en faveur de travailleurs et de leurs familles, a été de 2.000.

Trois nouveaux éléments, une infirmière et deux élèves infirmières, ont été engagés parmi le personnel de la « Cassa per le Assicurazioni Sociali della Somalia ». Le personnel affecté au bureau des accidents est maintenant entièrement somali.

Les données statistiques figurent à l'Annexe XVIII.

**106. 2. Autres renseignements.** — Pour les autres formes d'assistance, voir le Rapport 1957.

**106. 3. Services de sécurité sociale et d'assistance.** — Ces services dépendent du Ministère des Affaires Sociales. Voir également les nos 116, 117 et 135.

Les Comités scolaires ont contribué aux réfections scolaires et à l'assistance en faveur des écoliers pauvres.

**107. Financement des services sociaux.** — Les dépenses afférentes à ces services sont presque complètement à la charge du Gouvernement. En ce qui concerne l'assurance contre les accidents, la charge pèse exclusivement sur les employeurs. Pour les cotisations y relatives, voir le Rapport 1956.

**108. Personnel des services sociaux.** — En plus des informations contenues dans les Rapports précédents, on trouvera dans d'autres parties de ce Rapport des renseignements sur l'intensification de la formation du personnel destiné aux services sociaux, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

## VI. NIVEAUX DE VIE

**109. 1. Généralités.** — Les conditions du Territoire obligent encore la plus grande partie de la population à vivre suivant un cycle d'économie naturelle, bétail-terre (v. n° 42.1), qui lui fournit ses moyens essentiels de subsistance.

Pour un examen plus complet de cette question, on se référera aux Rapports 1952 et 1953.

**109. 2. Produits alimentaires.** — La majorité de la population obtient les produits alimentaires d'origine animale ou végétale par le travail des membres de chaque groupe familial. Le résultat de ce travail est fortement lié au cours des saisons et aux variations des précipitations.

Les populations pastorales et agricoles ont eu, en général, de bonnes possibilités de consommation du produit de leur activité. Il en est de même pour tout le restant de la population sédentaire, qui vit d'activités dépendantes ou indépendantes.

La consommation d'autres produits a été supérieure à celle des années précédentes, ainsi qu'il ressort du tableau suivant, qui donne les chiffres d'importation pour chaque année, comparés à la moyenne des importations pour la période 1945-1949 (en tonnes).

MARCHANDISES	1945-49 moyenne	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Cosses de café.....	162	322	614	481	517	714	455	714	796
Thé.....	79	413	340	347	296	439	569	477	549
Sucre (produit et importé)	3.612	8.327	9.093	7.120	9.844	11.126	9.386	10.263	11.734
Epices.....	114	146	157	180	162	163	292	209	146
Pâtes alimentaires.....	136	477	727	487	609	659	842	682	902
Farine de blé.....	854	5.316	4.471	2.962	2.973	3.834	3.894	3.227	3.493
Riz.....	106	2.145	893	1.217	1.563	3.679	5.003	1.972	3.185
Doura.....	1.414	588	379	260	(a) 911	1.561	(b) 823	(c) 467	39

(a) 41 t. ont été exportées. — (b) 737 t. ont été exportées. — (c) 1.622 t. ont été exportées.

**109. 3. Vêtements et chaussures.** — Pour tous les articles vestimentaires, l'indice de consommation ne peut être recherché qu'indirectement, en se basant sur les importations des filés et des tissus de coton qui servent à leur confection. Voici les chiffres concernant ces importations (en milliers de yards).

Produits textiles de coton	1955		1956		1957		1958	
	yards	quintaux	yards	quintaux	yards	quintaux	yards	quintaux
Filés bruts blanchis et teints	—	1.665	—	1.999	—	1.416	—	27.196
Tissus bruts importés.....	2.295	3.458	1.257	1.834	2.442	3.731	3.771	6.021
Tissus bruts produits.....	1.512	—	1.210	—	971	—	(1)	—
Tissus blanchis.....	488	505	597	505	973	1.018	1.341	1.513
Tissus de couleur et teints..	4.288	4.350	4.525	4.041	4.670	4.542	3.175	3.893
Tissus imprimés.....	900	784	1.011	858	1.651	1.388	849	784

En ce qui concerne les chaussures, il faut signaler la demande croissante des différents types.

**109. 4. Logements.** — Voir les renseignements fournis dans les Rapports 1952 et 1953.

**109. 5. Nombres-indices.** — Le calcul des nombres-indices des variations du coût de la vie est effectué par le Service de Statistique sur la base des consommations considérées comme « représentatives », mentionnées à l'annexe XVI, soit pour la famille autochtone, soit pour l'Européen adulte (limitées pour ce dernier à l'alimentation).

(1) La Manufacture n'a rien produit.

**Nombres-indices pour une famille-type autochtone.** - Voici les données qui ont pour base les dépenses du mois d'avril 1950 (=100):

CHAPITRES	Décembre 1951	Décembre 1952	Décembre 1953	Décembre 1954	Décembre 1955	Décembre 1956	Décembre 1957	Décembre 1958
Alimentation .....	101,87	119,68	109,25	124,85	123,71	112,25	105,51	121,98
Habillement .....	141,07	138,04	141,77	134,16	123,99	117,86	133,07	142,24
Logement .....	216,67	216,67	216,67	250,00	339,33	417,67	374,33	420,67
Cuisson des alim. et éclairage .....	148,48	131,52	130,30	129,09	129,09	129,09	154,55	208,48
Autres consommations	162,58	161,77	166,77	161,29	161,29	159,35	171,94	224,84
Indice total...	115,86	128,10	120,65	132,95	134,98	128,97	125,43	146,34
Indice total moyen de l'année .....	118,38	124,88	125,60	128,57	129,33	137,21	127,17	138,55

**Nombres-indices pour l'alimentation d'un Européen.** - En prenant comme base la dépense d'avril 1950 (=100), les indices pour quelques mois sont les suivants:

M O I S	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Avril .....	113,69	116,20	122,38	120,07	119,05	133,15	128,02	131,82
Août .....	113,62	115,62	118,76	120,31	121,67	124,91	127,80	128,60
Décembre .....	115,12	114,65	120,71	121,10	122,37	123,19	129,26	129,62
Indice total moyen de l'année .....	112,84	116,77	119,83	120,77	121,00	125,80	127,31	129,28

**110. Mesures pour élever le niveau de vie.** - La ligne de conduite qui a été adoptée dans les divers secteurs économiques et sociaux, pour élever le standard de vie, est exposée dans le Rapport 1955; voir également les nos 45.3, 45.4 et 119.

Pour les mesures concernant le logement, on renvoie au para. 45.3 A 4, B 1 et 142.

## VII. - SANTE PUBLIQUE

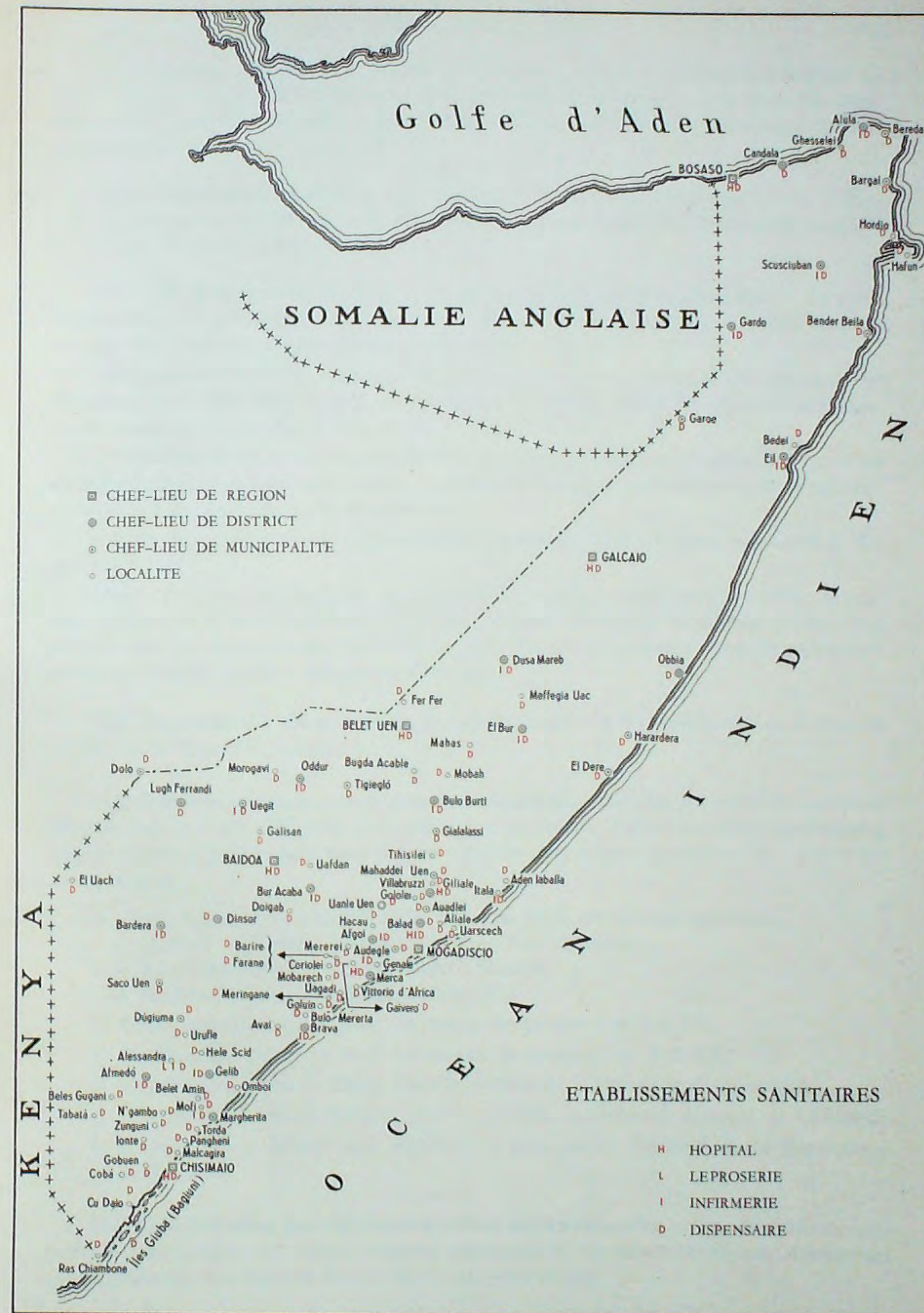
### a) SITUATION GENERALE - ORGANISATION.

#### 111. 1. Aperçu de la situation sanitaire et programmes des services de Santé.

La situation sanitaire a été, dans l'ensemble, satisfaisante.

Il n'y a eu aucun épisode épidémique ni endémique de maladies à caractère pestilentiel, telles qu'elles sont définies par la nomenclature internationale.

Grâce au contrôle constant exercé sur le plan national aussi bien qu'international, l'évolution des divers groupes de maladies infectieuses a suivi une courbe descendante; on peut considérer que les épisodes de paludisme épidémique accompagnés d'un taux élevé de mortalité ont désormais disparu, et que les foyers d'infection mixte, grippe et infection pulmonaire, sont limités, tant du point de vue de leur extension que de celui de leur gravité; les maladies vénériennes diminuent continuellement; par contre, l'action prophylactique et la lutte contre la diffusion des infections intestinales et de la bilharziose n'ont donné que de faibles résultats.



Les autorités sanitaires, en étroite collaboration avec les Agences spécialisées de l'O.N.U., cherchent à utiliser de la façon la plus efficace les moyens dont elles disposent, dans la lutte contre le paludisme; elles entreprendront bientôt une campagne antituberculeuse sur un plan national (v. n. 117, 2).

**111. 2. Législation sanitaire.** – On applique toujours la législation sanitaire en l'adaptant aux exigences locales et aux dispositions internationales. Le Règlement sanitaire est encore en cours d'élaboration.

**111. 3. Progrès accomplis dans le domaine de la santé et de l'hygiène.** – En 1958, des travaux de construction et de réparation ont été effectués pour un montant total de 927.000 So., dont les principaux ont été les suivants:

– reconstruction et aménagement des hôpitaux de Brava, Merca, Gelib, Bosaso et des dispensaires d'Afgoï, Bur Acable, Lugh Ferrandi, Urufle, Garoe, et d'autres établissements sanitaires de la Migiurtinia et du Mudugh;

– agrandissement et aménagement des pavillons des hôpitaux De Martino (pour les maladies mentales et l'ophtalmologie), Rava et Forlanini, et aménagement du dispensaire principal et du D. C. M. S., à Mogadiscio;

– entretien ordinaire et extraordinaire d'autres établissements sanitaires à Mogadiscio.

Dans le domaine de l'hygiène, une nouvelle impulsion a été donnée au service de contrôle médical de la Municipalité de Mogadiscio, et en se basant sur les mêmes critères, aux services des municipalités de l'intérieur du pays; l'assistance avant et après les naissances, ainsi que dans les écoles, a été encore intensifiée.

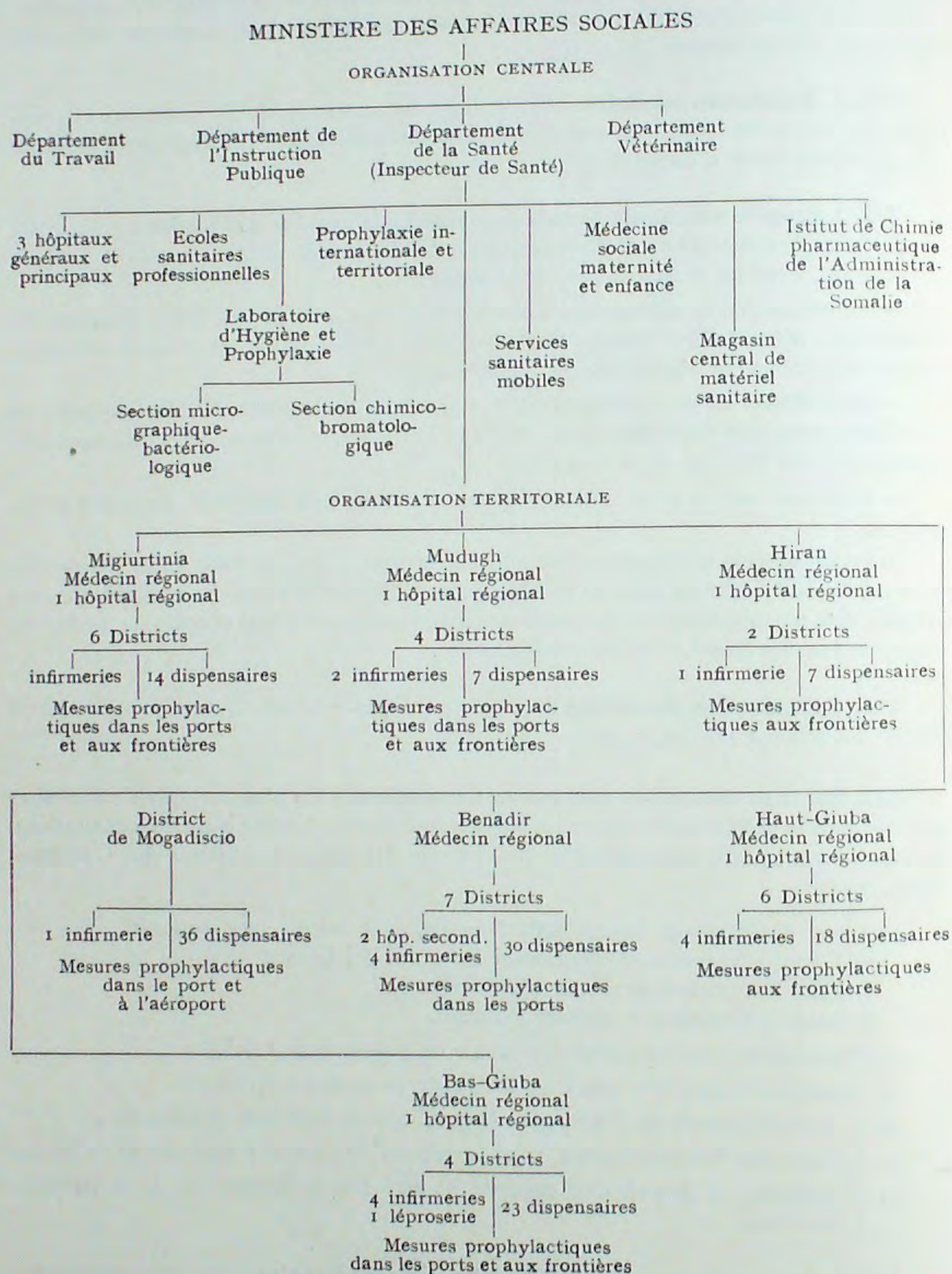
**112. Organisation du service de Santé publique.** – L'organisation de ce service est décrite au schéma III, page 108.

**113. Services sanitaires non gouvernementaux.** – En plus des activités sanitaires décrites dans le n° 88 et exercées par les Missions religieuses, il existe d'autres organisations, non-gouvernementales mais soumises au contrôle des organes sanitaires du Gouvernement; ce sont:

- 1) Cassa Assicurazioni Sociali della Somalia, avec ses diverses sections:
  - a) Istituto Nazionale Assicurazioni Infortuni sul lavoro;
  - b) Ente Nazionale Previdenza Addetti Statali;
  - c) Istituto Nazionale Assistenza Malattie.
- 2) Organisation sanitaire pour les camps de prospection A.G.I.P.
- 3) Organisation sanitaire pour les camps de prospection ROGER
- 4) L'Ordre Souverain de Malte, pour la gestion de la léproserie d'Alessandra
- 5) L'Ordre des Fatebenefratelli, pour la gestion de l'hôpital régional de Chisimaïo
- 6) Dispensaire, à Mogadiscio, organisé et géré par le Consulat de la République Arabe Unie.

**114. Collaboration avec les organisations internationales.** – Les conventions sanitaires internationales sont rigoureusement appliquées et les informations sont transmises périodiquement aux bureaux intéressés et aux pays voisins.

SCHÉMA III. - Organisation du service de Santé publique



La collaboration a été très intense avec l'O.M.S. et l'U.N.I.C.E.F., qui fournissent leur aide aux organes de la Santé de la Somalie pour la réalisation de campagnes sanitaires (campagne antipaludéenne, programme d'alimentation supplémentaire et programme pour les écoles sanitaires) qui seront réalisées très prochainement.

De nombreuses missions ont été effectuées dans le Territoire par des experts internationaux; des experts et fonctionnaires de la Somalie ont participé à l'activité des organismes internationaux: voir à ce sujet, le para. 4.

En outre, plusieurs médecins ont visité les installations sanitaires et l'Ecole de médecine d'Asmara; ils ont participé à des discussions sur les problèmes sanitaires, auprès du Bureau Régional de l'O.M.S., à Alexandrie, ainsi qu'à la Réunion régionale de la F.A.O.

**115. Conseil de Santé.** - Cet organe consultatif traitant des questions sanitaires est présidé par le Ministre des Affaires Sociales et composé de médecins, de spécialistes en matière sanitaire et d'autres personnalités somalies.

**116. Dépenses relatives à la Santé publique.** - Ces dépenses se sont élevées, au cours de l'année 1958, à 9.549.958 So.: les principales sont les suivantes:

- a) personnel sanitaire somali: 2.267.902 So.;
- b) fonctionnement des établissements sanitaires: 3.272.100 So.;
- c) achat de médicaments et de matériel: 1.194.000 So.;
- d) hygiène, prophylaxie et médecine sociale: 361.300 So.;
- e) campagne antipaludéenne: 450.000 So.;
- f) construction et entretien des établissements sanitaires: 927.000 So.;
- g) services vétérinaires, protection du bétail, Institut pour la préparation des sérums et vaccins: 410.000 So.

Le montant total représente 10,7 % des dépenses ordinaires des budgets 1958.

Il convient d'ajouter à ces dépenses la contribution fournie par le F.I.S.E. pour la campagne antipaludéenne, comprenant des véhicules, du matériel et des désinfectants pour un montant total d'environ 238.000 So.

Pour les recettes sanitaires, voir le n° 120.

b) SERVICES MEDICAUX.

**117. Etablissements et services sanitaires.** - Le nombre et la répartition des établissements sanitaires figurent au schéma III, p. 108 et à l'Annexe XIX.

On trouvera, ci-après, quelques données complémentaires illustrant l'activité exercée dans le domaine social.

1) *Lutte contre le paludisme.* - La lutte a été étendue et intensifiée, selon les suggestions fournies par le Prof. G. Giglioli, de l'O.M.S., qui avait visité la Somalie en juillet 1957. L'action contre l'anophèle adulte basée sur l'emploi d'insecticides à action résiduelle (DDT, Dialdrin et B.H.G.) a été conduite selon la méthode consistant à recouvrir totalement les zones malariques, ou que l'on suppose telles, et a été effectuée à un rythme redoublé, c'est-à-dire tous les 6 mois. Cette action qui, pour le moment, sert de contrôle, facilitera l'application des programmes futurs.

Les chiffres figurant à l'Annexe XIX, au tableau 52, illustrent cet accroissement de la lutte contre le paludisme.

On a également renforcé le système de lutte contre le paludisme par l'emploi de produits chimiothérapeutiques modernes (en particulier: 4-amino-chinoléniques) avec une préférence pour l'action thérapeutique, et avec des applications préventives. Les médicaments ont été fournis aussi bien par le Gouvernement que par le FISE.

2) *Lutte contre la tuberculose.* – Les plans relatifs à une nouvelle campagne antituberculeuse en sont à un stade avancé; le début de cette campagne, qui s'effectuera également avec la collaboration de l'O.M.S. et de l'UNICEF, est prévu pour le mois de juillet 1959; une partie des fonds nécessaires seront fournis par une nouvelle émission de timbres-postes avec surtaxe, commémoratifs de la campagne.

3) *Lutte contre les maladies vénériennes.* – Grâce à l'organisation de services de dépistage et à une forte consommation de médicaments appropriés, on a pu enregistrer une amélioration progressive de la situation. Au cours de l'année, la consommation de PAM a été considérable en flacons de 3.000.000 U. I..

4) *Lutte contre la lèpre.* – Le nombre des malades isolés dans la léproserie d'Alessandra était de 212 au 31 décembre. Une réorganisation des services contre la lèpre est prévue; les règlements en vigueur seront modifiés, les méthodes de traitement dans les dispensaires et à domicile seront renforcées et on favorisera la réintégration dans la communauté des lépreux récupérables.

5) *Lutte contre le trachome.* – La surveillance exercée continuellement, surtout parmi les écoliers, a permis d'obtenir d'importants résultats: à Mogadiscio, le nombre des classes pour élèves atteints de trachome est passé de 12 à 3.

6) *Lutte contre la bilharziose.* – Une enquête sur base nationale est en cours de préparation, afin de recueillir les éléments épidémiologiques et statistiques nécessaires à l'organisation d'une campagne.

**118. Institutions de recherches.** – Ce sont: 1) la Société de médecine et d'hygiène tropicale; 2) le Laboratoire d'hygiène et de prophylaxie, avec les sections de médecine et de chimie; 3) l'Institut pour la préparation des sérums et vaccins; 4) le Centre d'études de la Marine militaire et de l'« Istituto di malarologia Marchiafava ».

**119. Hygiène maternelle, infantile et scolaire.** – Tous les services d'hygiène maternelle, infantile et scolaire se sont développés, grâce à l'activité des nouvelles sages-femmes et des assistants sociaux, engagés par les services de Santé, qui exercent une action éducative dans le domaine de l'hygiène.

Tous les élèves des écoles sont soumis à des visites médicales périodiques, dans le but de dépister les cas de maladies contagieuses.

On a poursuivi la distribution de lait en poudre et d'huile de foie de poisson, fournis par l'UNICEF et venant s'ajouter à d'autres aliments de production locale, pour constituer une alimentation supplémentaire. C'est ainsi que beaucoup d'écoliers, d'enfants et de femmes ont pu en bénéficier.

**120. Gratuité des services sanitaires.** – L'assistance sanitaire concernant les maladies sociales est complètement gratuite. Pour les autres prestations sanitaires, on prévoit le paiement de quote-parts modestes qui, au cours de l'année, ont atteint un montant d'environ 359.881 So.; elles font partie des recettes du Territoire, et représentent le 3,8 % environ des dépenses effectuées (voir le n° 116). Les indigents sont exonérés de tout paiement.

**121. Titres professionnels sanitaires.** – Voir les Rapports 1957 et précédents.

**122. Nombre et distribution du personnel sanitaire.** – Le recrutement et la formation du personnel sanitaire font l'objet de soins particuliers (v. n° 131). L'importance et la répartition de ce personnel figurent à l'annexe XIX.

c) HYGIENE PUBLIQUE.

**123. Hygiène du milieu.** – L'hygiène des centres habités est confiée aux municipalités, qui disposent du personnel sanitaire du Gouvernement.

Le Bureau d'hygiène de Mogadiscio a exercé une activité considérable qui peut se résumer comme suit: 3.089 vaccinations, en vertu des dispositions internationales; 2598 certificats médicaux; 25.829 sérums, diagnostics et prophylaxies diverses; 1.582 analyses d'aliments et de boissons; 801 citations en matière sanitaire; 879 cas constatés de maladies infectieuses; 84.269 inspections et constatations sur les lieux; 1.091 désinfections et désinfectations; 96.898 contrôles de denrées; 66.281 kg. d'aliments détruits.

**124. Ravitaillement en eau.** – Le ravitaillement en eau potable représente en Somalie le problème le plus difficile à résoudre. Le creusage de puits et la construction de bassins pour recueillir l'eau de pluie ont contribué à améliorer la situation également du point de vue hygiénique.

Dans le cadre du programme de forage des puits, un aqueduc a été construit et, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, il fournit à la ville de Merca une eau potable, abondante et très bonne, qui provient des dunes voisines. Un autre aqueduc a été construit à Baïdoa. (Voir également les paras. 45.3 et 78).

**125. Contrôle des aliments.** – Les denrées alimentaires sont soumises à un contrôle sanitaire normal, à partir des centres de récolte et d'importation jusqu'à ceux de préparation et de distribution (voir le n° 123).

**126. Lutte contre les insectes.** – Voir le n° 117 et le Rapport 1957.

d) FREQUENCE DES MALADIES.

**127. Morbidité.** – Les tableaux de l'Annexe statistique XIX permettent d'évaluer la morbidité, sur la base des cas observés par les médecins dans les hôpitaux et autres établissements sanitaires. Ils ne permettent cependant pas de déterminer un indice de morbidité se référant à la population totale.

Pour de plus amples détails, on renvoie le lecteur aux Rapports précédents, étant donné qu'il n'y a pas eu de modification dans le cadre de la morbidité du milieu.

**128. Mortalité.** – L'annexe XIX fournit le nombre des décès enregistrés dans les hôpitaux.

La diffusion des mesures hygiéniques et sanitaires, ainsi que l'amélioration du standard de vie ont favorisé la natalité et réduit la mortalité infantile et la mortalité générale.

**129. Statistiques sanitaires.** – Tous les chiffres figurant à l'Annexe XIX ont été établis sur la base de règles uniformes. Il en a été de même quant à leur classification, qui présente cependant une précision moins grande, dans les cas où le diagnostic ne peut être établi par un médecin.

## e) MESURES PREVENTIVES.

**130. Dispositions générales.** — Les dispositions prévues par les règlements sanitaires internationaux sont appliquées dans tout le Territoire. En plus de l'observation des règlements inhérents aux mesures préventives concernant les maladies de la nosologie normale de la Somalie, un contrôle particulier est effectué à l'arrivée et au départ de tous les voyageurs.

## f) FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL SANITAIRE ET ENSEIGNEMENT.

**131. Formation du personnel sanitaire auxiliaire et cours professionnels.** — Au cours de l'année, 35 assistants sanitaires et sociaux ont été envoyés en Italie pour s'y perfectionner; ils sont destinés à remplir, comme « aides sanitaires », des fonctions qualifiées.

Cinq sages-femmes et infirmières sont rentrées en Somalie au mois d'octobre, après avoir suivi, pendant un an et demi, des cours en Italie pour assistantes sanitaires et sociales, bénéficiant pour cela d'une bourse d'études de l'O.M.S.

Au 31 décembre 1958, les étudiants somalis qui suivent en Italie les cours de la Faculté de Médecine sont au nombre de 18 (parmi ceux-ci, 1 est inscrit à la dernière année, 2 à la première; les autres suivent les cours des années intermédiaires); 4 poursuivent leurs études de médecine vétérinaire et 1 celles de pharmacie.

Les cours professionnels destinés au personnel sanitaire auxiliaire sont en Somalie, les suivants: 1) cours de formation pour infirmiers (1 année); 2) cours pour sages-femmes (2 ans); 3) cours pour assistants sanitaires (2 ans); 4) cours pour assistants sociaux (2 ans); 5) cours pour techniciens (de laboratoire, radiologues, etc.).

Le tableau suivant fournit un aperçu de l'activité des écoles professionnelles sanitaires de Mogadiscio.

COURS DE SPECIALISATION	1958		
	Elèves admis aux cours	Elèves admis aux examens	Elèves reçus
Sages-femmes 1 <sup>ère</sup> année .....	36	34	20
Sages-femmes 2 <sup>ème</sup> année .....	14	14	12
Assistants sociaux 1 <sup>ère</sup> année .....	10	10	8
Assistants sociaux 2 <sup>ème</sup> année .....	8	8	6
Assistants sanitaires infirmiers 1 <sup>ère</sup> année .....	32	31	29
Assistants sanitaires infirmiers 2 <sup>ème</sup> année .....	17	17	17
Infirmiers .....	113	99	72
TOTAUX...	230	213	164

Les 27 techniciens (12 pour laboratoires, 5 de radiologie et 10 de chimie) en service dans les divers laboratoires du Gouvernement, sous la conduite de dirigeants italiens, ont accomplis des progrès. On envisage l'organisation, pour ce personnel, de cours de spécialisation qui devraient débiter en 1959, avec le concours de l'O.M.S.

**132. Propagande sanitaire.** — Une propagande constante est effectuée, à travers la radiodiffusion, en vue de répandre les normes hygiéniques, ainsi que par la presse. Des cours d'hygiène sont organisés dans les divers types d'écoles.

## g) ALIMENTATION.

**133. Situation générale.** — Pour la plus grande partie de la population, le régime alimentaire varie selon les possibilités agricoles et pastorales. Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année, la sécheresse — bien que n'ayant pas provoqué de disette — a cependant causé des dommages aux populations de certaines régions.

**134. Produits alimentaires essentiels.** — Le lait (avec le beurre fondu, comme produit secondaire), la viande, les céréales (doura, maïs, haricots) constituent l'alimentation essentielle du Somali.

**135. Mesures d'ordre alimentaire.** — L'assistance alimentaire à caractère sanitaire s'est effectuée dans les limites normales.

## VIII. — STUPEFIANTS

**136. Législation.** — Voir les Rapports 1957 et 1953.

**137. Intoxiqués.** — Il n'existe pas de formes d'intoxication par stupéfiants. L'ord. n° 3 du 5 janvier 1956 interdit l'importation, le transit et la détention des feuilles et de la pointe des rameaux de *qât*, stupéfiant qui trouverait certainement des consommateurs.

**138. Importation de stupéfiants.** — Les stupéfiants importés au cours de 1958, pour usage pharmaceutique, sont les suivants: codéine phosph. 650 gr.; néphédine, 1.000 fioles de 0,10 gr.; narcobasine 3.000 fioles de 0,02 gr.

## IX. — MEDICAMENTS

**139. Importation et production locale.** — La plupart des médicaments et des substances nécessaires à leur confection sont importés. La fabrication et la vente des médicaments sont soumises aux dispositions du Règlement sanitaire italien de 1934, qui a été maintenu en vigueur par l'ord. n° 7 du 12 avril 1950.

L'Institut de chimie pharmaceutique de la Somalie a produit, au cours de l'année 1958, 2.254.000 fioles, 4.000 flacons et 2.192.000 comprimés de médicaments, confectionnés avec des matières premières italiennes et étrangères.

L'équipement de l'I.C.F.A.S. a été complété d'un distillateur électrique et d'un appareil compresseur.

Le Dépôt central du matériel sanitaire s'occupe de la distribution des médicaments à toutes les institutions sanitaires du Gouvernement.

## X. — ALCOOLS ET BOISSONS FERMENTEES

**140. Contrôle sur l'alcool et les boissons alcooliques.** — A l'Annexe VII sont indiquées les boissons alcooliques importées.

Pour les plus amples renseignements, voir le Rapport 1957.

**141. Droits fiscaux.** – L'annexe V fournit les données relatives aux droits d'importation et à la taxe de fabrication sur les boissons alcooliques.  
Pour de plus amples renseignements, voir les Rapports précédents.

**XI. – LOGEMENTS, URBANISME ET AMENAGEMENT DES CAMPAGNES**

**142. Législation. Matériaux de construction. Mesures prises dans le domaine des logements.** – En ce qui concerne la législation et les matériaux de construction, voir le Rapport 1956, ainsi que les n° 142.1 et 142.2 du Rapport 1953.

L'assainissement de certains quartiers de Mogadiscio a pris un essor encore plus grand et l'on a enregistré un accroissement sensible dans le domaine du bâtiment, grâce aux initiatives privées.  
Voir le n° 45.3 A 4 et B 1.

**XII. – PROSTITUTION**

**143. Absence du problème et mesures prophylactiques.** – Voir les Rapports précédents.

**XIII. – ORGANISATION PENITENTIAIRE**

**144. Les délits.** – D'après les statistiques relatives aux délits jugés au cours de l'année, une légère diminution a été enregistrée. Les délits contre la propriété et les personnes sont les plus fréquents.

**145. Les services.** – En ce qui concerne les services pénitentiaires, la surveillance des établissements pénitentiaires, le type et le nombre de ces établissements, l'assistance spirituelle, etc., voir les Rapports précédents.

Le personnel affecté aux services des prisons comprend: un inspecteur-chef, 3 inspecteurs, 2 sous-inspecteurs, 8 sergents-chefs, 13 sergents, 34 agents-chefs, 120 agents et 6 gardiennes pour les femmes détenues.

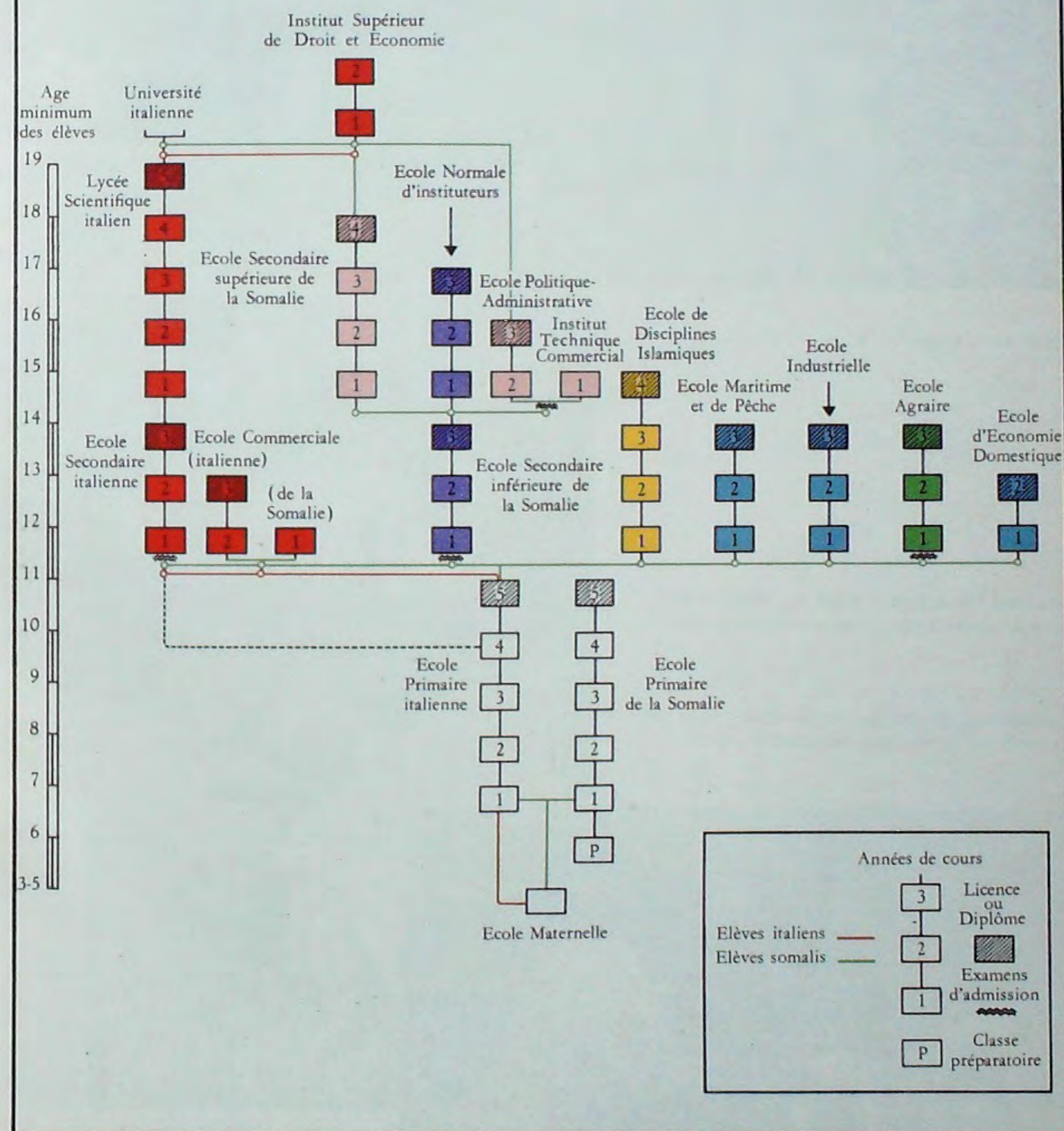
**146. Le travail dans les prisons.** – On renvoie le lecteur aux Rapports précédents.

**147. Législation pénitentiaire.** – Aucune modification n'a été apportée aux dispositions contenues dans le décret n° 21 du 27 mars 1957, qui réglemente cette matière, ainsi qu'on l'avait déjà indiqué dans le précédent Rapport.

**148. Régime des prisons.** – Aucune modification n'est à signaler en ce qui concerne les conditions d'existence des détenus, qui ont déjà été décrites dans les précédents Rapports.

**149. Criminalité juvénile.** – A la fin de 1958, le nombre de jeunes délinquants, détenus pour condamnation au Centre de rééducation de Mogadiscio, était de 2 au total.  
En ce qui concerne la législation pénale relative aux mineurs, un exposé détaillé en a été donné dans le Rapport 1953.

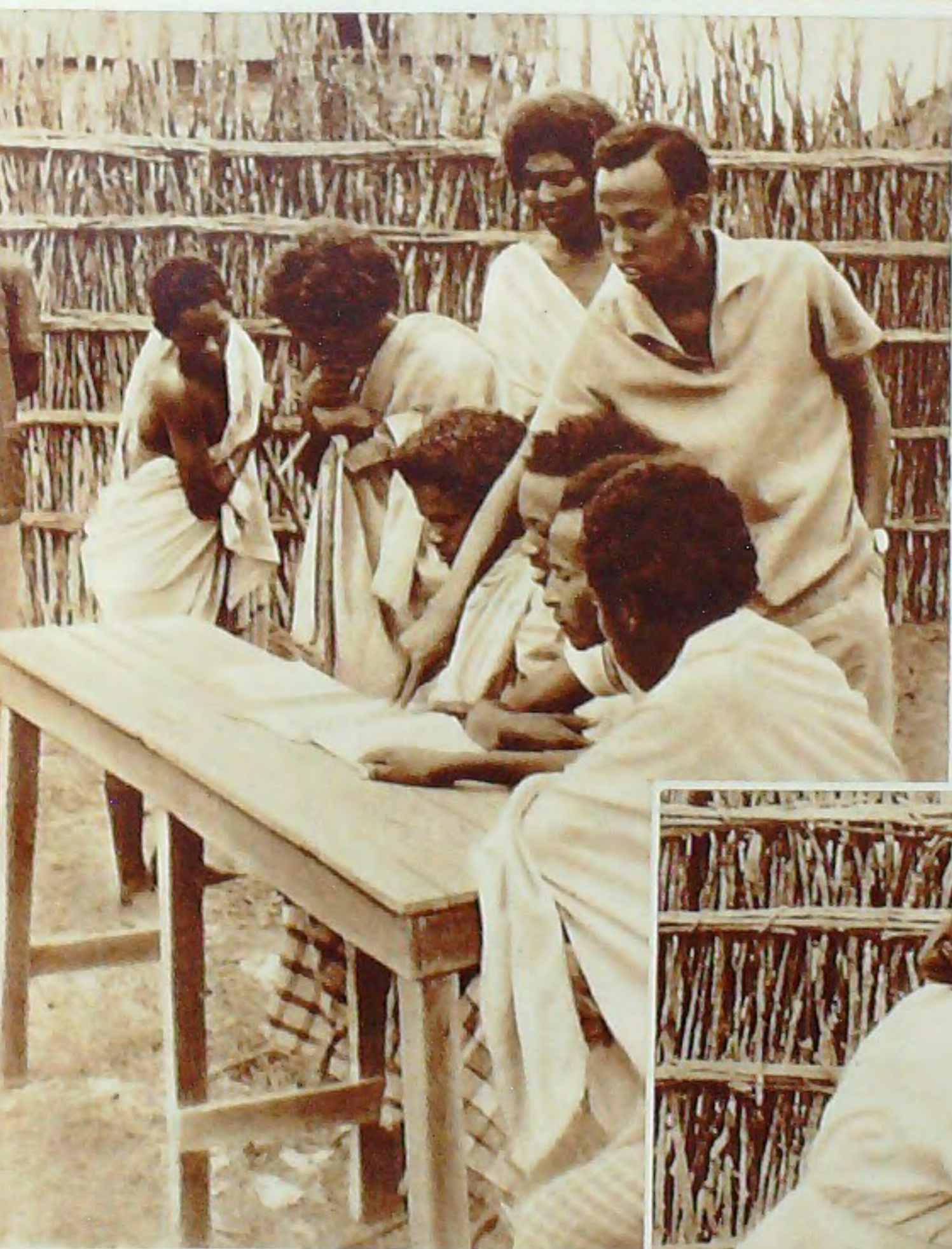
**ORGANISATION SCOLAIRE**







Siège du « Centre » du Villaggio Duca degli Abruzzi



EDUCATION DE BASE DIRIGÉE, EN COLLABORATION,  
PAR LE GOUVERNEMENT DE LA SOMALIE ET L'UNESCO

← Leçons de lecture et culture générale pour pas-  
teurs et cours de couture et broderie à Dinsor



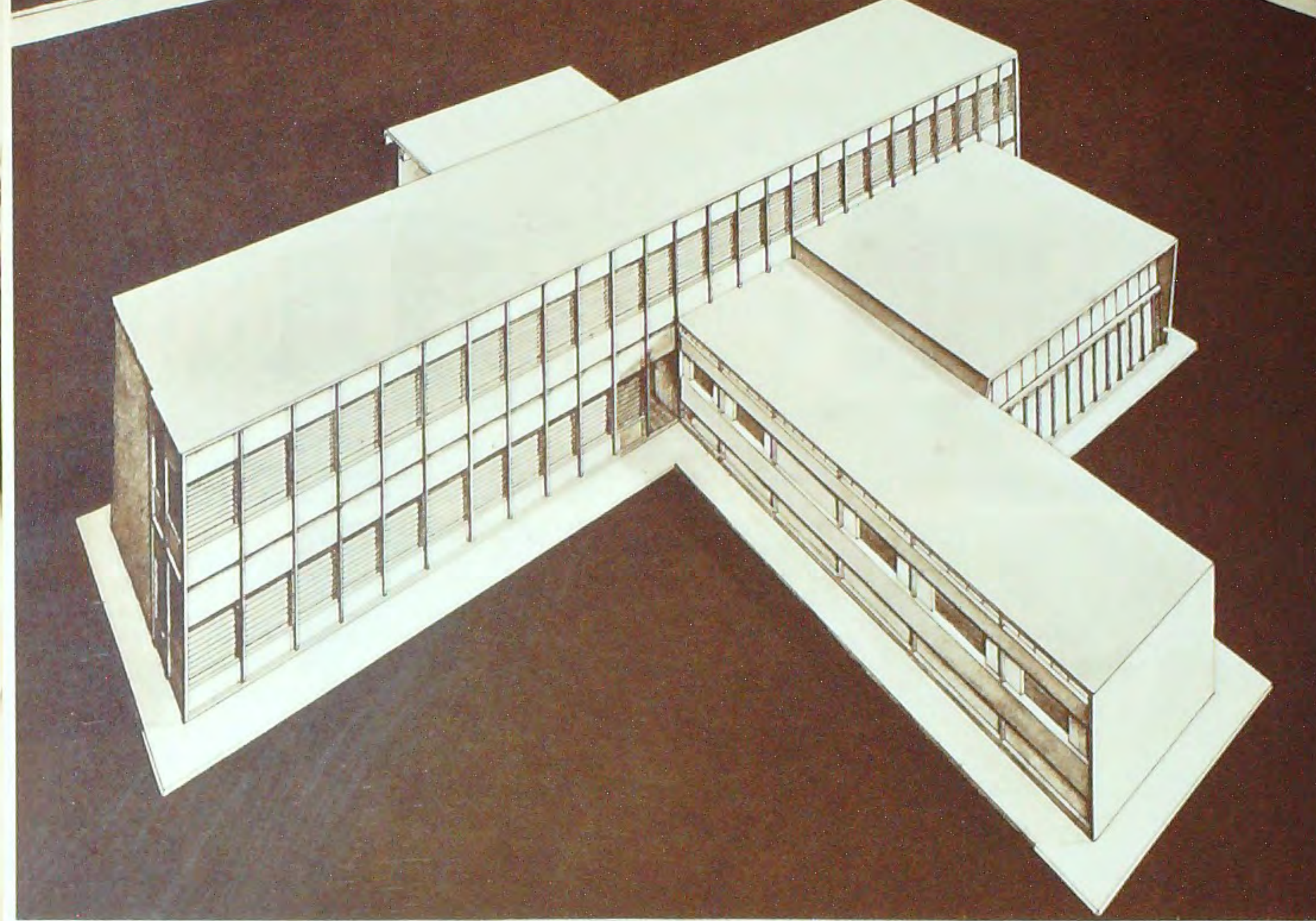


↑  
Un aide-médecin visite un pasteur  
aux environs des puits de Lac Bravaï



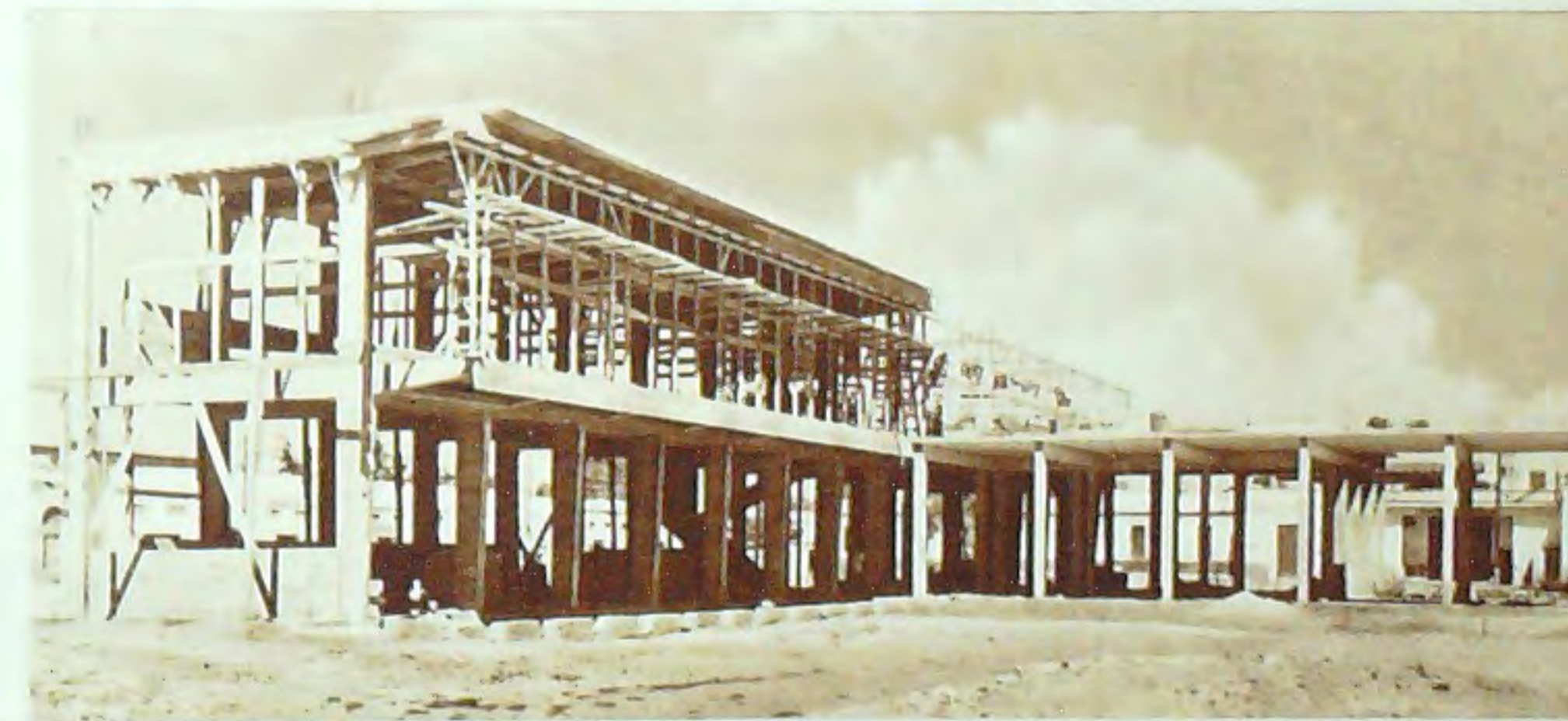
← Cours de menuiserie au « Centre » d'éducation  
de base de Dinsor

Un pasteur artisan sculpte une statuette en bois

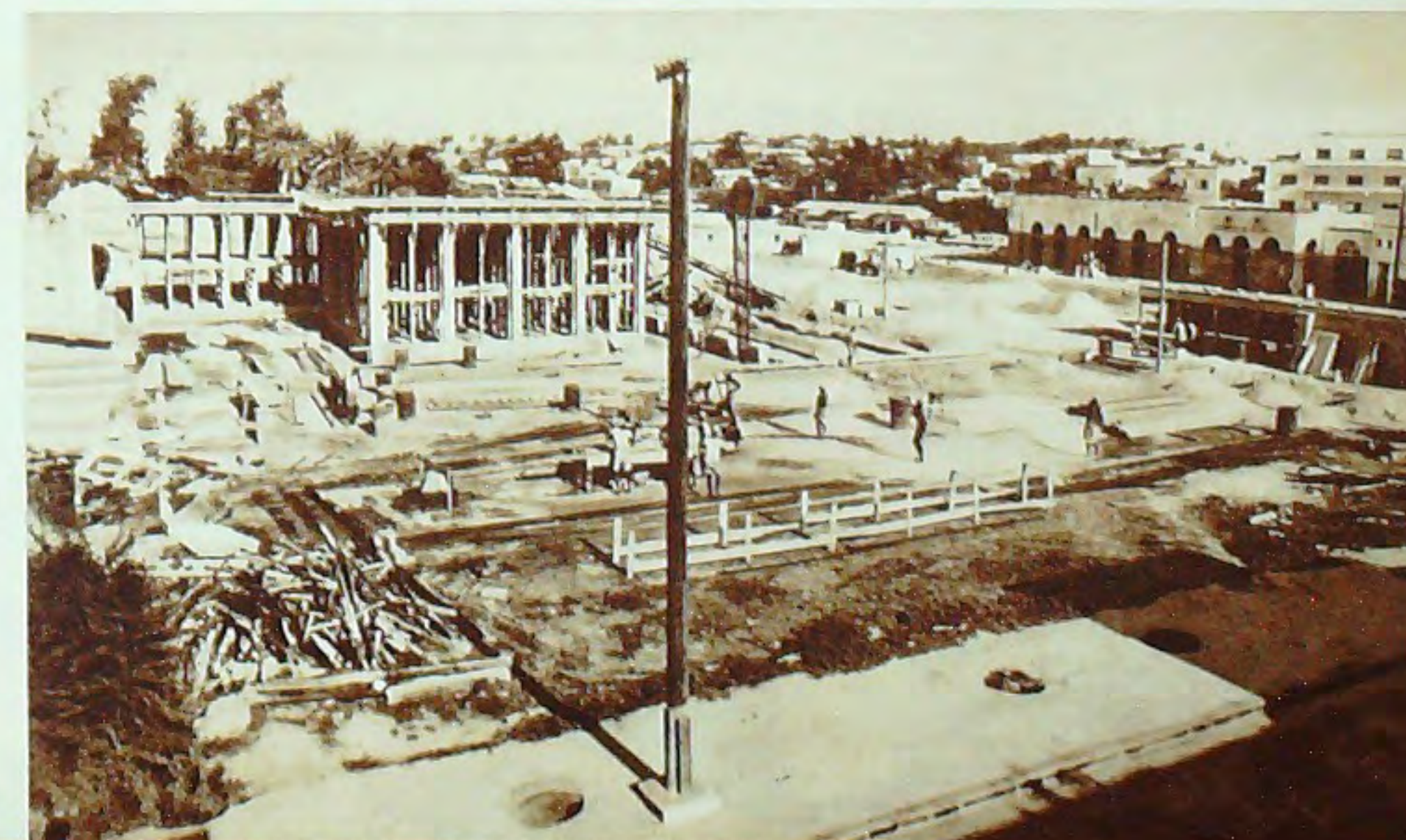


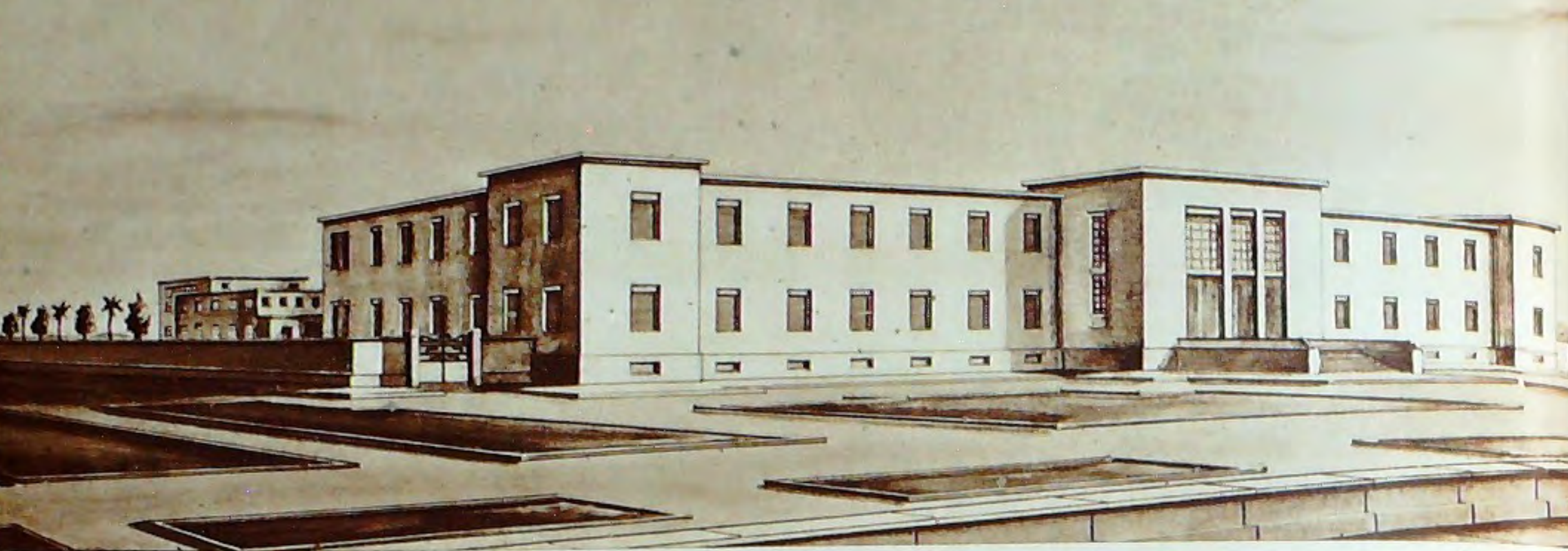
INSTITUT SUPÉRIEUR  
DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Projet



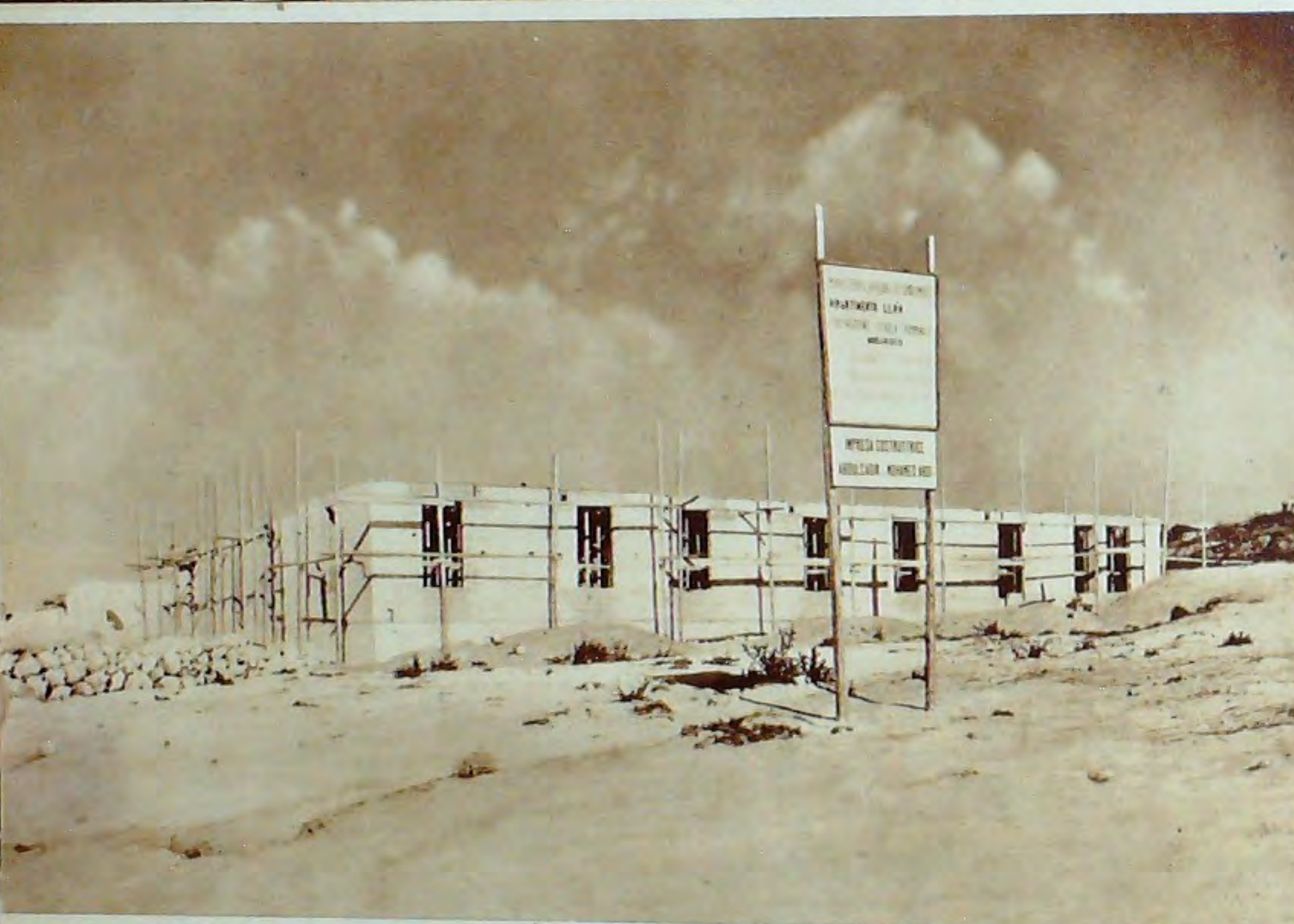
Construction en cours



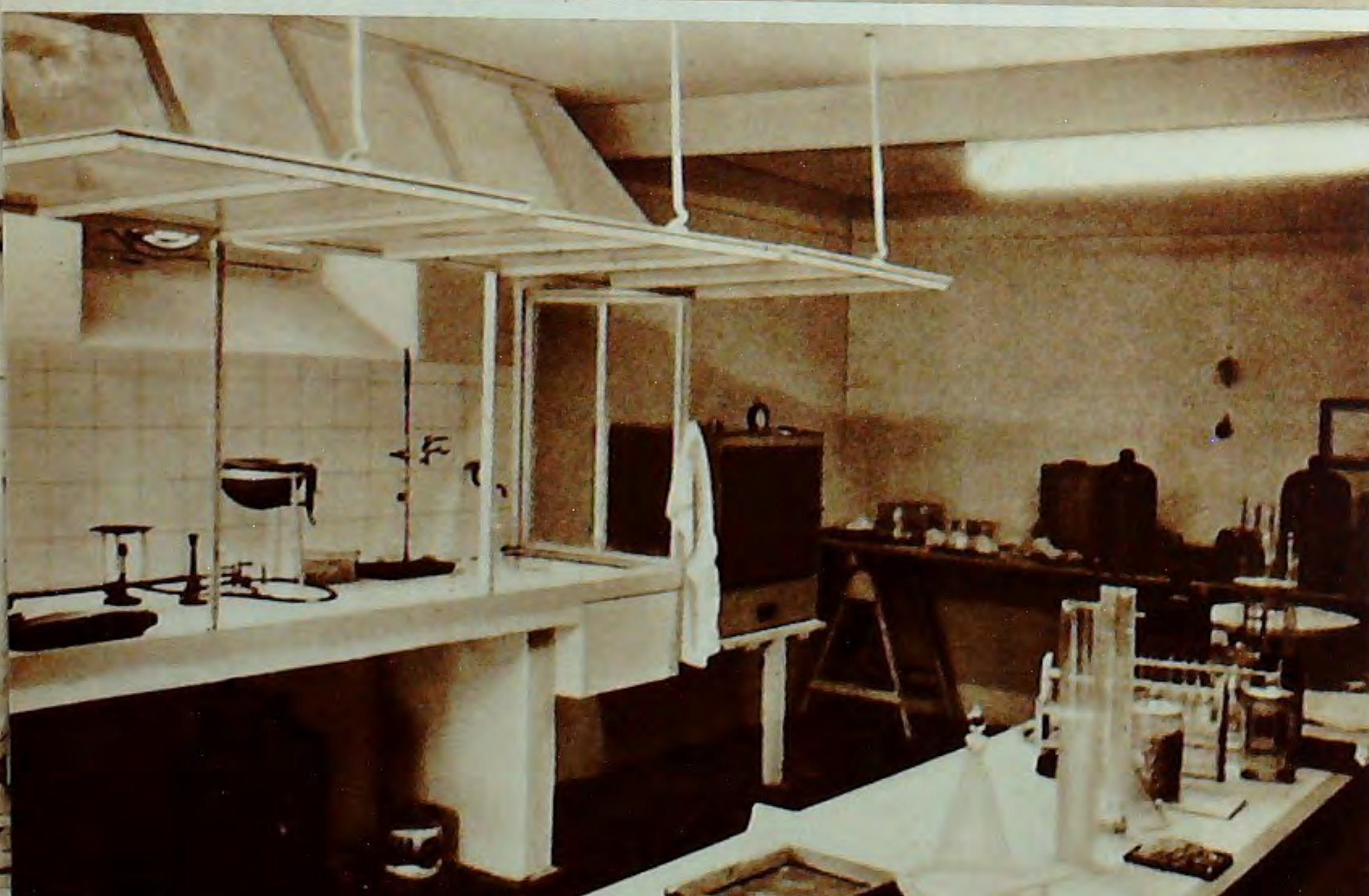


CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE POUR JEUNES FILLES À MOGADISCIO

Projet



Construction en cours confiée à une entreprise de construction somalie



Laboratoire de phytopathologie de Mogadiscio

## HUITIEME PARTIE

### PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT

#### I. - ORGANISATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

**150. 1. Législation.** - Etant donné que la législation n'a pas subi de modification dans ses grandes lignes, on renvoie le lecteur aux précédents Rapports.

Il faut cependant signaler que l'on a fixé la composition organique des Directions didactiques (décret n° 134 du 9 août 1958) et qu'un décret en cours d'enregistrement prévoit la transformation de l'Ecole de Préparation Politique et Administrative en Institut technique commercial; l'Ecole précitée, qui est entrée dans sa phase finale avec les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cours, cessera de fonctionner à la fin de l'année scolaire 1959-1960; par contre, l'Institut, qui a commencé les cours avec l'année scolaire 1958-1959, délivrera le diplôme aux premiers comptables à la fin de l'année scolaire 1962-1963.

**150. 2. Objectifs en matière d'enseignement.** - Dans le domaine de l'enseignement, l'action du Gouvernement de la Somalie vise à consolider l'organisation scolaire déjà existante. Le Gouvernement a voué des soins particuliers à la formation du personnel enseignant et à la préparation d'éléments capables d'entreprendre des études supérieures, de nature administrative et scientifique (médecins, agronomes, ingénieurs, chimistes).

Dans ce but, on s'est efforcé de développer les écoles suivantes, en renforçant et modifiant leur structure: a) l'école primaire qui, depuis 2 ans déjà, délivre le diplôme aux élèves ayant suivi le cours d'études normal d'une durée de 6 ans; b) les écoles secondaires, accueillant désormais les élèves qui ont suivi régulièrement les cours complets de l'école élémentaire et sont en mesure de suivre avec profit les programmes d'études; c) les écoles professionnelles dont le domaine d'action dans la préparation des techniciens a été élargi, du fait qu'aux Ecoles Industrielle, Maritime, d'Agronomie et d'Economie ménagère s'est ajoutée, en 1958-1959, une nouvelle Ecole d'orientation professionnelle commerciale, comprenant 3 années de cours, dont le cycle sera ainsi complété en 1961-1962.

Des soins particuliers sont réservés à l'Ecole Moyenne supérieure, dont la licence permet aux étudiants d'accéder aux études universitaires.

Il en est de même pour l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie, dont le statut, par suite de la transformation de l'Ecole de Préparation Politique et Administrative, a subi des modifications importantes et dont les élèves diplômés (19 en 1958) peuvent s'inscrire à la 3<sup>ème</sup> année de la Faculté des Sciences politiques de l'Université de Rome.

En ce qui concerne les objectifs visés en matière d'éducation de base, on renvoie le lecteur au n° 175 du présent Rapport.

**150. 3. Participation des autochtones à l'élaboration des directives en matière d'enseignement.** - L'élaboration des directives en matière d'enseignement est du ressort

du Gouvernement somali, qui s'en occupe par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Sociales. Le Département de l'instruction publique est confié à un fonctionnaire somali, assisté d'un expert italien, et les membres du Conseil scolaire central sont en grande partie des Somalis.

Les Directions didactiques dépendent de l'« Inspectorat » pour l'Instruction primaire. Les Directions suivantes ont été confiées à des Somalis: Direction didactique régionale du Benadir, Mogadiscio; Directions de Mogadiscio: Villaggio Arabo et Cardinal Massaia; Baïdoa (régionale), Chisimaïo (régionale), Bosaso et Eil. Celles du Mudugh, de l'Hiran, du Villaggio Duca degli Abruzzi, de Merca, et celle de l'école « G. Corni », de Mogadiscio, sont encore confiées à du personnel italien; l'augmentation de leur nombre, par rapport à 1957, dépend de la promotion de directeurs didactiques somalis au poste d'inspecteurs, et du départ de la Somalie de plusieurs autres directeurs bénéficiant de bourses d'études. Cependant, ces Directions bénéficient de la collaboration d'un ou de plusieurs vice-directeurs somalis et à l'école « G. Corni » se trouve une directrice-adjointe somalie.

La direction de tous les collèges gouvernementaux (orphelinat pour garçons, collège « Somalia » et collège pour instituteurs, à Mogadiscio, ainsi que le collège pour élèves des classes primaires, à Baïdoa), est confiée à un personnel somali.

Seul le Collège d'Agriculture, étant donné ses rapports étroits avec le Centre d'Agro-nomie auquel il est annexé, continue d'être dirigé par un professeur italien.

**151. Organisation du service de l'enseignement. Dépenses.** – L'organisation du service est restée la même qu'en 1957.

La planche n° 8 ci-après donne un schéma de l'organisation scolaire, et un tableau du personnel affecté à l'instruction publique figure à l'Annexe XXII.

En 1959, de nouveaux inspecteurs, des directeurs didactiques et d'école moyenne, plusieurs sous-directeurs, ainsi qu'un inspecteur scolaire pour les collèges, viendront s'ajouter aux inspecteurs de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire déjà désignés.

Pour 1958, le Gouvernement somali a consacré un montant de 2.930.326 So. au fonctionnement des écoles, des collèges et des orphelinats, à l'exclusion du personnel auquel un montant de 2.450.000 So. était destiné; 144.006 So. ont été dépensés pour le matériel scolaire; 828.264 So. pour le fonctionnement de l'instruction primaire; 390.389 So. pour les écoles pour adultes; 474.243 So. pour les écoles secondaires; 79.350 So. pour les cours de perfectionnement; 800.319 So. pour les collèges et orphelinats; 73.754 So. pour les livres et publications; 50.000 So. pour les subventions; 110.000 So., pour les études et les expériences en matière d'éducation de base et d'éducation des nomades.

Sur ce montant de 2.450.000 So. destinés aux dépenses pour le personnel, les traitements du personnel italien n'ont grevé qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, étant donné que, pendant le 1<sup>er</sup> semestre, ce personnel était payé sur le budget de l'Administration selon la répartition suivante: 87.930 So. pour l'Ecole d'orientation professionnelle à caractère industriel; 20.219 So. pour l'Ecole professionnelle Maritime et de Pêche; 71.373 So. pour les écoles moyennes de la Somalie; 28.398 So. pour l'école féminine d'économie ménagère; 14.040 So. pour le Collège professionnel d'agriculture de Genale; 311.248 So. pour l'école primaire somalie; au total 533.208 So.

En résumé, les dépenses relatives à l'instruction en faveur des Somalis ont été en 1958 de: 2.930.326 So. sur les postes concernant le Ministère des Affaires Sociales; 2.450.000 So. sur ceux du Ministère des Affaires Générales; 533.208 So. sur ceux du budget de l'Administration, pour un montant total de 5.913.708 So.

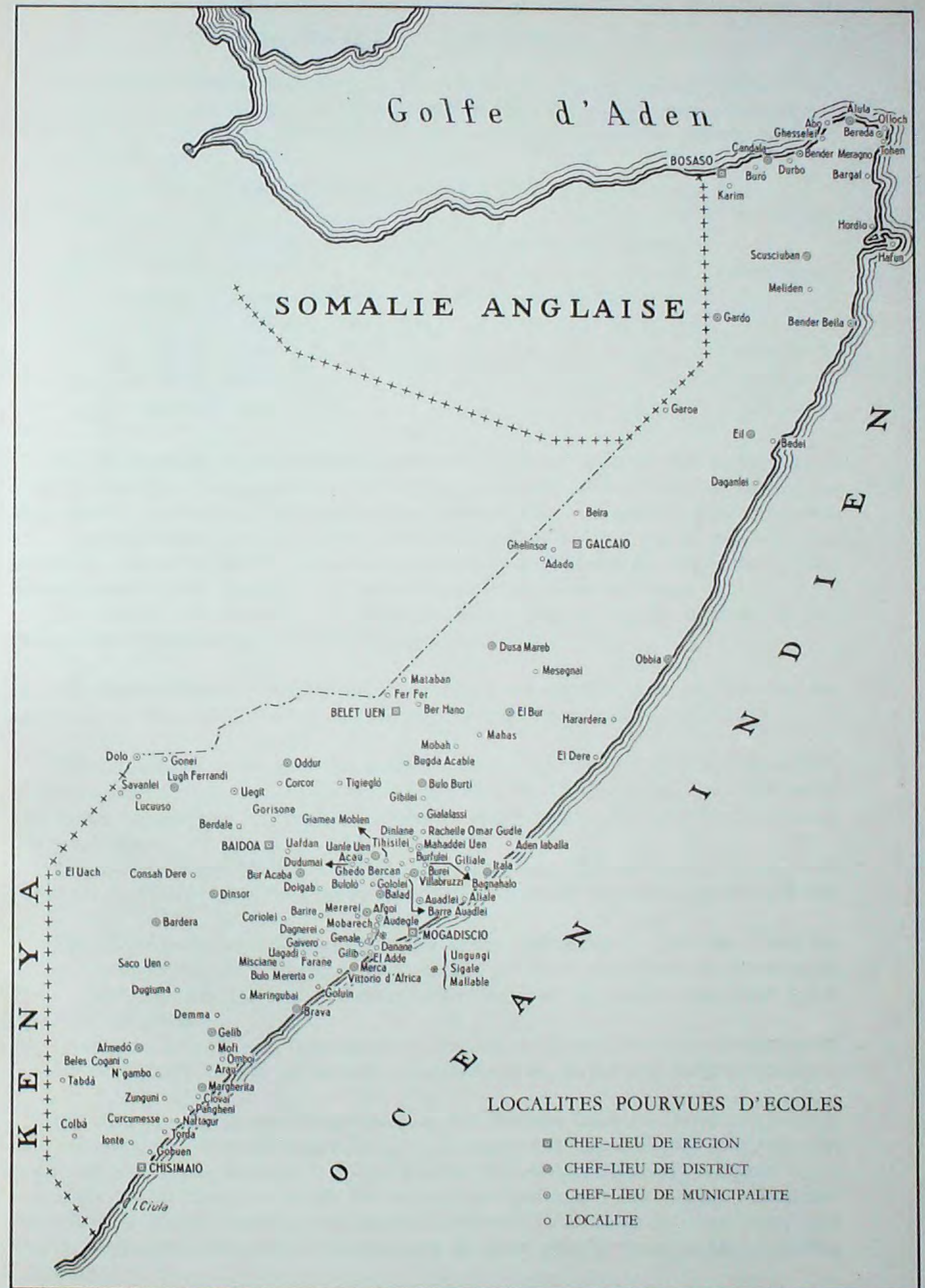


PLANCHE 10

Les prévisions budgétaires de 1959 s'élèvent à 2.251.814 So. sur les postes concernant le Ministère des Affaires Générales, pour les dépenses relatives au personnel des cadres, et de 4.110.000 So. sur les postes concernant le Ministère des Affaires Sociales, divisés comme suit:

a) dépenses pour l'ameublement, le matériel didactique et le fonctionnement des écoles .....	750.000 So.
b) dépenses de tout genre pour collèges et orphelinats; pour subventions et bourses d'études .....	1.200.000 »
c) rétributions pour charges temporaires de direction et d'enseignement; traitements du personnel italien chargé de cours dans les écoles primaires et secondaires de la Somalie.....	2.000.000 »
d) manuels scolaires.....	80.000 »
e) éducation de base .....	80.000 »

**152. Réalisation des Plans d'enseignement.** – Au cours de sa visite en Somalie en 1958, le Vice-Directeur général de l'UNESCO a annoncé l'arrivée prochaine en Somalie d'un expert, en vue de l'établissement du nouveau plan quinquennal d'enseignement.

Le plan relatif à la formation de maîtres d'éducation de base, par un cours d'études biennal, présente un intérêt particulier; il concerne les 35 élèves du collège du « Centro Villaggio Duca degli Abruzzi », qui suivent déjà le 1<sup>er</sup> cours 1958-1959.

Les résultats obtenus dans les écoles des divers types et degrés sont indiqués aux paragraphes se rapportant à ces différents genres d'écoles.

**153. Ecoles libres.** – Aucune modification n'a été apportée dans ce domaine, par rapport à ce qui avait été décrit dans le Rapport 1957; voir aussi le n. 161.

**154. Liberté de fréquenter les écoles.** – Aucune discrimination de race, de couleur ou de religion n'est faite dans les écoles du Territoire. La distinction qui existe entre « les écoles italiennes en Somalie » et « les écoles de la Somalie » est basée sur la diversité des programmes.

Les Somalis munis des titres d'études nécessaires sont libres de fréquenter les écoles italiennes dont les programmes sont fixés par le Ministère de l'Instruction publique italien.

**155. Enseignement religieux dans les écoles publiques.** – Dans les écoles somaliennes, l'enseignement de la religion musulmane fait partie du programme. De toute façon, chacun peut demander et obtenir l'exonération des cours de religion, qui n'ont aucun caractère obligatoire.

Dans les écoles italiennes, l'enseignement religieux est donné aux catholiques seulement. La plus grande liberté est assurée à tous les élèves, en matière confessionnelle.

**156. Enseignement sur l'Organisation des Nations Unies.** – Outre ce qui avait déjà été indiqué dans le précédent Rapport, il convient de signaler que, conformément aux recommandations faites par le Vice-Directeur général de l'UNESCO, certaines écoles secondaires seront chargées d'établir des contacts épistolaires avec des étudiants du monde entier, afin de rendre possible un échange d'idées sur l'O. N. U. et ses organismes, ainsi que les discussions auxquelles l'enseignement de cette matière donnera lieu d'une fois à l'autre.



**157. 1. Enseignement obligatoire.** – Etant donné les conditions du Pays, on estime qu'il n'est pas possible d'introduire, pour le moment, l'enseignement obligatoire.

**157. 2. Enseignement aux jeunes filles.** – Le nombre des jeunes filles fréquentant les écoles a augmenté dans tout le Territoire; à Mogadiscio, la construction d'une nouvelle école élémentaire pour jeunes filles est en cours; on s'achemine ainsi vers la solution du problème que posait l'augmentation croissante des inscriptions de jeunes filles dans les écoles.

Parmi les étudiantes diplômées de l'Ecole d'économie ménagère, certaines suivent un cours de 3 ans pour infirmières, d'autres suivent un cours pour assistantes-institutrices.

En ce qui concerne les jeunes filles poursuivant leurs études à l'étranger, voir le para. 157.4.

**157. 3. Taxes scolaires et facilités offertes aux étudiants. Transport des élèves.** – Des renseignements détaillés concernant les facilités accordées, figurent dans les Rapports 1955 et 1957.

Les étudiants de l'Ecole normale d'instituteurs sont réunis dans un Collège spécial, qui accueille gratuitement 70 élèves. L'ancien Collège Somalia est réservé aux élèves des écoles secondaires et professionnelles. Il a accueilli 215 élèves, dont 76 admis gratuitement et 139 payant la pension entière (60 So. par mois).

Le Collège de Baïdoa, réservé aux élèves des écoles élémentaires d'âge inférieur à 14 ans, admet les élèves payant une pension peu élevée (50 So. par mois). Le nombre d'élèves est actuellement de 70 (dont 10 accueillis gratuitement).

Le Collège professionnel d'Agriculture de Genale accueille actuellement 62 élèves, à titre gratuit.

L'orphelinat de Mogadiscio accueille gratuitement 444 orphelins: le nombre de demandes augmente continuellement et des travaux d'agrandissement sont en cours.

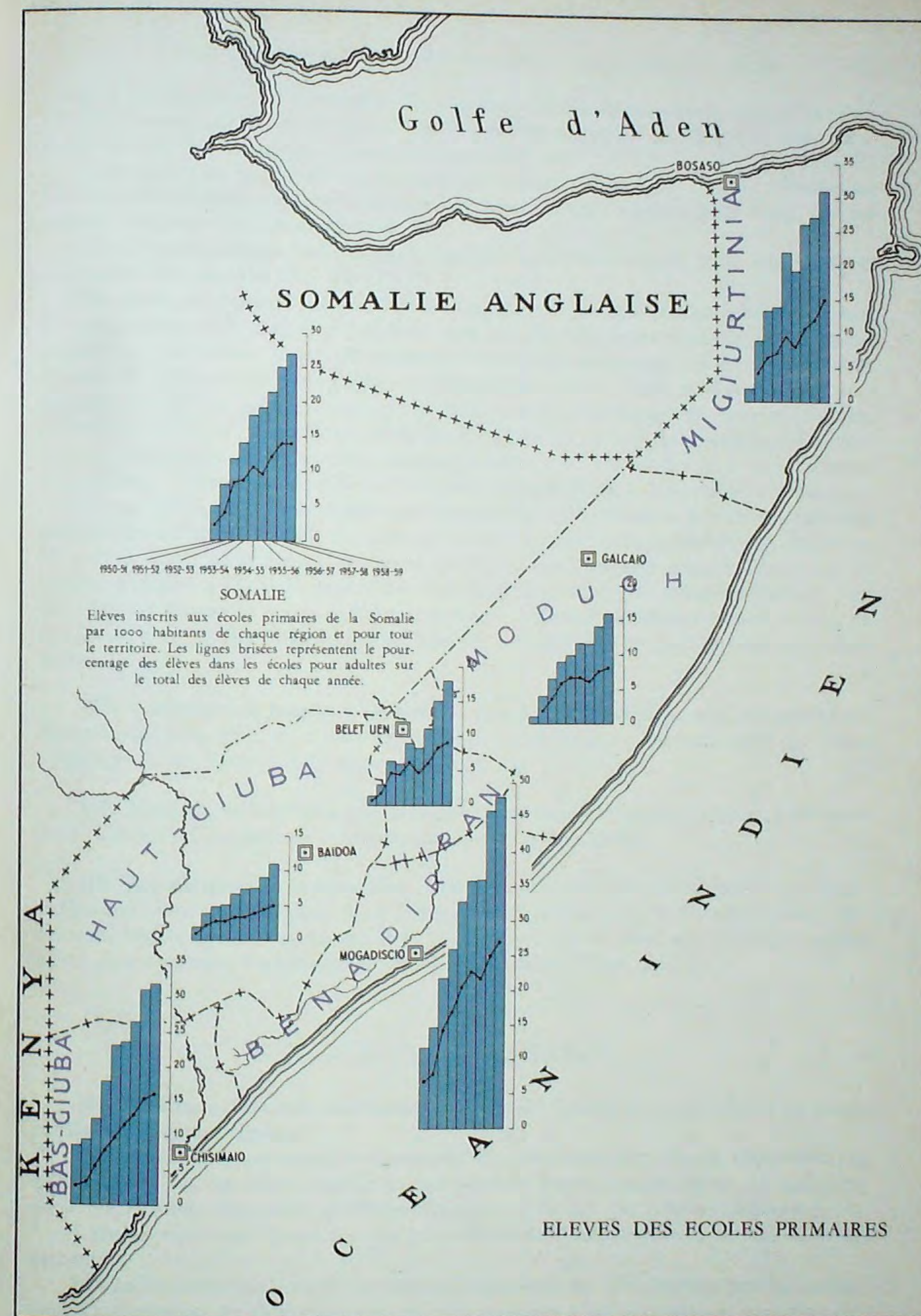
Le Collège Generale Ferrara accueille gratuitement 60 élèves, choisis parmi les enfants de militaires somalis, qui, non seulement reçoivent une préparation militaire, mais fréquentent également les écoles régulières. En 1958, 20 élèves étaient répartis dans les 3 classes de l'Ecole moyenne inférieure; pour 40 autres élèves qui avaient été diplômés de l'Ecole moyenne inférieure, on a institué l'Ecole moyenne supérieure.

En ce qui concerne le petit orphelinat destiné aux enfants des militaires somalis du Corps de Police, on renvoie le lecteur au Rapport 1957.

**157. 4. Bourses d'études.** – Chaque année, plusieurs bourses d'études sont attribuées aux meilleurs étudiants somalis qui fréquentent les écoles secondaires italiennes; d'autres étudiants, qui fréquentent les écoles secondaires somalies, bénéficient également de bourses d'études ou encore du séjour gratuit dans les Collèges.

Tous les employés publics qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Droit et d'Economie, de l'Ecole de préparation politique et administrative, les cours du soir pour adultes ou les cours de spécialisation, sont exemptés de leur service pendant les heures des cours.

Six étudiants diplômés de l'Ecole secondaire supérieure sont maintenant inscrits à la 1<sup>ère</sup> année d'études universitaires, pour l'année 1958-1959; 19 étudiants diplômés de l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie bénéficieront de bourses d'études Administration-Gouvernement pour l'inscription à la 3<sup>ème</sup> année de la Faculté de



Sciences Politiques de l'Université de Rome; plusieurs d'entre eux sont déjà partis pour l'Italie, d'autres ont été retenus en Somalie par des nécessités de service — découlant en particulier des élections — mais partiront d'ici peu.

Les chiffres des pages 118-119 donnent un tableau complet des bourses d'études en Italie dont ont bénéficié les étudiants somalis depuis l'année scolaire 1952-1953, par les soins et aux frais de l'Administration.

Les 32 militaires de l'aéronautique qui ont suivi des cours en Italie ont bénéficié de bourses d'études de l'A.S.E.S.

En outre, au cours de l'année, les boursiers suivants se sont rendus à l'étranger afin d'y poursuivre leurs études: 2 fonctionnaires somalis bénéficiant d'une bourse d'études offerte par les Nations Unies (Programme d'Assistance technique), se sont rendus aux Etats-Unis d'Amérique pour suivre des cours concernant l'« in service training programme for african economists »; 13 étudiants somalis bénéficiant de bourses d'études offertes par l'I. C. A., se sont rendus en Amérique où ils suivent des cours de spécialisation en « éducation », 6 en « public administration », 1 en « livestock » et 1 en « electrical engineering »; 2 boursiers somalis ont été en Amérique grâce à des bourses d'études accordées par l'U.S.I.S., qui a également renouvelé 2 autres bourses. Sur les 17 étudiants universitaires qui fréquentent en Italie la faculté de médecine, 4 bénéficient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959, de bourses d'études de l'O.M.S. Deux étudiants somalis bénéficiant de bourses d'études de l'O.M.S., dans le domaine de la lutte contre le paludisme, se sont rendus, l'un en Egypte et en Irak, l'autre au Soudan. Enfin, 3 étudiants se sont rendus en France et 9 en Egypte, bénéficiant de bourses d'études offertes par les Gouvernements de ces Pays.

**158. Bâtiments et matériel scolaire.** — Les dépenses relatives aux bâtiments sont indiquées au para. 78.2; en ce qui concerne le matériel destiné à l'ameublement des écoles et collèges et le matériel didactique, voir le n° 151.

**159. Manuels et bibliothèques scolaires.** — Aucune modification n'étant intervenue dans ce domaine, on renvoie le lecteur aux Rapports précédents.

**160. Associations de jeunes gens.** — Deux associations ont été constituées: l'« Associazione Studentesca Somala », dont le siège est à Mogadiscio, et l'« Associazione Studentesca Italo-Somala », ayant son siège à Rome, et qui se place aux côtés de l'organisation plus ancienne, l'« Associazione Studenti Somali in Italia (A.S.S.I.) ».

## II. — ECOLES PRIMAIRES

**161. Ecoles primaires publiques.** — Les écoles primaires se partagent en écoles publiques et écoles libres.

Les écoles publiques somaliennes dépendent du Gouvernement somali (Ministère des Affaires Sociales); les écoles italiennes, que peuvent fréquenter des élèves de n'importe quelle nationalité, dépendent de l'Administration (Bureau des Affaires italiennes).

L'enseignement est donné par des instituteurs de l'Administration ou du Gouvernement.

Les écoles libres sont instituées par des organismes ou des citoyens privés, moyennant l'autorisation du Gouvernement, et sont soumises à sa surveillance, aux fins cul-





#### IV. – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**169. Institut Supérieur de Droit et d'Economie.** – Cet Institut, fondé en 1954 sous le nom d'Institut Supérieur de Disciplines Juridiques, Economiques et Sociales, a été réorganisé au cours de la 3<sup>ème</sup> année d'étude (1956-1957), sur la base de l'expérience acquise au cours des deux premières années. Par la loi n° 2 du 24 mai 1956, cet Institut fut promu au rang d'institution de droit public et doté d'une personnalité juridique; son statut fut approuvé par le décret n° 8 du 2 janvier 1957.

Les objectifs principaux de l'Institut Supérieur sont: a) la préparation des étudiants à l'exercice de professions libérales (avocats, administrateurs privés, etc.) et d'activités publiques (fonctionnaires administratifs, juges, etc.); b) la constitution d'un centre d'études.

Aux matières d'enseignement de l'Institut on a ajouté, en 1958, la sociologie et le droit caractéristique.

Au cours de l'année d'études 1958-1959, quatre professeurs universitaires italiens, six magistrats et fonctionnaires administratifs et un Somali versé dans l'étude du droit caractéristique, ont enseigné dans cet Institut.

Des travaux sont en cours, depuis le mois d'avril, pour la construction du siège définitif de l'Institut, qui comprendra les bureaux, un amphithéâtre, une bibliothèque, 6 salles de cours, des salles d'études, etc.

La loi n° 2 du 24 mai 1956 plaçait sous la direction de l'Institut Supérieur, l'Ecole de préparation politique et administrative, du degré secondaire, en considération du fait que de celle-ci proviennent la plupart des étudiants qui entrent à l'Institut et étant donné la similitude des études que l'on y effectue, bien qu'à un degré inférieur. On prévoit la transformation de cette Ecole en un Institut technique commercial secondaire pour comptables.

Les bases de l'instruction supérieure semblent correspondre désormais aux nécessités du Pays.

En ce qui concerne les bourses d'études, on renvoie le lecteur au n° 157.4.

**170. Langues d'enseignement.** – La langue d'enseignement à l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie est l'italien.

#### V. – AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

**171. Ecoles pour enfants d'âge préscolaire, jeunes délinquants, militaires, etc.** – Aucune innovation particulière n'est à signaler pour l'année 1958. Voir le Rapport 1957.

#### VI. – CORPS ENSEIGNANT

**172. Formation et titres.** – A la clôture de l'année scolaire 1957-1958, il n'y a eu aucun nouvel instituteur diplômé de l'Ecole Normale pour Instituteurs, car le cours triennal d'études ayant été rétabli, les élèves de la 2<sup>ème</sup> année — qui était auparavant la dernière — ont dû poursuivre leurs études dans le 3<sup>ème</sup> cours de l'année scolaire 1958-1959.

Les 90 instituteurs, qui avaient suivi avec succès, en 1958, le 8<sup>ème</sup> cours de perfectionnement, pourront concourir pour obtenir un poste dans les cadres d'instituteurs suppléants. En 1958, à la suite de ce concours basé sur les examens et les titres des candidats, 45 instituteurs ont obtenu un poste de ce genre.

Pour de plus amples renseignements, voir le Rapport 1957.

**173. Barème des traitements des instituteurs et des professeurs.** – Aucune modification n'a été apportée à ce qui avait été indiqué dans les Rapports précédents.

Le personnel enseignant italien chargé de cours dans les écoles somaliennes figure, depuis le mois de juillet 1958, sur le budget du Gouvernement somali, étant donné que les deux organisations scolaires — italienne et somali — sont désormais complètement séparées.

#### VII. – INSTRUCTION DES ADULTES ET DE LA COMMUNAUTE

**174. Analphabétisme.** – Voir le Rapport 1957.

**175. Education de base** – Des renseignements détaillés sur l'organisation du DAUFEP (Dinsor, Administration-UNESCO, Fundamental Education Project) ont été fournis dans les Rapports précédents.

D'accord avec l'UNICEF, il a été décidé d'amplifier la réalisation des programmes pour l'éducation de base; mais on a suspendu l'expérience pour l'éducation des nomades entreprise à Dinsor (voir Rapport précédent), à cause des grandes difficultés qui empêchaient d'atteindre des résultats satisfaisants.

Un assistant somali bénéficiant d'une bourse d'études de l'UNESCO, s'est rendu en Angleterre pour y suivre un cours de spécialisation pour l'Education de base, auprès de l'Institute of Education – London University. En outre, 2 autres bourses d'études pour l'Education de base ont été accordées pour l'année 1959.

Au mois d'août 1958, on a inauguré au Villaggio Duca degli Abruzzi, en présence du Vice-Directeur général de l'UNESCO, M. Adishesiah et du Ministre des Affaires Sociales du Gouvernement de la Somalie, le S. U. F. E. C. (Somalia-UNESCO Fundamental Education Centre).

Le Centre a pour but la formation et la spécialisation en éducation de base de 30 jeunes gens possédant un titre d'études élémentaires, grâce à un cours biennal comprenant des leçons de sociologie, de santé publique, d'agriculture, d'économie, de langues étrangères (anglais et arabe en plus de l'italien), de récréations et de culture générale, ainsi que par la réalisation de travaux pratiques; il vise également au développement social et économique des villages de la zone de Mobilen où se trouve le SUFEC, à travers l'activité du personnel et des étudiants du Centre. La population y collabore également.

Les investissements effectués en 1958 pour l'application des projets d'éducation de base ont été les suivants: a) UNESCO, 35.000 \$ (concernant les émoluments de 2 experts, 2 bourses d'études et du matériel); b) Gouvernement de la Somalie: un montant de 100.000 So. plus les frais de détachement, auprès des deux Centres, de personnel des cadres, dont le traitement est inscrit au budget du Ministère des Affaires Générales; c) Administration, 60.400 So.

Le Gouvernement de la Somalie et l'UNESCO étudient actuellement les possibilités d'instituer un centre pour le développement des techniques artisanales.

**176. Développement d'activités intellectuelles.** - Voir les renseignements fournis au paragraphe 186.

## VIII. - CULTURE ET RECHERCHES

**177. Etudes et recherches.** - En ce qui concerne les informations générales, on renvoie aux Rapports précédents.

a) *Services de base.* - Voir le para. 67.

b) *Recherches économiques.* - Voir le 58. 4-5.

c) *Recherches sociales.* - Comme complément à ce qui avait été indiqué dans les précédents Rapports, on renvoie le lecteur au n. 188, où figure la liste des publications contenant les résultats des études et recherches effectuées dans les divers secteurs sociaux.

En outre, il convient de mentionner la réunion didactique qui a eu lieu au mois de février 1958 à Merca et au cours de laquelle les problèmes inhérents à l'enseignement dans les écoles primaires ont été examinés et discutés.

**178. Protection et encouragement de la culture autochtone.** - Voir les Rapports précédents.

**179. Monuments historiques.** - Il n'y a rien à ajouter à ce qui a déjà été dit dans les Rapports précédents.

**180. Musée.** - Quelques nouvelles améliorations ont été apportées au Musée de la Garesa. De nombreuses conférences culturelles y ont été organisées.

**181. Les langues et les problèmes qu'elles posent.** - Voir le Rapport 1957.

**182. Publications en langue somalie.** - En ce qui concerne la possibilité de publier des livres en langue somalie, voir le n° 181 des Rapports 1955 et suivants.

**183. Bibliothèques publiques.** - La bibliothèque publique la plus importante est celle du Musée de la Garesa. Pour de plus amples renseignements concernant les autres bibliothèques, on renvoie le lecteur aux diverses parties de ce Rapport.

**184. Imprimeries.** - L'imprimerie du Gouvernement a, au cours de 1958, apporté de nouvelles améliorations à ses installations. Elle emploie 51 Somalis et 5 Italiens. Pour de plus amples renseignements, voir le Rapport 1957.

**185. Théâtres et cinémas.** - On renvoie le lecteur aux renseignements fournis au para. 86.2.

**186. Organisations non gouvernementales à caractère culturel** - Les organisations suivantes ont poursuivi leur activité: l'Institut Culturel et Social, qui a organisé des conférences; la Société de Médecine de la Somalie, qui a entrepris des études et des recherches sur les maladies; le club culturel et récréatif « Casa degli Italiani », qui a organisé des conférences, des expositions d'art, des concerts et des projections de films éducatifs; il a également repris l'activité et la bibliothèque de la Société « Dante Alighieri ».

## NEUVIEME PARTIE

### PUBLICATIONS

**187. Textes de lois et règlements.** - Les lois et règlements de caractère général, publiés par l'Administration, durant la période étudiée, ont été traduits pour la plupart dans l'une des langues de travail des Nations Unies, par les soins du Secrétariat du Conseil consultatif. On renvoie le lecteur aux dispositions indiquées *ci-après*, et auxquelles se réfère l'indication de la cote donnée par le Secrétariat; pour *d'autres* dispositions, en voici, *ci-dessous*, la traduction.

Citoyenneté somalie d'origine - Loi n° 2 du 1<sup>er</sup> décembre 1957 (*B. U.* n° 2 du 1<sup>er</sup> février 1958, traduction à la page 128 et cote A/AC. 33/AA. 227).

Impôt d'Etat sur la consommation des carburants - Loi n° 3 du 14 janvier 1958 (*B. U.* n° 2 du 1<sup>er</sup> février 1958 et A/AC. 33/AA. 215/Add. 2).

Impôt d'Etat sur la consommation du pétrole d'éclairage - Loi n° 4 du 14 janvier 1958 (*B. U.* n° 2 du 1<sup>er</sup> février 1958 et A/AC. 33/AA. 215/Add. 2).

Institution de l'« Ente Nazionale Ammassi e Motoaratura E. N. A. M. » - Conversion en Loi n° 5 du 14 janvier 1958, du décret-loi n° 10 du 9 novembre 1957 (*B. U.* n° 3 du 1<sup>er</sup> mars 1958 et A/AC. 33/AA. 228).

Institution du Juge de District - Loi n° 9 du 19 février 1958 (*B. U.* n° 3 du 1<sup>er</sup> mars 1958, traduction à la page 129 et A/AC. 33/AA. 186/Add. 3 et Add. 7).

Organisation de la Justice Militaire Somalie - Loi n° 10 du 20 février 1958 (*B. U.* n° 3 du 1<sup>er</sup> mars 1958 et A/AC. 33/AA. 186/Add. 5).

Modification concernant la taxe additionnelle du Gouvernement prévue à l'art. 36 de la loi n° 15 du 16 novembre 1957, sur l'impôt sur le revenu - Loi n° 11 du 20 février 1958 (*B. U.* n° 3, suppl. n° 2, du 13 mars 1958 et A/AC. 33/AA. 223/Add. 5).

Prorogation jusqu'au 31 décembre 1958 de la validité de l'ordonnance n° 81 de 1950 concernant les exemptions douanières en vue du développement industriel et agricole et l'extension des mêmes facilités aux importations intéressant le domaine zootechnique et le développement économique et social du Territoire - Loi n° 12 du 20 février 1958 (*B. U.* n° 3, suppl. n° 2, du 13 mars 1958 et A/AC. 33/AA. 128/Add. 4).

Modification apportée à l'art. 94 du Règlement Judiciaire de la Somalie - Loi n° 14 du 27 mai 1958 (*B. U.* n° 6 du 1<sup>er</sup> juin 1958 et A/AC. 33/AA. 186/Add. 10).

Elections administratives - Loi n° 15 du 25 juin 1958 (*B. U.* n° 6, suppl. n° 3, du 25 juin 1958; A/AC. 33/AA/242; A/AC. 33/AA/242/Add. 1 et 3).

Prorogation au 31 juillet 1958 de la durée de l'Assemblée législative de la Somalie - Loi n° 16 du 27 juin 1958 (*B. U.* n° 6, suppl. n. 4, du 27 juin 1958; A/AC. 33/AA. 241/Add. 1).

Concession d'un permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux à la « Frobisher Ltd. » de Toronto, Ontario (Canada) - Décret administratif n° 78 du 5 mai 1958 (*B. U.* n° 7 du 1<sup>er</sup> juillet 1958; A/AC. 33/AA. 240).













Celui-ci énonce à haute voix la dénomination de la liste qui a obtenu le vote, montre le bulletin aux représentants de listes et le passe à l'autre scrutateur qui, avec le secrétaire, inscrit, dans le tableau du scrutin, le vote obtenu par la liste et dépose le bulletin dans la caissette des bulletins d'où l'on a enlevé auparavant les bulletins non utilisés.

Il est interdit d'extraire de l'urne un nouveau bulletin si le précédent qui a été extrait n'a pas encore été déposé dans la caissette après avoir été ouvert.

Les bulletins ne peuvent être touchés que par les membres composant le siège.

Le président:

2) constate le nombre des bulletins dépouillés et vérifie s'il correspond aussi bien au nombre des votants qu'au nombre totale des votes obtenus par les différentes listes de candidats ajouté à celui des votes nuls, annulés ou contestés qui n'ont été attribués à aucune liste;

3) vérifie si les chiffres indiqués dans les diverses colonnes des tableaux du procès-verbal correspondent bien, ainsi qu'il est indiqué dans le procès-verbal, et, si ce n'est pas le cas, il en indique la raison;

4) vidime avec sa signature et celle d'au moins un des scrutateurs:

- les bulletins correspondants aux votes nuls, annulés et contestés, conformément à l'art. 52;
- les papiers concernant les réclamations et les protestations, et met le tout dans une enveloppe (n° 4);

5) rassemble et met dans une autre enveloppe (n° 5) les autres bulletins dépouillés;

6) vérifie et déclare enfin le nombre des votants, des votes valides et des votes obtenus par chaque liste.

Art. 51. - (*Modalités diverses - Procès-verbaux - Enveloppes*). Les opérations prescrites dans les articles 49 et 50 doivent être effectuées sans interruption jusqu'à ce qu'elles soient terminées, et dans l'ordre indiqué.

Elles doivent être mentionnées avec précision dans le procès-verbal, avec toutes les données numériques et les observations nécessaires.

Toutes les enveloppes prévues par les articles 49 et 50 doivent être scellées avec le cachet du siège et doivent porter à l'extérieur la signature du président et celle d'au moins un de scrutateurs.

A l'extérieur également doit être indiqué brièvement le contenu de l'enveloppe.

Art. 52. - (*Votes nuls, annulés et contestés au cours des opérations de dépouillement*). Sont nuls les votes figurant dans des bulletins dépouillés:

- d'un type différent de celui prescrit;
- ne portant pas le cachet du siège.

Sont annulés les votes figurant dans des bulletins dépouillés:

- qui présentent des traces d'écriture ou signes inutiles qui semblent avoir été faits artificieusement;

- qui n'expriment aucun vote de liste ou ne donnent pas la possibilité d'identifier la liste choisie.

Les bulletins annulables sont déclarés annulés, sur décision conforme du président et des deux scrutateurs, après avoir entendu les représentants de listes présents.

En cas de divergence d'opinion, le bulletin est déclaré contesté.

Le Juge de District décide sur les bulletins contestés, conformément à l'art. 56.

Art. 53. - (*Cas de renvoi des opérations de dépouillement et de scrutin*). Au cas où les opérations de dépouillement et de scrutin ne pourraient être terminées le dernier jour des votations, le président renvoie ces opérations au jour suivant en prenant les dispositions nécessaires conformément à l'art. 47.

Art. 54. - (*Procès-verbal du siège*). Le procès-verbal du siège doit être rédigé en double exemplaires.

Le premier exemplaire, accompagné de toutes les annexes qui y sont mentionnées, doit être remis dans la caissette avec le matériel électoral restant, au bureau électoral de la circonscription en vue des opérations figurant à l'article suivant; le second doit être remis au Commissaire de District.

Art. 55. - (*Tâches incombant au bureau électoral de la circonscription*). Le bureau électoral de la circonscription reçoit les caissettes des sièges - en contrôlant que chacune contienne bien tous les documents électoraux prescrits - et en extrait le procès-verbal et ce qui lui est nécessaire pour accomplir les opérations qui sont de sa compétence.

Il procède ensuite aux opérations suivantes:

1) il calcule le nombre des votants dans tous les sièges et obtient le chiffre électoral de chaque liste en additionnant les votes valides obtenus par chaque liste dans tous les sièges;

- 2) il vérifie les votes nuls, annulés et contestés;
- 3) il vérifie enfin les résultats du scrutin.

Le procès-verbal des opérations précitées est rédigé en double exemplaire.

Le premier exemplaire est transmis - dans la caissette reçue par le Commissaire de District, mentionnée à l'art. 42, 2<sup>ème</sup> para. - au bureau électoral de District, avec tous les documents qui s'y rapportent.

Le second exemplaire est envoyé au Commissaire de District.

Lorsque les opérations sont terminées, le bureau électoral de la circonscription prend les dispositions afin que sa propre caissette électoral ainsi que toutes les caissettes des sièges, contenant chacune les documents et le matériel électoral parviennent fermées et scellées au bureau électoral du District.

Art. 56. - (*Tâches incombant au bureau électoral de District - Proclamation des candidats élus*). Le bureau électoral du District reçoit les caissettes des sièges et du bureau électoral de la circonscription - en contrôlant que ces caissettes contiennent bien tous les documents électoraux prescrits - et en extrait les procès-verbaux et ce qui lui est nécessaire pour accomplir les opérations qui sont de sa compétence.

Ensuite le Juge de District, assisté des membres du bureau:

- 1) vérifie le chiffre électoral de chaque liste;
- 2) prend une décision concernant les réclamations et les bulletins contestés et corrige, s'il y a lieu, les chiffres électoraux de chaque liste;
- 3) calcule le quotient électoral en divisant le nombre total des votes obtenus par toutes les listes, par le nombre des députés à élire;
- 4) attribue à chaque liste autant de sièges qu'il y a de quotients électoraux dans le chiffre électoral, et les sièges restants, aux listes qui ont les restes les plus élevés, en tenant compte également de celles qui n'ont pas atteint le quotient; dans le cas où des restes sont égaux, il procède par tirage au sort;

5) proclame alors élus autant de candidats qu'il y a de sièges attribués à chaque liste, selon l'ordre dans lequel ces candidats sont énumérés dans chaque liste.

Lorsqu'une seule liste a été présentée, les candidats de cette liste sont élus à concurrence du nombre de députés attribués à la circonscription électoral.

Les caissettes électoral des sièges et des bureaux électoral de la circonscription et du District sont placées dans un local prévu à cet effet par le Commissaire de District, fermées et scellées et y sont conservées, sous surveillance, à la disposition du Juge régional jusqu'à la validation des élections.

Le procès-verbal des opérations précitées est rédigé en triple exemplaire.

Le premier exemplaire est transmis au Juge régional dans le délai et selon les modalités fixées par l'article suivant.

Le deuxième exemplaire est transmis au Préfet.

Le troisième exemplaire est envoyé au Commissaire de District.

Art. 57. - (*Remise des documents électoral au Juge régional*). Le Juge de District prend les dispositions afin que - dans un délai de 15 jours à partir de la proclamation des élus - le Juge régional reçoive, avec le 1<sup>er</sup> exemplaire du procès-verbal du bureau électoral de District, l'enveloppe cachetée contenant tous les procès-verbaux des sièges et des bureaux électoral de circonscription, ainsi que les réclamations qui sont éventuellement parvenues.

Art. 58. - (*Validation des élections*). C'est au Juge régional qu'incombe la validation des élections.

Il prononce un jugement définitif sur les contestations, protestations et, en général, sur toutes les réclamations présentées aux sièges et aux bureaux électoral au cours de leur activité et après la cessation de celle-ci.

Les protestations et les réclamations qui n'auraient pas été présentées directement aux bureaux précités, doivent être transmises au juge régional dans le délai de 15 jours à partir de la proclamation faite par le juge de District.

Aucune proclamation ne peut être validée avant qu'un délai de 30 jours se soit écoulé depuis la proclamation même.

Art. 59. - (*Substitution des élus*). Le poste de député qui reste vacant, quelle qu'en soit la cause, même si elle survient ultérieurement, est attribué par le Juge de District au candidat qui, dans la même liste suit immédiatement le dernier élu.

Art. 60. — (*Candidat élu dans plusieurs circonscriptions*). Le candidat élu dans plusieurs circonscriptions doit déclarer quelle circonscription il choisit, dans un délai de 5 jours à partir de la dernière notification reçue relative aux proclamations qui le concernent. S'il n'a pas opté, on procède par tirage au sort.

Le tirage au sort est effectué auprès du Ministère des Affaires Intérieures, devant un fonctionnaire délégué par le Ministre; trois représentants du parti intéressé peuvent assister à l'opération.

Pour les postes qui deviennent vacants, on procède à la substitution, conformément aux dispositions contenues dans l'article précédent.

#### VIII. — Dispositions pénales

Art. 61. — (*Atteinte au droit de propagande*). Quiconque empêche ou dérange, par n'importe quel moyen, une réunion de propagande électorale, aussi bien publique que privée, ou empêche l'affichage des manifestes de l'autorité publique concernant les opérations électorales, ou empêche la diffusion ou l'affichage d'imprimés de propagande électorale ou encore détruit des manifestes ou imprimés, déjà affichés ou destinés à être affichés ou à être distribués, est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 2 ans ou d'une amende allant jusqu'à 2.400 So.

La même peine est applicable à toute personne qui emploie des moyens et systèmes de propagande électorale non autorisés par la loi.

Art. 62. — (*Candidats à plusieurs listes électorales*). L'électeur qui pose sa candidature à plus d'une liste est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 1 mois ou d'une amende allant jusqu'à 100 So.

Art. 63. — (*Atteinte à la liberté de souscrire aux listes et à la liberté de vote*). Toute personne qui, pour obtenir à son propre avantage ou pour l'avantage d'autrui, la signature d'une personne pour la présentation d'une liste de candidats, ou le vote électoral ou l'abstention, offre, promet ou remet de l'argent, des valeurs ou autres biens personnels, ou encore promet, accorde ou fait obtenir des emplois publics ou privés, est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à une année ou d'une amende allant jusqu'à 1.200 So.

La même peine est applicable à l'électeur qui, pour donner ou s'abstenir de donner sa signature pour la présentation d'une liste de candidats, ou pour donner ou s'abstenir de donner le vote électoral, a accepté des offres ou promesses, ou a reçu de l'argent ou tout autre bien personnel.

Quiconque a recours à la violence, aux menaces, aux tromperies ou ruses pour arriver à l'un des buts mentionnés au premier paragraphe du présent article, est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 2 ans, ainsi que d'une amende allant jusqu'à 2.400 So.

Art. 64. — (*Atteinte à la régularité des opérations électorales*). Quiconque trouble, par des menaces ou par des actes de violence, le déroulement régulier des opérations électorales ou empêche le libre exercice du vote, est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 2 ans, ainsi que d'une amende allant jusqu'à 2.400 So.

Art. 65. — (*Interdiction d'accès aux sièges électoraux*). Quiconque pénètre sans en avoir le droit, au cours des opérations électorales, dans le siège électoral ou dans la salle des bureaux électoraux et s'y arrête bien qu'il ait été invité à sortir, est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 1 mois ou d'une amende allant jusqu'à 100 So. S'il est armé, il est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 1 année ou d'une amende allant jusqu'à 1.200 So.

Art. 66. — (*Votations abusives*). Toute personne qui, sachant qu'elle n'a pas le droit de voter ou empruntant le nom d'autrui, se présente pour voter à un siège électoral, ou encore toute personne qui vote dans plusieurs sièges électoraux ou qui, chargé de voter pour un électeur qui ne peut le faire, vote pour une liste différente de celle qui lui avait été indiquée, est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 6 mois ou d'une amende allant jusqu'à 600 So. La même peine est applicable à toute personne qui favorise l'admission au vote d'une personne qui n'en a pas le droit ou l'exclusion d'une personne qui y a droit, ou encore atteste faussement l'identité de l'électeur au siège électoral.

La peine de réclusion peut aller jusqu'à 2 ans et l'amende jusqu'à 2.400 So. si les délits mentionnés au paragraphe précédent sont commis par un employé public ou une personne chargée d'un emploi public.

Art. 67. — (*Non-restitution du bulletin voté*). L'électeur qui ne restitue pas le bulletin ou le déchire ou le salit de façon à le rendre volontairement hors d'usage, est passible d'une amende allant jusqu'à 600 So.

Art. 68. — (*Falsification ou soustraction de documents et altération des données électorales*). Quiconque falsifie, en totalité ou en partie, des listes de candidats, des registres de votants, bulletins ou autres actes destinés par la présente loi aux opérations électorales, ou encore altère, soustrait, remplace ou détruit, en totalité ou en partie, l'un de ces actes authentiques, ou encore utilise sciemment des actes falsifiés ou altérés ou remplacés, même s'il n'a pas participé à l'action, est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 2 ans ainsi que d'une amende allant jusqu'à 2.400 So. La même peine est applicable à quiconque altère, de n'importe quelle façon, les résultats des élections.

Art. 69. — (*Actes et omissions contraires à la loi, commis par les membres des sièges ou bureau électoraux*). Quiconque, appartenant à un siège ou à un bureau électoral, commet l'un des délits prévus par les articles précédents du présent chapitre, est passible de la peine établie pour ce délit, augmentée jusqu'à un tiers; s'il se rend coupable d'actes ou omissions non prévus par les précédents articles, mais contraires cependant à la loi, et de nature telle à rendre impossibles les opérations électorales ou d'en empêcher le déroulement régulier ou de porter préjudice à la validité de ces opérations, il est passible d'une peine de réclusion allant jusqu'à 3 ans, ainsi que d'une amende allant jusqu'à 3.000 So.

Art. 70. — (*Refus injustifié de faire partie d'un siège ou d'un bureau électoral*). Ceux qui ayant été désignés pour remplir les charges de membres d'un siège ou d'un bureau électoral, refusent sans motif justifié ou ne sont pas présents au moment de l'installation du bureau ou du siège, sont passibles d'une amende allant jusqu'à 600 So. La même sanction est applicable aux membres précités qui, sans justification, s'en vont avant la fin des opérations électorales.

Art. 71. — (*Perte des droits politiques et jugement sans instruction*). Les condamnations pour délits ayant trait aux élections, privent l'électeur du droit électoral et d'éligibilité pour une période de 5 ans, dans le cas où le Juge applique une peine de réclusion non inférieure à 2 ans.

Pour ces délits, le jugement a lieu séance tenante.

#### IX. — Dispositions finales et transitoires

Art. 72. — Le Préfet vérifie si les diverses tâches qui incombent aux chefs de circonscriptions, en vertu de la présente loi, sont accomplies dans les délais et selon les modalités prescrites et — en cas de nécessité — il s'en charge directement.

Art. 73. — Au cas où, en application du décret de l'Administrateur du 22 mars 1958, n° 7, les Commissaires de District assument également la charge de Juge de District, les fonctions déléguées par la présente loi aux Juges de District seront exercées par une personne apte à le faire, nommée sur proposition du Préfet, par décret du Juge régional compétent pour le territoire.

Art. 74. — Les Commissaires du District peuvent se faire représenter par un Maire ou par un employé dépendant de l'Administration publique, pour l'exécution dans des localités éloignées du chef-lieu et qui ne sont pas le siège de Délégations, des fonctions qui leur sont attribuées par la présente loi.

Dans les Délégations, le Délégué de District est chargé de représenter le Commissaire.

Art. 75. — L'Assemblée législative qui sera élue, en application de la présente loi, restera en fonction pour une durée de 5 ans à partir de la date de la première convocation.

Art. 76. — La première convocation doit avoir lieu au plus tard un mois après la date de la proclamation des Députés élus.

La date est fixée par un décret de l'Administrateur.

Art. 77. — La présente loi entre en vigueur à la date de sa publication dans le *Bollettino Ufficiale della Somalia*. Simultanément, l'ordonnance n° 6 du 31 mars 1955 est abrogée.

La présente loi sera insérée dans le recueil officiel des lois et publiée dans le *Bollettino Ufficiale*. Chacun est tenu de l'observer et de la faire observer comme loi de la Somalie.

Fait à Mogadiscio, le 12 décembre 1958.

L'Administrateur  
M. DI STEFANO

Le Premier Ministre  
ABDULLAHI ISSA MOHAMUD  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
HAGI MUSSA BOGOR

Tableau mentionné à l'art. 3

## REPARTITION DES SIEGES

MIGIURTINIA		6. - Algoi..... sièges		2	
1. - Bosaso.....	sièges	2			
2. - Candala.....	»	1			
3. - Alula.....	»	1			
4. - Scusciuban.....	»	2			
5. - Gardo.....	»	3			
6. - Eil.....	»	4			
Total...	»	13			
MUDUGH		1. - Baïdoia..... sièges		6	
1. - Galcaïo.....	sièges	4			
2. - El Bur.....	»	4			
3. - Dusa Mareb.....	»	3			
4. - Obbia.....	»	2			
Total...	»	13			
HIRAN		2. - Bur Hacaba.....		6	
1. - Belet Uen.....	sièges	5			
2. - Bulo Burti.....	»	7			
Total...	»	12			
BENADIR		3. - Oddur.....		4	
1. - Mogadiscio.....	sièges	2			
2. - Merca.....	»	3			
3. - Villabruzzi.....	»	3			
4. - Itala.....	»	3			
5. - Brava.....	»	3			
		4. - Dinsor.....		2	
		5. - Bardera.....		2	
		6. - Lugh Ferrandi.....		2	
		Total...		22	
		BAS-GIUBA			
		1. - Chisimaïo..... sièges		3	
		2. - Afmedò.....		4	
		3. - Margherita.....		3	
		4. - Gelib.....		2	
		Total...		12	
		RECAPITULATION			
		1. - Migiurtina..... sièges		13	
		2. - Mudugh.....		13	
		3. - Hiran.....		12	
		4. - Benadir.....		18	
		5. - Haut-Giuba.....		22	
		6. - Bas-Giuba.....		12	
		Total...		90	

## 188. Bibliographie de la Somalie. - Au cours de l'année, les publications suivantes ont paru:

- S. APOLLONIO, *Border Disputes, Egyptian influence are thorny problems*, de la revue « Africa Special Report », Washington, décembre 1958.
- R. ARFELLI, *Cooperazione e valorizzazione agricola in Somalia*, « Actes du VII<sup>e</sup> Congrès Economique Italo-Africain » de 1958.
- P. AUGUADRA, *Caso di Leishmaniosi nel cane in Somalia*, extrait de « Profilassi, Rivista di Patologia Comparata », XXXI<sup>e</sup> Année, fasc. II.
- CAMERA DI COMMERCIO, INDUSTRIA ED AGRICOLTURA DELLA SOMALIA, *Bibliografia Somalia*, Imprimerie de la Mission catholique, Mogadiscio, 135 p. avec 12 reproductions.
- M. A. CHERCHI, *Note sugli ofidi velenosi della Somalia*, extrait du « Bollettino dei Musei e degli Istituti Biologici dell'Università di Genova », Vol. XXVIII, 1958, n. 169.
- *Note sul Bufo Gardoensis Scorteccii*, id. n. 171.
- *Radiatione globale e rettili tropicali*, extrait de « Monitore Zoologico Italiano », Vol. LXVI, n. 1.
- *Note su Rana Obbiana (Calabresi)*, extrait de la « Rivista di Scienze Naturali », Vol. XLIX.
- *Note su Uromastix Princeps Scorteccii Cherchi (Sauria)*, extrait de « Atti della Società di Scienze Naturali e del Museo Civico di Storia Naturale in Milano », Vol. XCVII, Fasc. II.
- *Note su Chironomantis Petersi Kelleri Boettger e sui suoi nidi (Amphibia)*, extrait, v. ci-dessus.
- *Note su Atractaspis Scorteccii Parker*, id. Fasc. III.
- *Note su Agama Robecchi Bigr.*, idem.
- *Note su Holodactylus cornii Scorteccii*, id. Fasc. IV.

- A. CASTAGNO, *Somalia: the making of an african state*, de la revue américaine « International conciliation ».
- *Ethnic homogeneity helps to balance diverse factors*, idem.
- G. A. COSTANZO, *Evolution de la femme dans la Somalie sous tutelle italienne*, document de travail pour la 31<sup>ème</sup> session d'études de l'Institut International des Civilisations différentes.
- *The association of Overseas Countries and Territories with the Common Market*, extrait de la Revue « Civilisation » de l'I.N.C.I.D.I., vol. III, 1958, n. 4, Bruxelles, pp. 505-526.
- E. JANNOTTA, *Con quali caratteri sarà scritto il somalo?*, extrait de la revue « Libia », vol. 3-4, IV<sup>e</sup> année, Tripoli 1956.
- E. GARERI, *Progetti della Sanità in Somalia*, revue « Somalia d'Oggi » 1958.
- N. GIORDANO, *Dai viaggi dei pionieri d'Africa alla indipendenza della gente somala*, extrait de « Universo », XXXVIII<sup>e</sup> année, n. 4.
- ISTITUTO CENTRALE DI STATISTICA, avec la collaboration de A. M. MORGANTINI, qui établit les données statistiques, *Censimento della popolazione italiana e straniera della Somalia*, 4 novembre 1953, Roma, 1958, 170 pages.
- J. M. LEWIS, *Modern political movements in Somaliland*, International African Institute. Memorandum XXX. Oxford University Press.
- *The Somali lineage system and the total genealogy: a general introduction to basic principles of Somali political institutions*, ronéotypé. par le « Colonial Social Science Research Council » de Londres.
- M. MAFFI, *Contributo alla conoscenza della fauna anofelica della Somalia - Note preliminari*, extrait de la « Rivista di Malariologia », vol. XXXVII, n. 1-3, imprimerie A.B.E.T.E. - Roma.
- M. MAFFI et M. COLUZZI, *Anopheles (Neocellia) Salbati N. SP. Morfologia ed ambiente*, idem.
- MOHAMED ABDI NUR, *Problemi economici di attualità per la Somalia*, Actes du VII<sup>e</sup> Congrès Economique Italo-Africain de 1958.
- A. M. MORGANTINI, *Somalie sous tutelle italienne 1956-1957 (chronique économique)*, extrait de « Civilisation » INCIDI, Bruxelles, 1958, pp. 429-445.
- MUIRHEAD-THOMSON, W. H. O., de la revue « Malaria », 201.
- G. NOVARESCO, *Album Somalo*, p. 97 avec 41 dessins de l'auteur, Edizioni Universitarie, Genova.
- L. PELLEGRINI, *Si cerca il petrolio in Migiurtinia*, extrait de « Le Vie del Mondo », mars 1958.
- *Villabruzzi*, idem, avril 1958, p. 353.
- M. PIRONE, *Somalie sous tutelle italienne, Chronique culturelle*, extrait de « Civilisation » INCIDI, Volume VIII, 1958, n. 4.
- G. SCORTECCI, *Esplorazione dello Ahi Mascat occidentale e centrale*, extrait du « Bollettino geografico della Società geografica Italiana », 1958, n. 4-5.
- G. THINES, *Observations sur les habitats de l'Uegitglanis, Zammaranoi Gianferrari 1923, Clariidae aveugle de la Somalie italienne*, extrait de la « Revue de Zoologie et de Botanique africaines », Bruxelles, Vol. LVII, Fac. 1-2.

**RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ET DU CONSEIL DE TUTELLE**

**189. Résolutions et recommandations d'ordre général et se rapportant aux pétitions.** – Les diverses parties de ce Rapport traitent des dispositions qui ont été adoptées ou mises à l'étude, conformément aux résolutions et recommandations formulées par l'Assemblée générale et le Conseil de tutelle.

Un Rapport supplémentaire portant sur les premiers mois de 1958 sera présenté, comme pour les années précédentes, conformément à la Résolution 997 (XVI) du Conseil de tutelle.

Les résolutions et recommandations relatives aux pétitions et formulées par le Conseil de tutelle, au cours de la XXII<sup>ème</sup> session, ont été examinées avec soin par l'Administration.

**RESUME ET CONCLUSIONS**

**190. Résumé et conclusions.** – Dans son activité visant à atteindre les buts prévus par l'Accord de tutelle, l'Administration a été, comme par le passé, assistée et conseillée par le Conseil consultatif.

Parmi les événements d'une importance particulière pour le progrès politique du Territoire, il convient de rappeler: les élections administratives, qui ont eu lieu pour la formation des nouveaux conseils municipaux; la promulgation de la loi sur les élections politiques en vue de procéder, au mois de mars 1959, à la consultation populaire pour la formation de la nouvelle Assemblée législative, ainsi qu'il avait été recommandé par le Conseil de tutelle.

L'activité législative a été intense et a porté sur l'élaboration, la discussion et l'approbation des textes de lois relatifs aux élections précitées; travaux auxquels les partis politiques ont aussi consacré une bonne partie de leur activité. Le degré d'évolution politique atteint par la population a permis, pour la première fois en Somalie, d'avoir recours au suffrage universel, avec le vote libre, direct et secret, exercé également par les femmes. L'attribution à ces dernières du droit de vote constituait l'un des points que le Gouvernement somali avait inclus dans son programme.

Il faut reconnaître que le peuple somali a démontré, aussi bien dans la période précédant les élections, qu'au cours des opérations de vote pour l'élection des conseils municipaux, d'avoir atteint un degré de maturité civique satisfaisant. Les partis ont exercé leur propagande avec une grande liberté; l'ordre public n'a pas été troublé.

Les organismes administratifs ont également été très occupés par la préparation des projets des deux lois électorales et par l'organisation des opérations nécessaires pour assurer le déroulement normal des élections dans les circonscriptions municipales.

L'Administration a poursuivi ses efforts en vue de former des éléments capables de remplir les diverses fonctions administratives et, dans ce but, l'utilité de l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie de Mogadiscio a été confirmée (au cours de l'année, deux fonctionnaires somalis provenant de cet Institut ont obtenu la licence ès-sciences politiques, à l'Université de Rome). Il a été ainsi possible, toujours d'accord avec le Gouvernement somali, de remplacer de nombreux employés italiens par les éléments locaux.

Dans l'organisation du Gouvernement, le transfert du Commandement des Forces de Police à un officier supérieur somali a marqué l'étape finale du passage aux Somalis de tous les commandements et de tous les bureaux et services de Police; on peut affirmer que le Pays peut compter sur une organisation efficiente et techniquement bien préparée.

L'Administration italienne a laissé à la disposition du Gouvernement somali ses experts administratifs et techniques, selon les requêtes formulées par le Gouvernement et les nécessités de celui-ci.

Dans le secteur économique, on a poursuivi l'application des Plans de développement, dont le but principal est d'améliorer le niveau de vie des populations; des soins particuliers ont été consacrés à la réalisation des initiatives pour la mise en valeur agricole, parmi lesquels il faut citer, pour leur importance: la fondation du Centre agricole de Bullo Mererta (Uebi Scebeli) et l'adduction des eaux du Giuba dans le Descek Uamo opérations réalisées grâce au Fonds de mise en valeur de la Somalie, constitué, comme on le sait, aux termes de l'Accord de coopération économique de 1954, stipulé entre le Gouvernement italien et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique; ces opérations permettront non seulement la mise en valeur par irrigation de vastes superficies de terrains, mais aussi la constitution d'une importante réserve d'eau destinée aux besoins de l'agriculture et de la zootechnie.

Une réalisation importante de l'année 1958, pour le progrès social des populations est à signaler: il s'agit de l'établissement du Code du Travail qui, pour la première fois en Somalie, règle sur des bases juridiques les activités du travail et les rapports qui en dérivent.

Dans le secteur de l'instruction publique, des soins particuliers ont été consacrés, avec l'assistance fournie par le B. I. T., à la formation du personnel technique qualifié.

Le 6 novembre 1958, la Somalie a été admise à l'UNESCO, comme membre associé; grâce à la contribution fournie par cette organisation, il a été possible d'élargir et de développer les programmes en cours pour l'éducation de base dans les Centres de Dinsor et du Villaggio Duca degli Abruzzi.

Dans le domaine sanitaire, la campagne antipaludéenne s'est poursuivie avec le concours de l'O.M.S. et de l'UNICEF; les études entreprises avec le concours des organisations précitées, en vue d'une campagne contre la tuberculose, l'une des maladies les plus répandues dans le pays, sont déjà parvenues à un stade avancé; le programme pour la préparation du personnel sanitaire est en voie de réalisation.

## ANNEXES STATISTIQUES

## OBSERVATIONS

Dans le présent Rapport on a respecté la terminologie générale proposée par le Questionnaire approuvé le 6 juin 1952 (T/1010 du 10 juin 1952), et, chaque fois qu'il a été possible, les classifications internationales-type que ce document recommande.

Pour les noms géographiques on a suivi la cartographie italienne.

Les lettres alphabétiques placées en haut et à gauche des tableaux se réfèrent aux Annexes statistiques du Questionnaire. Les tableaux qui ne portent pas cette référence concernent des données complémentaires.

Certaines données qui ne sont pas identiques à celles figurant dans les Rapports précédents ont été rectifiées.

A moins d'indication contraire, les données statistiques contenues dans le Texte du Rapport et dans les Annexes statistiques se rapportent à l'année solaire et les chiffres cités dans les tableaux concernent la population somalie; parmi les Somalis sont compris les autres groupes de la population africaine ou non africaine dont les ascendants sont considérés, d'une manière générale, comme s'étant fixés à demeure dans le Territoire et qui sont soumis au droit coutumier local.

Dans l'en-tête des colonnes de données qui se réfèrent aux personnes, M signifie personnes de sexe masculin; F de sexe féminin; MF des deux sexes; E, enfants.

Signes conventionnels employés dans les tableaux:

- quantité nulle;
- ... données non disponibles;
- .. chiffre qui n'atteint pas l'unité minima considérée;
- , les décimales sont toujours précédées d'une virgule;
- les milliers et les millions sont séparés par un point.

## ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES

**1. Organisation des services statistiques.** — On donne ci-après les renseignements principaux, sous les lettres correspondant à celles du Questionnaire. Pour des données plus complètes, on renvoie le lecteur au Rapport 1953.

a) La matière des statistiques est confiée au Bureau de Statistique que le décret n° 37 du 8 octobre 1957 a mis à la dépendance de la Présidence du Conseil des Ministres.

Ce bureau est constitué par une organisation centrale, techniquement autonome, qui fixe les normes pour les relevés, en établit les tableaux-modèles nécessaires et procède à l'élaboration des données, etc.

L'établissement de certains relevés est confié aux bureaux compétents; par exemple, les relevés concernant le personnel sont confiés au Département du personnel en ce qui concerne le personnel somali et au Bureau pour les Affaires Italiennes en ce qui concerne le personnel italien; ceux concernant la justice, aux magistrats; ceux qui concernent le commerce extérieur (import-export) au Bureau des douanes; ceux qui ont trait à la santé, aux établissements sanitaires, etc.

Tous les relevés se font au moyen de modèles fournis par le Bureau de Statistique.

Ce Bureau s'occupe du rassemblement des données, de leur élaboration et de leur publication.

Les moyens nécessaires à l'entretien du service sont fournis par l'Administration.

b) Le Bureau est placé sous le contrôle d'un expert, agrégé de Statistique à l'Université de Rome, chargé de donner les directives techniques et de préparer les plans pour les relevés, et il est dirigé par un fonctionnaire spécialisé dans ce travail grâce à une longue routine. Huit autochtones sont également affectés à ce service.

c) *Données démographiques.* — Le rassemblement périodique des données démographiques est effectué par les soins du même Bureau de Statistique et par l'intermédiaire des Districts, de la Municipalité de Mogadiscio et par les autres Municipalités.

En ce qui concerne au contraire les relevés « d'état » (recensement et données analogues) le Bureau de Statistique complète son personnel par l'emploi d'auxiliaires préalablement instruits en vue des relevés.

d) *Assistance technique et publication des données.* — Le Bureau de Statistique est en liaison avec l'Institut Central de Statistique italien, par l'intermédiaire de l'expert dont il a été question; celui-ci peut faire appel à l'assistance dudit Institut et, le cas échéant, se servir de ses moyens mécaniques.

A l'occasion d'investigations particulièrement importantes, comme celles qui visent à connaître la structure démographique du Pays, on a également tenu compte des suggestions du Bureau des Statistiques des Nations Unies, auquel le Conseil consultatif avait soumis précédemment l'ordonnance concernant ces enquêtes.

Les données statistiques sont publiées dans les Annexes de ce Rapport.

En outre, on imprime une brochure sur le commerce extérieur, qui contient des données très détaillées.

**2.1. Recensement, relevés et évaluations statistiques de la population.** - Pour les informations relatives à ces questions voir les Rapports précédents.

En ce qui concerne les populations locales, on a procédé à des évaluations, en partant d'une enquête portant sur le nombre d'habitations (classées par types) de chaque ville et village, sur les caractéristiques des familles qui les occupent et sur le nombre moyen de membres de chaque famille. On a tenu compte également des informations fournies par les chefs de Districts, les chefs et les notables, sur les populations qui se trouvent en dehors de ces villes et villages.

Malgré la méthode suivie pour cette évaluation, on peut considérer que celle-ci donne une idée suffisante de la distribution territoriale de la population par type de logement (tableau 1) et de la répartition par grandes catégories économiques (tableau 2). En 1953, une enquête fondamentale a été effectuée ayant pour but de déterminer la structure démographique de la population autochtone stable, mais devant l'impossibilité de l'étendre aux habitants de tous les villages stables (on en a dénombré plus de 1.600) on s'est borné aux habitants des Municipalités.

A part les résultats préliminaires dont il a été question dans le Rapport 1953, il convient de signaler la communication mentionnée au tableau 4 qui contient également quelques résultats d'une enquête par sondage faite en vue de rassembler des renseignements au sujet de la stabilité des occupations, de la prolificité, de la natalité, des morts-nés, de la survivance des enfants et du degré d'instruction.

**2.2. Dénombrement des têtes de bétail.** - A l'occasion du dénombrement de la population par grands groupements économiques, on a cherché à établir également le nombre des têtes de bétail. Les résultats sont contenus dans l'Annexe IX.

**2.3. Amélioration des statistiques.** - Toute amélioration en extension des statistiques fait surgir des problèmes aux solutions difficiles et coûteuses, surtout en ce qui concerne le personnel et les moyens nécessaires.

**3. Naissances et décès.** - La Municipalité de Mogadiscio et les Districts enregistrent les naissances, les décès, les mariages de la population italienne, étrangère et assimilée.

Des relevés analogues, concernant la population autochtone, et les relevés relatifs aux divorces, ont été commencés durant 1953, en vertu de l'ordonnance n° 5 du 24 février 1953 et de son règlement. Ils n'ont cependant pas encore donné de résultats satisfaisants.

**4. Immigration et émigration.** - Les données concernant le mouvement de la population italienne et étrangère sont relevées par la Mairie de Mogadiscio et par les Districts sur la base des inscriptions qui figurent dans leurs registres, et par les organes préposés au contrôle du mouvement des personnes.

Les migrations de la population autochtone feront l'objet d'un relevé dans la sphère du territoire des municipalités, conformément aux dispositions citées au n° 3.

## I. - POPULATION

(A.)

Pour les populations de la Somalie à des époques diverses voir le Rapport pour l'année 1953, tableau 1 à la page 345.

D'après l'évaluation effectuée en 1953, la population autochtone était de 1.263.584, avec un écart de  $\pm 10\%$ .

Au 31 décembre 1958, la population italienne résidante était de 2.331 habitants, dont 1.117 de sexe féminin.

TABLEAU I - Population autochtone par Région, District et type de logement

(B.)

Évaluation du 1953

REGIONS Districts	Superficie Km <sup>2</sup> (a)	Population totale	Population par Km <sup>2</sup>	Villes et vil- lages	Population des villes et villages stables						Habi- tants au total
					Dans des habitations fixes				Dans des habitations mobiles:		
					En maçonnerie de type local et européen		Baraque, arisch, schoub, mondoul, toucoul, etc.		aghal, calmad, hori, etc.		
					Nom- bre	Habi- tants	Nombre	Habi- tants	Nombre	Habi- tants	
MIGIURTINIA .....	90.744	82.653	0,91	41	1.399	5.926	4.355	14.948	2.082	6.436	27.310
Bosaso .....	8.080	13.450	1,66	11	328	1.201	1.163	3.697	650	1.857	6.755
Alula .....	4.878	8.150	1,67	16	137	240	1.528	4.358	—	—	4.598
Candala .....	7.780	6.800	0,87	5	293	1.825	265	1.158	10	25	3.008
Daror (Scusciuban) .....	18.420	16.818	0,91	4	179	825	846	2.831	680	1.652	5.308
Nogal (Eil) .....	20.969	18.000	0,86	3	156	564	147	827	368	1.078	2.469
Sol (Gardo) .....	30.617	19.435	0,63	2	306	1.271	406	2.077	374	1.824	5.172
MUDUGH .....	118.737	141.120	1,19	14	2.272	5.710	869	3.264	1.770	4.328	13.302
Galcaio .....	34.807	33.920	0,97	6	2.050	5.040	86	193	944	1.823	7.056
Dusa Mareb .....	9.179	9.050	0,95	1	13	56	328	854	292	917	1.827
El Bur .....	40.030	63.000	1,57	4	7	33	268	1.529	158	674	2.236
Obbia .....	34.721	35.150	1,01	3	202	581	187	688	376	914	2.183
HIRAN .....	25.647	176.528	6,88	62	54	221	4.863	17.239	3.954	11.986	29.446
Belet Uen .....	9.885	100.578	10,17	36	29	88	2.543	9.861	144	480	10.429
Bulo Burti .....	15.762	75.950	4,82	26	25	133	2.320	7.378	3.810	11.506	19.017
BENADIR .....	45.004	387.600	8,61	481	4.393	16.829	66.256	166.724	15.043	39.101	222.654
Mogadiscio .....	126	63.000	500,00	11	2.755	9.923	14.615	41.234	3.780	9.904	61.061
Afgoi .....	8.383	45.000	7,52	74	8	18	10.697	19.976	68	143	20.137
Dafet (Uanle Uen) .....		13.000		89	—	—	3.546	9.288	127	180	9.468
Balad .....	2.867	27.000	8,42	28	7	14	2.835	9.185	3.785	11.885	21.084
Brava .....	11.352	58.800	5,11	41	770	3.120	1.306	4.387	3.920	9.486	16.993
Itala .....	9.228	37.000	4,01	1	11	36	137	476	119	194	706
Merca .....	5.348	94.000	17,58	141	819	3.644	22.259	51.333	1.163	3.064	58.041
Villaggio Duca degli Abruzzi .....	7.700	44.800	5,82	96	23	74	10.861	30.945	2.081	4.245	35.164
HAUT-GIUBA .....	131.492	362.234	2,75	768	198	746	12.662	43.193	9.185	29.009	72.948
Baidoa .....	14.064	115.700	8,23	290	140	518	6.696	20.505	7.060	22.027	43.050
Bardera .....	40.241	71.030	1,77	91	9	24	2.048	7.516	808	2.495	10.035
Dinsor .....		76.604	3,57	342	8	35	2.676	10.303	493	1.967	12.305
Bur Acaba .....	21.436	35.600	1,32	7	37	139	482	1.689	660	1.927	3.755
Lugh Ferrandi .....	26.886	63.300	2,19	38	4	30	760	3.180	164	593	3.803
Oddur .....	28.865										
BAS-GIUBA .....	49.917	113.449	2,27	265	124	455	12.910	34.389	3.298	10.601	45.445
Chisimaio .....	17.497	26.284	1,50	25	121	449	3.007	8.417	179	418	9.284
Afmedò .....	23.926	26.000	1,09	7	1	4	132	310	255	915	1.238
Gelib .....	6.594	26.140	3,96	130	—	—	5.150	13.771	780	3.120	16.891
Margherita .....	1.900	35.025	18,49	103	2	2	4.621	11.882	2.084	6.148	18.032
<b>Somalie .....</b>	<b>461.541</b>	<b>1.263.584</b>	<b>2,74</b>	<b>1.631</b>	<b>8.440</b>	<b>29.887</b>	<b>101.915</b>	<b>279.757</b>	<b>35.332</b>	<b>101.461</b>	<b>411.105</b>
Pourcentages .....	—	100,0	—	—	—	2,4	—	22,1	—	8,0	32,5

(a) La superficie de chaque District a été calculée sur la carte 1:400.000.





TABLEAU 3 (suite) - Superficie et population résidant dans les Municipalités

REGIONS Municipalités	1953 (Enquêtes démographiques de l'année)			1957 (Au 31 décembre)			1958 (Au 31 décembre)		
	Superficie km <sup>2</sup>	Habitants		Superficie km <sup>2</sup>	Habitants		Superficie km <sup>2</sup>	Habitants	
		MF	F		MF	F		MF	F
HAUT-GIUBA .....	702,94	20.812	10.942	1.856,89	53.610	25.885	1.856,89	55.532	26.777
Baïdoa .....	28,27	7.720	4.102	314,16	15.725	7.433	314,16	16.348	7.695
Bardera .....	314,16	3.257	1.739	314,16	7.134	3.417	314,16	7.107	3.417
Dugiama .....	—	—	—	28,27	520	197	28,27	603	241
Saco Uen .....	—	—	—	314,16	1.664	790	314,16	1.791	850
Bur Acaba .....	7,07	2.501	1.280	314,16	10.657	5.233	314,16	10.714	5.257
Doigab .....	—	—	—	140,00	5.439	2.689	140,00	5.431	2.687
Dinsor .....	314,16	2.148	1.134	314,16	3.589	1.800	314,16	3.677	1.870
Lugh Ferrandi .....	7,07	2.242	1.159	7,07	2.810	1.406	7,07	3.159	1.538
Dolo .....	7,07	958	496	7,07	1.333	667	7,07	1.867	916
Oddur .....	12,57	1.525	792	12,57	2.820	1.353	12,57	2.901	1.399
Tigieglò .....	—	—	—	78,54	1.204	593	78,54	1.193	587
Uegit .....	12,57	461	240	12,57	715	307	12,57	741	320
BAS-GIUBA .....	565,20	18.180	9.222	1.895,64	41.846	20.023	1.895,64	40.402	19.229
Chisimato .....	335,86	7.598	3.880	335,86	10.386	4.896	335,86	7.883	3.671
Afmedò .....	3,14	1.180	620	3,14	2.051	955	3,14	2.167	1.018
Gelib .....	113,10	3.865	2.013	300,00	10.200	5.005	300,00	10.322	5.056
Margherita .....	113,10	5.537	2.709	1.256,64	19.209	9.167	1.256,64	20.030	9.484
<b>Totaux ...</b>	<b>4.441,53</b>	<b>234.220</b>	<b>118.538</b>	<b>10.003,96</b>	<b>360.792</b>	<b>173.841</b>	<b>10.003,96</b>	<b>372.550</b>	<b>178.839</b>

TABLEAU 4 - Distribution par âge de la population de 35 Municipalités

(En pourcentage) \*

(C: a.)

GROUPE D'AGES	TOTAL		Hommes				Femmes			
	Toutes les Muni- cipalités	Moga- discio	TOTAL		Chefs de famille		TOTAL		Mariées — Données de Moga- discio	
			Toutes les Muni- cipalités	Moga- discio	Toutes les Muni- cipalités	Moga- discio	Toutes les Muni- cipalités	Moga- discio		
- 0 .....	2,0	2,5	2,0	2,7	—	—	1,9	2,5	—	
1 - 4 .....	11,6	11,8	11,9	11,8	—	—	11,4	11,8	—	
5 - 9 .....	11,4	10,4	12,0	10,5	—	—	10,8	10,3	—	
10 - 14 .....	10,7	10,0	11,5	10,8	0,1	..	10,0	9,2	..	
15 - 19 .....	9,8	9,8	9,5	9,3	4,3	5,4	10,2	10,2	10,1	
20 - 24 .....	9,9	10,9	9,0	9,8	13,4	14,7	10,7	11,9	17,9	
25 - 44 .....	30,5	32,4	29,7	33,4	54,4	59,2	31,2	31,6	60,6	
45 - 59 .....	8,7	7,1	9,2	7,5	17,5	13,6	8,2	6,6	—	
40 + .....	5,4	5,1	5,2	4,2	9,4	7,1	5,6	5,9	21,4	

\* Ces données sont tirées des « feuilles des familles » qui ont été l'objet du choix systématique (sondage), fait à l'occasion des enquêtes statistico-démographiques de l'année 1953. Le dépouillement de tout le matériel rassemblé pourra modifier cette distribution: cf. A. M. MORGANTINI - *Quelques résultats préliminaires des relevés concernant les populations somaliennes effectués en 1953*, communication n° 13/358 présentée au Congrès mondial de la population, Rome 31 août-10 septembre 1954.

## II. - STRUCTURE ADMINISTRATIVE

TABLEAU 5 - Personnel de l'Administration centrale par qualification, section de population et appointements

(A. B.)

Au 31 décembre 1958

BUREAUX OU SERVICE Qualifications	TOTAL	Italiens	Somalis	Appointements mensuels du personnel	
				de l'Adminis- tration italienne	engagé localement: Italiens et Somalis
ADMINISTRATEUR .....	1	1	—	14.355	—
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL .....	1	1	—	6.135	—
VICE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL .....	1	1	—	2.554	—
BUREAU DU MAGISTRAT AUX COMPTES .....	12	5	7	1.443-2.332	260-1.562
Personnel de direction .....	3	1	2	2.332	620-880
Personnel auxiliaire .....	3	3	—	1.669	1.562
Personnel subalterne .....	3	1	2	1.443	260-720
Personnel de service .....	3	—	3	—	150-320
BUREAU DE COMPTABILITÉ .....	39	10	29	1.231-2.554	150-1.398
Personnel de direction .....	6	2	4	1.811-2.554	620-820
Personnel auxiliaire .....	4	1	3	1.669	360-820
Personnel subalterne .....	19	7	12	1.231-1.304	260-1.398
Personnel de service .....	10	—	10	—	150-320
<b>Totaux ...</b>	<b>54</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
BUREAUX ITALIENS					
CABINET DE L'ADMINISTRATEUR .....	31	5	26	1.231-1.827	250-1.000
Personnel de direction .....	5	1	4	2.110	620-1.000
Personnel auxiliaire .....	4	2	2	1.730-1.827	350-820
Personnel subalterne .....	2	2	—	1.231-1.305	—
Personnel de service .....	20	—	20	—	250-720
SECRÉTARIAT DE L'ADMINISTRATEUR .....	17	3	14	1.564-2.110	150-1.276
Personnel de direction .....	1	1	—	2.110	—
Personnel subalterne .....	2	2	—	1.564	1.276
Personnel de service .....	14	—	14	—	150-300
BUREAU POUR LES AFFAIRES ITALIENNES .....	32	22	10	1.231-2.554	150-1.727
Personnel de direction .....	3	3	—	2.332-2.554	—
Personnel auxiliaire .....	5	4	1	1.669	620-1.727
Personnel subalterne .....	16	15	1	1.231-1.669	260-1.300
Personnel de service .....	8	—	8	—	150-350
BUREAU DE PLANIFICATION .....	2	2	—	1.564	1.276
Personnel auxiliaire .....	1	1	—	1.564	—
Personnel subalterne .....	1	1	—	—	1.276
BUREAU EX-MILITAIRES DE LA SOMALIE .....	7	3	4	1.304-1.669	150-1.331
Personnel subalterne .....	4	3	1	1.304-1.669	1.331
Personnel de service .....	3	—	3	—	150-300
<b>Totaux ...</b>	<b>89</b>	<b>35</b>	<b>54</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
GOUVERNEMENT DE LA SOMALIE					
BUREAU DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL .....	39	9	30	1.304-1.669	150-2.117
Personnel de direction .....	5	1	4	—	600-2.117
Personnel auxiliaire .....	2	—	2	—	350-800
Personnel subalterne .....	1	1	—	—	1.272
Personnel de service .....	1	—	1	—	260

TABLEAU 5 (suite) - Personnel de l'Administration centrale par qualification, section de population et appointements

Au 31 décembre 1958

(A. B.)

BUREAUX OU SERVICES Qualifications	TOTAL	Italiens	Somalis	Appointements mensuels du personnel	
				de l'Administration italienne	engagé localement: Italiens et Somalis
<i>Département des études</i> .....	5	3	2	—	200-2.317
Personnel de direction .....	3	2	1	—	820-2.317
Personnel subalterne .....	1	1	—	1.398	—
Personnel de service.....	1	—	1	—	200
<i>Service de presse et radiodiffusion</i> .....	13	3	10	1.669	150-1.518
Personnel de direction .....	2	—	2	—	600-820
Personnel auxiliaire .....	2	1	1	1.669	350
Personnel subalterne .....	4	2	2	—	260-1.518
Personnel de service .....	5	—	5	—	150-320
<i>Bibliothèque et Musée</i> .....	3	—	3	—	150-260
Personnel subalterne .....	1	—	1	—	260
Personnel de service .....	2	—	2	—	150-200
<i>Service de statistique</i> .....	9	1	8	1.304	150-470
Personnel subalterne.....	8	1	7	1.304	360-470
Personnel de service.....	1	—	1	—	150
<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES</b> .....	25	4	21	1.564-1.811	150-1.438
<i>Secrétariat (personnel subalterne)</i> .....	1	1	—	—	1.438
<i>Département de l'organisation administrative et des organismes électifs</i> .....	11	2	9	1.811	150-1.248
Personnel de direction .....	4	1	3	1.811	620-1.000
Personnel auxiliaire .....	1	—	1	—	620
Personnel subalterne .....	5	1	4	—	360-1.248
Personnel de service.....	1	—	1	—	200
<i>Département de la sûreté publique</i> .....	6	—	6	—	150-1.000
Personnel de direction .....	2	—	2	—	820-1.000
Personnel subalterne .....	2	—	2	—	300-470
Personnel de service.....	2	—	2	—	150-200
<i>Département des affaires administratives</i> .....	7	1	6	1.564	200-1.000
Personnel de direction .....	1	—	1	—	1.000
Personnel auxiliaire .....	2	1	1	1.564	700
Personnel subalterne .....	3	—	3	—	260-470
Personnel de service .....	1	—	1	—	200
<b>MINISTÈRE DE GRÂCE ET JUSTICE</b> .....	225	11	214	1.564-2.888	105-1.727
<i>Magistrature</i> .....	44	10	34	1.564-2.888	150-1.727
Personnel de direction .....	5	5	—	1.786-2.888	—
Personnel auxiliaire .....	6	—	6	—	620-1.000
Personnel subalterne .....	6	2	4	1.564	620-1.727
Personnel de service .....	14	3	11	—	350-1.398
<i>Service des prisons</i> .....	13	—	13	—	150-275
Personnel de direction .....	181	1	180	—	105-1.518
Personnel subalterne .....	1	—	1	—	820
Personnel ouvrier fixe .....	3	1	2	—	350-1.518
Sous-officiels gardes de prison.....	3	—	3	—	115-200
Geôliers .....	27	—	27	—	190-480
	147	—	147	—	105-160

TABLEAU 5 (suite) - Personnel de l'Administration centrale par qualification, section de population et appointements

Au 31 décembre 1958

(A. B.)

BUREAUX OU SERVICE Qualifications	TOTAL	Italiens	Somalis	Appointements mensuels du personnel	
				de l'Administration italienne	engagé localement: Italiens et Somalis
<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES</b> .....	101	15	86	1.443-2.332	150-2.717
<i>Département de l'instruction publique</i> ...	14	5	9	1.443-2.332	200-1.562
Personnel de direction .....	4	1	3	2.332	620-820
Personnel auxiliaire .....	5	2	3	1.564	350-1.562
Personnel subalterne .....	4	2	2	1.443-1.564	260-470
Personnel de service .....	1	—	1	—	200
<i>Inspectorat de l'instruction secondaire</i> ...	15	1	14	2.110	160-320
Personnel de direction .....	1	1	—	2.110	—
Personnel auxiliaire .....	2	—	2	—	350-470
Personnel subalterne .....	4	—	4	—	260-320
Personnel de service .....	8	—	8	—	160-300
<i>Inspectorat de l'instruction primaire</i> .....	34	1	33	2.110	150-1.000
Personnel de direction .....	5	—	5	—	620-1.000
Personnel auxiliaire.....	8	1	7	2.110	350-720
Personnel subalterne .....	8	—	8	—	260-620
Personnel de service .....	13	—	13	—	150-300
<i>Département du travail</i> .....	13	1	12	2.117	150-1.000
Personnel de direction .....	4	1	3	2.117	620-1.000
Personnel auxiliaire .....	3	—	3	—	650-720
Personnel subalterne .....	4	—	4	—	260-1.012
Personnel de service .....	2	—	2	—	150-200
<i>Département de la santé publique</i> .....	21	6	15	1.811-2.332	160-2.717
Personnel de direction .....	8	4	4	1.811-2.332	720-2.717
Personnel subalterne .....	7	2	5	—	260-1.488
Personnel de service .....	6	—	6	—	160-320
<i>Département vétérinaire</i> .....	4	1	3	2.110	200-720
Personnel de direction .....	2	1	1	2.110	720
Personnel de service .....	2	—	2	—	200-250
<b>MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES</b> .....	320	66	254	1.231-2.332	115-2.117
<i>Secrétariat (personnel subalterne)</i> .....	1	1	—	—	1.248
<i>Département industrie, transport et communication</i> .....	2	2	—	—	1.438-1.518
Personnel subalterne .....	2	2	—	—	1.438-1.518
<i>Services des postes et télécommunications</i> ...	162	16	146	1.231-1.669	115-1.927
Personnel de direction .....	6	—	6	—	600-1.000
Personnel auxiliaire .....	6	2	4	1.669	350-1.927
Personnel subalterne .....	118	14	104	1.231	200-1.578
Personnel ouvrier fixe .....	19	—	19	—	150-350
Personnel de service .....	13	—	13	—	115-200
<i>Services maritimes et des ports</i> .....	21	—	21	—	150-620
Personnel de direction .....	1	—	1	—	700
Personnel auxiliaire .....	2	—	2	—	350-470
Personnel subalterne .....	11	—	11	—	260-620
Personnel de service .....	7	—	7	—	150-260

TABLEAU 5 (suite) - Personnel de l'Administration centrale par qualification, section de population et appointements

Au 31 décembre 1958

(A. B.)

BUREAUX OU SERVICES Qualifications	TOTAL	Italiens	Somalis	Appointements mensuels du personnel	
				de l'Administration italienne	engagé localement: Italiens et Somalis
<i>Département des travaux publics</i> .....	78	36	42	1.280-2.332	160-2.117
Personnel de direction .....	6	3	3	1.432-2.332	620-2.117
Personnel auxiliaire .....	9	8	1	1.669-1.811	620-1.827
Personnel subalterne .....	39	25	14	1.280	260-1.398
Personnel ouvrier fixe .....	1	—	1	—	200
Personnel de service .....	23	—	23	—	160-320
<i>Département d'agriculture et zootechnie</i> .....	41	10	31	1.432-1.669	200-1.870
Personnel de direction .....	5	2	3	1.432	620-1.870
Personnel auxiliaire .....	6	5	1	1.669	350-1.562
Personnel subalterne .....	16	3	13	1.443	260-1.276
Personnel de service .....	14	—	14	—	200-320
<i>Département du commerce et des devises</i> .....	15	1	14	1.811	160-1.000
Personnel de direction .....	4	—	4	—	820-1.000
Personnel auxiliaire .....	4	1	3	1.811	360-620
Personnel subalterne .....	5	—	5	—	260-470
Personnel de service .....	2	—	2	—	160-300
MINISTÈRE DES AFFAIRES FINANCIÈRES .....	263	20	243	1.240-2.332	105-1.358
<i>Département du budget et trésor</i> .....	7	2	5	1.564-1.669	160-1.000
Personnel de direction .....	1	1	—	1.669	—
Personnel auxiliaire .....	1	1	—	1.564	—
Personnel subalterne .....	2	—	2	—	260-320
Personnel de service .....	3	—	3	—	160-185
<i>Département des impôts</i> .....	13	4	9	1.538-1.786	150-1.356
Personnel de direction .....	3	1	2	1.786	1.000
Personnel auxiliaire .....	1	1	—	1.538	—
Personnel subalterne .....	5	2	3	—	300-1.356
Personnel de service .....	4	—	4	—	150-360
<i>Douanes - Monopoles - Impôts directs - Taxes sur les affaires</i> .....	74	7	67	1.304-1.786	160-1.358
Personnel de direction .....	8	1	7	1.786	720-1.000
Personnel auxiliaire .....	20	5	15	786-1.304	450-720
Personnel subalterne .....	34	1	33	—	260-1.358
Personnel ouvrier fixe .....	1	—	1	—	170
Personnel de service .....	11	—	11	—	160-320
<i>Police fiscale</i> .....	156	3	153	1.240-1.564	105-1.300
Officiers .....	7	2	5	1.564	600-1.300
Sous-officiers et élèves sous-officiers .....	24	1	23	1.240	160-415
Agents .....	125	—	125	—	105-135
<i>Département foncier et du domaine</i> .....	13	4	9	1.443-2.332	250-1.827
Personnel de direction .....	4	1	3	2.332	820-1.000
Personnel auxiliaire .....	4	3	1	1.443	470-1.827
Personnel subalterne .....	4	—	4	—	260-470
Personnel de service .....	1	—	1	—	250

TABLEAU 5 (suite) - Personnel de l'Administration centrale par qualification, section de population et appointements

Au 31 décembre 1958

(A. B.)

BUREAUX OU SERVICE Qualifications	TOTAL	Italiens	Somalis	Appointements mensuels du personnel	
				de l'Administration italienne	engagé localement: Italiens et Somalis
MINISTÈRE DES AFFAIRES GÉNÉRALES .....	401	17	384	1.443-1.669	160-1.398
<i>Département du personnel</i> .....	48	3	45	1.443-1.669	160-1.398
Personnel de direction .....	10	—	10	—	620-1.000
Personnel auxiliaire .....	4	—	4	—	470-720
Personnel subalterne .....	20	3	17	1.443-1.669	260-1.398
Personnel de service .....	14	—	14	—	160-320
<i>Département des services</i> .....	15	—	15	—	200-1.000
Personnel de direction .....	2	—	2	—	800-1.000
Personnel de service .....	13	—	13	—	200-360
<i>Economat - Parc automobile civil - Imprimerie - Caisse</i> .....	338	14	324	1.280-1.443	115-1.518
Personnel de direction .....	3	—	3	—	800-1.000
Personnel auxiliaire .....	5	—	5	—	250-620
Personnel subalterne .....	42	14	28	1.280-1.443	260-1.518
Personnel ouvrier fixe .....	13	—	13	—	200-620
Chauffeurs .....	257	—	257	—	115-200
Personnel de service .....	18	—	18	—	125-300
<b>Totaux</b> .....	<b>1.374</b>	<b>142</b>	<b>1.232</b>	—	—
<i>Personnel attaché à l'Assemblée législative</i> .....	7	—	7	—	200-1.000
Personnel de direction .....	1	—	1	—	1.000
Personnel subalterne .....	4	—	4	—	260-470
Personnel de service .....	2	—	2	—	200-300
<i>Personnel attaché à l'Agence pour le développement économique de la Somalie (ASES)</i> .....	5	5	—	1.669-2.332	1.248-1.358
Personnel de direction .....	2	2	—	1.811-2.332	—
Personnel auxiliaire .....	1	1	—	1.669	—
Personnel subalterne .....	2	2	—	—	1.248-1.358
<b>Total général</b> .....	<b>1.529</b>	<b>200</b>	<b>(a) 1.329</b>	—	—

(a) Y compris 2 d'autres nationalités.

TABLEAU 6 - Personnel de l'Administration: résumé

Au 31 décembre de chaque année

(A. B.)

PERSONNEL	1954		1955		1956		1957		1958	
	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F
Administration centrale (tableau 5) .....	1.256	33	1.384	30	1.604	41	1.539	191	1.529	233
Italiens .....	277	30	273	24	231	24	276	27	200	17
Somalis .....	978	3	1.109	6	1.367	17	1.257	163	1.327	216
Autres .....	1	—	2	—	6	—	6	1	2	—
Administration territoriale (tableau 7) .....	3.528	255	3.513	275	3.412	267	3.729	193	3.722	323
Italiens .....	448	127	389	136	390	128	374	131	336	135
Somalis .....	3.066	128	3.104	138	3.013	138	3.353	62	3.386	188
Autres .....	14	—	20	1	9	1	2	—	—	—
<b>Totaux</b> .....	<b>4.784</b>	<b>288</b>	<b>4.897</b>	<b>305</b>	<b>5.016</b>	<b>308</b>	<b>5.268</b>	<b>384</b>	<b>5.251</b>	<b>556</b>
Italiens .....	725	157	662	160	621	152	650	158	536	152
Somalis .....	4.044	131	4.213	144	4.380	155	4.610	225	4.713	404
Autres .....	15	—	22	1	15	1	8	1	2	—



III. JUSTICE

TABLEAU 8 - Poursuites et condamnations par genre de délit

Table with columns: GENRE DE DELIT, TOTAL (Poursuivis en justice, Condamnés), COUR D'ASSISES (Poursuivis en justice, Condamnés), MIGLIURTINIA (Poursuivis en justice, Condamnés). Rows include 1957, 1958, DELITS TOUCHANT L'ORGANISATION SOCIALE, DELITS CONTRE LA PERSONNE, DELITS CONTRE LA PROPRIETE.

(a) Dont 1 européen. - (b) Dont 12 européens. - (c) Dont 3 européens. - (d) Dont 9 européens. - (e) Dont 8 européens.

IV. - FINANCES

TABLEAU 9 - Données A - Recettes

Table with columns: DENOMINATIONS, 1956 (Prévisions, Perceptions). Rows include RECETTES ORDINAIRES (I-X) and RECETTES EXTRAORDINAIRES (X, XI).

a) Jusqu'à 1954 dans la rubrique VII était compris le droit portuaire, qui à partir du 1er janvier 1955 à été supprimé; mais depuis le 1er

JUSTICE genre de délit et peines infligées aux condamnés

Table with columns: TRIBUNAUX REGIONAUX (MUDUGH, HIRAN, BENADIR, HAUT-GIUBA, BAS-GIUBA), Peines infligées aux condamnés (Minimum, Maximum). Rows show statistics for various tribunals and penalty types like Amende, Travaux forcés à perpétuité.

PUBLIQUES des Budgets du Territoire ETTES

Table with columns: 1957, 1958, 1959 (Prévisions, Perceptions). Rows show budget data for various public entities.

septembre dit droit est appliqué seulement aux marchandises exemptées des droit des douane et son montant est compris dans la rubrique IV.

TABLEAU 9 (suite) - Données des Budgets du Territoire

B - DEPENSES  
(En millions de somalos)

(A.)

DENOMINATIONS	1956		1957			1958		1959			
	Prévisions	Dépenses	Prévisions			Dépenses			Prévisions		
			Gouvernement	Administr. de tutelle	TOTAL	Gouvernement	Administr. de tutelle	TOTAL	Gouvernement	Administr. de tutelle	TOTAL
DÉPENSES CIVILES ORDINAIRES											
I. - Dépenses générales diverses:											
1. Dépenses pour le fonctionnement de l'assemblée législative et des assemblées consultatives locales	745	1.505	1.625	—	1.625	1.608	—	1.608	1.525	—	1.525
2. Dépenses pour le personnel de l'Administration centrale et régionale (a) :											
- personnel { italien	4.555	4.349	—	4.237	4.237	—	4.347	4.347	—	5.118	5.118
somalis	7.193	8.913	9.379	—	9.379	—	—	9.472	10.341	—	10.341
3. Dépenses de fonctionnement des services généraux	2.466	2.868	2.473	498	2.971	2.789	396	3.185	2.973	270	3.243
4. Dépenses découlant du mandat de tutelle	66	268	—	268	268	—	512	512	—	188	188
5. Dépenses spéciales diverses et fonds de réserve	493	464	465	1.466	1.959	220	582	802	832	701	1.533
II. - Dépenses à caractère économique et productif:											
1. Services agricole, zootechnique, antiacridien, météorologique et vétérinaires :											
a) personnel { italien	789	816	—	1.266	1.266	—	1.169	1.169	—	683	683
somalis	572	646	357	—	357	366	—	366	339	—	339
b) fonctionnement	1.418	1.442	1.833	—	1.833	1.833	—	1.833	1.857	—	1.857
2. Fonctionnement des services minéraux, industriels et commerciaux	350	307	338	—	338	255	—	255	329	—	329
3. Services des Travaux publics :											
a) personnel { italien	1.639	1.567	—	1.723	1.723	—	1.590	1.590	—	1.643	1.643
somalis	262	225	109	—	109	109	—	109	87	—	87
b) fonctionnement	3.256	4.000	3.979	120	4.099	4.109	260	4.369	7.082	290	7.372
4. Services de Communications :											
a) personnel { italien	1.360	1.459	—	1.405	1.405	—	1.297	1.297	—	712	712
somalis	1.339	1.244	1.195	—	1.195	1.301	—	1.301	1.374	—	1.374
b) fonctionnement	1.416	1.605	1.548	—	1.548	1.784	—	1.784	1.705	—	1.705
III. - Dépenses à caractère social:											
1. Services sanitaires :											
a) personnel { italien	2.415	2.544	—	2.498	2.498	—	2.305	2.305	—	2.062	2.062
somalis	2.305	2.185	2.173	—	2.173	2.264	—	2.264	2.198	—	2.198
b) fonctionnement	4.049	4.189	3.890	—	3.890	4.099	—	4.099	4.285	—	4.285
2. Services de l'Instruction publique :											
a) personnel { italien	4.164	3.983	—	3.762	3.762	—	3.472	3.472	—	1.436	1.436
somalis	1.887	2.106	1.801	—	1.801	1.876	—	1.876	2.803	—	2.803
b) fonctionnement	3.281	3.592	2.190	2.002	4.192	2.190	1.819	4.009	1.623	2.375	3.998
3. Assistance publique	1.600	2.262	535	530	1.065	549	464	1.013	535	510	1.045
IV. - Dépenses pour la sécurité intérieure:											
1. Police:											
a) personnel { italien	3.718	9.553	—	8.640	8.640	—	8.985	8.985	—	4.715	4.715
somalis	5.000	9.200	9.680	—	9.680	10.810	—	10.810	11.000	—	11.000
b) fonctionnement	1.350	3.068	2.180	320	2.500	2.639	320	2.959	2.380	335	2.715
2. Services judiciaires et pénitentiaires :											
a) personnel { italien	920	745	—	650	650	—	600	600	—	913	913
somalis	1.056	1.129	1.170	—	1.170	1.178	—	1.178	1.550	—	1.550
b) fonctionnement	1.060	1.381	1.210	—	1.210	1.200	—	1.200	1.310	—	1.310
V. - Dépenses pour les services financiers et dépenses en rapport avec les recettes:											
a) personnel { italien	896	850	—	1.281	1.281	—	1.182	1.182	—	696	696
somalis	976	984	1.229	—	1.229	1.111	—	1.111	1.212	—	1.212
b) fonctionnement	2.809	3.039	2.650	200	2.850	2.707	325	3.032	2.780	300	3.080
VI. - Dépenses relatives à des interventions en faveur des finances locales	1.000	1.040	1.150	—	1.150	885	—	885	410	—	410
Total des dépenses ordinaires	66.505	83.528	53.159	30.866	84.025	55.354	29.625	84.979	60.530	22.947	83.477
DÉPENSES CIVILES EXTRAORDINAIRES											
VII. - Dépenses à caractère économique et productif:											
1. Travaux publics	7.600	7.182	400	10.000	10.400	400	4.606	5.006	—	—	—
2. Mise en valeur économique	2.250	1.752	—	—	—	—	4.995	4.995	—	10.000	10.000
VIII. - Dépenses à caractère social: Médecine sociale	350	350	350	—	350	363	—	363	450	—	450
IX. - Dépenses générales diverses:											
1. Dépenses pour les besoins extraordinaires des services	361	2.652	—	—	—	545	—	545	—	930	930
2. Dépenses pour la liquidation et le rapatriement du personnel italien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux des dépenses extraordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux des dépenses ordinaires et extraordinaires	77.066	95.464	53.909	40.866	94.775	56.662	39.226	95.888	60.980	44.375	105.355
X. - Dépenses militaires	19.480	10.746	—	4.700	4.700	—	5.255	5.255	—	3.835	3.835
Total	96.546	106.210	53.909	45.566	99.475	56.662	44.481	101.143	60.980	48.210	109.190

a) Les dépenses se réfèrent seulement au personnel administratif, étant donné que celles relatives au personnel technique ont été

imputées aux rubriques des divers services.

A. Pour les taux des impôts sur le revenu voir le Texte au n° 35.1. - B. Pour les taux des impôts indirects voir le n° 36. - C. Pour le montant des impôts directs voir le Texte, n° 35.3.

TABLEAU 10 - Tarifs des droits de douane et des droits accessoires

A - POUR LES MARCHANDISES D'IMPORTATION

(D. E.)

N° du tarif	Description de la marchandise	Droit sur la valeur *	N° du tarif	Description de la marchandise	Droit sur la valeur *
1	Animaux vivants .....	10	27	Vin de Marsala et vermouth:	
2	Viandes salées, fumées ou préparées d'autre façon:		a)	en fûts et dames-jeannes .....	25
a)	en boîte .....	15	b)	en bouteilles .....	30
b)	autres .....	10	28	Alcools purs, édulcorés ou aromatisés (c)	
3	Lait pasteurisé, condensé ou en poudre. ....	7	a)	alcool éthylique .....	100
4	Beurre de lait .....	10	b)	liqueurs et boissons alcooliques de 21° et plus .....	60
5	Fromage .....	10	c)	apéritifs et autres boissons alcooliques de moins de 21° .....	35
6	Poisson et crustacés préparés de toutes manières .....	10	29	Sirops pour boissons .....	30
7	Café:		30	Sel ordinaire .....	5
a)	en grains et cassé .....	15	31	Tabacs:	
b)	en coque .....	9	a)	bruts .....	exemptés (d)
8	Coques de café .....	9	b)	travaillés .....	exemptés (e)
9	Sucre .....	So. 10 par ql. (a)	32	Allumettes .....	exemptés (f)
10	Chocolat, confitures et biscuits, marmelades et produits avec sucre .....	20	33	Graines de sésame et d'arachide .....	10
11	Epices et drogues .....	30	34	Huiles végétales:	
12	Thé .....	14	a)	d'olive .....	10
13	Conserves de tomates et tomates en boîte	10	b)	de sésame et d'arachide .....	20
14	Blé .....	10	c)	de coco pour usage industriel .....	5
15	Doura .....	10	35	Cordes végétales et matériaux à tresser. ....	20
16	Mais .....	10	36	Sacs vides .....	15
17	Riz .....	10	37	Filés de coton, de laine, de lin ou de chanvre	14
18	Autres céréales .....	10	38	Tissus de coton, de laine, de lin ou de chanvre	35
19	Farine:		39	Filés et tissus de fibres artificielles .....	35
a)	de blé (b) .....	10	40	Filés et tissus de soie ou mélangés avec de la soie .....	35
b)	d'autres céréales .....	10	41	Dentelles et broderies de coton, de lin, de chanvre ou de soie .....	35
20	Pâte de blé .....	12	42	Linge confectionné et autres objets cousus:	
21	Légumes secs .....	10	a)	lingerie et objets cousus .....	35
22	Fruits, légumes et produits maraichers frais ou en conserves .....	10	b)	couvertures surtout de déchets de coton et de laine, tentes et toiles imperméabilisées .....	25
23	Dattes .....	10	c)	chapeaux de tous genres, bonnets, turbouches et turbans .....	35
24	Eaux minérales naturelles et artificielles et eaux gazeuses .....	10	d)	autres objets cousus .....	35
25	Bière en bouteilles ou en fûts .....	20	43	Tricots .....	35
26	Vin ordinaire:				
a)	en fûts, dames-jeannes et fiasques .....	25			
b)	en bouteilles:				
1)	blanc mousseux .....	35			
2)	autre .....	30			

\* La valeur imposable est constituée par la valeur cif des marchandises plus les frais jusqu'au quai; décr. n. 158 du 24 déc. 1954. - (a) L'importation du sucre est frappée (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957) d'une surtaxe de 58,50 So. par quintal limité à la farine provenant de l'Italie (Décr. loi n. 2 du 10 janvier 1957). - (b) En plus, un droit additionnel de So. 10 par quintal on perçoit en plus la taxe de 4,40 So. le litre anhydre. - (c) Sur les alcools purs, édulcorés ou aromatisés 5 So. sur le tabac brut. - (d) En plus, droit de régie de 100 So. par kilogramme sur le tabac façonné en cigares et cigarettes et 75 So. par kilo sur le tabac autrement façonné. - (e) En plus, droit de régie de 3 So. sur 1000 pièces d'allumettes.

TABLEAU 10 (suite) - Tarifs des droits de douane et des droits accessoires

A (suite) - Pour les marchandises d'importation

(D. E.)

N° du tarif	Description de la marchandise	Droit sur la valeur *	N° du tarif	Description de la marchandise	Droit sur la valeur *
44	Chaussures:		56	Bois de construction .....	10
a)	façonnées entièrement ou en grande partie de peaux .....	35	57	Articles en bois .....	15
b)	idem, de matières textiles, de caoutchouc ou d'autres matières .....	20	58	Papier, cartons et leur travaux, articles pour bureau:	
45	Peaux et objets de peaux:		a)	papier, cartons et leur travaux .....	20
a)	peaux brutes .....	5	b)	papier à imprimer .....	15
b)	peaux tannées et objets de peaux .....	20	c)	vieux journaux .....	15
46	Fonte, fer, acier brut ou usiné .....	15	d)	imprimés pour bureau .....	40
47	Outils et instruments pour arts et métiers et pour l'agriculture, en fer ou en acier, même mêlés à d'autres matières .....	10	e)	objets de bureau .....	20
48	Machines et leurs pièces .....	10	59	Produits pour teinture, tannage et colorants:	
49	Appareils et objets pour l'électricité:		a)	pour teinture, colorants et vernis .....	20
a)	appareils radio pour la réception et la diffusion, radiophon., appareils pour l'enregistrement du son, téléphoniques, pour la télévision, appareils électriques pour le ménage, etc. ....	20	b)	pour tannage, y compris les essences .....	10
b)	autres appareils: appareils photographiques et cinématographique, optiques, scientifiques, pour réchauffer et réfrigérer, etc., phonographes et instruments musicaux, etc. ....	20	60	Huiles minérales (b):	
c)	ampoules, cordons isolés et matériel électrique .....	20	a)	brutes et résidus de distillation .....	So. 4,40 par hl.
50	Armes, leurs pièces et munitions: (a)		b)	lubrifiants et graisses minérales .....	30,00 » ql.
a)	armes et leur pièces .....	35	c)	pétrole .....	10,00 » ql.
b)	munitions .....	25	d)	essence .....	12,00 » hl.
51	Automobiles, motocyclettes, bicyclettes, etc.		61	Bois, écorces et résines odorantes .....	15
a)	de n'importe quelle sorte .....	25	62	Huiles essentielles essences éthers et extraits .....	30
b)	tracteurs .....	5	63	Parfumeries de toutes sortes .....	40
c)	motocycles .....	20	64	Savon:	
d)	bicyclettes .....	15	a)	ordinaire et produits détergents .....	35
52	Pneumatiques, chambres à air et objets de caoutchouc .....	20	b)	autres .....	35
53	Pierres, terres et minéraux non métalliques, y compris le bitume, l'asphalte, le soufre, le goudron et la houille .....	3	65	Produits chimiques:	
54	Chaux, ciment et plâtre .....	5	a)	engrais chimiques .....	exemptés
55	Faïence, majolique, terres cuites etc.:		b)	magadi (sel de potasse), soude caustique .....	5
a)	carreaux de n'importe quelle matière .....	15	c)	autres produits chimiques .....	10
b)	majoliques, terres cuites et porcelaines .....	20	66	Ouates antiseptiques, coton hydrophile, gazes, bandes, mousselines antiseptiques et similaires .....	7
c)	vitres et cristaux .....	20	67	Médicaments .....	7
			68	Journaux, revues, livres brochés ou reliés, imprimés en n'importe quelle langue ..	exemptés
			69	Or, argent, platine, nickel et cuivre en barres, en fragments ou en monnaie ..	exemptés
			70	Marchandises non dénommées .....	20

\* La valeur imposable est constituée par la valeur cif de la marchandise, plus les frais jusqu'au quai; décret n° 158 du 24 décembre 1954. - (a) L'importation d'armes et de leurs pièces est interdite sans autorisation préalable de l'Autorité. - (b) Le décret n° 105 du 31 oct. 1956 a introduit les unités du système décimal. En plus des droits de douane on perçoit un impôt de consommation dans la mesure suivante: essence So. 17,50 par hl. (Décr.-loi n. 9 du 9 nov. 1957); pétrole lampant So. 12,00 par hl. (Décr.-loi n. 8 du 9 nov. 1957); huiles dérivées des gaz, ayant poids spécifique inférieur à 0,880 à la température de 15° C., 11,35 So. par hl.; résidus de distillation et huiles dérivées des gaz, ayant poids spécifique supérieur à 0,880 à la température de 15° C., 3,60 So. par hl. (Décr.-loi n. 3 du 31 oct. 1956 converti en loi n° 14 du 8 décembre 1956).



TABLEAU 10 (suite) - Tarifs des droits de douane et des droits accessoires

Exemptions. - Voir le Rapport 1953, tableau 13, pag. 359.

(D. E.) B - POUR LES MARCHANDISES D'EXPORTATION

N° du tarif	Description de la marchandise	Droit sur la valeur % *	Chacun So.	N° du tarif	Description de la marchandise	Droit sur la valeur % *	Chacun So.
1	Animaux domestiques vivants:				Pintade .....		4
	Bovins .....		25		Francolin ou râle .....		4
	Veaux .....		15		Perdrix .....		1
	Brebis et chèvres .....		1,50		Oiseaux de proie .....		5
	Autres animaux .....	10			Marabout .....		50
					Aigrette .....		50
2	Animaux sauvages vivants:				Autres animaux sauvages vivants	20	
	Girafe .....		100	3	Peaux séchées ou salées:		
	Damalisque Corrigum .....		50		de bovins .....	8	
	Damalisque de Hunter .....		300		de chameaux .....	8	
	Cervicapre rouge .....		100		de brebis et de chèvres .....	8	
	Dik-dik .....		5		d'autres animaux sauvages .....	8	
	Oribi (gazelle de sciamba) .....		5	4	Peaux séchées ou salées:		
	Antilope « saltarupe » .....		60		de dik-dik .....	20	
	Koudou ou balanca .....		50		de guépard et serval .....	20	
	Dibatag ou anthilope de Clark .....		100		de léopard .....	20	
	Gazelle de Grant .....		50		de gazelle .....	20	
	Gazelle de Soemmering .....		50		d'autres animaux .....	20	
	Gazelle nez de Speke .....		50	5	Mais .....	exemptés	
	Gherenugh .....		50	6	Farine de céréales .....	»	
	Oryx .....		60	7	Haricots .....	»	
	Tragélaphe .....		60	8	Kapok brut .....	»	
	Petit koudou .....		100	9	Coton (fibre) .....	7	
	Buffie .....		500	10	Semences oléagineuses .....	exemptés	
	Hippopotame .....		1.000	11	Huile de graines .....	»	
	Éléphant .....		2.000	12	Tourteaux huileux .....	»	
	Potamochère ou sanglier rouge .....		30	13	Beurre et graisse de bovins .....	9	
	Rhinocéros .....		3.300	14	Graisse de chameaux .....	9	
	Phacochère .....		30	15	Sel .....	exemptés	
	Oréotrague de Beira .....		60	16	Ivoire .....	20	
	Zèbre .....		150	17	Encens et myrrhe (a) .....	7	
	Lion .....		100	18	Gomme arabique .....	7	
	Léopard .....		100	19	Ambre gris .....	25	
	Chat-tigre .....		60	20	Poissons:		
	Guépard .....		80		a) frais, salés et enfumés .....	exemptés	
	Lynx .....		30		b) préparés et conservés .....	»	
	Chat sauvage .....		15		c) farine de poisson .....	»	
	Hyène .....		30	21	Os d'animaux .....	»	
	Canidés: lycans, chacals, otocyon, etc. ....		30	22	Coquillages .....	»	
	Mustelidés: Mellivora, etc. ....		10	23	Alcool et boissons alcooliques .....	»	
	Viverridi: Ichneumon, Genette, etc. ....		10	24	Sucre et mélasse .....	»	
	Oryctérope et fourmilier .....		60	25	Bananes .....	So, 8 par Q.	
	Daman .....		5	26	Autres produits maraichers secs ou frais	exemptés	
	Cynocéphale-macaque .....		5	27	Bois à brûler .....	8	
	Cercopithèque .....		5	28	Charbon de bois (b) .....	So, 3 par Q.	
	Lémurien .....		15	29	Marchandises usinées:		
	Lièvre .....		5		a) produits de l'artisanat local .....	exemptés	
	Autruche .....		200		b) autres .....	»	
	Grande outarde .....		30	30	Toute autre marchandise non dénommée	»	

\* La valeur imposable est constituée par la valeur courante sur le marché intérieur d'achat, augmentée des dépenses de transport, plus les frais jusqu'à la douane d'embarquement ou celle de sortie: décret n° 158 du 24 décembre 1954.  
(a) En plus, un droit additionnel du 3%, sur la valeur, en faveur des Municipalités de la Migiurtinie (Décr-loi n° 6 du 31 déc. 1956, converti en loi n° 5 du 23 mai 1957). - (b) Loi n° 4 du 23 mai 1957.

TABLEAU 10 (suite) - Tarifs des droits de douane et des droits accessoires

C - DROITS PORTUAIRES

Dans les villes de Mogadiscio, Merca, Chisimaio et Bosaso, pourvues d'outillage portuaire, on perçoit, en plus des droits et contributions déjà mentionnés, un droit portuaire de 1,50 % sur la valeur *cif* des marchandises importées, exportées, en transit ou réimportées et exemptées des droits de douane; le même droit est réduit à So. 0,30 dans les autres localités du Territoire. Les marchandises en cabotage sont également frappées, mais une fois seulement lors de l'embarquement (Decr. adm. n° 180 du 15 nov. 1957). Ces marchandises sont indiquées aux articles 11 et 12 des dispositions préliminaires des tarifs de douane approuvés par le déc. n° 158 du 24 décembre 1954.

D - DROITS DE MAGASINAGE

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955 (décret n° 158 du 24 décembre 1954).

- a) Marchandises qui ne sont pas classées comme pauvres:
  - pour les dix premiers jours, y compris le jour d'entrée et celui de sortie: exemptées
  - à partir du onzième jour inclus, par colis-quintal ..... 0,20 So. par jour
- b) Marchandises classées comme pauvres aux fins du magasinage, c'est-à-dire: fer en barres ou tôle, ciment, bois de construction, briques, pierres, terre, minerais non métalliques (y compris bitume, asphalte, soufre, etc), futaille et récipients vides, débris de métaux, sel, charbon, os et toutes marchandises en exportation:
  - à partir du onzième jour inclus, par colis-quintal ..... 0,10 So. par jour
- c) Pour les marchandises des deux catégories susdites déposées sur les esplanades dans l'enceinte des docks, on applique la moitié des tarifs précédents.

E - DROITS DE TRANSIT

Les marchandises traversant le Territoire sont exemptées de tout droit de transit.

VI. - MONNAIE ET SYSTEME BANCAIRE

TABLEAU II - Réserves légales et circulation monétaire

(A: a. B.) Valeurs en milliers de somalos à la fin de chaque mois

M O I S	1955		1956		1957		1958	
	Réserves légales	Circulation monétaire effective	Réserves légales	Circulation monétaire effective	Réserves légales	Circulation monétaire effective	Réserves légales	Circulation monétaire effective
Janvier .....	29.726	28.327	32.924	33.276	34.711	32.801	39.424	38.971
Février .....	29.583	28.425	33.876	34.642	34.711	33.915	39.349	39.340
Mars .....	29.583	28.496	33.876	33.173	34.718	34.053	39.349	38.350
Avril .....	29.583	29.423	33.876	33.456	34.571	34.342	39.312	39.827
Mai .....	29.549	29.351	33.876	34.522	34.571	33.101	39.052	38.323
Juin .....	29.549	30.153	34.876	32.340	34.571	32.339	39.052	38.339
Juillet .....	30.949	29.857	34.876	32.055	34.571	31.613	39.052	37.252
Août .....	31.024	30.330	34.876	32.694	34.571	32.179	39.052	37.046
Septembre .....	31.024	30.998	34.856	33.258	34.571	32.782	39.052	38.053
Octobre .....	31.024	31.103	34.856	32.806	34.566	34.217	39.052	37.921
Novembre .....	31.024	31.984	34.856	32.300	36.462	36.782	39.052	38.978
Décembre .....	33.024	33.155	34.856	33.522	39.424	38.770	40.442	40.284

D. E. - Pour les banques qui opèrent dans le Territoire et les prêts consentis, voir le Texte du Rapport au n° 38.2, 41 et 45.7.

## VII - COMMERCE ET NEGOCE

Les tableaux de cette Annexe, qui concerne le commerce extérieur, fournissent les données classées selon les principes établis par la Convention de Genève du 14 décembre 1928 pour les statistiques économiques, qui subdivise le commerce extérieur en *commerce spécial, général et de transit*.

Le *commerce spécial* comprend, à l'importation:

a) les marchandises étrangères introduites dans le territoire douanier de la Somalie pour la consommation, soit qu'il s'agisse de marchandises provenant directement de l'étranger, soit de marchandises retirées des dépôts de la douane;

b) les marchandises importées temporairement pour la fabrication de produits qui devront être réexportés, ou bien pour recevoir un supplément d'usinage ou une réparation;

c) les marchandises déjà exportées temporairement de la Somalie et qui y sont réimportées après avoir subi un complément d'usinage ou une réparation;

et à l'exportation:

a) les marchandises nationales ou nationalisées (ont entend par marchandises nationalisées celles qui sont importées d'autre pays et qui sont déjà dédouanées) exportées avec destination définitive pour d'autres pays ou embarquées comme provision de bord de navires ou d'avions d'autre pays;

b) les marchandises nationales exportées temporairement pour la fabrication à l'étranger de produits à réimporter, ou bien pour recevoir à l'étranger un complément d'usinage ou une réparation;

c) les marchandises d'autres pays, importées temporairement et qui sont réexportées après avoir subi en Somalie une transformation, ou bien après avoir reçu un complément d'usinage ou une réparation.

Le *commerce général* comprend les importations et les exportations comprises dans le commerce spécial, et en plus:

a) à l'importation, les marchandises arrivées d'autres pays, introduites dans les entrepôts fiduciaires de douane et encore entreposées à la fin de la période en examen;

b) à l'exportation, les marchandises d'autres pays, sorties des entrepôts de douane pour être réexpédiées à l'étranger.

Le *commerce de transit* comprend toutes les marchandises qui traversent la ligne de la douane pour en sortir sans être mises à la disposition de l'importateur. On ne tient aucun compte de ces marchandises pour le calcul de la balance commerciale.

(A.)

TABLEAU I 2 - Balance des

CHAPITRES	CONTRE-VALEUR EN SOMALIS							
	des livres italiennes			des dollars U.S.A.			des liv. st., roupies, égyptiennes et thaïes	
	Crédits	Dettes	Solde	Crédits	Dettes	Solde	Crédits	Dettes
<b>PARTIES COURANTES</b>								
1 Marchandises	68.290,4	51.738,9	+ 16.551,5	1.980,7	741,4	+ 1.239,3	12.954,4	39.064,1
2 Transports	51,4	7.118,6	- 7.067,2	6,4	32,1	- 25,7	70,0	1.212,2
3 Voyages à l'étranger	70,7	600,0	- 529,3	133,6	106,4	+ 27,2	214,3	575,0
4 Revenus de placements	—	12.737,2	- 12.737,2	22,1	—	+ 22,1	2,1	694,0
5 Remises de travailleurs	9.972,9	40.778,8	- 30.805,9	10.627,9	232,8	+ 10.395,1	1.377,9	1.080,0
6 Transactions gouvernementales	38.435,9	—	+ 38.435,9	3.925,7	—	+ 3.925,7	—	463,0
7 Divers	2.388,6	4.400,0	- 2.011,4	1.657,9	9,3	+ 1.648,6	2.772,2	145,0
Total ...	119.209,9	117.444,2	+ 1.765,7	18.354,3	1.122,0	+ 17.232,3	17.390,9	42.763,1
9 Arbitrages	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	—	—	- 19.498,7	—	—	+ 13.306,6	—	—
<b>MOUVEMENTS DE CAPITAUX</b>								
10 Desinvestissements italiens	—	750,0	- 750,0	—	—	—	—	—
11 Crédits à court terme	247,8	—	+ 247,8	—	—	—	—	—
12 Disponibilité sur l'étranger:	—	—	—	—	—	—	—	—
a) en clearing	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en devises:	—	—	—	—	—	—	—	—
1. Compte de gestion des devises	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Caisse de la circulation monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—
3. c/A. F.I.S. Siège de Rome	12.605,8	—	+ 12.605,8	1.158,6	—	+ 1.158,6	367,8	—
Totaux...	15.883,6	3.615,0	+ 19.498,6	13.306,5	—	+ 14.465,1	351,4	16,4

Les quantités de marchandises importées et exportées qui ont été retenues sont celles prises en considération par les douanes. Le poids pris en considération est le poids net, y compris l'emballage immédiat.

La valeur est déterminée comme suit:

pour les marchandises importées, la valeur *cif*;

pour les marchandises exportées, la valeur courante sur le marché intérieur d'achat augmentée des dépenses de transport jusqu'à la douane d'embarquement ou de sortie, et des droits de douane et de frais d'embarquement.

Les marchandises sont classées d'après la classification-type pour le commerce international (CTCI).

Pour une lecture plus aisée de ces statistiques, il convient de tenir compte de ce qui suit:

a) Dans la CTCI:

- les chiffres, de 0 à 9 (X) indiquent les sections;

- les nombres composés de 2 chiffres (XX), indiquent les divisions;

- les nombres composés de 3 chiffres (XXX), indiquent les groupes;

- les nombres composés de 3 chiffres séparés de 2 autres chiffres par un trait d'union (XXX-XX), indiquent la position;

- la position est, les cas échéant, subdivisée et la subdivision est indiquée par une barre suivie d'un chiffre (XXX-XX/X) ou plusieurs chiffres réunis (XXX-XX/XX), ou bien par des chiffres séparés par des virgules (XXX-XX/X,X).

b) La division (XX) considère toujours tous les produits qu'elle comprend, conformément à la CTCI, et les données numériques qui s'y rapportent sont imprimées en caractères gras. En additionnant les données de toutes les divisions (XX) comprises dans une section (X), on obtient le total de la section (X).

c) En ce qui concerne les groupes (XXX), dont les données sont imprimées en caractères légers, indiqués sous les totaux des divisions (XX), il faut tenir compte qu'en additionnant les données de ces groupes (XXX) faisant partie d'une division (XX), on n'obtient pas toujours les totaux de la division; ceci se produit lorsqu'on n'a pas reporté dans le tableau statistique tous les groupes dont se compose la division, étant donné que certains de ceux-ci ont peu d'importance.

d) Il peut en être de même en ce qui concerne le groupe (XXX), en additionnant les données des positions (XXX-XX) qui en font partie, et de même pour les subdivisions des positions (XXX-XX/X; XXX-XX/XX; XXX-XX/X,X), par rapport au total de la position (XXX-XX).

Le commerce extérieur, qui fait l'objet des tableaux, concerne la quantité et la valeur des importations et des exportations, revenant tant au commerce privé qu'à l'Administration.

payements pour l'année 1958

Chapitres	TOTAL									
	Solde	d'autres devises			en Somalios			en dollars U. S. A.		
		Crédits	Dettes	Solde	Crédits	Dettes	Solde	Crédits	Dettes	Solde
1	26.110,1	—	0,7	0,7	83.225,5	91.545,5	- 8.320,0	11.651,5	12.816,3	- 1.164,8
2	1.142,2	—	—	—	127,8	8.362,9	- 8.235,1	17,9	1.170,8	- 1.152,9
3	361,4	—	5,0	5,0	418,6	1.357,8	- 939,2	58,6	190,1	- 131,5
4	682,2	—	—	—	24,2	13.421,5	- 13.397,3	3,4	1.879,0	- 1.875,6
5	297,9	—	—	—	21.978,7	42.100,2	- 20.121,5	3.077,0	5.894,0	- 2.817,0
6	—	—	—	—	42.361,6	—	+ 42.361,6	5.930,6	—	+ 5.930,6
7	2.626,5	—	—	—	6.818,7	4.555,0	+ 2.263,7	954,6	637,7	+ 316,9
8	25.371,5	—	14,3	14,3	154.955,1	161.342,9	- 6.387,8	21.693,6	22.587,9	- 894,3
9	25.020,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	351,4	—	—	14,3	—	—	6.557,8	—	—	918,1
<b>PAYEMENTS</b>										
10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	105,0
11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34,7
12 a	—	—	—	—	—	—	—	—	—	990,5
12 b 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 b 2	367,8	14,3	—	14,3	14.146,5	—	14.146,5	1.980,5	—	1.980,5
12 b 3	16,4	—	—	—	14.161,5	—	14.161,5	1.982,6	—	1.982,6
Totaux...	351,4	14,3	—	14,3	2.942,8	3.615,0	- 6.557,8	412,0	505,1	- 918,1























TABLEAU 18 (suite) - Commerce spécial d'exportation,  
 Année 1958

(B: b. - C: b.)

N° de la C. T. C. I.	MARCHANDISES	TOTAL			ITALIE		ADEN		ARABIE (a)	
		Quin-taux	Valeur Milliers de So. %		Quin-taux	Milliers de So.	Quin-taux	Milliers de So.	Quin-taux	Milliers de So.
63	Articles en bois et en liège (à l'exception des meubles) .....	1.366	33,9	..	1.305	29,3	21	2,1	—	—
64	Papier, carton et objets manufacturés dérivés ..	39	18,8	..	34	18,3	—	—	—	—
65	Filés, tissus, articles textiles façonnés et produits connexes .....	444	52,8	..	..	0,4	19	4,7	327	21,
652	Tissus de coton de type standard .....	3	3,0	..	—	—	—	—	—	—
652-02/1	Tissus de coton, à l'exception des tissus de coton écus .....	..	0,5	..	—	—	—	—	—	—
652-02/21	Tissus de coton de couleur ou teints .....	2	1,9	..	—	—	—	—	—	—
652-02/32	Foutas de tissus de coton imprimés .....	1	0,6	..	—	—	—	—	—	—
657-03	Tapis et nattes de fibres végétales .....	328	20,5	..	—	—	16	2,6	300	16,7
66	Articles minéraux non métalliques, n. d. a. ..	628	36,6	..	..	0,3	2	0,3	—	—
67	Argent, platine, pierres précieuses et bijoux .....	18	304,3	0,3	..	1,3	18	303,0	—	—
68	Métaux communs .....	140	11,3	..	136	9,3	..	1,2	—	—
69	Articles manufacturés en métal .....	1.467	261,7	0,3	1.402	172,8	—	—	9	33,7
7	MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT .....	218	196,4	0,2	91	80,5	12	7,4	..	0,2
	<i>Pourcentages sur la quantité et la valeur totale des exportations .....</i>	..	—	—	..	0,1	..	..	..	..
71	Machines, à l'exception des machines électriques.	87	85,6	0,1	37	39,1	..	0,2	..	0,2
716	Machines utilisées dans les industries .....	44	28,3	..	23	7,7	..	0,2	..	0,2
72	Machines et appareils électriques .....	5	2,7	..	1	1,9	—	—	—	—
73	Matériel de transport .....	126	108,1	0,1	53	39,5	12	7,2	—	—
732	Véhicules automobiles routiers .....	98	72,1	0,1	32	22,3	12	7,2	—	—
734	Aéronefs .....	28	36,0	..	21	17,2	—	—	—	—
8	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS .....	230	698,6	0,7	140	396,7	5	67,7	—	—
	<i>Pourcentages sur la quantité et la valeur totale des exportations .....</i>	..	—	—	..	0,4	..	0,1	..	..
84	Vêtements .....	58	179,7	0,2	19	9,2	2	58,5	—	—
85	Chaussures .....	9	16,1	..	1	2,1	..	0,5	—	—
86	Instruments professionnels, de précision et de contrôle; appareils photographiques et matériel d'optique; horlogerie .....	145	466,8	0,5	106	357,5	3	8,7	—	—
863	Pellicules cinématographiques impressionnées ..	142	454,3	0,5	105	354,5	3	8,7	—	—
89	Articles manufacturés divers, n. d. a. .....	18	36,0	..	14	27,9	—	—	—	—
899-06/2	Ivoire travaillé .....	3	7,5	..	3	7,1	—	—	—	—
9	ARTICLES FAISANT L'OBJET DE TRANSACTIONS DIVERSES ET ART. N. D. A. ..	1.006	693,5	0,7	745	358,6	37	32,0	—	—
	<i>Pourcentages sur la quantité et la valeur totale des exportations .....</i>	..	—	—	..	0,4	..	..	..	..
91	Colis postaux .....	..	0,4	..	..	0,4	..	..	..	..
92	Animaux vivants non destinés à l'alimentation ..	98	307,8	0,3	59	163,4	1	7,3	—	—
93	Articles en retour et transactions spéciales .....	90	385,3	0,4	686	194,8	36	24,7	—	—
	<b>Totaux .....</b>	<b>1.024.760</b>	<b>95.522,1</b>	<b>100,0</b>	<b>628.417</b>	<b>74.668,9</b>	<b>72.537</b>	<b>6.248,5</b>	<b>191.089</b>	<b>6.162,1</b>
	<i>Pourcentages sur la quantité et la valeur totale des exportations .....</i>	<b>100,0</b>	—	—	<b>61,3</b>	<b>78,2</b>	<b>7,1</b>	<b>6,5</b>	<b>18,6</b>	<b>6,5</b>

(a) Avec destination à Sur, Mokalla, Bassora, Mascate, Duçi, Sibut.

 par marchandises et par pays de destination  
 1958

ETHIOPIE ET ERYTHREE	KENYA		SOMALIE FRANÇAISE		SOMALILAND		ZANZIBAR		AUTRES PAYS		N° de la C. T. C. I.
	Quin-taux	Milliers de So.	Quin-taux	Milliers de So.	Quin-taux	Milliers de So.	Quin-taux	Milliers de So.	Quin-taux	Milliers de So.	
1	0,2	38	2,2	—	—	—	—	—	..	0,1	63
1	0,1	4	0,4	—	—	—	—	—	—	—	64
33	16,2	58	8,2	—	—	2	0,3	—	—	5	1,5
3	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	652
..	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	652-02/1
2	1,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	652-02/21
1	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	652-02/32
5	0,6	5	0,3	—	—	2	0,3	—	—	—	657-03
14	0,3	612	35,7	—	—	—	—	—	—	—	66
—	—	4	0,8	—	—	—	—	—	—	—	67
10	1,2	45	15,9	—	—	—	—	—	—	1	38,1
14	7,0	46	46,3	—	—	5	3,0	—	—	50	52,0
..	..	..	..	—	—	..	..	—	—	..	..
8	6,5	21	19,7	—	—	1	2,4	—	—	20	17,5
—	—	19	15,3	—	—	1	2,4	—	—	..	2,5
—	—	—	—	—	—	4	0,6	—	—	..	0,2
6	0,5	25	26,6	—	—	..	..	—	—	30	34,3
6	0,5	20	18,6	—	—	—	—	—	—	28	23,5
—	—	5	8,0	—	—	—	—	—	—	2	10,8
11	23,3	61	176,0	—	—	..	1,1	4	8,1	9	25,7
..	..	..	0,2	—	—	..	..	..	..	..	..
4	6,4	33	103,3	—	—	—	—	..	2,3	—	84
1	1,2	2	5,9	—	—	—	—	3	5,8	1	0,6
6	15,7	24	62,5	—	—	..	1,1	—	—	6	21,3
6	15,7	23	60,1	—	—	..	1,1	—	—	4	14,2
—	—	2	4,3	—	—	..	..	—	—	2	3,8
—	—	..	0,2	—	—	..	..	—	—	..	0,2
5	0,4	103	181,2	4	5,1	..	0,4	—	—	112	115,8
..	..	..	0,2	..	..	..	..	..	..	..	..
—	—	21	101,2	—	—	—	—	—	—	17	35,9
5	0,4	82	80,0	4	5,1	..	0,4	—	—	95	79,9
11.504	550,0	8.398	972,0	7.312	274,2	2.664	939,1	13.748	1.542,6	89.111	4.164,7
1,2	0,6	0,8	1,0	0,7	0,3	0,3	1,0	1,3	1,6	8,7	4,3









TABLEAU 22 - Marchandises des entrepôts des douanes  
Année 1958

MARCHANDISES	ITALIE		KENYA		AUTRES PAYS		TOTAL	
	Quintaux	Milliers de So.	Quintaux	Milliers de So.	Quintaux	Milliers de So.	Quintaux	Milliers de So.
<b>IMPORTATIONS (a)</b>								
Essence .....	—	—	1.872	131,1	1.312	402,6	3.184	533,7
Pétrole .....	—	—	24	0,6	6.222	167,3	6.246	167,9
Mazout .....	—	—	—	—	32.681	750,7	32.681	750,7
Méthanol .....	—	—	5	0,6	—	—	5	0,6
Huiles et graisses lubrifiantes .....	2.880	550,7	2.798	640,5	—	—	5.678	1191,2
Enveloppes et chambres à air .....	35	110,9	—	—	—	—	35	110,9
Tissus de coton .....	61	56,2	—	—	—	—	61	56,2
Eléments d'aéronefs .....	10	57,0	—	—	—	—	10	57,0
<b>Totaux ...</b>	<b>2.986</b>	<b>774,8</b>	<b>4.699</b>	<b>772,8</b>	<b>40.215</b>	<b>1.320,6</b>	<b>47.900</b>	<b>2.868,2</b>
<b>EXPORTATIONS (b)</b>								
Essence .....	—	—	2.000	136,4	1.968	162,1	3.968	298,5
Pétrole .....	—	—	—	—	4	0,3	4	0,3
Mazout .....	—	—	—	—	828	21,3	828	21,3
Méthanol .....	—	—	6	0,6	4	0,5	10	1,1
Huiles et graisses lubrifiantes .....	—	—	12	1,9	26	5,1	38	7,0
Grains de sésame .....	—	—	—	—	200	14,8	200	14,8
Enveloppes et chambres à air .....	1	1,2	—	—	—	—	1	1,2
Eléments d'armurerie .....	—	—	—	—	—	2,9	—	2,9
<b>Totaux ...</b>	<b>1</b>	<b>1,2</b>	<b>2.018</b>	<b>138,9</b>	<b>3.030</b>	<b>207,0</b>	<b>5.049</b>	<b>347,1</b>

(a) Marchandises arrivées de l'étranger et qui étaient à l'entrepôt à la fin de l'année. — (b) Marchandises arrivées de l'étranger et sorties de l'entrepôt pour être réexpédiées à l'étranger.

TABLEAU 23 - Commerce de transit, par marchandises et par pays de provenance et de destination  
Année 1958

Pays de provenance	MARCHANDISES	Quintaux	Milliers de So.	Pays de destination
Aden .....	Tissus de coton .....	64	38,6	Ethiopie
Etats-Unis ...	Produits chimiques .....	6	3,2	"
Ethiopie .....	Grains de sésame .....	801	80,8	Aden
	Myrrhe .....	186	18,6	"
	Doura .....	1.153	52,0	"
Italie .....	Graines oleagineuses .....	70	7,0	"
	Carburants .....	124	12,4	Ethiopie
Royaume Uni. .	Véhicules automobiles .....	4	3,0	"
	<b>Totaux ...</b>	<b>2.408</b>	<b>215,6</b>	

TABLEAU 24 - Activités artisanales et commerciales, crédit, assurance et services,  
(VII-D. XIII-A. b.) par Région et District: licences d'exercices

ANNEES CATÉGORIES Classes	MIGIUR- TINIA		MUDUGH		HIRAN		BENADIR			HAUT- GIUBA		BAS- GIUBA		SOMALIE	
	Bosaso	Autres localités	Galcato	Autres localités	Belet Uen	Bulo Burti	Mogadiscio	Merca	Autres localités	Baidoa	Autres localités	Chisimajo	Autres localités		
Artisanat .....	1957	4	27	9	27	5	16	1.284	503	250	76	89	81	247	2.618
	1958	4	21	6	11	6	18	1.321 (a)	336 (b)	135 (c)	84	68 (c)	81 (c)	84	2.175
Commerce .....	1957	144	421	306	398	180	115	2.992	2.347	1.243	510	684	651	1.136	11.127
	1958	144	471	271	242	189	149	2.884	2.118	1.064	446	680	644	762	10.064
<b>1958</b>															
COMMERCE EN GROS .....	22 (d)	27	11	1	4	14 (e)	127 (f)	136 (c)	110	17	19 (e)	2 (g)	24	514	
IMPORT. - EXPORT. ....	17	42	31	10	3	2 (h)	168 (i)	48	6	1	5 (j)	32	—	365	
<b>COMMERCE DE DÉTAIL:</b>															
Denrées alimentaires .....	21	242 (c)	28	125	41	7 (m)	936 (d)	955 (c)	283	101	179	160	162	3.240	
Articles divers (doucans) ..	44	85 (d)	178	61	46	46 (n)	486 (o)	412 (c)	329 (c)	87	113 (j)	150 (p)	254	2.291	
Débites de tabac et allumettes (d)	8	10 (d)	12	2 (c)	31	10 (q)	138 (o)	299 (c)	103	—	42 (d)	67	79	801	
Commerce ambulant .....	3	—	—	—	—	—	94	9	—	106	6	—	134	352	
HÔTELS, RESTAURANTS, CAFÉS, macalas .....	18	45 (d)	9	32	24	22 (r)	218 (s)	78 (t)	112 (t)	29	51 (c)	104 (d)	45	787	
SPECTACLES PUBLICS .....	—	—	1	—	(d)	1	—	(u)	8 (t)	6 (u)	1 (u)	1	—	21	
ACTIVITÉS AUXILIAIRES DU COMMERCE .....	8	20	1	8	37	44 (v)	208 (d)	125	117	88	250	93	58	1.057	
CRÉDIT ET ASSURANCE .....	(u)	1	—	—	(u)	1	—	(u)	7 (u)	3 (u)	1 (u)	1	—	16	
SERVICES (hygiéniques, sanitaires et similaires: pharmacies, blanchisseries, coiffeurs) .....	2	—	—	3	1	4 (z)	494 (p)	47 (d)	2	15	15 (l)	34	3	620	

(a) Dont 159 à Italiens. — (b) Dont 14 à Italiens. — (c) Dont 2 à Italiens. — (d) Dont 1 à Italiens. — (e) Dont 39 à Italiens. — (f) Dont 12 à Italiens. — (g) Dont 3 à Italiens. — (h) Dont 87 à Italiens. — (i) Dont 15 à Italiens. — (j) Dont 5 à Italiens. — (k) Dont 38 à Italiens. — (l) Dont 82 à Italiens. — (m) Dont 9 à Italiens. — (n) Dont 4 à Italiens. — (o) Dont 6 à Italiens. — (p) Dont 36 à Italiens. — (q) Dont 7 à Italiens. — (r) Dont 3 à Italiens. — (s) À Italiens. — (t) Dont 40 à Italiens. — (z) Dont 11 à Italiens.

## VIII. - AGRICULTURE

A. B. - Pour la superficie des terres occupées et pour les aliénations, voir le Texte du Rapport au chapitre « Terre et agriculture » par. 55.I.

C. D. - Pour les superficies et les productions, voir le chapitre « Terre et agriculture » par. 58.2

## IX. - ELEVAGE

TABLEAU 25 - Bétail suivant les principales espèces

Evaluation au 30 juin 1952 \*

(A.)

REGIONS Districts	Bovins	Camélidés	Caprins	Ovins	Chevaux	Anes
<b>MIGIURTINIA</b> .....	<b>268</b>	<b>40.404</b>	<b>238.292</b>	<b>54.017</b>	<b>31</b>	<b>1.640</b>
<i>Bosaso</i> .....	70	2.130	18.390	11.830	—	535
Alula.....	—	3.230	49.000	1.650	—	200
Candala.....	—	1.142	37.160	12.340	—	66
Daror (Scuscuban).....	100	1.915	71.000	19.500	10	196
Nogal (Eil).....	18	22.200	37.600	7.650	21	38
Sol (Gardo).....	80	9.787	25.142	1.047	—	605
<b>MUDUGH</b> .....	<b>41.845</b>	<b>119.598</b>	<b>342.358</b>	<b>73.435</b>	<b>72</b>	<b>1.420</b>
<i>Galcaio</i> .....	2.815	25.448	88.808	4.960	1	214
Dusa Mareb.....	8.650	17.300	43.250	4.375	—	—
El Bur.....	20.480	44.000	145.000	28.000	59	606
Obbia.....	9.900	32.850	65.300	36.100	12	600
<b>HIRAN</b> .....	<b>77.309</b>	<b>302.095</b>	<b>739.073</b>	<b>98.570</b>	<b>51</b>	<b>3.892</b>
<i>Belet Uen</i> .....	62.009	243.615	622.873	86.150	24	2.462
Bulo Burti.....	15.300	58.480	116.200	12.420	27	1.430
<b>BENADIR</b> .....	<b>406.482</b>	<b>189.764</b>	<b>407.108</b>	<b>191.307</b>	<b>93</b>	<b>6.415</b>
<i>Mogadiscio</i> .....	1.637	273	480	117	93	210
Aïgol.....	48.195	42.747	40.210	26.630	—	—
Dafet (Uanl Uen).....	19.800	3.800	16.500	8.300	—	—
Balad.....	101.060	16.170	218.650	68.920	—	—
Brava.....	55.000	67.500	64.000	48.900	—	5.000
Itala.....	134.570	20.274	31.670	34.900	—	—
Merca.....	46.220	39.000	35.598	3.540	—	1.205
Villaggio Duca degli Abruzzi.....						
<b>HAUT-GIUBA</b> .....	<b>208.373</b>	<b>575.053</b>	<b>1.085.600</b>	<b>156.559</b>	<b>2</b>	<b>1.605</b>
<i>Baidoa</i> .....	42.300	56.000	59.200	29.000	—	—
Bardera.....	46.150	84.745	24.825	10.985	—	45
Dinsor.....	52.220	36.320	29.050	6.030	—	930
Bur Acaba.....	49.810	212.570	600.070	102.040	2	595
Lugh Ferrandi.....	17.893	185.418	372.455	8.504	—	35
Oddur.....						
<b>BAS-GIUBA</b> .....	<b>107.743</b>	<b>73.939</b>	<b>104.844</b>	<b>69.590</b>	—	<b>4.213</b>
<i>Chisimaio</i> .....	16.120	21.114	6.860	7.780	—	36
Afmedò.....	71.500	51.000	68.500	31.500	—	3.800
Gelib.....	1.373	575	1.734	710	—	42
Margherita.....	18.750	1.250	27.750	29.600	—	335
<b>Somalie</b> .....	<b>842.020</b>	<b>1.300.853</b>	<b>2.917.275</b>	<b>643.478</b>	<b>249</b>	<b>19.185</b>

\* Tirée de l'enquête dont il est question à la pag. 152, n° 2.2.

## X. - PECHE

TABLEAU 26 - Pêche et production du thon en boîte et desséché

(A.)

Campagnes	Exercices N°	Thons pêchés		Thon à l'huile en boîte Q.	Thon desséché et salé Q.	Farine de poisson Q.
		N°	Q.			
1955-56.....	2	75.349	9.600	4.367	80	1.132
1956-57.....	1	80.000	8.896	3.880	43	1.100
1957-58.....	2	120.000	11.863	4.376	1.464	1.280

B. - Pour l'importation et l'exportation voir l'Annexe VII.

## XI. - FORETS

Pour la matière y relative voir le Texte du Rapport, partie VI<sup>ème</sup>, chapitre VI<sup>ème</sup>, «Forêts».

## XII. - RESSOURCES MINERALES

Pour la matière y relative, voir le Texte du Rapport, partie VI<sup>ème</sup> chapitre VII<sup>ème</sup>, «Ressources minérales».

## XIII. - INDUSTRIES

(A: a.) TABLEAU 27 - Installations et production d'énergie électrique: année 1958 \*

REGIONS	Nombre des groupes électrogènes					Puissance kW	Production moyenne annuelle d'énergie kWh
	Diesel et semi- diesel	à essence	à vapeur	à gaso- gène	TOTAL		
<i>Installations en activité d'entreprises privées destinées à l'utilité publique</i>							
Benadir.....	15	1	4	2	22	4.362	5.071.511
Haut Giuba.....	1	1	—	—	2	11	4.000
<b>Total</b> ...	16	2	4	2	24	4.373	5.075.511
<i>Installations en activité d'Administrations publiques destinées à l'utilité publique</i>							
Migiurtinia.....	6	1	—	—	7	53	72.000
Mudugh.....	1	—	—	—	1	6	12.000
Hiran.....	2	1	—	—	3	28	55.000
Benadir.....	24	1	—	—	25	1.347	1.862.750
Haut-Giuba.....	9	1	—	—	10	127	149.000
Bas-Giuba.....	5	—	—	—	5	50	83.600
<b>Total</b> ...	47	4	—	—	51	1.611	2.234.350
<i>Installations en activité d'entreprises privées pour leur propre usage</i>							
Benadir.....	12	—	—	—	12	709	1.128.000
Bas-Giuba.....	4	—	—	—	4	110	180.000
<b>Total</b> ...	16	—	—	—	16	819	1.308.000
<b>Totaux 1958</b> ...	<b>79</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>91</b>	<b>6.803</b>	<b>8.617.861</b>
<b>TOTAUX 1957</b> ...	<b>68</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>81</b>	<b>6.719</b>	<b>7.077.800</b>

\* En plus d'une centaine de petits groupes électrogènes pour usages divers éparpillés dans le Territoire.

XIV. - COOPERATIVES

A. - Pour le nombre des sociétés coopératives, voir le Texte du Rapport, partie VI<sup>ème</sup> paragraphes 50.3 et 50.5.

XV. - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

TABLEAU 28 - Mouvement postal: lettres, cartes postales, imprimés, colis \*

(En unités)

PAYS ET MOUVEMENT	Lettres, cartes postales, imprimés, échantillons (a)				Colis postaux	
	Ordinaires		Recommandés et chargés		1957	1958
	1957	1958	1957	1958		
<i>Somalie:</i>						
reçus .....	79.220	111.940	33.210	25.620	578	945
expédiés .....	84.970	122.110	31.860	32.810	1.219	996
<i>Etranger:</i>						
reçus .....	579.280	598.350	34.364	35.260	5.852	5.997
expédiés .....	505.770	500.290	30.200	32.890	3.548	4.352
<b>Totaux</b> {						
reçus .....	<b>658.500</b>	<b>710.290</b>	<b>67.574</b>	<b>60.840</b>	<b>6.430</b>	<b>6.942</b>
expédiés...	<b>590.740</b>	<b>622.400</b>	<b>62.060</b>	<b>65.700</b>	<b>4.767</b>	<b>5.348</b>

\* Ce mouvement est celui qui passe par Mogadiscio, c'est-à-dire presque tout le mouvement de la Somalie.  
(a) Le nombre des lettres et des cartes postales a été calculé en divisant le poids total par 6 grammes.

TABLEAU 29 - Mouvement des mandats-poste \*

(A: b.) (Valeur en milliers de somalos)

ANNEES	Somalie (a)				Etranger (b)			
	Emis		Payés		Emis		Payés	
	N°	Valeur	N°	Valeur	N°	Valeur	N°	Valeur
	<b>MANDATS ORDINAIRES</b>							
1957 .....	16.384	10.291	16.164	10.216	22.156	13.887	319	87
1958 .....	19.410	11.000	18.899	11.044	19.600	13.644	392	98
	<b>MANDATS DE SERVICE (a)</b> (limités à la Somalie)				<b>TOTAL</b> (Somalie et étranger)			
1957 .....	12.688	31.699	12.612	31.192	51.228	55.877	29.095	41.495
1958 .....	11.403	35.455	11.129	35.710	50.413	60.099	30.370	46.852

\* Il n'y a pas de service de mandats télégraphiques.  
(a) Mandats émis et payés dans tout le territoire de la Somalie. - (b) Service limité à l'Italie.

TABLEAU 30 - Installations téléphoniques, nombre des usagers et des conversations

(B.) Données au 31 décembre de chaque année

INSTALLATIONS ET CONVERSATIONS	Unité de mesure	1955	1956	1957	1958
Standards principaux manuels .....	N°	6	6	6	(a) 1
Standards interurbains manuels .....	N°	6	8	8	8
Standards non automatiques .....	N°	22	18	20	24
Etendue du réseau:	Km.	<b>1.251</b>	<b>1.327</b>	<b>1.434</b>	<b>1.650</b>
urbain .....	Km.	785	827	838	1.048
interurbain .....	Km.	466	500	596	602
Relais T.S.F. ....	Km.	—	—	—	—
Usagers (b):	N°	<b>1.127</b>	<b>1.228</b>	<b>1.351</b>	<b>1.365</b>
urbains .....	N°	692	727	690	701
interurbains .....	N°	103	107	116	116
en dérivation .....	N°	332	394	545	543
Lignes de raccord direct .....	Km.	93	93	66	66
Lignes de jonction entre les standards .....	N°	71	57	77	65
Téléphones publics .....	N°	11	12	13	13
Conversations globales par année .....	N°	2.421.923	2.526.816	2.462.211	2.959.710

(a) Depuis décembre 1958 un nouveau « Standard BL 1200 N multiplex avec 10 bancs » est en fonction.  
(b) Les standards d'abonnement militaires sont décomptés.

(C: a, b.) TABLEAU 31 - Radiogrammes reçus et transmis par tous les bureaux de T. S. F.

ANNEES	Bureaux en fonction à la fin de la période	Radiogrammes					
		Reçus		Transmis		TOTAL	
		Somalie (a)	Etranger	Somalie (b)	Etranger	Reçus	Transmis
1957 .....	37	52.595	21.402	27.251	17.633	73.997	44.884
1958 .....	37	52.682	22.631	29.743	19.316	82.425	41.947

(a) Acceptés par les bureaux de l'intérieur du Territoire avec destination Mogadiscio. — (b) Acceptés par les bureaux de Mogadiscio à destination de l'intérieur du Territoire.

TABLEAU 32 - Radiogrammes reçus et transmis par le centre radiotélégraphique de Mogadiscio

(C: b.)

ANNEES ET REQUERANTS	Reçus		Transmis		TOTAL	
	Nombre	Mots	Nombre	Mots	Nombre	Mots
<b>1957</b>						
De l'Administration .....	19.023	788.848	14.697	574.565	33.720	1.363.413
Privés .....	50.215	1.022.373	46.404	928.421	96.619	1.950.794
Avis aux navires et bulletins météorologiques	3.749	53.540	1.114	39.394	4.863	92.934
<b>Totaux ...</b>	<b>72.987</b>	<b>1.864.761</b>	<b>62.215</b>	<b>1.542.380</b>	<b>135.202</b>	<b>3.407.141</b>
<b>1958</b>						
De l'Administration .....	15.612	734.601	24.599	991.558	40.211	1.726.159
Privés .....	47.586	996.094	50.953	1.081.163	98.539	2.077.257
Avis aux navires et bulletins météorologiques	3.445	42.122	2.349	45.173	5.794	87.295
<b>Totaux ...</b>	<b>66.643</b>	<b>1.772.817</b>	<b>77.901</b>	<b>2.117.894</b>	<b>144.544</b>	<b>3.890.711</b>

TABLEAU 33 - Véhicules automobile enregistrés \*  
Au 31 décembre de chaque année

(E: b.)

TYPE	1957			1958		
	De propriété privée	En service public et des administrations	TOTAL	De propriété privée	En service public et des administrations	TOTAL
Voitures automobiles .....	1.758	156	1.914	1.980	179	2.159
Camions: jusqu'à 5 quintaux de charge ....	422	28	450	425	28	453
— de 6 à 30 quintaux de charge .....	1.525	200	1.725	1.553	210	1.763
— de 31 à 50 quintaux de charge .....	489	10	499	495	13	508
— plus de 50 quintaux de charge .....	388	16	404	401	16	417
Camions spéciaux, citerne, atelier, etc. ....	25	27	52	25	27	52
Autobus .....	32	4	36	(a) 70	4	74
Remorques .....	439	16	455	452	16	468
Motocyclettes .....	316	15	331	322	15	337
Motocyclettes avec sidécar .....	11	—	11	11	—	11
Tricars à moteur .....	6	3	9	6	61	67

\* Données purement indicatives, puisque y figurent aussi des véhicules éventuellement inexistant, dont la radiation n'a pas été demandée; on peut considérer que l'existence réelle des véhicules privés représente environ 50 pour cent des nombres susindiqués. — (a) En majorité sont des autobus pour 14 places.

TABLEAU 34 - Mouvement des voyageurs à l'aéroport civil de Mogadiscio, par nationalité et société de navigation \*

(G: a.)

ANNEES	Sociétés de navigation	Africains		Européens		Américains	Asiatiques	TOTAL
		Somalis	Autres	Italiens	Autres			
<b>DÉBARQUÉS</b>								
1957 .....		370	244	871	246	335	113	2.179
1958 .....		405	91	897	302	389	410	2.494
	Alitalia .....	259	73	727	109	249	150	1.567
	Aden Airways .....	146	16	157	130	120	257	826
	Autres .....	—	2	13	63	20	3	101
<b>EMBARQUÉS</b>								
1957 .....		442	122	1.023	237	274	124	2.222
1958 .....		484	57	925	271	423	366	2.526
	Alitalia .....	313	50	771	103	242	124	1.603
	Aden Airways .....	171	7	145	122	167	240	852
	Autres .....	—	—	9	46	14	2	71

\* A l'exclusion des avions appartenant à des particuliers qui en 1957 ont débarqué 12 voyageurs et en ont embarqué 32.

(G: a, b.) TABLEAU 35 - Mouvement commercial international à l'aéroport civil de Mogadiscio

ANNEES	SOCIÉTÉS															
	Alitalia				Aden Airways				Autres				TOTAL			
	Avions N°	Voyageurs N°	Courrier Kg.	Marchandises et bagages Kg.	Avions N°	Voyageurs N°	Courrier Kg.	Marchandises et bagages Kg.	Avions N°	Voyageurs N°	Courrier Kg.	Marchandises et bagages Kg.	Avions N°	Voyageurs N°	Courrier Kg.	Marchandises et bagages Kg.
<b>ARRIVÉES</b>																
1957 ....	104	1.606	8.315	150.332	148	550	2.755	32.506	9	23	—	250	261	2.179	11.070	183.088
1958 ....	103	1.567	8.684	186.627	222	826	2.193	52.844	28	101	—	195	353	2.494	10.877	239.666
<b>DÉPARTS</b>																
1957 ....	—	—	4.876	81.470	148	626	958	26.971	9	21	—	250	261	2.222	5.834	108.691
1958 ....	103	1.603	5.145	109.874	222	852	972	36.707	28	71	—	307	353	2.526	6.117	146.888

TABLEAU 36 - Bateaux enregistrés aux "capitaineries", de port et aux délégations de port  
Au 31 décembre 1958

TYPE	TOTAL		Mogadiscio		Merca		Chisimaio		Autres délégations	
	N°	Jauge brute Tonnes	N°	Jauge brute Tonnes	N°	Jauge brute Tonnes	N°	Jauge brute Tonnes	N°	Jauge brute Tonnes
Navires à moteur .....	1	609	1	609	—	—	—	—	—	—
Remorqueurs .....	3	15	3	15	—	—	—	—	—	—
Chaland à moteur .....	1	230	—	—	—	—	1	230	—	—
Chaloupes à moteur .....	17	297	6	150	3	87	4	35	(a) 4	(a) 25
Voiliers avec moteur auxiliaire ..	4	361	2	180	—	—	—	—	2	181
Boutres .....	118	3.749	7	259	—	—	43	404	(b) 68	(b) 3.086
Mahonnes: en bois .....	15	885	2	127	8	491	5	267	—	—
en fer .....	7	409	7	409	—	—	—	—	—	—
Embarcations de plaisance .....	19	71	17	69	1	1	1	1	—	—
Bateaux de trafic et de pêche, en bois .....	138	772	56	389	9	51	2	7	(c) 71	(c) 325
Pontons .....	1	33	1	33	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux .....</b>	<b>324</b>	<b>7.431</b>	<b>102</b>	<b>2.240</b>	<b>21</b>	<b>630</b>	<b>56</b>	<b>944</b>	<b>145</b>	<b>3.617</b>

(a) Chaloupes à moteur: Bosaso 1 jauge brute 12,32; Candala 2 jauge brute 7,80; Habo 1 jauge brute 4,75. — (b) Boutres: Bosaso 14 jauge brute 578; Candala 6 jauge brute 36c; Alula 25 jauge brute 117c; Bargal 7 jauge brute 316; Hafun 5 jauge brute 204; Bender Beila 6 jauge brute 311; Eil 1 jauge brute 53; Obbia 3 jauge brute 79; Brava 1 jauge brute 15. — (c) Bateaux de trafic et de pêche; Bosaso 27 jauge brute 129; Candala 15 jauge brute 37; Alula 7 jauge brute 23; Eil 22 jauge brute 136.

TABLEAU 37 - Navigation pour opérations de commerce \*

A - NAVIRES ARRIVÉS, D'APRÈS LE GENRE DE LA NAVIGATION, LE TYPE DES NAVIRES

(I: b, c, d, e.)

ET LE PAVILLON

Table with 15 columns: PORTS OU ESCALES, Type des navires, Pavillons, Navigation internationale (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués), Navigation de cabotage (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués), Navigation d'escale (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués), TOTAL (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués). Rows include 1956, 1957, 1958 SOMALIE (1. A propulsion mécanique et à voiles, 2. A propulsion mécanique, 3. A voiles) and MOGADISCIO (1. A propulsion mécanique).

\* La navigation pour les opérations de commerce comprend le mouvement des navires qui, à l'arrivée ou au départ, débarquent ou embarquent des marchandises et/ou des passagers. On en distingue trois types: navigation internationale, navires qui arrivent directement d'un port étranger ou se rendent directement à l'étranger; navigation de cabotage, navires qui, d'un point à l'autre de la côte nationale, transportent des produits et/ou des personnes embarqués ou à débarquer dans un autre point de la côte susdite; navigation d'escale, navires qui, entre deux escales nationales, transportent des produits et/ou des personnes embarqués ou à débarquer à l'étranger.

TABLEAU 37 (suite) - Navigation pour opérations de commerce

A (suite) - Navires arrivés, d'après le genre de la navigation, le type des navires

et le pavillon

(I: b, c, d, e.)

Table with 15 columns: PORTS OU ESCALES, Type des navires, Pavillons, Navigation internationale (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués), Navigation de cabotage (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués), Navigation d'escale (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués), TOTAL (Navires, Jaugeage net, Marchandises débarquées, Voyageurs débarqués). Rows include Grec, Hollandais, Israélien, Danais, 2. A voiles (Italien, Anglais, Arabe, Hiranien), CHRISIMAIIO (1. A propulsion mécanique, 2. A voiles), MERCA (1. A propulsion mécanique, 2. A voiles), BOSASO (1. A propulsion mécanique, 2. A voiles), ALULA (1. A propulsion mécanique, 2. A voiles), BARGAL - A voiles.























TABEAU 50 (suite) - Maladies diagnostiquées sur les malades sortis ou décédés dans les hôpitaux, les infirmeries et les dispensaires avec lits, par Région, District, section de population et cas de décès y relatifs 1958 \* (G. H.)

Table with columns for 'MALADIES ET CAUSES DE DECES' and 'HIRAN' (BELET UEN, BULO BURTI, TOTAL, MOGAD, Somalis). Rows include various diseases like 'Maladies de l'oreille et de ses annexes', 'Maladies du coeur', etc., with sub-columns for Maladies chez (MF, F) and Décédés (MF, F).

infirmiers et les dispensaires avec lits, par Région, District, section de population et cas de décès y relatifs 1958 \*

Table with columns for 'BENADIR' (ISICIO, AFGOI, BRAVA, ITALA, MERCA, VILLABRUZZI) and 'N° de classification'. Rows continue with disease categories from the previous page, including 'Accidents' (a) through (f). Sub-columns for Maladies chez and Décédés are present.

\* Voir l'astérisque à la page 228. - (a) Y compris les nés.









TABLEAU 52 - Lutte contre le paludisme  
Pulvérisation d'insecticides à action résiduelle

ANNÉES	N° des pièces d'habitation traitées	N° des personnes directement protégées	Insecticide utilisé (Kgs.)			Superficie traitée m²	Fonds dépensés (somalos)		
			DDT p. m. 75 %	DLD p. m. 50 %	BHC p. m. 6,50 %		Govern. Somali et AFIS	F.I.S.E.	O.M.S.
<b>1956</b>									
1 <sup>ère</sup> phase (gilal) ...	40.904	62.025	(a) 10.394	199	—	2.806.830	450.000	623.000	—
2 <sup>ème</sup> phase (hagal) ..	92.766	129.675	(a) 21.352	—	440	5.618.735			
<b>1957</b>									
3 <sup>ème</sup> phase (gilal) ...	57.290	106.897	(a) 15.273	256	288	4.347.694	450.000	539.000	27.500
4 <sup>ème</sup> phase (hagal) ..	102.033	146.580	(a) 24.397	—	—	5.869.279			
<b>1958</b>									
5 <sup>ème</sup> phase (gilal) ...	136.933	205.009	(a) 35.934	—	809	8.902.776	580.000	238.000	—
6 <sup>ème</sup> phase (hagal) ..	134.902	206.364	(b) 23.838	—	4.451	8.828.888			

(a) Formule Kampala. — (b) Formule Athènes.

TABLEAU 53 - Prophylaxie médicale: vaccinations et inoculations \*

(G.)

(En unités)

ANNÉES Régions	Variole		T. A. B.		Fièvre jaune		Choléra		TOTAL	
	Somalis	Euro-péens	Somalis	Euro-péens	Somalis	Euro-péens	Somalis	Euro-péens	Somalis	Euro-péens
1957 .....	3.065	905	144	11	602	579	246	5	4.057	1.500
1958 .....	3.310	898	118	9	642	631	237	17	4.307	1.555
Migiurtinia .....	285	19	4	—	—	—	—	—	289	19
Mudugh .....	696	—	—	—	—	—	—	—	696	—
Hiran .....	16	—	—	—	—	—	—	—	16	—
Benadir .....	2.076	879	114	9	642	631	237	17	(a) 3.069	1.536
Haut-Giuba .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bas-Giuba .....	237	—	—	—	—	—	—	—	237	—

\* Y compris les revaccinations et les réinoculations.

(a) En outre le bureau d'Hygiène de Mogadiscio a effectué 1.180 vaccinations contre le tétanos aux Somalis; 68 inoculations antirabique aux Européens et 645 aux Somalis.

MEDECINE VETERINAIRE

TABLEAU 54 - Personnel affecté aux services vétérinaires  
Au 31 décembre de chaque année

(B.)

REGIONS Districts Localités	Ressort territorial	Inspecteurs vétérinaires directeur	Assistants et élèves assistants				Gardes et surveillants	Autre personnel				TOTAL					
			Italiens		Somalis			It.		So.		It.		So.			
1957 .....		5	—	2	17	—	—	54	—	—	10	—	—	7	81	—	—
1958 .....		—	6	—	1	17	—	61	—	—	—	—	9	—	—	7	87
		1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958
<b>Mogadiscio</b>																	
Inspectorat ...	Somalie .....	1	1	—	—	—	—	1	2	—	3	—	3	1	4	1	5
—	Benadir .....	1	1	—	1	—	1	6	8	—	—	—	—	1	7	1	9
Mairie de la ville	Ville .....	1	1	—	1	—	1	2	—	—	6	—	6	1	9	1	7
Algoi .....	District .....	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Balad .....	District .....	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Merca - Brava	Districts .....	—	1	—	1	—	1	4	5	—	—	—	—	—	5	—	6
Institut Vétér.	Somalie .....	1	2	1	5	1	5	18	19	—	1	—	—	2	24	3	24
Gardo .....	Migiurtinia ...	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	1
Galcatto .....	Mudugh .....	—	—	—	2	—	2	5	5	—	—	—	—	—	7	—	7
Belet Uen .....	Hiran .....	—	—	—	2	—	2	5	5	—	—	—	—	—	7	—	7
Baldoa .....	Haut-Giuba ..	—	—	—	2	—	2	4	5	—	—	—	—	—	6	—	7
Bardera .....	District .....	—	—	—	2	—	2	4	3	—	—	—	—	—	6	—	5
Chissimato .....	Bas-Giuba .....	1	1	1	1	—	—	4	5	—	—	—	—	2	5	1	6





TABEAU 59 - Détenus et internés dans les prisons EN INSTANCE DE JUGEMENT ET CONdamnÉS, PAR GENRE DE DÉLIT, GROUPES D'ÂGE, SEXE ET DURÉE DE LA PEINE Au 31 décembre

(A: a, b.)

GENRE DES DELITS Groupes d'âge	1957			TOTAL			En instance de jugement	
	N°		MF %	N°		MF %	MF	F
	MF	F		MF	F			
	MF	F	%	MF	F	%	MF	F
DÉLITS TOUCHANT L'ORGANISATION SOCIALE	79	2	10,8	55	—	8,8	5	—
Contre :								
la personnalité de l'Etat .....	—	—	—	2	—	0,3	1	—
l'administration publique .....	1	—	0,1	—	—	—	—	—
l'administration de la Justice .....	27	—	3,7	20	—	3,2	1	—
l'ordre public .....	1	—	0,1	—	—	—	—	—
la moralité et les mœurs .....	13	—	1,8	13	—	2,1	2	—
la famille .....	3	1	0,4	1	—	0,2	—	—
autres .....	3	1	0,4	—	—	—	—	—
DÉLITS CONTRE LA PERSONNE .....	434	30	59,4	346	28	55,4	64	8
Homocide:								
a) volontaire (meurtre ou assassinat) .....	1	—	0,1	1	—	0,2	—	—
b) dépassant l'intention .....	5	—	0,7	2	—	0,3	—	—
c) coupable .....	381	25	52,1	282	25	45,1	54	7
Coups .....	1	—	0,1	—	—	—	—	—
Lésions .....	12	1	1,6	35	2	5,6	6	—
Rixe .....	14	3	1,9	4	—	0,6	—	—
Autres .....	1	—	0,1	7	—	1,1	1	—
DÉLITS CONTRE LA PROPRIÉTÉ .....	216	—	29,5	218	—	34,8	46	—
Vol .....	6	—	0,8	9	—	1,4	1	—
Rapine .....	127	—	17,4	113	—	18,1	33	—
Autres .....	4	—	0,5	19	—	3,0	6	—
CONTRAVENTIONS .....	2	1	0,3	6	—	1,0	2	—
Totaux	716	33	98,0	610	27	97,6	115	7
Tous les âges	731	33	100,0	625	28	100,0	117	8
Pourcentages sur le total détenus	100,0	4,5	—	100,0	4,5	—	18,7	1,1

de Mogadiscio et dans la maison de correction DÉLIT, GROUPES D'ÂGE, SEXE ET DURÉE DE LA PEINE de chaque année

GENRE DES DELITS Groupes d'âge	1958											Travaux forcés à perpét.	
	TOTAL			C O N D A M N E S									
	N°		MF %	— 6 mois	+ 6 à 18 mois	+ 18 mois à 3 ans	+ 3 à 5 ans	+ 5 à 10 ans	+ 10 à 15 ans	+ 15 à 20 ans	+ 20 à 24 ans		+ 24 à 30 ans
	MF	F		MF	MF	MF	MF	MF	MF	M	MP		MP
DÉLITS TOUCHANT L'ORGANISATION SOCIALE	50	—	9,8	—	19	10	8	13	—	—	—	—	—
Contre :													
la personnalité de l'Etat .....	1	—	0,2	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
l'administration publique .....	19	—	3,7	—	11	7	1	—	—	—	—	—	—
l'administration de la Justice .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
l'ordre public .....	17	—	3,3	—	—	2	4	11	—	—	—	—	—
la moralité et les mœurs .....	1	—	0,2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
la famille .....	11	—	2,2	—	7	1	2	1	—	—	—	—	—
autres .....	1	—	0,2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
DÉLITS CONTRE LA PERSONNE .....	282	20	55,5	20	3	16	44	71	60	18	16	13	21
Homocide:													
a) volontaire (meurtre ou assassinat) .....	1	—	0,2	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
b) dépassant l'intention .....	2	—	0,4	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
c) coupable .....	228	18	44,9	—	—	(1F) 10	(2F) 31	(7F) 66	(7F) 56	15	16	(1F) 13	21
Coups .....	1	—	0,2	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
Lésions .....	11	—	2,1	—	—	1	5	1	2	2	—	—	—
Rixe .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres .....	29	2	5,7	19	(1F) 3	2	(1F) 4	1	—	—	—	—	—
DÉLITS CONTRE LA PROPRIÉTÉ .....	172	—	33,9	33	46	39	28	23	3	—	—	—	—
Vol .....	8	—	1,6	2	6	—	—	—	—	—	—	—	—
Rapine .....	71	—	14,0	29	30	9	2	1	—	—	—	—	—
Autres .....	80	—	15,7	—	5	26	26	20	3	—	—	—	—
CONTRAVENTIONS .....	13	—	2,6	2	5	4	—	2	—	—	—	—	—
Totaux	495	20	97,4	53	62	64	80	106	63	17	16	13	21
Tous les âges	508	20	100,0	55	69	66	80	107	63	18	16	13	21
Pourcentages sur le total détenus	81,3	3,2	—	8,8	11,0	10,5	12,8	17,1	10,1	2,9	2,6	2,1	3,4













TABLEAU 64 - Elèves des écoles primaires de la Somalie, selon les groupes d'âge et le type d'école

Table with columns: LOCALITES, Ecoles pour enfants (Classes N°, Elèves inscrits MF/F), Ecoles pour adultes (Classes N°, Elèves inscrits MF/F), and TOTAL ELÈVES (MF/F). Rows include Somalie and various age groups (3-5, 6-14, etc.) for two school years: ANNÉE SCOLAIRE 1957-58 and ANNÉE SCOLAIRE 1958-59.

(A. B.) TABLEAU 65 - Résumé des élèves inscrits aux écoles primaires par groupe ethnique

Table with columns: TYPE D'ÉCOLE (MATERNELLE, PRÉPARATOIRE, PRIMAIRES), Année scolaire 1957-58, and Année scolaire 1958-59. Sub-columns include TOTAL, Ecoles de la Somalie, Ecoles italiennes (Italiens, Somalis), and Ecoles hindoues et pakistanaïses (MF/F).

TABLEAU 66 - Ecoles primaires italiennes et pakistanaïses. Distribution territoriale des écoles et instituteurs par groupe ethnique

Table with columns: VILLES (Ecoles), ECOLES (1957-58, 1958-59), and INSTITUTEURS (1957-58, 1958-59). Sub-columns include Italiens, Somalis, TOTAL (MF/F) for both schools and teachers.

(a) H = hindous.

TABLEAU 67 - Ecoles primaires italiennes et pakistanaïses. - Degré des cours, nombre des classes et des élèves inscrits et reçus aux examens, par section de la population et sexe

Table with columns: VILLES (Ecoles), Année scolaire 1957-58, and Année scolaire 1958-59. Sub-columns include Degré des cours, Classes (N°), Elèves inscrits (TOTAL, Somalis), and Elèves reçus (TOTAL, Somalis).

\* Pour le degré des cours, P signifie cours préparatoire. (a) Dont 50 eurafricains (=E) et 3 européens. - (b) Dont 25 E et 1 européenne. - (c) Dont 78 E, 15 hindous (=H) et 5 européens. - (d) Dont 45 E et 3 européennes. - (e) Dont 2 H. - (f) Dont 1 H. - (g) Dont 37 E et 2 H. - (h) Dont 36 E et 2 H. - (i) Les élèves sont tous pakistanaïses.

TABLEAU 68 - Professeurs des écoles secondaires et professionnelles suivant les matières d'enseignement et le titre professionnel \*

(E.)

ECOLES Personnel et qualifications	Année scolaire 1957-58	ANNEE SCOLAIRE 1958-59						
		TOTAL	Diri- geants	Matières littéraires	Matières scienti- fiques	Matières juridiques et écono- miques	Matières profes- sionnelles	Matières diverses
ECOLE COMMERCIALE ITALIENNE .....	6	5	1	1	1	—	2	—
Dirigeants, habilités et «laureati» (a)	3	4	1	1	F 1	—	F 1	—
Diplômés .....	3	—	—	—	—	—	—	—
Non diplômés .....	—	1	—	—	—	—	—	—
ECOLE COMMERCIALE DE LA SOMALIE .....	—	—	—	—	—	—	—	—
SECONDAIRES ITALIENNES .....	9	6	1	3	1	—	—	1
Dirigeants, habilités et «laureati»	7	6	F 1	(2F) 3	1	—	—	1
Diplômés .....	2	—	—	—	—	—	—	—
SECONDAIRES DE LA SOMALIE .....	10	17	—	10	3	—	—	4
Dirigeants, habilités et «laureati»	3	8	—	(2F) 4	(2F) 3	—	—	F 1
Diplômés .....	3	8	—	(b) 6	—	—	—	(1S) 2
Non diplômés .....	4	1	—	—	—	—	—	S 1
LYCEE .....	13	13	1	5	2	—	—	5
Dirigeants, habilités et «laureati»	11	10	1	(2F) 4	(1F) 2	—	—	3
Diplômés .....	2	1	—	—	—	—	—	1
Non diplômés .....	—	2	S 1	—	—	—	—	F 1
SECONDAIRE SUPERIEURE DE LA SOMALIE	6	9	1	4	3	—	—	1
Dirigeants, habilités et «laureati»	4	6	1	F 2	(1F) 3	—	—	—
Diplômés .....	1	1	—	S 1	—	—	—	—
Non diplômés .....	1	2	—	S 1	—	—	—	1
ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS .....	—	4	1	1	1	—	1	—
Dirigeants, habilités et «laureati»	—	4	1	F 1	F 1	—	F 1	—
POLITIQUE-ADMINISTRATIVE .....	10	3	—	—	—	—	3	—
Dirigeants, habilités et «laureati»	10	3	—	—	—	—	3	—
INSTITUT TECHNIQUE COMMERCIAL .....	—	4	—	—	4	—	—	—
Dirigeants et «laureati»	—	2	—	—	2	—	—	—
Diplômés .....	—	1	—	—	1	—	—	—
Non diplômés .....	—	1	—	—	S 1	—	—	—
ECOLE DE DISCIPLINES ISLAMIQUES .....	12	11	1	6	1	—	—	1
Dirigeants, habilités et «laureati»	8	7	—	A 5	—	A 2	—	—
Diplômés .....	4	4	S 1	1	—	—	—	S 1
ECOLE SANITAIRE .....	25	25	1	—	—	—	20	4
Dirigeants et «laureati»	17	17	1	—	—	—	(1F) 16	—
Diplômés .....	5	5	—	—	—	—	F 2	(c) 3
Non diplômés .....	3	3	—	—	—	—	—	1
ECOLE INDUSTRIELLE .....	25	26	1	3	3	—	18	1
Dirigeants et «laureati»	6	2	—	F 1	1	—	—	—
Diplômés .....	7	9	1	(d) 2	2	—	3	S 1
Instituteurs .....	12	15	—	—	—	—	(3S) 15	—
ECOLE AGRAIRE .....	5	6	1	1	3	—	1	—
Dirigeants et «laureati»	4	2	—	1	1	—	—	—
Diplômés .....	1	3	1	—	2	—	—	—
Instituteurs .....	—	1	—	—	—	—	—	—
ECOLE MARITIME ET DE PÊCHE .....	18	15	1	3	2	1	8	—
Dirigeants et «laureati»	4	2	—	F 1	—	—	—	—
Diplômés .....	12	10	S 1	S 2	(1F) 2	F 1	(S) 5	—
Instituteurs .....	2	3	—	—	—	—	S 3	—
ECOLE D'ECONOMIE DOMESTIQUE .....	6	7	1	1	—	—	5	—
Dirigeants et «laureati»	1	1	F 1	—	—	—	—	—
Diplômés .....	1	2	—	F 1	—	—	F 1	—
Instituteurs .....	4	4	—	—	—	—	(1SF) 4	—
<b>Totaux ...</b>	<b>145</b>	<b>151</b>	<b>11</b>	<b>38</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>17</b>
Dirigeants, habilités et «laureati»	78	74	7	23	15	3	21	5
Diplômés .....	41	44	4	13	8	—	11	8
Non diplômés .....	8	10	—	2	1	—	3	4
Instituteurs .....	18	23	—	—	—	—	23	—

\* Les professeurs chargés de l'enseignement auprès d'écoles en nombre de deux ou plus, ont été indiqués seulement dans l'école auprès de laquelle ils enseignent d'une façon prépondérante. Dans les colonnes du tableau: F, signifie de sexe féminin; S, Somali; A, arabe.  
(a) On entend par «laureati» ceux qui ont obtenu un diplôme d'une Université italienne. - (b) 4F et 1S. - (c) 2F et 1S. -  
(d) 1S et 1F.

TABLEAU 69 - Ecoles professionnelles de la Somalie. - Nombre et degré des cours, nombre des classes, des professeurs et d'élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus \*
 (A. B. E.)

ANNÉE Spécialisations	Nº	Degré des cours	Classes Nº	Professeurs Nº	Elèves inscrits	Elèves fré- quentant les cours	Elèves reçus
ECOLES SANITAIRES							
1957 .....	5	P. I-II-III	11	25	205	204	156
1958 .....	5	I-II-III	10	25	243	221	178
Infirmières .....		I-II-III	3	7	(40 F) 113	(35 F) 98	(29 F) 72
Sages-femmes .....		I-II	2	4	(F) 50	(F) 44	(F) 32
Assistants sanitaires .....		I-II	2	5	(6 F) 49	(6 F) 48	(6 F) 46
Assistants sociaux .....		I-II	2	4	18	18	15
Assistants vétérinaires .....		III	1	5	13	13	13
ECOLE INDUSTRIELLE							
1957-58 .....	1	I-II-III	14	25	194	167	147
1958-59 .....	1	I-II-III	14	(a) 26	301	...	—
Radio-monteurs .....		III	1	1	12	...	—
Opérateurs T.S.F. ....		III	1	1	5	...	—
Mécaniciens .....		I-II-III	3	6	92	...	—
Menuisiers .....		I-II-III	3	4	63	...	—
Electriciens .....		I-II-III	3	1	78	...	—
Constructeurs édiles .....		I-II-III	3	2	51	...	—
ECOLE AGRAIRE							
1957-58 .....	1	Sp. I-II-III	4	5	60	63	40
1958-59 .....		Sp. I-II-III	4	6	75	...	...
ECOLE MARITIME ET DE PÊCHE							
1957-58 .....	1	I-II-III	7	18	93	78	72
1958-59 .....	1	I-II-III	4	15	75	...	...
ECOLE D'ECONOMIE DOMESTIQUE							
1957-58 .....	1	I-II	3	6	F 62	32	20
1958-59 .....	1	I-II-III	3	7	F 51	...	...
Récapitulation							
1957-58 .....	9	—	—	39	79	614	544
1958-59 .....	9	—	—	35	79	745	...

\* Dans les colonnes: F signifie de sexe féminin; P signifie préparatoire; Sp. spécial.  
(a) Dont 11 professeurs traitent matières communes à tous les cours. D'eux 2 F.

TABLEAU 70 - Ecoles secondaires de la Somalie suivant le type. - Degré des cours, nombre des classes et d'élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus, par groupes d'âge et sexe (A. B.)

Table with 12 columns: Groupes d'âge, Degré des cours, Classes (N° MF), Elèves (inscrits, fréquentant les cours, reçus à la 1ère et 2ème session MF), Année scolaire 1957-58, Année scolaire 1958-59, Degré des cours, Classes (N° MF), Elèves (inscrits, fréquentant les cours, reçus à la 1ère et 2ème session MF), Année scolaire 1957-58, Année scolaire 1958-59, Degré des cours, Classes (N° MF), Elèves (inscrits, fréquentant les cours, reçus à la 1ère et 2ème session MF), Année scolaire 1957-58, Année scolaire 1958-59. Sections include: Récapitulation, ECOLE SECONDAIRE INFÉRIEURE (cours de jour), ECOLE SECONDAIRE SUPÉRIEURE, (Suite) ECOLE SECONDAIRE SUPERIEUR, ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS.

TABLEAU 70 (suite) - Ecoles secondaires de la Somalie suivant le type. - Degré des cours, nombre des classes et d'élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus, par groupes d'âge et sexe (A. B.)

Table with 12 columns: Groupes d'âge, Degré des cours, Classes (N° MF), Elèves (inscrits, fréquentant les cours, reçus à la 1ère et 2ème session MF), Année scolaire 1957-58, Année scolaire 1958-59, Degré des cours, Classes (N° MF), Elèves (inscrits, fréquentant les cours, reçus à la 1ère et 2ème session MF), Année scolaire 1957-58, Année scolaire 1958-59, Degré des cours, Classes (N° MF), Elèves (inscrits, fréquentant les cours, reçus à la 1ère et 2ème session MF), Année scolaire 1957-58, Année scolaire 1958-59. Sections include: (Suite) ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS, (Suite) ECOLE DE DISCIPLINES ISLAMIQUES, ECOLE DE PRÉPARATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE, INSTITUT TECHNIQUE COMMERCIAL, ECOLE DE DISCIPLINES ISLAMIQUES, ECOLE COMMERCIALE.

TABLEAU 71 - Ecoles de la Somalie - Ecoles, classes, instituteurs, professeurs et élèves inscrits: récapitulation

(A. B. E.)

ECOLES, INSTITUTEURS, PROFESSEURS, ELEVES	Année scolaire 1955-56			Année scolaire 1956-57			Année scolaire 1957-58			Année scolaire 1958-59		
	Ecoles pour enfants	Ecoles pour adultes	TOTAL	Ecoles pour enfants	Ecoles pour adultes	TOTAL	Ecoles pour enfants	Ecoles pour adultes	TOTAL	Ecoles pour enfants	Ecoles pour adultes	TOTAL
<b>MATERNELLES ET PRIMAIRES:</b>												
Ecoles	112	111	223	117	114	231	132	139	271	160	146	306
Classes	530	474	1.004	609	557	1.616	681	672	1.353	776	528	1.304
Maîtres	386	41	427	437	48	485	580	30	610	578	(a)	578
dont: Italiens	132	36	168	135	34	169	123	21	144	104	(a)	104
Somalis	240	5	245	295	14	309	457	9	466	474	(a)	474
Arabes et Libyens..	14	—	14	7	—	7	—	—	—	—	—	—
Elèves inscrits	10.170	13.620	23.790	11.586	14.925	26.511	13.783	17.741	31.524	15.972	18.156	34.128
dont: Somalis et assimilables	10.165	13.594	23.759	11.579	14.915	26.494	13.777	17.737	31.514	15.966	18.155	34.121
Hindous	2	14	16	5	9	14	5	2	7	4	1	5
Italiens	3	12	15	2	1	3	1	2	3	2	—	2
<b>SECONDAIRES ET PROFESSIONNELLES:</b>												
Ecoles	1	15	16	1	13	14	1	13	14	7	5	12
Classes	5	50	55	6	53	59	7	52	59	43	21	64
Professeurs	7	98	105	7	96	103	10	107	117	74	53	127
dont: Italiens	4	83	87	5	81	86	7	85	92	54	43	97
Arabes et Libyens..	3	15	18	2	15	17	S 3	(16S) 22	25	(13S) 20	10	30
Elèves inscrits	96	1.016	1.112	128	977	1.105	189	940	1.129	1.098	477	1.575
<b>INSTITUT SUPERIEUR DE DROIT ET D'ECONOMIE:</b>												
Ecoles	—	1	1	—	1	1	—	1	—	—	1	1
Classes	—	2	2	—	2	2	—	2	—	—	2	2
Professeurs italiens	—	4	4	—	5	5	—	4	—	—	4	4
Elèves inscrits	—	45	45	—	183	183	—	62	—	—	33	33
dont: Italiens	—	3	3	—	3	3	—	(3F) 4	(3F) 4	—	F 1	F 1
Somalis	—	42	42	—	180	180	—	58	—	—	32	32

(a) Les maîtres sont ceux des écoles pour enfants.

TABLEAU 72 - Ecoles italiennes et pakistanaise - Ecoles, classes, instituteurs, professeurs et élèves inscrits: récapitulation

(A. B. E.)

ECOLES - INSTITUTEURS PROFESSEURS - ELEVES	Années scolaires			
	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59
<b>MATERNELLES ET PRIMAIRES:</b>				
Ecoles	17	18	19	21
Classes	65	69	70	66
Maîtres	38	31	53	46
dont: Italiens	32	27	43	41
Somalis et assimilables	6	4	10	5
Elèves inscrits	911	971	(2H) 1.206	1.224
dont: Italiens	246	(a) 237	268	295
Somalis et assimilables	336	405	606	655
Hindous	115	125	101	30
Eurafricains	214	204	231	244
<b>SECONDAIRES ET PROFESSIONNELLES:</b>				
Ecoles	4	4	4	3
Classes	21	18	16	13
Professeurs italiens	34	33	28	24
Elèves inscrits	446	403	438	253
dont: Italiens	345	274	(b) 235	(c) 183
Somalis et assimilables	101	129	203	70

(a) Dont 11 autres européens. - (b) Dont 21 eurafricains, 16 hindous et 1 autre européenne. - (c) Dont 25 eurafricains et 10 hindous.

TABLEAU 73 - Ecoles secondaires italiennes  
Degré des cours, nombre des classes et d'élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus,  
par groupes d'âge et sexe \*

(A. B.)

Groupes d'âge	Degré des cours	Classes N°	Année scolaire 1957-58						Année scolaire 1958-59		
			Elèves						Elèves Inscrits		
			Inscrits		Fréquentant les cours		Reçus à la 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> session		Classes N°	Inscrits	
			MF	F	MF	F	MF	F		MF	F
<i>Récapitulation</i>											
10-14			90	45	84	43	49	25	80	37	
15-19			215	50	152	48	113	36	138	34	
20-29			131	28	58	15	53	15	33	5	
30-39			2	—	2	—	2	—	2	—	
—		16	438	123	296	106	217	76	13	253	76
<i>ECOLE COMMERCIALE</i>											
10-14	I-II	6	16	6	13	6	11	6	(a) 5	(b) 3	
15-19			120	10	67	12	56	10	(c) 66	(d) 4	
20-29			123	27	51	14	48	14	(e) 26	(f) 4	
30-39			2	—	2	—	2	—	2	—	
—			261	43	133	32	117	30	99	11	
<i>SECONDAIRE (Scuola media)</i>											
10-14	I-II	4	75	34	63	32	34	17	(17 E) 66	(7E) 32	
15-19			15	2	12	—	(2S) 8	—	(2S-2H) 14	—	
20-29			1	—	1	—	—	—	(1 Selz. H) 2	—	
—			81	36	76	32	42	17	82	32	
<i>LYCÉE CLASSIQUE</i>											
15-19	III	1	6	4	6	4	6	4	—	—	
20-29			1	1	1	1	1	1	—	—	
—		(g)	7	5	7	5	7	5	—	—	
<i>LYCÉE SCIENTIFIQUE</i>											
10-14	I-II	5	9	5	8	5	4	2	—	9	2
15-19			74	34	67	32	(3 S) 43	22	(1 S-1 E) 58	—	30
20-29			6	—	5	—	(2 S) 4	—	S 5	—	1
—			89	39	80	37	51	24	72	33	

\* Dans les colonnes des élèves: P signifie candidats qui ne sont pas de l'école en question, mais qui ont été reçus aux examens à l'école; E, eurafricains; S, somalis et H, hindous.

(a) Dont 2 S, - (b) Dont 1 E, - (c) Dont 45 S et 4 E. - (d) Dont 2 E. - (e) Dont 14 S, et 7 H. - (f) Dont 3 S. - (g) Par suite de modification de l'ordre des études qui prévoit l'abolition de l'orientation classique, les cours de 1<sup>er</sup> degré en 1956-57, de 2<sup>ème</sup> degré en 1957-58 et de 3<sup>ème</sup> degré en 1958-59, ont été supprimés.



AUTRES ANNEXES

## XXIII. - TRAITES, CONVENTIONS ET AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX

Pendant l'année 1957 les traités, conventions et accords internationaux indiqués dans le Rapport 1954 sont restés en vigueur et la Déclaration universelle des droits de l'homme a été pleinement respectée.

## XXIV. - PROGRAMMES DES PUIITS ET FORAGES EFFECTUES PENDANT LES ANNEES 1954 à 1958

### A - Puits ordinaires

N° du puits	R E G I O N S et localités	Profon- deur en m.	Débit journa- lier en m <sup>3</sup>	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	R E M A R Q U E S
<b>MUDUGH</b>					
<i>Programme 1954</i>					
1	El Dah .....	4,5	4	200	
2	El Bur .....	6,0	8	400	
3	El Cohole .....	7,0	4	200	
4	Dusa Mareb .....	11,0	8	400	
5	Dusa Mareb .....	12,0	8	400	
6	Chedia .....	4,6	4	200	
7	Mirrik .....	9,0	4	200	
8	Merergur .....	10,0	4	200	
9	Adado .....	12,0	—	—	Négatif.
10	Galcaio .....	20,0	—	—	'
10 bis	Galcaio .....	12,0	8	400	Puit en plus, pour compenser le n 10.
11	Beira .....	13,5	4	200	
13	Adile .....	13,5	4	200	
13 bis	Adile .....	10,0	4	200	
14	El Gula .....	11,0	—	—	Négatif.
15	Baduen .....	16,0	—	—	'
15 bis	Baduen .....	13,0	4	200	
16	Bulal .....	6,0	4	200	
<i>Programme 1955</i>					
502	Dagari .....	—	—	—	A exécuter.
503	Dagari .....	—	—	—	'
504	Harardera .....	23,0	8	400	
509	El Dere .....	18,3	4	200	
<i>Programme 1956</i>					
561	El Dere .....	—	—	—	A exécuter.
562	Godinlave .....	—	—	—	'
563	El Bur .....	—	—	—	'
564	El Bur .....	—	—	—	'
<i>Programme 1957</i>					
565	Lavadulli .....	—	—	—	A exécuter.
566	Uebaho .....	—	—	—	'
<i>Programme 1958</i>					
—	Négatif .....	—	—	—	

## A (suite) - Puits ordinaires

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
<b>MIGIURTINIA</b>					
<i>Programme 1954</i>					
17	Bosaso .....	13,0	8	400	
18	Uadi Marsal .....	5,0	4	200	
19	Burgaban .....	11,0	—	—	Négatif.
20	Buch Aled .....	8,0	4	200	
21	Dario .....	8,0	4	200	
22	Galgala .....	21,0	—	—	Négatif.
23	Hamistio .....	18,0	—	—	"
24	Bargal .....	7,0	8	400	
25	Meleden .....	7,0	4	200	
26	Las Aharro .....	12,0	—	—	"
27	Aula Codmo .....	9,0	—	—	"
27 bis	Cotton .....	7,5	4	200	Puit en plus pour compenser le n. 27.
28	El Buch .....	21,0	—	—	Négatif.
29	Gardo .....	8,0	—	—	"
29 bis	Gardo .....	36,0	8	400	Puit en plus pour compenser le n. 29.
29 ter	Gardo .....	27,0	8	400	Puit en plus pour compenser le n. 29.
30	Garoe .....	8,5	8	—	Eau pour la population.
30 bis	Uar Uaiten .....	6,0	4	200	Puit en plus pour compenser des négatifs.
31	Lamma Dunle .....	4,0	4	200	
31 bis	El Chelliet .....	2,9	4	200	Puit en plus pour compenser des négatifs.
32	Las Buret .....	8,0	4	200	
<i>Programme 1955</i>					
510	Alula .....	—	8	400	
511	Gbelli Bender Meragno .....	—	—	—	A exécuter.
512	Bender Beila .....	5,0	8	400	
513	Durbo .....	—	—	—	"
514	El Buk .....	—	—	—	"
<i>Programme 1956</i>					
553	Bereda .....	—	—	—	A exécuter.
554	El Gal .....	—	—	—	"
555	Ollog .....	—	—	—	"
556	Haerbasc .....	—	—	—	"
557	El Laz .....	—	—	—	"
558	Ghesselei .....	—	—	—	"
<i>Programme 1957</i>					
570	Candala .....	—	—	—	A exécuter.
585	Botiala .....	—	—	—	"
<i>Programme 1958</i>					
	Négatif .....	—	—	—	
<b>BENADIR</b>					
<i>Programme 1954</i>					
34	Erire .....	—	—	—	
35	Raghei Gero 1° .....	5,0	4	200	
36	Raghei Gero 2° .....	5,0	4	200	
37	Raghei Gero 3° .....	15,0	4	200	
		12,0	4	200	

## A (suite) - Puits ordinaires

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
<b>BENADIR (suite)</b>					
38	Goluin Orse .....	16,0	4	200	
39	Goluin Barre .....	17,0	8	400	
40	El Ure .....	5,0	4	200	
40 bis	Monghia .....	5,0	4	200	
41	Farane .....	11,0	—	—	Négatifs.
42	Bulo Sceek .....	15,0	4	200	
43	Coriole Nord .....	17,0	—	—	"
44	Scialambot .....	56,0	4	—	Eau pour le pays.
45	Bulo Giani .....	22,0	8	400	
46	Coriole Sud .....	8,0	—	—	Négatif.
47	Bulo Burale .....	18,0	—	—	Négatif. Déplacement du puit de Deganga.
48	Curtunuar .....	18,0	4	200	Déplacement du puit de Dirbiga.
49	Balad .....	47,0	8	400	
53	Abobà .....	12,0	—	—	Négatif.
56	Dublai .....	18,0	—	—	" Déplacement du puit de Uiglillei.
60	Adaio .....	26,0	—	—	Négatif.
61	Uarscek .....	4,0	4	200	
62	Gubadlei .....	11,0	4	200	
<i>Programme 1955</i>					
520	Audegle .....	8,0	8	400	
521	Genale .....	12,85	8	400	
522	Gaiverò .....	13,25	4	200	
523	Haduman .....	12,0	4	200	
<i>Programme 1956</i>					
552	El Baraf .....	—	—	—	En cours.
<i>Programme 1957</i>					
579	El Ad. ....	—	—	—	A exécuter.
580	El Ad. ....	—	—	—	"
581	Gherbeg .....	—	—	—	"
582	Gherbeg .....	—	—	—	"
583	Gherbeg .....	—	—	—	"
584	Giro Mahaddei .....	—	—	—	"
<i>Programme 1958</i>					
	Négatif .....	—	—	—	
<b>HIRAN</b>					
<i>Programme 1954</i>					
63	Arar Lugole .....	5,5	4	200	
64	Casa Graziani .....	10,0	—	—	Négatif.
64 bis	Maas .....	6,5	4	200	Puit en plus pour compenser le n. 64.
64 ter	Maas .....	7,0	4	200	Puit en plus pour compenser le n. 64.
65	Bugda Acable .....	13,0	4	200	
66	Berghedit .....	12,0	—	—	Négatif.
67	Passo Girta .....	22,0	—	—	"
68	Hiran .....	8,5	8	400	
69	Berdale .....	18,7	—	—	"
69 bis	Iesoma .....	4,0	4	200	Puit en plus pour compenser le n. 69.

A (suite) - Puits ordinaires

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
<i>HIRAN (suite)</i>					
<i>Programme 1955</i>					
526	Duxi .....	15,0	4	200	
527	El Ali .....	12,0	4	200	
529	Chili Arro .....	14,0	4	200	
<i>Programme 1956</i>					
559	Uarchi .....	—	—	—	A exécuter.
560	El Dere .....	—	—	—	" "
<i>Programme 1957</i>					
567	El Ali .....	—	—	—	A exécuter.
568	Sariro .....	—	—	—	" "
569	Gbedesamo .....	—	—	—	" "
<i>Programme 1958</i>					
	Négatif .....	—	—	—	
<b>BAS-GIUBA</b>					
<i>Programme 1954</i>					
70	Tabatà Sud .....	13,0	4	200	
71	Afmedò .....	17,3	8	400	
72	Satu .....	11,5	4	200	
73	Curcumessa .....	9,5	4	200	
74	Tabata Nord .....	21,0	—	—	Négatif.
75	Maionta .....	8,5	4	200	
76	Torda .....	9,0	8	400	
77	Dema .....	7,5	8	400	
78	Margherita .....	8,5	8	400	
79	Bur Tucum .....	19,5	4	200	
80	Bur Gan .....	15,0	4	200	
81	Homboi .....	18,0	4	200	
82	Gelib .....	15,0	8	400	
83	Arenaga .....	18,5	—	—	Négatif.
84	Sahadle .....	20,5	—	—	"
85	Gorierò .....	25,0	4	200	
<i>Programme 1955</i>					
530	Curcumessa .....	13,7	4	200	
531	Curcumessa .....	12,4	4	200	
532	Curcumessa .....	13,5	4	200	
536	Afmedò .....	18,9	4	200	
537	Afmedò .....	20,6	4	200	
538	Afmedò .....	18,8	4	200	
<i>Programme 1956</i>					
	Négatif .....	—	—	—	

A (suite) - Puits ordinaires

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
<b>BAS-GIUBA (suite)</b>					
<i>Programme 1957</i>					
575	Billik .....	—	—	—	A exécuter.
576	Billik .....	—	—	—	" "
577	Margherita .....	—	—	—	" "
578	Gelib .....	—	—	—	" "
<i>Programme 1958</i>					
	Négatif .....	—	—	—	
<b>HAUT-GIUBA</b>					
<i>Programme 1954</i>					
33	El God God .....	24,5	—	—	Négatif.
86	Uar Argan .....	15,0	4	200	
87	Burdo Ierei .....	19,0	—	—	
88	Garas Uen .....	17,0	4	200	
89	Bur Dubunle .....	18,5	—	—	Négatif.
90	Sahagudud .....	22,0	—	—	"
91	Sanagif .....	9,0	4	200	
92	Uasasa .....	20,0	4	200	
93	Garas Uen .....	17,0	4	200	
94	Busar .....	22,0	4	200	
95	Hofuro .....	23,0	—	—	Négatif.
96	El Mergis .....	27,0	—	—	"
97	Gamiti .....	10,0	4	200	
98	Gamiti .....	21,15	4	200	
99	Busar .....	23,65	4	200	
100	Molimât .....	24,80	—	—	Négatif.
<i>Programme 1955</i>					
540	Hafati Ali Balla .....	—	—	—	A exécuter.
541	Hafati Auai .....	—	—	—	" "
542	Egh .....	10,0	—	—	Négatif.
543	Burfule .....	16,65	4	200	
544	U'egit .....	9,0	8	400	
<i>Programme 1956</i>					
546	Faf Barmil .....	26,0	—	—	Négatif.
547	El Uach .....	25,0	4	200	Déplacement du puits de Concamado.
548	Manas .....	—	—	—	A exécuter.
549	Manas .....	—	—	—	" "
550	Ted .....	—	—	—	" "
551	Sidimo .....	—	—	—	" "
<i>Programme 1957</i>					
571	Hauai Bar Bar .....	—	—	—	A exécuter.
572	Garasle .....	—	—	—	" "
573	Concamado .....	—	—	—	" "
574	Rahole Ormalé .....	—	—	—	" "
<i>Programme 1958</i>					
586	El Uach .....	25,6	4	200	A exécuter.
587	El Uach .....	25,0	4	200	" "
588	El Uach .....	25,0	4	200	" "
589	Iet .....	—	—	—	A exécuter.

## B - Puits forés à la sonde mécanique

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
MUDUGH					
<i>Programme 1954</i>					
108	Galcalo .....	150	50	2.500	
111	Cocop Sud .....	142	30	1.500	
112	Galcalo .....	180	30	1.500	Pour approvisionnement du pays.
113	El Berdale .....	75	15	750	
119	Gaulelo .....	124	30	1.500	
120	Hadili .....	100	15	750	
126	Ghelinsor .....	140	30	1.500	
134	Goffado .....	94	—	—	Négatif.
135	Mataban .....	136	30	1.500	
136	Dusa Mareb .....	70	50	2.500	
137	Adado .....	115	30	1.500	
138	Bangheli .....	—	—	—	A exécuter.
141	Sanak .....	—	—	—	" "
142	Debaro .....	115	—	—	Installations à exécuter.
143	Adado .....	145	—	—	Négatif.
144	Rugno .....	250	30	1.500	
145	Gal Hareri .....	126	50	2.500	
146	Goho .....	120	—	—	Négatif.
<i>Programme 1955</i>					
176	Roh .....	—	—	—	A exécuter.
177	Piana Acacie .....	—	—	—	" "
178	Bergan .....	—	—	—	" "
179	Gal Dabak .....	110	50	2.500	
180	Mataban .....	141	—	—	Négatif.
<i>Programme 1956</i>					
226	Beira .....	109	30	1.500	
227	Ghelinsor .....	146	50	2.500	
228	Mataban .....	120	—	—	Négatif.
229	Bur Tiple .....	—	—	—	A exécuter.
230	Zeilo .....	—	—	—	" "
<i>Programme 1957</i>					
111 bis	Cocop .....	140	—	—	Installations à exécuter.
113 bis	El Berdale .....	147	—	—	Négatif.
119 bis	Gaulelo .....	124	—	—	Installations à exécuter.
120 bis	Hadili .....	120	—	—	" " "
135 bis	Mataban .....	140	—	—	" " "
180 bis	Mataban .....	176	—	—	" " "
180 ter	Mataban .....	160	—	—	Négatif.
261	Run Midgod .....	105	50	2.500	
262	Uisil .....	70	50	2.500	
263	Gurial .....	—	—	—	A exécuter.
287	Gurah Bal Dere .....	—	—	—	" "
288	Dah Gimale .....	—	—	—	" "
289	Zone de Harardera .....	—	—	—	" "
<i>Programme 1958</i>					
297	Gal Dogob .....	101	—	—	Négatif.
297 bis	Gal Dogob .....	110	—	—	"
296 ter	Gal Dogob .....	98	—	—	"
298	Gal Gorum .....	130	—	—	"
299	Merergur .....	102	50	2.500	Installations à exécuter.
310	Abuduak .....	103	50	2.500	

## B (suite) - Puits forés à la sonde mécanique

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
MIGIURTINIA					
<i>Programme 1954</i>					
147	Garoe .....	—	—	—	A exécuter.
148	Gardo .....	200	—	—	Négatif.
149	Scimbirale .....	—	—	—	A exécuter.
140	Las Gidet .....	320	30	1.500	
151	Iah .....	250	—	—	Négatif.
<i>Programme 1955</i>					
184	Eriro .....	150	—	—	Négatif.
185	Cabdaha .....	—	—	—	A exécuter.
186	Candala .....	108	—	—	Négatif.
204	Uadi Tudi .....	90	30	1.500	
<i>Programme 1956</i>					
231	Hombeis .....	—	—	—	A exécuter.
232	Las Aharro .....	—	—	—	" "
233	Adinsone .....	175	30	1.500	
234	Ghesselei Meleden .....	220	—	—	Négatif.
<i>Programme 1957</i>					
186 bis	Candala .....	74	—	—	Négatif (exécuté en 1956).
264	Uadi Giael .....	—	—	—	A exécuter.
265	Gardo .....	100	—	—	Installations à exécuter.
<i>Programme 1958</i>					
234 bis	Meleden .....	175	—	—	Négatif.
300	Localité à établir .....	—	—	—	A exécuter.
301	Localité à établir .....	—	—	—	" "
BENADIR					
<i>Programme 1954</i>					
102	Uanle Uen .....	153	50	2.500	
104	Uar Mahan 1° .....	105	15	750	
104 bis	Uar Mahan 2° .....	90	15	750	
104 ter	Uar Mahan 3° .....	120	50	2.500	
107	Lamma Donca 1° .....	108	15	750	
107 bis	Lamma Donca 2° .....	90	50	2.500	
109	Merin Gubai .....	69	—	—	Négatif.
110	Bivio Danane 1° .....	99	15	750	
110 bis	Bivio Danane 2° .....	110	50	2.500	
114	Fidda Ghedud .....	98	15	750	
115	Merca 1° .....	28	—	—	Installations à exécuter.
116	Merca 2° .....	25	15	750	
117	Merca 3° .....	30	50	—	Eau pour la population.
118	Vittorio d'Africa 1° .....	70	—	—	Négatif.
121	Vittorio d'Africa 2° .....	95	—	—	"
122	Vittorio d'Africa 3° .....	90	50	2.500	
123	Scimbirak .....	76	—	—	"
124	Bulo Daharta 1° .....	93	—	—	"
125	Bulo Daharta 2° .....	117	—	—	"
127	Allalo .....	102	15	750	

B (suite) - Puits forés à la sonde mécanique

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
BENADIR (suite)					
128	Mallima .....	105	—	—	Négatif.
130	Cugni Barro .....	36	15	750	
131	Uassughe .....	120	—	—	
Programme 1955					
117 bis	Merca .....	27	50	—	Eau pour la population.
127 bis	Alialo .....	100	50	2.500	
139	Gabanel .....	96	15	750	
140	Tesile .....	96	15	750	
153	Cololei .....	102	15	750	
170	Balad .....	110	50	2.500	
170 bis	Balad .....	70	50	2.500	
171	Ai Buralei .....	100	15	750	
172	Scimbirale .....	120	—	—	Négatif.
173	Uaian .....	132	—	—	
174	Dudumai .....	78	—	—	
174 bis	Hacao .....	110	50	2.500	
175	Bulo Mererta .....	71	50	2.500	
192	Omar Bere .....	102	—	—	Installations à exécuter.
193	Aual Barrei .....	112	—	—	
194	Bilik Tale .....	112	50	2.500	
195	Donadiga .....	96	50	2.500	
196	Gululei .....	105	15	750	
197	Sarsarre .....	78	30	1.500	
203	Naurir .....	40	50	2.500	
Programme 1956					
205	Bio Addo .....	100	50	2.500	Exécuté en 1955.
206	Dagnerò .....	168	—	—	Négatif.
207	Aden Iabal .....	50	50	2.500	
208	Duanle .....	115	50	2.500	
209	Malallei .....	80	50	2.500	Déplacement du puits de Aradda.
210	Uar Dagah .....	120	50	2.500	
211	Giamea Fidbo .....	160	50	2.500	Déplacement du puits de Coriolei.
212	Adiga Mobilen .....	115	50	2.500	
Programme 1957					
118 bis	Scialambot .....	118	15	750	Exécuté en 1956.
122 bis	Vittorio d'Africa .....	116	50	2.500	
160 bis	Lancat .....	118	15	750	
160 ter	Lancat .....	136	50	2.500	
193 bis	Aual Barrei .....	125	—	—	Installations à exécuter.
203 bis	Naurir .....	40	15	750	
237	Villabruzzi .....	112	50	2.500	
238	Libissar .....	81	50	2.500	
239	Daimile .....	110	—	—	Négatif.
240	Furukulei .....	100	50	2.500	
241	Mokaidumis .....	—	—	—	
242	Mir Nago .....	116	—	—	A exécuter.
242 bis	Mir Nago .....	110	—	—	Installations à exécuter.
243	Sigale .....	96	—	—	
244	Agab Duo .....	—	—	—	
245	Leul Aues .....	105	50	2.500	A exécuter.

B (suite) - Puits forés à la sonde mécanique

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
BENADIR (suite)					
246	Giimea Giliale .....	140	50	2.500	
247	Fart Dole .....	—	—	—	A exécuter.
248	Garas Ugaz .....	—	—	—	
249	Dumar .....	118	—	—	Négatif. Déplacement du puits de Garas Ugaz.
250	Cugno .....	—	—	—	A exécuter.
251	Coriole Dore .....	—	—	—	
252	Addò Ulle .....	96	50	2.500	
253	Hareri Culan .....	92	—	—	Négatif.
254	Ali Dere .....	70	50	2.500	
255	Dondere .....	—	—	—	A exécuter.
256	Ris .....	108	50	2.500	
257	Ali Uet .....	103	50	2.500	
257 bis	Ghel Gub .....	105	50	2.500	
285	Lebida Codesa .....	90	50	2.500	
286	Orloe .....	140	50	2.500	
292	Mahaddei .....	115	50	2.500	
293	Genale .....	225	50	2.500	
Programme 1958					
109 bis	Meringubai .....	110	50	2.500	
117 ter	Merca .....	30	50	—	Eau pour la population.
193 ter	Aual Barrei .....	203	50	2.500	
249 bis	Levi Lango .....	140	—	—	Négatif.
309	Magle .....	150	—	—	Installations à exécuter.
311	Uaian .....	100	—	—	Négatif.
312	Biddo Gofdere .....	—	—	—	A exécuter.
313	Galialo .....	—	—	—	
315	Dero Sanle .....	—	—	—	
P. S. 1.	Afgoï (Km. 6) .....	145	50	—	Puits d'essai.
P. S. 2.	Afgoï (Km. 6) .....	140	50	—	Puits d'essai.
P. S. 3.	Afgoï .....	90	50	—	Puits d'essai.
HIRAN					
Programme 1954					
132	Berghedit .....	61	—	—	Négatif.
133	Passo Girta .....	—	—	—	A exécuter comme déplacement du puits de Gal Tardo.
Programme 1955					
181	Berdale .....	70	50	2.500	
182	Iermoghe .....	120	—	—	Négatif.
183	Mogocori .....	50	50	2.500	
Programme 1956					
224	Fer Fer .....	40	—	—	Installations à exécuter.
225	Bur Uen .....	86	50	2.500	
224 bis	Fer Fer .....	40	—	—	Négatif; exécuté pour le programme 1957.
Programme 1957					
258	Berghedit (Km. 300) .....	113	50	2.500	
259	Gherbo .....	—	—	—	A exécuter.
260	Deli Iadle .....	50	—	—	Déplacement du puits de Iffole: installations à exécuter.

B (suite) Puits forés à la sonde mécanique

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
<b>BAS-GIUBA</b>					
<i>Programme 1954</i>					
162	Beles Cogani .....	63	30	1.500	
163	Mido .....	64	50	2.500	
164	Gighes .....	52	15	750	Déplacement du puit de Scebellei.
165	Borama .....	55	15	750	Déplacement du puit de Lamma Garas.
166	Afmedò .....	90	50	2.500	
167	Andaraf .....	85	—	—	Installations à exécuter
168	Galangala .....	62	—	—	Négatif.
169	Revai. ....	95	15	750	Déplacement du puit de Siboi.
<i>Programme 1955</i>					
187	Chisimalo .....	30	—	—	Installations à exécuter.
188	Chisimalo .....	32	—	—	Négatif.
162 bis	Beles Cogani .....	105	—	—	Installations à exécuter.
190	El Ad .....	96	—	—	Négatif.
191	Cot Cot. ....	60	—	—	"
<i>Programme 1956</i>					
162 ter	Beles Cogani .....	59	—	—	Négatif; exécuté en 1955.
163 bis	Mido .....	95	15	750	
164 bis	Gighes .....	75	50	2.500	Exécuté en 1955.
169 bis	Revai. ....	106	50	2.500	" " "
189	Bivio Afmedò .....	110	50	2.500	" " "
213	Hodà .....	50	—	—	Négatif.
214	Gobà .....	102	50	2.500	
214 bis	Gobà .....	75	—	—	Négatif.
215	Gurur Anna .....	78	—	—	"
216	Hobe .....	86	—	—	"
216 bis	Alimadei .....	84	50	2.500	
217	Bad Adda .....	101	30	1.500	
218	Andaraf .....	90	50	2.500	
235	Calfei Auag .....	—	—	—	A exécuter. Déplacement du puits de Gialabad.
236	Suboi .....	—	—	—	" " " " " "
<i>Programme 1958</i>					
294	Budga Acable .....	9	50	2.500	
295	Haveno .....	62	—	—	Négatif.
296	Mobah .....	40	—	—	"
<i>Programme 1957</i>					
272	Baddu .....	—	—	—	A exécuter.
273	Ombai .....	—	—	—	" " "
274	Bio Bad .....	—	—	—	" " "
275	Giara El .....	—	—	—	" " "
276	Badagila .....	—	—	—	" " "
277	Bucunia .....	—	—	—	" " "
278	Ifta .....	—	—	—	" " "
279	Gherse Ida .....	—	—	—	" " "
280	Afmedò .....	—	—	—	" " "
281	Lafaha Lodha .....	80	—	—	" " "
282	Ghersei Malet .....	—	—	—	Installations à exécuter.
283	Gallei Bisik .....	—	—	—	A exécuter.
284	Magar .....	—	—	—	" " "

B (suite) Puits forés à la sonde mécanique

N° du puits	REGIONS et localités	Profondeur en m.	Débit journalier en m³	Nombre des bovins pouvant s'abreuver chaque jour	REMARQUES
<b>BAS-GIUBA (suite)</b>					
<i>Programme 1958</i>					
306	Bacaro .....	109	50	2.500	
307	Seiera .....	—	—	—	A exécuter.
308	Zone de Liboi .....	—	—	—	"
<b>HAUT-GIUBA</b>					
<i>Programme 1954</i>					
101	Baidoa .....	57	50	—	Eau pour la population.
103	Baidoa .....	103	30	1.500	" " "
105	Bur Acaba .....	53	—	—	Négatif.
106	Daenta .....	45	—	—	"
129	Ghel Ghel Ghedud .....	143	—	—	"
152	Madamorodi .....	121	—	—	"
154	Molimat .....	88	50	2.500	
155	Hafeto .....	—	—	—	A exécuter.
156	Cassandere .....	144	50	2.500	
157	Oddur .....	40	—	—	Installations à exécuter.
158	Seiderò .....	21	50	2.500	
159	Guramai .....	80	—	—	Négatif.
160	Lancat .....	116	15	750	
161	Bardera .....	53	—	—	Déplacement du puits de Giurei: installations à exécuter.
<i>Programme 1955</i>					
198	Cursi .....	—	—	—	A exécuter.
199	Antigo .....	176	—	—	Installations à exécuter.
200	Midi .....	95	—	—	Négatif.
201	Lugabaro .....	21	—	—	Déplacement du puits de Aliò Kerò: installations à exécuter.
202	Dinsor .....	100	—	—	Négatif.
<i>Programme 1956</i>					
219	Cantama .....	—	—	—	A exécuter.
220	Hofurò .....	—	—	—	" " "
221	Salcudoble .....	—	—	—	" " "
222	Giamia Misra .....	—	—	—	" " "
223	Scid Kus .....	—	—	—	" " "
<i>Programme 1957</i>					
266	Bulo Tigou .....	—	—	—	A exécuter.
267	Gherille .....	—	—	—	" " "
268	El Uak .....	—	—	—	" " "
269	Locunso .....	—	—	—	" " "
270	Biolei .....	—	—	—	" " "
271	Bonka .....	130	50	2.500	Déplacement du puits de Dinsor.
290	Audinle .....	80	50	2.500	
291	Gorisane .....	130	—	—	Négatif.
<i>Programme 1958</i>					
302	Dusta .....	50	50	2.500	
303	Lourar .....	—	—	—	A exécuter.
304	Localité à établir .....	—	—	—	" " "
305	Localité à établir .....	—	—	—	" " "

T A B L E S



TABLE  
DES PLANCHES ET DES ILLUSTRATIONS HORS TEXTE

PLANCHES

	<i>Après la page</i>	<i>Après la page</i>
1. - Travaux pour l'adduction d'eau du Giuba au Descek Uamo et projet de prise d'eau à effectuer .....	40	décembre 1958 (en pourcentage) - Etat des travaux d'installation des aero-moteurs et des rouleaux au 31 décembre 1958 (en pourcentage) ..
2. - Mise en valeur de la zone sèche située entre les deux fleuves .....	42	46
3. - Puits forés à la sonde - Profondeur des puits foncés au cours de 1957 et 1958 .....	46	6. - Concessions minières.....
4. - Puits forés à la sonde - Programmes 1954-55 et 1956-57-58 .....	46	86
5. - Puits ordinaires - Etat des travaux d'excavation et de revêtement au 31		7. - Bureaux de poste, radiotélégraphiques, etc .....
		90
		8. - Etablissements sanitaires.....
		106
		9. - Organisation scolaire.....
		114
		10. - Localités pourvues d'écoles .....
		116
		11. - Elèves des écoles primaires .....
		120

ILLUSTRATIONS

*Après la page 6:*

M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies, accueilli à sa descente d'avion, à Mogadiscio, par l'Ambassadeur Mario di Stefano, Administrateur de la Somalie.

M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies, en conversation avec M. Aden Abdulla Osman, Président de l'Assemblée législative somalie et avec M. Abdullahi Issa Mohamud, Premier Ministre somali.

M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général de l'O.N.U. pendant sa visite à la région de Afgoï, accompagné par l'Administrateur de la Somalie, par les Membres du Conseil con-

sultatif, par le Président de l'Assemblée législative, et par des Ministres somalis.

Au cours d'une réception offerte à Mogadiscio, M. Dag Hammarskjöld salue le Chef des Cadis.

*Après la page 8:*

L'Ambassadeur Mario di Stefano, Administrateur de la Somalie, inaugure la 11<sup>ème</sup> session de 1958 de l'Assemblée législative.

*Après la page 14:*

Deux phases de la passation du Commandement des Forces de Police par le lieutenant-colonel des « Carabinieri » Alfredo Arnera au lieutenant-colonel Mohamed Abscir Mussa.

*Après la page 60:*

Les travaux hydrauliques du Farta Gauen ont permis l'aménagement d'une vaste zone de pâturages: dépression de Marin Gubaï.

Bassin et canal de Burfule.

Au puits de Merergur (Mudugh), d'un débit de 30 m<sup>3</sup>h

Un barrage dans la zone agricole de Burfule.

Canal Fornari: travaux divers et ponts.

Cultures sur les rives du canal principal à Coriolei.

Cultures sur les rives du canal principal à Coriolei et ponts sur le canal.

Cultures sur le canal à Bulo Bocore.

Cultures sur les rives du canal Bulo Bocore.

Canal d'écoulement du Bulo Bocore à Scingani.

Cultures sur les rives du canal Bulo Bocore.

Digue de Lac Badanà

Résultats de la digue de Lac Badanà.

Travaux à la digue de Lac Badanà.

Canal du Descek Uamo à Ngambo.

*Après la page: 80:*

Préparation du terrain à l'aide d'équipement à traction animale, sur un champ de démonstration (plaine de l'Hiran).

Puits de Aval Barrei foré à la sonde: pendant l'essai.

A l'abreuvoir, dans le Descek Uamo.

Cultures de doura et de «Vigna Sinensis» en zone sèche, à Sciavelo (Baïdoa).

Champ cultivé selon les systèmes traditionnels et, au second plan, celui de l'agriculteur Hagi Abullai Figo qui a cultivé le terrain selon les méthodes mises au point dans le champ d'expérimentation de Bonca (Baïdoa).

Cultures de pamplemousses en zones d'irrigation, dans la ferme de M. Garcina, à Genale.

Traitement anticryptogame expérimental pour l'installation d'une bananeraie au Centre d'Agronomie de Genale.

Culture de sorgo «Early Hegari 88», importé des Etats-Unis en zone sèche, dans le champ d'expérimentation de Bonca (Baïdoa).

Hibridation de maïs, au champ d'expérimentation d'Afgoi.

Vue d'ensemble et détails de la culture d'ananas à Garas Bintò (Balad).

Ferme zootechnique expérimentale de Uar Mahan:

Bétail à l'abreuvoir

Habitations du personnel

Taureau Borana.

Laiterie, groupe électrogène et réservoir d'eau

*Après la page 94:*

Travaux de stabilisation sur la route de Chisimaïo.

Divers aspects de l'organisation pour les recherches du pétrole, dirigées par la Sinclair Somal Corporation: puits Merca n<sup>o</sup> 1:

Village pour le personnel américain et européen

Piste d'accès au puits

Village pour le personnel somali.

Sonde «Ideal»

Travaux de stabilisation sur la route Mogadiscio-Chisimaïo.

Nouvelle rue asphaltée «Tommaso Duca di Genova» à Mogadiscio; à gauche, le bâtiment de l'Institut Supérieur de Droit et d'Economie.

Assainissement du quartier El Gab: nouvelle rue asphaltée «Via Egitto».

Assainissement du quartier El Gab: nouvelle rue asphaltée «Via Filippine».

Assainissement du village Bul Elai, à Mogadiscio: nouvelle rue asphaltée.

Travaux pour la construction d'une nouvelle rue asphaltée: «Via Villani».

Construction de la nouvelle rue asphaltée reliant la Place du Parlement à la Via Cardinal Massaia.

Vue d'ensemble du nouveau quartier «Anzilotti».

Construction de nouveaux bâtiments: Via Roma, à Mogadiscio.

Nouveaux bâtiments sur la via Anzilotti.

Maisons économiques-types, construites par des particuliers grâce au financement du Credito Somalo.

Villas privées construites grâce au financement du Credito Somalo.

*Après la page 114:*

Education de base dirigée, en collaboration, par le Gouvernement de la Somalie et l'UNESCO:

Siège du «Centre» du Villaggio Duca degli Abruzzi

Leçons de lecture et culture générale pour pasteurs et cours de couture et broderie à Dinsor.

Un aide-médecin visite un pasteur aux environs des puits de Lac Bravaï.

Cours de menuiserie au «Centre» d'éducation de base de Dinsor.

Un pasteur artisan sculpte une statuette en bois.

Intitut Supérieur de Droit et d'Economie:

Projet

Construction en cours.

Construction d'une nouvelle école pour jeunes filles à Mogadiscio:

Projet

Construction en cours, confiée à une entreprise de construction somalie.

Laboratoire de phytopathologie de Mogadiscio.

## TABLE ALPHABETIQUE

Les chiffres renvoient aux paragraphes du texte du Rapport, sauf pour ceux précédés de la lettre p. qui renvoient aux pages et pour ceux précédés de la lettre t. qui renvoient aux tableaux des annexes statistiques.

- Abdullahi Issa Mohamud, Premier Ministre somali, 4, 50.3.
- Abreuvoirs et puits, pp. 46 à 49; 62.1, 78.2.
- Accession aux postes publiques, 22, 93.
- Accidents du travail, 106.1; tt. 43-45.
- Accord de coopération économique et d'assistance technique, 45.4-5.
- Accord de tutelle, 5, 15, 17, 48, 88.
- Adiseshiah M. S. de l'UNESCO, 4, 175.
- Administrateur du Territoire, 4, 14.3, 17, 19.
- Administration centrale, 16 et schéma I; tt. 5-7.
- Administration territoriale, 18 et schéma II; tt. 6, 7.
- Adoption, (*laqit*), 89.
- Aéronautique, 75 (h).
- Aéroports, p. 92; 78.2.
- A. F. I. S., p. 46.
- Âge scolaire, 164, 168.
- Agence pour le Développement économique (A. S. E. S.), 45.1.
- A.G.I.P. p. 55; 67, 70.2 p. 88, 86.2. 113.
- Agriculture des Somalis, 58.3.
- Agriculture: investissements, 45.1 p. 39; 45.3 à 45.5.
- Agriculture irriguée et sèche, 55.2.
- Aides aux groupes autochtones, 45.1 à 45.8, 58.3.
- Aides économiques à la Somalie indépendant, 50.2-3.
- Alcool (voir aussi impôts sur l'alcool), 70.4, 140, 141; t. 10.
- Alimentation, aliments, 109.2, 125, 133, 134.
- Aliments (contrôle), 125.
- Aliments (disponibilités), 59.
- Alitalia (compagnie aérienne) p. 92.
- Allardt H., directeur T.O.M. de la C.E.E., 4.
- Allumettes, (régie) 36.
- Alphabètes arabe, latin et osmania, 181.
- Amaranis* (groupe ethnique), 2.
- Ananas, 58.4.
- Analphabétisme (voir aussi langues), 174.
- Animaux (exportation): assistance vétérinaire, 62.6.
- Anniversaire des Nations Unies, 4.
- Antiacridienne (lutte), 55.4.
- Apollonio S., 188.
- Arabes, 2.
- Arabian States Fundamental Education Center (A. S. F. E. C.), 175.
- Arfelli R., 188.
- Arich* (hutte), t. 1.
- Arnaud A., de l'UNESCO, 4.
- Artisanat, 45.3, pp. 41, 52; 70.3; t. 24.
- Artisanat (investissements), 45.3 p. 52.
- A. S. E. S. (agence pour le développement économique de la Somalie), 8.1, 45.1, 45.4, 55.1; p. 78; 62.6, 86.2, 157.4.
- A.S.F.E.C. (Arabian States Fundamental Education Centre), 175.
- Assainissement urbain, etc., 45.1 p. 40; 45.3 pp. 41, 50, 54.
- Assemblée Constituante, 190.
- Assemblée générale des N.U. 50.1-2-3, 189.
- Assemblée législative de la Somalie, 4, 5, 8.1, 14.2, 19, 190.
- Assemblée législative (comité d'étude sur la Constitution), 20.
- Assiduité aux écoles, 164, 168.
- Assistance aux chômeurs, aux veillards, etc., 106.2.
- Assistance aux indigents (en justice), 26.
- Assistance judiciaire, 8.1, 26.
- Assistance mutuelle et secours, 106.2.
- Assistance sociale, 106; tt. 43-45.
- Assistants sanitaires, 122, 131.
- Assistants sociaux, 108, 131.
- Assistants vétérinaires, 131, 157.4; tt. 54-57.
- Associations à caractère culturelle, 186.
- Associations d'étudiants, 160.
- Association des femmes somaliennes, 97.
- Associations syndicales, 103.
- Assurances sociales, 106, 113.
- Auguadra, P., 188.
- Automobiles enregistrées, t. 33.
- Autorité chargée de l'Administration, 14.1.
- Aviation civile, 75 (h).
- Bagiunis* (groupe ethnique), 2.
- Balance des paiements, 43, 54.2; t. 12.
- Ballis* (eaux), 62.1.
- Bananes, 50.4 p. 70; 58.2, 58.4-5.

- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B. I. R. D.), 50.1, 50.3.  
Banques, 38.2, 41, 45.3 45.7.  
Bantous (race), 2.  
Bas-Giuba, 1.  
Bassins, 45.3 p. 47.48.  
Bateaux enregistrés, t. 36.  
Bâtiments pénitentières, sanitaires et scolaires, 78.2, 158.  
B.H.G. (lutte antipaludéenne), 117.  
Bellanti, F., de l'O. M. S., 4.  
Benadir, 1.  
Benders (ports), 75 (j).  
Bétail (voir aussi élevage), p. 71; 62.2; t. 25.  
Bibliographies, 188.  
Bibliothèques, 159, 183.  
B. H. G. (désinfectant), 117.  
Bilharziose, 117.  
B. I. R. D., 50.1.  
B. I. T., 4, 22, 98.2, 99, 167, 190.  
Bois (produits forestiers), 66, 70.3.  
Boissons alcooliques, 140.  
Boissons (industrie), 70.4.  
Bolla Plinio, juriste, 10.  
*Bollettino mensile della Camera di Commercio*, 86.1.  
Bolognani (constructions mécaniques), 70.2 p. 88.  
Borghese P. (firme), 70.2 p. 87.  
Boswellia (encens), 45.7 p. 63.  
Bourses d'études, 157.4.  
Bourses d'études accordées par les Gouvernements de l'Arabie Saoudite, de l'Egypte, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de l'Italie et des Nations Unies, 157.4.  
Bovins (voir aussi bétail), 62; t. 25.  
Buchs (expert du B.I.T.), 99.  
Budget, 29-32; t. 9.  
Budget de l'Administration italienne, 29, 32.2.  
Budgets du Gouvernement, 8.1, 29, 32.2.  
Budgets locaux, 29.2.  
Bureau des Affaires italiennes, 18, 22.  
Bureau des Plans, p. 16; 45.1.  
Bureaux du travail, 101, 104.  
Bureaux spéciaux, 22, 45.1.  
Cadis, 25.2.  
Camaid (hutte), t. 1.  
Caisse pour les assurances sociales, 106.1.  
Camélidés (voir aussi bétail), t. 25.  
Camogli (tanneries), 70.2.  
Campagne antipaludéenne, 116, 117.  
Campagne antivénérienne, 117.  
Candala (industrie du poisson), 63.1, 70.4.  
Canne à sucre, 58.2.  
Capitaux (investissements), 45.3-4-5, 47.  
Caprins (voir aussi bétail), 62.2; t. 25.  
Carabinieri, 12.  
Carola (industrie de l'huile), 70.4.  
Casa degli italiani, 186.  
Cassa per le Assicurazioni Sociali della Somalia, 106.1, 113; tt. 43-45.  
Castagno, A., 188.  
Cavazzini & Ferracuti (ind. mécaniques), p. 88.  
C.C.T.A., 4, 22.  
Centre de rééducation pour mineurs, 149.  
Centre d'Etudes et de Recherches (médicales), 118.  
Céréales, 50.4.  
Chambre de Commerce, 44, 86.2, 188.  
Changes, 39, 40.  
Charbon, p. 71.  
Charte des Nations Unies, 14.1.  
Chasse, 63.2.  
Chef de l'Administration, 17.  
Chef des Cadis, 4.  
Chefs autochtones, 21.1.  
Chefs de Région, préfets, 22.  
Cherchi, M. A., 188.  
Chéria (droit musulman), 96.  
Cheysson C., Secrétaire général C.C.T.A., 4.  
Chiuderi, expert d'agriculture, p. 79.  
Chômage (assistance aux chômeurs), 98.2, 106.2.  
C.I.M.S. (consortium encens), 50.4.  
Cinéma 86.2, 185.  
Cioffi & Montanari (liqueurs) 70.4.  
Circulation monétaire, 38.1; t. 11.  
C. I. S. E. (comité interministériel pour le développement économique), 45.1.  
Citoyenneté somalie d'origine, 6, 22.2; texte de loi, 187 p. 128.  
Citoyens d'Etat membre des N. U., 48.  
Climat, p. 4.  
Code du travail, 4, 8.1, 28, 100.  
Code maritime (projet), 28.  
Codes en vigueur, 27, 28.  
Collège de Baïdoa, 157.3.  
Collège du Vicariat, 88.  
Collège Generale Ferrara pour fils de militaires, 157.3.  
Collège pour les orphelins des agents de Police, 157.3.  
Collège professionnel d'agriculture, 150.2, 157.3, 167.

- Collège spécial pour étudiants de l'Ecole Normale, 157.3.  
Collegio Nuova Somalia, 4.  
Collegio Somalia, 157.3.  
Colonie agricole d'Alessandra, (léproserie), 117.  
Coluzzi M. et Maffi M., 188.  
Comité antituberculeux, 117.  
Comité des prix, 53.  
Comité exécutif des municipalités, 21.2.  
Comité interministériel pour le développement économique (C. I. S. E.), 45.1.  
Comité politique (pour le projet de Constitution), 20.  
Comité pour les projets techniques, 20.2.  
Comité technique, 20.  
Comités d'études, 20.2.  
Comités scolaires, 106.3.  
Commandements de Police, 4.  
Commerce, 45.3 pp. 41, 52; 51, 52, 54.1-2.  
Commerce extérieur, 54.2; tt. 13 à 23.  
Commerce intérieur, 51, 52, tt. 24, 42.  
Commerce (investissements), 45.3 pp. 41, 52; 45.5.  
Commissaires de District, 18, 22.  
Commission Economique des N. U. pour l'Afrique, 4.  
Commission pour les codes, 28.  
Commission pour le projet de règlement pour l'enregistrement des droits de propriété, 56.  
Communications (investissements), 45.1 p. 40; 45.3 pp. 41, 49; 45.5.  
Compagnies artistiques somaliennes, 86.2.  
Compétence juridictionnelle en matière civile, pénale, administrative, de comptes, responsabilité et pensions, 25.2.  
Concessions (coupes d'arbres), 50.5 p. 69.  
Concessions minières, 67.  
Conciliation (conflits du travail), 104.  
Conférences internationales, p. 7; 114 p. 99.  
Conférence intern. du travail, 99.  
Confiseries, 70.4.  
Confitures, 70.4.  
Conflits du travail, 104.  
Conflits entre les groupes ethniques, 13.  
Congrès des Chambres de commerce, 44.  
Conseil consultatif, 8.1, 84, 190.  
Conseil de santé, 115.  
Conseil des Ministres de la Somalie, schémas I-II, pp. 16-17, 18.  
Conseil de tutelle, 4; 45.3 p. 41; 50.1-2-3, 63, 64, 84, 189, 190.  
Conseil national des recherches de Rome, 67.  
Conseils de District, 21.1.  
Conseils de Municipalité, 21.2 p. 21.  
Consortiums d'irrigation, 50.7.  
Consorzio incenso (C.I.M.S.), 50.4.  
Constructions civiles et mécaniques, 70.2, 78.1-2.  
Consul général des E. U. A., 4, 50.3.  
Consul général de Grande-Bretagne, 4, 50.3.  
Contributions de l'Etat italien au budget de la Somalie, 33; tt. 9, 12.  
Contrôle des prix (céréales), 50.4, 53.  
Conventions internationales, 136, 140; Annexe XXIII.  
Coopératives, 50.5.  
Coopératives agricoles, 50.7.  
Corps des Ilalos, 12.  
Corps de Police, 12.  
*Corriere della Somalia* (presse), 86.1.  
Costanzo, G. A., 188.  
Côtes, 1.  
Coton, 50.4 p. 70.  
Cour d'Assises, 25.2.  
Cour d'Assises d'appel, 25.1-2.  
Cour de Justice, 25.1.  
Cours d'enseignement (voir écoles).  
Cours sanitaires, 131.  
Coût de la vie, 109.5; tt. 40, 41.  
Coutumes (influence des), 62.3.  
Crédit bancaire, 45.7.  
Crédit (investissement), 45.1 p. 40; 45.3, pp. 41, 53; 45.5 p. 56; facilité, 45.7.  
Credito Somalo, 38.2, 41, opérations effectuées, 45.7.  
Criminalité (voir aussi mineurs délinquants), 144, 149; tt. 8, 58-60.  
Cuirs (industries), 70.2.  
Culture autochtone, 178.  
Culture traditionnelle de la terre, 58.1.  
« Dante Alighieri » (société italienne), 186.  
D'Argenzio (savonnerie), p. 88.  
D. D. T., 117.  
Darots (groupe ethnique), 2, 3.  
Darror (torrent), 1.  
DAUFEP (Administration UNESCO), éducation de base, 175.  
Déclaration des principes constitutionnels, 7, 15, 17.  
Déclaration universelle des droits de l'homme, 14.2, 14.3, 81, 83.  
Décrets et lois, 187.  
Défense (en justice), 26.3.  
Déficients mentaux, 106.2.  
Del Carlo (eaux minéralisées), 70.4.

Délégations de district, 18.  
Délits, 144.  
Départements des Ministères, pp. 16-17; 18, 22;  
45-1.  
Dépenses de l'Administration 32.2, 116, 151.1,  
158, t. 9B.  
Dépenses pour travaux publics, 78.  
Dépôt central matériel sanitaire, 139.  
Dépôts bancaires, 41.  
Der (saison), 1.  
Desceks (eaux), 45.3, pp. 46-49.  
Desert Locust Control, 55.4  
Désinsectisation, 58.5, 117, 126.  
Détenus et internés dans les prisons, tt. 58-60.  
Dettes privées, 49.  
Développement économique 45.1.  
Dialectes, 2, 181.  
Dighils (groupe ethnique), 2.  
Directions didactiques, 150.3.  
Dirsi (groupe ethnique), 2.  
di Stefano Mario, Administrateur de la Soma-  
lie, 4.  
Dispensaires, 112; t. 46.  
Dispositions diverses (lois et décrets), 187.  
Districts, 18.  
Divisions politiques et administratives du Ter-  
ritoire (schémas), 16, 18.  
Divorce, 96.  
Djouba, fleuve (voir Giuba), 1.  
D.L.F. (Development Loan Fund), 47.  
Douanes, 36.  
Doura, 50.4, 58.2 p. 76.  
Drei & Co. (tannerie), 70.2.  
Drilling (soc. intern. pour le forage), 67.  
Droit coutumier, 28, 91, 96.  
Droits de douane, 36.  
Droits de l'homme, 85. Annexe XXIII.  
Droits de propriété, 56.  
Droit de vote, 23.  
Droit en vigueur, 28.  
Droit musulman, 28, 91, 96.  
Droits:  
additionnels sur l'imp.-export., 36; t. 10.  
de douane d'exportation, 36; t. 10 (B).  
de douane d'importation, 36; t. 10 (A).  
de magasinage, t. 10 (D).  
de notariat et de secrétariat, 36.  
de transit, t. 10 (E).  
portuaires, t. 10 (C).  
sur les spectacles publics, 36.  
Droits sur les terres, 55.2.  
Durand A. (expert du B. I. T.), 99, 167  
p. 123.

Dyke, van, Stuart H., directeur I. C. A. pour  
l'Eupope et l'Afrique, 4.  
Eau pour l'agriculture et l'élevage, 61, 62.1.  
Eau pour consommation humaine, 124.  
Eaux gazeuses, 70.4.  
Ecoles:  
assiduité aux écoles, 164, 168.  
bourses, 157.4.  
cours spéciaux, 150.2, 167; 171.  
d'agriculture de Genale, 157.3, 167; t. 69.  
d'artisanat, 88, 167.  
de commerce, 165.  
d'économie ménagère pour jeunes filles,  
150.2, 151, 165, 167, t. 69.  
de Disciplines islamiques, 165, 167, 172; t. 70.  
d'imprimerie, 88, 184.  
de la Somalie, 151.1, 161, 163, 165, 167,  
169, 171; annexe statistique XXII.  
de Police, 171.  
de préparation politique et administrative,  
150.1; 157.4; 167, 169; t. 64.  
de sages-femmes, 131; t. 63.  
de soir pour adultes, 161, 163, 174.  
de typographie, 88, 184.  
du Corps de Sécurité (cours), 171.  
d'orientation professionnelle, 167.  
écoles libres, 153, 161.  
élémentaires italiennes, 161, 163; tt. 66, 67.  
élémentaires de la Somalie (primaires), 150.3,  
161, 163, tt. 61-65.  
hindoues (école libre), 161; tt. 66, 67.  
industrielle, 150.2, 167; tt. 63.  
Institut supérieur de Droit et d'Economie,  
150.2, 157.4 169, 170.  
italiennes en Somalie, 161, 163, 165; tt. 66,  
67.  
jardin d'enfance: v. écoles maternelle.  
libres, 161.  
Lycée scientifique, 165.  
maritime et de pêche, p. 67; 63.1, 150.2, 151,  
167; t. 69.  
maternelle, 161, 163; t. 61.  
moyenne inférieure, 151, 165, 167, tt. 70-71.  
moyenne supérieure, 150.2, 165, 167, tt.  
70-91.  
normale d'instituteurs, 150.2, 165, 167,  
172, t. 70.  
pakistanaise (école libre), 153, 167; tt. 67, 70.  
plan quinquennal, 152.  
pour adultes, 161, 163.  
pour assistants sanitaires, 131; t. 69.  
pour assistants sociaux, 131; t. 69.

pour assistants vétérinaires, t. 69.  
pour enfants de militaires, 171.  
pour infirmiers, 131; t. 69.  
pour jeunes délinquants, 171  
pour jeunes filles, 157.2, 165; t. 69.  
pour militaires (cours), 171.  
pour nomades, 175.  
pour sages-femmes, 131.  
pour techniciens de laboratoire, 131; t. 69.  
primaires (élémentaires), 161, 163; tt. 55-61.  
primaires pour adultes, 163; tt. 55, 57.  
privées (libres); 153; t. 63, 64.  
professionnelle à caractère industriel, 150.2,  
151, 165, 167, 172.  
professionnelle (d'orientation), 151, 167.  
professionnelle pour les peaux et chaussures,  
70.2 p. 87.  
rurales (d'agriculture), 167; t. 69.  
sanitaires, 131.  
secondaires, 167; tt. 70, 71.  
Economie de subsistance, 42.1, 43.  
Economie monétaire, 42.1, 43.  
Education de base, 175.  
Ehrenstrale, H., de l'U.N.I.C.E.F., 4.  
Elections administratives, 8.1, 23.  
Elections politiques, 8.1, 23; texte de loi, 187  
p. 130.  
Electricité, 74; t. 27.  
Elevage (voir aussi bétail), 42.1, 45.3 p. 46,  
62.3; t. 25.  
Elèves des écoles primaires, tt. 62, 63.  
Elèves vétérinaires, 131; t. 69.  
Emigration, 55.3, 90.  
E.M.R.O., 4.  
E.N.A.M. (organisation national stockages  
et motoculture), 45.8 p. 71; 50.7.  
Encens, 1, pp. 71, 67.  
Encouragements vers de nouvelles activités  
économiques, 50.7.  
Endettement, 49.  
Energie électrique, 74; t. 27.  
Enregistrement des droits de propriété, 56.  
Enregistrement des populations hors des  
municipalités, 23; Annexes statistique, 3  
p. 152.  
Enseignement obligatoire, 157.1  
Enseignement: dépenses, 151.  
E.P.T.A., 50.3.  
Epizooties, 62.5  
Equidés (voir aussi bétail), t. 25.  
Esclavage, 81  
Etablissements médicaux, 112 et schéma III;  
113; t. 46.  
Etats-Unis d'A., 50.3  
Ethiopie (frontières), 1, 10.  
Ethnographie, 2, 79.  
Etudes de géologie, 67.  
Evénements politiques, économiques, sociaux  
et de l'enseignement, 4.  
Exécutive (fonction), 14.3.  
Exercice financier, 29.1.  
Expérimentation phytopathologique, 58.5.  
Expériences agricoles, 58.4.  
Exportations, 54.2, tt. 13 B, 14, 15, 18 à 22.  
Facilités douanières, 88.1.  
Fadhil Khattat, de l'O.M.S., 4.  
Fanaux, 75 (j).  
Fanfani A., Président du Conseil des Ministres  
italien, 4.  
F.A.O., 4, 22, 114.  
Faune, 1.  
Femme (droit de vote) 23, 91.  
Ferida (boissons), 70.4.  
Ferme agricole expérimentale, 62.4.  
Ferme zootechnique expérimentale, 45.3 p. 46  
et suivantes, 62.4.  
Ferracuti (ind. mécanique), p. 88.  
Ferraresi (ind. mécanique), p. 88  
Ferri (liqueurs), 70.4.  
Festival intern. de cinématographie, 86.2.  
Fièvre jaune (vaccinations preventives), t. 53.  
Films passés, 86.2.  
F. I. R. de Nairobi, 75 p. 92.  
F.I.S.E., 116, 117.  
Flore, 1.  
Foire de la Somalie, 44.  
Foire de Milan et autres foires, 4, 45.3 (7).  
Fonction judiciaire, 14.4, 25.2.  
Fonction législative, 14.2, 19.  
Fonds Monétaire International, 40.  
Fonds de Mise en Valeur de la Somalie, 45.3,  
45.4-5, 55.1.  
Fonds spécial des N. U., 50.3 p. 69.  
Forêts et produits forestiers, 50.4 p. 71.  
Formation du personnel administratif, 22.  
Forze di Polizia, 12.  
Foutah (vêtement), 70.3.  
Frais d'hôpital, 120.  
Frobisher Ltd (recherches d'hydrocarbures),  
67.  
Frola & Bergomi, 70.4.  
Frontière avec l'Ethiopie, 10.  
Frontières, 1, 10.  
F. V. S. (investissements), 45.3 p. 46; 45.4-5  
58.3.

- Galla (race), 2.  
 Gallotti (firme), 104.  
 Ganzin, de la F.A.O., 4.  
 Garde de Finance, 12, 22.  
 Gardes vétérinaires, 22.  
 Gardiens des prisons, 22.  
 Gareri, E., 188.  
 Garesa, 180, 183.  
 Gascar P., de l'O.M.S., 117.  
 Géographie physique, 1.  
 Géologie, 1, 67.  
 Giglioli, de l'O.M.S., 117.  
 Gilal (saison), 1.  
 Giordano N., 188.  
 Giovani Fichirini Somali (parti politique), 21.2, 24.  
 Giovannardi (caramels), 70.4.  
 Giuba et Giuba ulterieur, 1.  
 Gommès résineuses, p. 71.  
 Gouvernement de l'Éthiopie, 10.  
 Gouvernement des États-Unis d'Amérique, 45.4.  
 Gouvernement de la Somalie, 4, 5, 6, 8.1, 14.1, 14.3, 18, 22, 29.1.  
 Gouvernement du Territoire, 16.  
 Gouvernement italien, 10, 15, 17, 50.3.  
 Graines oléagineuses, 70.4.  
 Graminées (steppe, brousse), 1.  
 Great Somalia League (parti politique) 21.2, 24.  
 Groupes ethniques, 2.  
 Gu (saison), p. 4.  
 Habitations, 142; t. 1.  
 Hadramia (savonnerie), 70.2.  
 Hagi (saison), p. 4.  
 Hagi Farah Ali Omar, Ministre Somali, 4, 50.3.  
 Hagi Mohamed Ussein (partis politiques), 24.  
 Hammarskjöld Dag, Secrétaire général des N. U., 4.  
 Haricots, 58.2.  
 Haulias (groupe ethnique), 2, 3.  
 Haut-Giuba, 1.  
 Hill, C., Ministre du Gouvernement britannique, 4.  
 Hiran (région jadis Uebi Scebeli, indiquée aux tableaux statistiques).  
 Hisbia Dighil Mirifle (parti politique), 21.2, 24.  
 Hôpitaux, 112 et schéma III p. 108; 113, 117; t. 46.  
 Huiles, 70.4.  
 Hushang Rafatjah, de l'O.M.S.-EMRO, 4.  
 Hydrographie, 1, 61.  
 Hygiène, 116, 119, 123.  
 I. C. A., (International Cooperation Administration), 4, 45.4, 47, 58.3, 62.6, 63.1.  
 I.C.F.A.S. (production de médicaments), 139.  
 Ilalos, 12, 22.  
 Il Faro (presse), 86.1.  
 I.L.G.A.M. (firme), p. 87.  
 Immigrés, 2, 90.  
 Importations, 54; tt. 13-A, 14 à 17; 20.  
 Impôts:  
 d'abatage du bétail, 36  
 de fabrication sur l'alcool et le sucre 36.  
 de négociation des actions, 36.  
 directs, 35.  
 directs (exemptions), 35.  
 directs (montant), 35.  
 indirects, 36.  
 municipaux, 29.2, 37.  
 régie des tabacs et des allumettes, 36.  
 sur la farine, 36.  
 sur l'alcool, 36, 141.  
 sur les carburants, 36.  
 sur les logements, 35.  
 sur le revenu, 35.  
 sur le sucre, 36.  
 sur les chiffres d'affaires, 36.  
 sur les huttes, 35.  
 sur les *sciambas*, 35.  
 sur les successions et les donations, 36.  
 Imprimeries, 184.  
 IN. AL. SO. (industrie alimentaire), pp. 55; 70.4 p. 89.  
 I. N. C. A., (conservation de viande) 70.4 p. 89; 104.  
 Indiens et Pakistanais, 2 p. 5.  
 Industries, 45.1 p. 40; 45.3 pp. 41, 52; 70, t. 24.  
 Industries chimiques, 70.2.  
 Industries du bois et des meubles, 70.2.  
 Industries des boissons, 70.4.  
 Industries du cuir, 70.2.  
 Industries (installation), 73.  
 Industries (investissements) 41.1 p. 40; 45-3 pp. 41, 52, 54, 55.  
 Industries textiles, 70.2.  
 Infirmeries, 111.3, 112 et schéma III; 117; t. 44.  
 Infirmiers, 131. t. 47.  
 Insectes nuisibles, 55.3, 58.5, 126.  
 Inseignants (formation de personnel) 150.2, 157.4, 172.  
 Inspectorats du travail, 101.  
 Institut Culturel et Social, 186.  
 Institut de Chimie pharmaceutique (I.C.F.A.S.), 139.

- Institut pour la préparation des sérums et vaccins, 62.6, 118; t. 57.  
 Institut supérieur de Droit et d'Economie, 150.2, 157.4, 169, 170.  
 Instituteurs, 172; t. 61.  
 Institutions spécialisées des N.U., 8.3, 114, 156.  
 Instruction obligatoire, 157.1.  
 Instruction primaire, 161.  
 Instruction secondaire et professionnelle, 165.  
 Intérêt (taux), 41.  
 International Cooperation Administration. (I. C. A.), 157.4.  
 Investissements de capitaux, 45.3-4-5, 47, 78.  
 Investissements privés par secteur, 47.  
 Irrigation, 50.7.  
 Ischia (torrent), 1.  
 Istituto Agronomico d'Oltremare, p. 78.  
 Istituto Centrale di Statistica, 188.  
 Istituto Marchiafava (pour la malariologie), 4, 118.  
 Italiens (population), 2.  
 Ivoire (artisanat), 70.3.  
 Jannotta, E., 188.  
 Journaux, 86.1.  
 Journée des Nations Unies, p. 6.  
 Journées-ouvrier, 45.5, 78.2.  
 Judiciaire (fonction), 14.4, 25.2.  
 Judiciarie (règlement), 25.1.  
 Juge d'appel, 25.2.  
 Juge de District (institution), 8.1, 25.2.  
 Juge de District (institution) texte de loi, 187 p. 129.  
 Juges régionaux, 25.2, 145.  
 Juges (compétence), 25.2.  
 Juges (nomination), 25.3.  
 Juges (peines), 27.  
 Justice, 14.4, 25; t. 8.  
 Justice militaire, 8.1.  
 Kabyle, 2.  
 Kenya (frontières), 1.  
 Khattat F. de l'O.M.S., 4.  
 Kisimajou: voir Chisimaïo, 2.  
 Kouchitique (race), 2.  
 Laboratoire d'hygiène et prophylaxie, 118.  
 Langue somalie, 2, 152, 181, 182.  
 Langues et langues d'enseignement, 2, 163.2, 167, 170, 181.  
 Laqit (enfant trouvé), 89.  
 La voce del Giuba (presse) 86.1.  
 Leandri (ind. mécanique), p. 88.  
 Lega dei giovani somali (parti politique), 21.2, 24.  
 Législation sanitaire, 111.2.  
 Législative (fonction), 17, 19.  
 Lèpre, 117.  
 Lewis, J. M., 188.  
 Liberté d'association et de réunion, 81, 85.  
 Liberté de la presse, 81, 86.1.  
 Liberté de religion, 87, 155.  
 Liberté du travail, 81.  
 Licences d'import-export, 54.1.  
 Lignes de navigation, 75, p. 93.  
 Ligue des Jeunes Somalis, (parti politique), 24.  
 Limitations pour les cultures, 60.  
 L. I. P. A. S. (firme), 70.4.  
 Liqueurs, 70.4.  
 Lits d'hôpital, t. 46.  
 Livres de classe, 159.  
 Locust control, 55.4.  
 Logements, 109.4, 142.2; t. 1.  
 Luise (ind. mécaniques), p. 88.  
 Lutte antiacridienne, 55.4.  
 Lutte contre:  
 la bilharziose, 117.  
 la lèpre, 117.  
 la tuberculose, 117.  
 le paludisme, 111.1, 116, 117; t. 52.  
 les insectes, 126.  
 les maladies des animaux, 62.5-6.  
 les maladies endémiques, 117.  
 les maladies vénériennes, 117, 143.  
 le trachoma, 117.  
 Maffi, M., 188.  
 Magadoï (torrent), 1.  
 Main-d'oeuvre, 98 à 105.  
 Maïs (voir aussi céréales), 58.2-4.  
 Maîtres d'école, 172.  
 Magistrats (juges) 25.3.  
 Malades hospitalisés, tt. 50, 51.  
 Maladies constatées, 127; tt. 49-51.  
 Maladies constatées chez les animaux, t. 55.  
 Maladies parasitaires, 127.  
 Maladies professionnelles (assurance), 106.  
 Maladies vénériennes, 117.  
 Malcom S. Adiseshiah, de UNESCO, 4.  
 Malte (ordre souverain de), 88.  
 Manufature Cotonière d'Afrique, 70.2.  
 Marché Commun Européen, (association au). 4.  
 Mariage (coutumes), 96.  
 Marine marchande, 75 (j).  
 Maternité, 119.  
 Matériel scolaire, 158.

- Médecine sociale, 114, 116.  
 Médecins, 121, 122; t. 47.  
 Médecins régionaux, 112 et schéma III p. 108.  
 Médicaments, 139.  
 Mennonite (mission), 88.  
 Météorologie, 1, 75 (i) p. 92.  
 Méthodes de culture, 58.1.  
 Méthodes d'élevage, 62.2.  
 Migiurtinia, 1.  
 Migration des travailleurs, 90.  
 Migrations historiques, 3, 55.3.  
 Mineraria Somala (recherches pétrolifères),  
 47, 67, p. 92.  
 Minéraux, 67, 69.  
 Mineurs délinquants, 145, 149.  
 Ministères de la Somalie:  
 des Affaires Economiques, 18, 45.1.  
 des Affaires Financières, 18.  
 des Affaires Générales, 18, 22, 151.  
 des Affaires Intérieures, 18.  
 des Affaires Sociales, 18, 101, 106.3, 150.3,  
 151, 161.  
 de Grâce et Justice, 14.4, 18.  
 Mission de visite des N. U. (rapport), 8.2.  
 Missions religieuses, 88.  
 Mohamed Ascir Mussa, commandant de Po-  
 lice, 4.  
 Mohamed Ali Abdullahi (boissons), 70.4.  
 Mohamed Abdi Nur, 188.  
 Mohamed Mohamud Ghedi (savonnerie), p. 88.  
 Monnaie: système, 38.1.  
*Mondoul* (hutte), t. 1.  
 Monopoles (régie), 36, 50.6.  
 Morbidité, 127; cas de maladies, t. 49.  
 Morgantini, A. M., 188.  
 Mortalité, 128.  
 Motoculture, (E. N. A. M.), 50.7.  
 Moussons (vents), 1.  
 Mudugh (region), 1.  
 Muirhead-Thomson, 188.  
 Municipalités, 21.2, 29.2, 123.  
 Musée, 180.  
 Myrrhe, p. 71.  
 N.A.I.E.T. (oxygène), p. 88.  
 Nations Unies (Organisations spécialisées), 22.  
 Navigation, 75 (j), t. 37.  
 Niveaux de vie, 79, 109, 110.  
 Nogal (torrent), 1.  
 Nomadisme, 3, 42.1, 79.  
 Nombres-indices, 109.5; tt. 38-41.  
 Nosologie, 111.1, 117, 127; tt. 49-51.  
 Notables (chefs, etc.), 21.1.  
 Nouvelles industries: règlement pour l'instal-  
 lation, 73.  
 Novaresio G., 188.  
 Nutini P. (firme), 70.2, p. 87.  
 Nutrition, 109.2, 133.  
 O.A.C.I. (Organisation Aérienne Civile Inter-  
 nationale), 75 (i) p. 92.  
 Oeuvres fluviales, 78.2.  
 Ogaden, 1, 3.  
 O. I. T.: voir B. I. T.  
 O.M.S., 4, 111.1, 114, 117, 131, 157.4, 190.  
 O.N.U. (informations sur), 156.  
 O.N.U. (films), 86.2.  
 Ordre des « Fatebenefratelli », 88, 113.  
 Ordre de Malte, 113.  
 Ordre public, 13.  
 Organes collégiaux (Justice), 25.2.  
 Organisation centrale de l'Administration, 16  
 et schéma I pp. 16-17.  
 Organisation pénitentiaire, 145 à 149; tt. 58, 60.  
 Organisation territoriale, 18 et schéma II  
 p. 18.  
 Organisations culturelles, 186.  
 Organisation du service de Santé publique,  
 112 et schéma III p. 108.  
 Organisations spécialisées des N. U., 8.3, 190.  
 Orphelinats, 88, 106.2, 157.3.  
 Osmania (alphabet somali dû à Osman Yusuf  
 Kenadid), 181.  
*Ouabonis* (groupe ethnique), 2.  
 Ovins (voir aussi bétail), t. 25.  
 Pakistanais, 2.  
 Paludisme, 117, 130; t. 52.  
 PAM (médicament), 117.  
 Pampana E., de l'O.M.S., 4.  
 Pamplemousses, p. 70.  
 Papayes, p. 70.  
 Parasites des plantes, 58.5.  
 Parti Démocratique Somali, 24.  
 Parti Libéral de la Jeunesse somalie, 24.  
 Partis politiques, 21.2, 24.  
 Partito Costituzionale Indipendente Somalo  
 (ex-Hisbia Dighil Mirifle), 21.2, 24.  
 Partito Liberale Giovani Somali, 21.2, 24.  
 Pasteurs, 42.1, 79, 109.1; t. 2.  
 Pasteurs-agriculteurs, 42.1; t. 2.  
 Pâtes alimentaires, 70.4.  
 Pâturages, 62.1.  
 Peaux, 70.3.  
 Pêche, 50.4, 63.1; t. 26.  
 Pellegrini, L., 188.

- Permis d'immigration, 90.  
 Personnel civil italien, 22.  
 Personnel civil somali, 22.  
 Personnel de l'Administration, 22; tt. 5-7.  
 Personnel sanitaire, 122, 131; t. 47.  
 Personnel vétérinaire, t. 54.  
 Pétitions, 84, 189.  
 Phares, 75, (j), 78.2.  
 Pharmaciens, t. 47.  
 Phytopathologie, 58.5.  
 Piperidis (liqueurs), 70.4  
 Pirone, M., 188.  
 Pistes, 75 (e).  
 Plans économiques, 45.1 à 45.5; prévisions et  
 investissements, 45.5, 50.1.  
 Plans d'enseignement, 152.  
 Plants distribués, 65.  
 Poisson, 70.4; t. 26.  
 Politique économique, 45.2, 50.1.  
 Polydispensaires, 117.  
 Polygamie, 96.  
 Population autochtone, 2, 3, 42.1; tt. 1, 4.  
 Population italienne, 2, annexe statistique I.  
 Populations immigrées, 2, 42.1.  
 Port de Chisimaio (Institut), 8.1.  
 Ports, 75 (j); t. 37.  
 Postes, 75 (a); tt. 28, 29.  
 Pouponnière, 88.  
 Préfets, (Gouverneurs), 18, 29.2.  
 Premier Ministre de la Somalie, 18.  
 Présidence du Conseil des Ministres, 18.  
 Presse (loi), 8.1, 86.1.  
 Prisons, 145, 146, 148; tt. 58, 59.  
 Prix, 53; tt. 38 à 42.  
 Problèmes fonciers, 55.3.  
 Procédure devant la Justice, 26.  
 Production agricole, 58.  
 Produits alimentaires, 109, 134.  
 Produits de la pêche, p. 71; t. 26.  
 Produits forestiers, p. 71.  
 Professeurs d'école, t. 68.  
 Professions des femmes, 95.  
 Programmes d'enseignement (écoles moyen-  
 nes), 167.  
 Progrès (événements): politique, économi-  
 que, social et de l'enseignement, 4.  
 Projets économiques (Accords), 45.4.  
 Prospections, 67.  
 Protocoles italo-britanniques, 5 mai 1894, 1.  
 Publications en langue indigène, 86.1, 181.  
 Puits, 45.3 p.47-48; 45.1-5, 62.1, 78.2; plan-  
 ches, 3, 4, 5; pour la situation des forages voir  
 l'annexe XXIV.  
*Qât* (stupéfiant), 137.  
 Radiodiffusion, 75 (d).  
 Radiotélégraphie, 75 (c).  
*Rahanuins* (groupe ethnique), 2, 3.  
 R. A. I.: Radiotelevisione italiana, 86.1.  
 Rations alimentaires pour détenus, t. 60  
 (note).  
 Recettes du Territoire (voir aussi: budget,  
 impôts), 31, 32.1, 33, 35, 36; t. 9.  
 Recherches de base, économiques et sociales,  
 177.  
 Récommandations des N. U., 189.  
 Récommandations du Conseil de tutelle, 189.  
 Recrutement du personnel civil, 22.  
 Régie des tabacs et des allumettes, 36,  
 50.4.  
 Régions de la Somalie, 1, 18.  
 Règlement administratif et comptable: comité  
 d'étude, 29.1.  
 Règlement du personnel civil somali, 22.  
 Règlement judiciaire (nouveau), 25.1, 25.2.  
 Règlement pénitentiaire, 147.  
 Règlement sanitaire international, 130.  
 Règlements (textes de), 187.  
 Réglementation du travail, 101.  
 Religion, 2, 87.  
 Réserves de chasse, 63.  
 Réserves monétaires, t. 11.  
 Résolutions de l'Assemblée générale, 10, 50.1-2.  
 Résolutions du Conseil de tutelle, 50.3, 189.  
 Ressources naturelles: protection, 50.7.  
 Revenu national, 43.  
 Riccio (savonnerie), 70.2 p. 88.  
 Ricine, 58.4-5.  
 Rodoikovic Milos, juriste, 10.  
 Rogers (société de prospections pétrolifères),  
 67, p. 92; 113.  
 Rossi (ind. mécanique), 70.2.  
 Routes et pistes, 75 (e), 78.2  
 Royaume-Uni, 50.3.  
 S. A. C. A. (investissements), 45.3 p. 46; 45.5  
 p. 61; p. 78.  
 S. A. G., pp. 46, 61; 78.  
 Sages-femmes, 119, 131; tt. 7, 47.  
 Scortecchi, de l'Université de Gênes, 188.  
 Satterthwaite, Joseph C., Assistant-Secrétaire  
 d'Etat (E. U. A.), 4.  
 Siad Mohamed ben Giadnan (savonnerie), p. 88.  
 S. A. I. S., 66, 78, 80; 70.2, 70.4, 104.  
 Saisons (selon les somalis): *gilal*, *gu*, *hagai*,  
*der*, p. 4.

Salines, 70.2.  
*Salus* (eau minéralisée), 70.4.  
 S.A.P.A. (firme), 63.1.  
 Sauterelles, 55.4.  
 Savonneries, 70.2.  
 Schémas: organisation de l'Administration, pp. 16, 18, 108.  
*Scheria* (droit musulman), 96.  
*Schiambas*, ou *sciambas*, 35.  
*Schoup* (hutte), t. 1.  
 Scortecchi G., 188.  
 Sécurité publique (projet de loi), 8.1.  
 Sécurité sociale, 106.1.  
 S.E.I.S., p. 55; 70.2, 70.4; p. 90; 74.  
 Sel, 70.2.  
 Sémaphores maritimes, p. 93, 78.2.  
 Services de base, 67, 177.  
 Service vétérinaire, 62.6.  
 Services du travail, 101.  
 Services météorologiques, 75 (i).  
 Services pénitentiaires (contrôle), 145.  
 Services sanitaires, 113; schéma III p. 108; t. 46, 54.  
 Service sociaux, 106.2, 106.3, 107, 108.  
 S. I. C. I. S., p. 55; 70.2; 74.  
 Signalisations maritimes, 75 (j).  
 Silla Gigada (liqueurs), 70.4.  
 Silos, 45.3-4.  
 Sinclair Somal Corporation, 47, 67, 75 p. 92.  
 S. I. S. I. A., 50.5 70.2, 70.4.  
 Smith James, directeur I.C.A., 4.  
 Sociale (structure), 2, 79.  
 Società Mineraria Somala, 47, 67.  
 Sociétés agricoles, 50.5.  
 Société «Dante Alighieri», 186.  
 Sociétés industrielles, 50.5.  
 Sociétés principales, 50.5.  
 Sociétés pour les recherches pétrolifères, 67.  
 Société de Médecine, 118, 186.  
 Société somalie pour l'Organisation Internationale, 9.  
 Sociétés commerciales, enregistrées, 50.5.  
 Sociétés coopératives, 50.5, 50.7.  
*Somalia d'oggi* (presse), 86.1.  
 Somalia Mennonite Mission, 88 p. 97.  
 Somalie britannique, 1.  
*Somali Chronicle* (presse), 86.1.  
 Somalo (monnaie), 40.  
 Sous-Secrétaire à la Présidence du Conseil somali, 18.  
 Souverain Ordre de Malte, 88, 113.  
 Spartan Air Service, 67.  
 Standard de vie, 109, 110.

Standard Vacuum Oil Co. (recherches d'hydrocarbures), 67.  
 Starck M. du B.I.T., 4, 99.  
 Statistiques sanitaires, 129, Annexe statistique XXII.  
 Stella (tannerie), p. 87.  
 Steppe (brousse), 1.  
 Stockage de céréales (E.N.A.M.), 45.8, 50.4.  
 Structure sociale des Somalis, 2, 79.  
 Stupéfiants, 136 à 138.  
 Sucre, 50.4 p. 70, 70.4.  
 Sudan Interior Mission, 88 p. 97.  
 S.U.F.E.C.: Somalia-UNESCO Fundamental Education Centre, 175.  
 Surtaxe de frontière sur l'alcool, 36, 141.  
 Surtaxe de frontière sur le sucre, 36.  
 Syndicats, 100, 103.  
 Système tribal, 2.  
 Tabac, 58.2.  
 Tabacs (régie), 36, 50.6.  
 Tabbot (expert du B.I.T.), 98.2.  
 Tanneries, 70.2.  
 Taux d'intérêt et d'escompte, 41.  
 Taxes:  
 d'enregistrement, 36.  
 de négociation, 36,  
 scolaires 36.  
 sur la circulation des automobiles, 36.  
 sur le chiffre d'affaires, 36.  
 sur les assurances, 36.  
 sur les concessions et timbres, 36.  
 sur les hypothèques, 36.  
 sur les successions et donations, 36.  
 Télécommunications, 75 (c), tt. 31, 32.  
 Téléphones, 75 (b), t. 30.  
 Terres d'autochtones, 55.3.  
 Terres pour des usages publics, 57.  
 Terres: répartition et utilisation, 55.1-2.  
 Théâtres, 86.2, 185.  
 Thines, G., 188.  
 Timbres postes émis, 75 (a).  
 Titres requis pour les professeurs et les instituteurs, 172.  
 Tissage, 70.2-3.  
*Tol* (groupe ethnique), 2.  
 T. O. M., 4.  
*Toucou* (hutte), t. 1.  
 Traitement des instituteurs, 173.  
 Traités, conventions et autres accords internationaux, Annexe XXIII.  
 Traités (frontières), 15 juillet 1924, 1.  
 Transfert des terres, 55.3, 56.

Transports aériens, 75 (h).  
 Transports et communications (restrictions), 77.  
 Transports routiers, 75 (f).  
 Travail:  
 apprentissage, 100.  
 Code, 98.1, 100.  
 conflits, 104.  
 contrats, 100.  
 dans les prisons, 146.  
 des femmes, 94.  
 inspecteur, 100.  
 liberté (de travail), 81.  
 obligatoire, 98.2.  
 retributions, 100.  
 Travailleurs assurés et assistés, 106; tt. 43, 45.  
 Travaux portuaires, 78.2.  
 Travaux publics, 78.1-2.  
 Tribunal régional, 25.2.  
 Tribunal militaire, 25.1.  
 Tribunaux des Cadis, 25.2.  
 Tribunaux ordinaires, 25.1.  
 T.S.F., 75 (c), t. 31.  
 Tuberculose, 117.  
*Tungi* (vase), 70.3.  
*Tunnis* (groupe ethnique), 2.  
 Typographies, 184.  
 Uar (étang), 1, 124.  
 Uar Mahan (ferme zootechnique expérimentale), 45.3 (2).  
 Uebi Scebeli, 1.  
 U.N.E.S.C.O., 4, 8.3, 22, 152, 156, 175, 190.  
 U.N.I.C.E.F., 4, 114, 117, 119, 190.  
 Unione Giovani Benadir (parti politique), 21.2, 24.  
 U.S.I.S., 157.4.  
 U. S. O. M., investissements, 45.3 (2), 45.5.  
 Vaccinations au B. H. G., 117.  
 Vaccinations humaines, 117; t. 53.  
 Vaccinations sur le bétail, 62.5, t. 56.  
 Valle (savonnerie), p. 88.  
 Variole, prophylaxie, t. 53.  
 Vecco C. (firme), p. 87.  
 Vêtements, 109.3.  
 Vétérinaire (service), tt. 54-57.  
 Viande et poisson, 70.4.  
 Vicariat Apostolique, 88.  
 Voies de communication, 75 (e).  
 Zini (boissons), 70.4.  
 Zones climatiques, 1.  
 Zootechnie (investissements), 45.1 à 45.5.



**SOMMAIRE DU TEXTE DU RAPPORT**  
Les chiffres gras des paragraphes se réfèrent au Questionnaire

Paragraphes	O B J E T	Page
PREMIERE PARTIE		
INTRODUCTION: CHAPITRE DESCRIPTIF		
<b>1.</b>	Description générale du Territoire .....	3
<b>2.</b>	Les populations du Territoire.....	4
<b>3.</b>	Conséquences économiques et sociales des migrations .....	5
<b>4.</b>	Principaux événements de l'année .....	5
DEUXIEME PARTIE		
STATUT DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS		
<b>5.</b>	Statut juridique du Territoire .....	9
<b>6.</b>	Statut juridique des habitants .....	9
<b>7.</b>	Egalité de droits .....	9
TROISIEME PARTIE		
RELATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES		
<b>8.1</b>	Conseil consultatif .....	11
<b>8.2</b>	Le rapport de la Mission de visite.....	11
<b>8.3</b>	Institutions spécialisées des Nations Unies .....	11
<b>9.</b>	Institutions non gouvernementales à caractère international .....	11
<b>10.</b>	Frontières Somalie-Ethiophie .....	12
<b>11.</b>	Association avec d'autres Territoires .....	12
QUATRIEME PARTIE		
PAIX ET SECURITE INTERNATIONALES - MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC		
<b>12.</b>	Force publique.....	13
<b>13.</b>	Ordre public .....	13
CINQUIEME PARTIE		
PROGRES POLITIQUE		
<i>I - Structure politique générale</i>		
<b>14.1</b>	Pouvoirs de l'Autorité chargée de l'Administration .....	15
<b>14.2</b>	Système législatif .....	15
<b>14.3</b>	Système exécutif .....	15
<b>14.4</b>	Système judiciaire .....	15
<b>15.</b>	Rapports entre les Autorités du Territoire et le Gouvernement métropolitain .....	15

Paragraphe	O B J E T	Page
<i>II - Gouvernement du Territoire</i>		
16.	La structure du Gouvernement du Territoire .....	15
17.	Chef de l'Administration .....	15
	Schéma I. - Organisation centrale .....	16
	Schéma II. - Division politique et administrative du Territoire .....	18
18.	Organisation administrative .....	19
19.	Organismes législatifs .....	19
20.	Comités d'études sur la Constitution de la Somalie. Autres Comités .....	20
<i>III - Autorités locales</i>		
21.1	Conseils de Districts, Chefs et notables .....	20
21.2	Municipalités .....	20
<i>IV - La fonction publique</i>		
22.	Personnel de l'Administration civile .....	21
<i>V - Droit de vote</i>		
23.	Système électoral .....	22
<i>VI - Organisations politiques</i>		
24.	Partis politiques .....	23
<i>VII - Organisation judiciaire</i>		
25.1	Le Règlement judiciaire .....	24
25.2	Compétence juridictionnelle. Organes collégiaux .....	25
25.3	Indépendance des magistrats .....	25
26.	Règles de procédure, garanties dans la procédure pénale, frais de justice et assistance aux indigents .....	25
27.	Peines .....	25
<i>VIII - Système juridique</i>		
28.	Sources du droit en vigueur .....	25

Paragraphe	O B J E T	Page
SIXIEME PARTIE PROGRES ECONOMIQUE		
<i>Première section - Finances du Territoire</i>		
<i>I - Finances publiques</i>		
29.1	Budget .....	27
29.2	Budgets locaux .....	27
30.	Unions administratives, fiscales ou douanières .....	28
31.	Recettes et dépenses du Territoire .....	28
32.1	Les recettes .....	28
32.2	Analyse des recettes et des dépenses des budgets du Gouvernement somali et de l'Administration de tutelle .....	29
33.	Subventions accordées au Territoire .....	32
34.	Dettes publiques .....	32
<i>II - Impôts</i>		
35.	Système des impôts directs. Montant des recettes et exemptions .....	32
36.	Impôts indirects: services, nature, taux et montants perçus .....	33
37.	Impôts municipaux .....	35
<i>Deuxième section - Monnaie et système bancaire</i>		
38.1	Système monétaire .....	35
38.2	Système bancaire .....	35
39.	Réglementation du change .....	35
40.	La cote des changes .....	35
41.	Taux d'intérêt et dépôts bancaires .....	35
<i>Troisième section - Economie du Territoire</i>		
<i>I - Généralités</i>		
42.1	Structure économique générale .....	36
42.2	Allure économique de l'année .....	36
43.	Revenu national et balance des paiements .....	37
44.	Organisations économiques non gouvernementales .....	38
<i>II - Principes et programmes de développement</i>		
45.1	Organes s'occupant du développement économique .....	39
45.2	Orientation générale de la politique économique .....	41

Paragraphes	O B J E T	Page
45.3	Programmes de développement 1954-60 et leur exécution au cours des années allant de 1954 à 1958 .....	41
	A. - Investissements publics .....	41
	B. - Investissements privés.....	54
45.4	Accord de coopération économique et d'assistance technique .....	56
45.5	Résumé des prévisions relatives à la période 1954-60 et des investissements effectués en 1954-58 .....	61
45.6	Equiperment des services de développement économique.....	62
45.7	Facilités de crédit .....	63
48.8	Stockage de céréales .....	64
46.	Dommages de guerre .....	64
	<i>III - Placements de capitaux</i>	
47.	Investissements extérieurs privés .....	65
	<i>IV - Egalité en matière économique</i>	
48.	Application des principes de l'Accord de tutelle.....	66
	<i>V - Dettes privées</i>	
49.	Problèmes et mesures.....	66
	<i>Quatrième section - Ressources, activités et services économiques</i>	
	<i>I - Généralités</i>	
50.1	Politique se rapportant aux ressources économiques.....	66
50.2	Exigences économiques et financières de la Somalie indépendante .....	66
50.3	Mesures nécessaires pour faire face aux exigences économiques et financières de la Somalie indépendante.....	68
50.4	Principaux produits du Territoire .....	69
50.5	Principales sociétés qui exercent leur activité dans le Territoire.....	71
50.6	Activités commerciales de l'Administration: régie des tabacs et des allumettes .....	72
50.7	Formes d'assistance et d'organisation .....	72
	<i>II - Commerce et négoce</i>	
51.	Commerce intérieur .....	72
52.	Organisation commerciale .....	73
53.	Contrôle des prix.....	73
54.1	Principes généraux du commerce extérieur .....	73
54.2	Renseignements sur le commerce extérieur .....	73

Paragraphes	O B J E T	Page
	<i>III - Terre et agriculture</i>	
	<i>a) Régime foncier</i>	
55.1	Le milieu, droits sur les terres et utilisation des terres .....	74
55.2	Problèmes relatifs à l'utilisation des terres et mesures s'y rapportant ...	75
55.3	Autres problèmes particuliers .....	75
55.4	Lutte antiacridienne .....	75
56.	Procédure concernant l'enregistrement des droits de propriété .....	76
57.	Acquisition des terres pour des usages publics .....	76
	<i>b) Produits agricoles</i>	
58.1	Types et méthodes traditionnels des cultures et des grandes entreprises	76
58.2	Productions .....	76
58.3	Progrès de l'agriculture autochtone .....	76
58.4	Expériences agricoles .....	77
58.5	Expérimentation phytopathologique.....	79
59.	Problèmes alimentaires en rapport avec les disponibilités de produits alimentaires .....	80
60.	Contraintes et limitations.....	80
	<i>c) Ressources en eau</i>	
61.	Eaux de surface et eaux souterraines ....	80
	<i>IV - Elevage</i>	
62.1	Pâturages. Abreuvoirs et puits .....	81
62.2	Bétail, méthodes d'élevage et problèmes de la qualité et de la quantité	81
62.3	Influence des coutumes .....	82
62.4	Rendement et progrès réalisés .....	82
62.5	Lutte contre les maladies des animaux .....	82
62.6	Organisation des services vétérinaires.....	83
	<i>V - Pêche et chasse</i>	
63.1	Pêche .....	84
63.2	Chasse .....	84
	<i>VI - Forêts</i>	
64.	Généralités et législation .....	85
65.	Mise en valeur .....	85
66.	Produits forestiers .....	85

Paragraphes	O B J E T	Page
<i>VII - Ressources minérales</i>		
67.	Etudes, prospections et permis .....	85
68.	Le statut minier .....	87
69.	Protection des ressources .....	87
<i>VIII - Industries</i>		
70.1	Introduction .....	87
70.2	Industries manufacturières .....	87
70.3	Artisanat et industries domestiques .....	88
70.4	Industries alimentaires .....	88
71.	Principaux débouchés pour les produits de l'industrie .....	90
72.	Mesures tendant à favoriser l'industrie .....	90
73.	Réglementation concernant l'installation de nouvelles industries .....	90
74.	Sources d'énergie: électricité .....	90
<i>IX - Transports et communications</i>		
75.	Communications et transports .....	90
76.	Egalité de traitement entre les différentes sections de la population .....	93
77.	Restrictions en matière de transports et de communications .....	93
<i>X - Travaux publics</i>		
78.1	Travaux publics concernant les différents secteurs .....	93
78.2	Résumé des investissements effectués au cours de l'année et des travaux d'entretien .....	93
SEPTIEME PARTIE		
PROGRES SOCIAL		
<i>I - Conditions sociales</i>		
79.	Généralités .....	95
80.	Organisations non gouvernementales à caractère social .....	95
<i>II - Droits de l'homme et libertés fondamentales</i>		
81.	Généralités .....	95
82.	Esclavage .....	95
83.	Diffusion de la Déclaration universelle .....	95
84.	Droit de pétition .....	95
85.	Restrictions .....	96

Paragraphes	O B J E T	Page
86.1	Liberté de presse et d'information. Radiodiffusion .....	96
86.2	Cinémas et théâtres .....	96
87.	Liberté de la religion .....	97
88.	Activité des Missions .....	97
89.	Adoption des enfants .....	98
90.	Immigration .....	98
<i>III - Condition de la femme</i>		
91.	Généralités .....	98
92.	Capacité juridique .....	98
93.	Accès aux postes publics .....	98
94.	Travail .....	98
95.	Professions .....	98
96.	Coutumes dans le mariage .....	99
97.	Associations féminines .....	99
<i>IV - Main-d'œuvre</i>		
98.1	Conditions générales du travail .....	99
98.2	Problèmes relatifs à la main-d'œuvre et aux conditions de travail ..	99
99.	Rapports avec le B.I.T. ....	100
100.	Dispositions concernant les conditions d'emploi .....	100
101.	Organisation des services du travail .....	101
102.	Méthodes pour traiter les problèmes du travail .....	101
103.	Syndicats .....	101
104.	Règlement des conflits du travail .....	102
105.	Infractions aux règlements sur le travail .....	103
<i>V - Sécurité sociale et services sociaux</i>		
106.1	Système des assurances sociales .....	103
106.2	Autres renseignements .....	104
106.3	Service de la sécurité sociale et d'assistance .....	104
107.	Financement des services sociaux .....	104
108.	Personnel des services sociaux .....	104
<i>VI - Niveaux de vie</i>		
109.1	Généralités .....	104
109.2	Produits alimentaires .....	105
109.3	Vêtements et chaussures .....	105
109.4	Logements .....	105
109.5	Nombres-indices .....	105
110.	Mesures pour élever le niveau de vie .....	106

Paragraphes	O B J E T	Page
<i>VII - Santé publique</i>		
<i>a) Situation générale - Organisation</i>		
111. 1	Aperçu de la situation sanitaire et programmes des services de Santé ..	106
111. 2	Législation sanitaire.....	107
111. 3	Progrès accomplis dans le domaine de la santé et de l'hygiène .....	107
112.	Organisation du service de Santé publique.....	107
113.	Services sanitaires non gouvernementaux .....	107
114.	Collaboration avec les organisations internationales .....	107
	Schéma III. - Organisation du service de Santé publique .....	108
115.	Conseil de Santé .....	109
116.	Dépenses relatives à la Santé publique .....	109
<i>b) Services médicaux</i>		
117.	Etablissements et services sanitaires .....	109
118.	Institutions de recherches.....	110
119.	Hygiène maternelle, infantile et scolaire .....	110
120.	Gratuité des services sanitaires .....	110
121.	Titres professionnels sanitaires .....	111
122.	Nombre et distribution du personnel sanitaire .....	111
<i>c) Hygiène publique</i>		
123.	Hygiène du milieu .....	111
124.	Ravitaillement en eau .....	111
125.	Contrôle des aliments .....	111
126.	Lutte contre les insectes .....	111
<i>d) Fréquence des maladies</i>		
127.	Morbidité .....	111
128.	Mortalité .....	111
129.	Statistiques sanitaires .....	111
<i>e) Mesures préventives</i>		
130.	Dispositions générales .....	112
<i>f) Formation professionnelle du personnel sanitaire et enseignement</i>		
131.	Formation du personnel sanitaire auxiliaire et cours professionnels....	112
132.	Propagande sanitaire .....	112
<i>g) Alimentation</i>		
133.	Situation générale .....	113
134.	Produits alimentaires essentiels .....	113
135.	Mesures d'ordre alimentaire .....	113

Paragraphes	O B J E T	Page
<i>VIII - Stupéfiants</i>		
136.	Législation .....	113
137.	Intoxiqués .....	113
138.	Importations de stupéfiants .....	113
<i>IX - Médicaments</i>		
139.	Importation et production locale .....	113
<i>X - Alcools et boissons fermentées</i>		
140.	Contrôle sur l'alcool et les boissons alcooliques .....	113
141.	Droits fiscaux .....	114
<i>XI - Logements, urbanisme et aménagement des campagnes</i>		
142.	Législation. Matériaux de construction. Mesures prises dans le domaine des logements .....	114
<i>XII - Prostitution</i>		
143.	Absence du problème et mesures prophylactiques .....	114
<i>XIII - Organisation pénitentiaire</i>		
144.	Les délits .....	114
145.	Les services .....	114
146.	Le travail dans les prisons .....	114
147.	Législation pénitentiaire .....	114
148.	Régime des prisons .....	114
149.	Criminalité juvénile .....	114
HUITIEME PARTIE		
PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT		
<i>I - Organisation générale de l'enseignement</i>		
150. 1	Législation .....	115
150. 2	Objectifs en matière d'enseignement .....	115
150. 3	Participation des autochtones à l'élaboration des directives en matière d'enseignement .....	115
151.	Organisation du service de l'enseignement. Dépenses .....	116

Paragraphes	O B J E T	Page
152.	Réalisation des Plans d'enseignement .....	117
153.	Ecoles libres .....	117
154.	Liberté de fréquenter les écoles .....	117
155.	Enseignement religieux dans les écoles publiques .....	117
156.	Enseignement sur l'Organisation des Nations Unies .....	117
157.1	Enseignement obligatoire .....	120
157.2	Enseignement aux jeunes filles .....	120
157.3	Taxes scolaires et facilités offertes aux étudiants. Transport des élèves .....	120
157.4	Bourses d'études .....	120
158.	Bâtiments et matériel scolaire .....	121
159.	Manuels et bibliothèques scolaires .....	121
160.	Associations de jeunes gens.....	121
<i>II - Ecoles primaires</i>		
161.	Ecoles primaires publiques .....	121
162.	Politique en matière d'enseignement .....	122
163.	Catégories d'écoles primaires. Langues d'enseignement .....	122
164.	Age scolaire et assiduité .....	122
<i>III - Ecoles secondaires</i>		
165.	Structure et organisation .....	122
166.	Politique en matière d'enseignement .....	122
167.	Langues d'enseignement, programmes et catégories d'écoles secondaires .....	123
168.	Age scolaire et assiduité .....	123
<i>IV - Etablissements d'enseignement supérieur</i>		
169.	Institut Supérieur de Droit et d'Economie .....	124
170	Langues d'enseignement.....	124
<i>V - Autres établissements d'enseignement</i>		
171.	Ecoles pour enfants d'âge préscolaire, jeunes délinquants, militaires, etc. ....	124

Paragraphes	O B J E T	Page
<i>VI - Corps enseignant</i>		
172.	Formation et titres .....	124
173.	Barème des traitements des instituteurs et des professeurs .....	125
<i>VII - Instruction des adultes et de la communauté</i>		
174.	Analphabétisme .....	125
175.	Education de base.....	125
176.	Développement d'activités intellectuelles .....	126
<i>VIII - Culture et recherches</i>		
177.	Etudes et recherches .....	126
178.	Protection et encouragement de la culture autochtone.....	126
179.	Monuments historiques .....	126
180.	Musée. ....	126
181.	Les langues et les problèmes qu'elles posent. ....	126
182.	Publications en langue somalie .....	126
183.	Bibliothèques publiques .....	126
184.	Imprimeries .....	126
185.	Théâtres et cinémas .....	126
186.	Organisations non gouvernementales à caractère culturel.....	126
NEUVIEME PARTIE		
PUBLICATIONS		
187.	Textes de lois et règlements .....	127
188.	Bibliographie de la Somalie .....	142
DIXIEME PARTIE		
RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL DE TUTELLE		
189.	Résolutions et recommandations d'ordre général et se rapportant aux pétitions .....	145
ONZIEME PARTIE		
RESUME ET CONCLUSIONS		
190.	Résumé et conclusions .....	147

## LISTE DES ANNEXES STATISTIQUES

N° du tableau	O B J E T	Page
	<i>Observations</i> .....	150
	<b>ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES</b>	
	1. Organisation des services statistiques .....	151
	2.1. Recensement, relevés et évaluations statistiques de la population..	152
	2.2. Dénombrement des têtes de bétail .....	152
	2.3. Amélioration des statistiques .....	152
	3. Naissances et décès .....	152
	4. Immigration et émigration .....	152
	<b>I. - POPULATION</b>	
1	Population autochtone par Région, District et type de logement .....	153
2	Population autochtone par Région, District et activité économique .....	154
3	Superficie et population résidante dans les Municipalités .....	155
4	Distribution par âge de la population de 35 Municipalités .....	156
	<b>II. - STRUCTURE ADMINISTRATIVE</b>	
5	Personnel de l'Administration centrale par qualification, section de population et appointements.....	157
6	Personnel de l'Administration: résumé .....	161
7	Personnel de l'Administration territoriale, par Région, qualification, nationalité et appointements .....	162
	<b>III. - JUSTICE</b>	
8	Poursuites et condamnations par genre de délit et peines infligées aux condamnés .....	164
	<b>IV. - FINANCES PUBLIQUES</b>	
9	Données des budgets du Territoire	
	A - Recettes .....	164
	B - Dépenses .....	166
	<b>V. - IMPOTS</b>	
10	Tarifs des droits de douane et des droits accessoires	
	A - Pour les marchandises d'importation .....	168
	B - Pour les marchandises d'exportation .....	170
	C - Droits portuaires .....	171
	D - Droits de magasinage .....	172
	E - Droits de transit .....	172
	<b>VI. - MONNAIE ET SYSTEME BANCAIRE</b>	
11	Réserves légales et circulation monétaire .....	172

N° du tableau	O B J E T	Page
VII. - COMMERCE ET NEGOCE		
12	Balance des paiements pour l'année 1958 .....	172
13	Commerce d'importation et d'exportation d'après le type A - Importations par mois .....	174
	B - Exportations par mois .....	176
14	Quantité et valeur des importations et des exportations par pays de provenance et de destination : années 1957 et 1958 .....	178
15	Quantité et valeur des importations et des exportations par douane d'entrée et de sortie : années 1957 et 1958 .....	179
16	Commerce spécial d'importation, par marchandises et par pays de provenance .....	180
17	Commerce spécial d'importation, par marchandises et par année (1952-58) .....	186
18	Commerce spécial d'exportation, par marchandises et par pays de destination .....	190
19	Commerce spécial d'exportation, par marchandises et par année (1952-58) .....	196
20	Importations temporaires et réimportations, par marchandises et par pays de provenance (1957 et 1958) .....	200
21	Exportations temporaires et réexportations, par marchandises et par pays de destination (1957 et 1958) .....	201
22	Marchandises des entrepôts des douanes .....	202
23	Commerce de transit, par marchandises et par pays de provenance et de destination .....	202
24	Activités artisanales et commerciales, crédit, assurance et services, par Région et District : licences d'exercices .....	203
VIII - AGRICULTURE (Pour la matière y relative, voir le Texte du Rapport, partie VI <sup>ème</sup> chapitre III <sup>ème</sup> )		
IX. - ELEVAGE		
25	Bétail suivant les principales espèces .....	204
X. - PECHE		
26	Pêche et production du thon en boîte et desséché .....	205
XI. - FORETS (Pour la matière y relative, voir le Texte du Rapport, partie VI <sup>ème</sup> chapitre VI <sup>ème</sup> )		
XII. - RESSOURCES MINERALES (Pour la matière y relative, voir le Texte du Rapport, partie VI <sup>ème</sup> chapitre VII <sup>ème</sup> )		
XIII. - INDUSTRIES		
27	Installations et production d'énergie électrique .....	205
XIV. - COOPERATIVES (Pour les coopératives, voir le Texte du Rapport, partie VI <sup>ème</sup> , para. 50.7)		
XV. - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		
28	Mouvement postal: lettres, cartes postales, imprimés, colis .....	206
29	Mouvement des mandats-poste .....	206
30	Installations téléphoniques, nombre des usagers et des conversations .....	207

N° du tableau	O B J E T	Page
31	Radiogrammes reçus et transmis par tous les bureaux de T. S. F. ....	207
32	Radiogrammes reçus et transmis par le centre radiotélégraphique de Mogadiscio .....	207
33	Véhicules automobiles enregistrés .....	208
34	Mouvement des voyageurs à l'aéroport civil de Mogadiscio, par nationalité et société de navigation .....	208
35	Mouvement commercial international à l'aéroport civil de Mogadiscio .....	209
36	Bateaux enregistrés aux « capitaineries » de port et aux délégations de port. ....	209
37	Navigation pour opérations de commerce A - Navires arrivés, d'après le genre de la navigation, le type des navires et le pavillon .....	210
	B - Navires sortis, d'après le genre de la navigation, le type des navires et le pavillon .....	213
XVI. - COUT DE LA VIE		
38	Prix de détail des principaux produits alimentaires vendus à Mogadiscio ...	216
39	Nombres-indices des prix de gros et de détail .....	217
40	Nombres-indices des variations du coût de la vie, pour les européens .....	217
41	Nombres-indices des variations du coût de la vie, pour les autochtones: A - Alimentation .....	218
	B - Habillement .....	218
	C - Logement .....	219
	D - Cuisson des aliments et éclairage .....	219
	E - Autres consommations .....	219
	F - Récapitulation des dépenses par chapitre .....	220
	G - Nombres-indices par chapitre .....	220
42	Prix moyens du bétail vendu sur le marché d'Uardiglei (Mogadiscio) .....	221
XVII. - MAIN-D'OEUVRE (Voir le Texte du Rapport, partie VII <sup>ème</sup> chapitre IV <sup>ème</sup> )		
XVIII. - SECURITE SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX		
43	Travailleurs et leurs proches, assurés contre les accidents du travail et contre les maladies, par branches d'activité .....	221
44	Accidents dénoncés et réglés, par branches d'activité .....	222
45	Travailleurs et leurs proches, assistés pour cause de maladie et d'accident et prestations accordées, par branches d'activité .....	222
XIX. - SANTE PUBLIQUE MÉDECINE HUMAINE		
46	Etablissements médicaux par Région et localité .....	223
47	Personnel affecté aux services sanitaires, par chef-lieu de Région et autres localités .....	224



N° du tableau	O B J E T	Page
48	Lits disponibles, malades hospitalisés et journées de présence dans les hôpitaux, les infirmeries et les dispensaires avec lits, par Région et localité (1957 et 1958) .....	225
49	Cas de maladies constatés et nombre des consultations dans tous les établissements médicaux, par sections de population et année (1957 et 1958) .....	226
50	Maladies diagnostiquées sur les malades sortis ou décédés dans les hôpitaux, les infirmeries et les dispensaires avec lits, par Région, District, sections de population et cas de décès y relatif (année 1958) .....	228
51	Maladies diagnostiquées sur les malades sortis ou décédés dans les hôpitaux, les infirmeries et les dispensaires avec lits, par sections de population et cas de décès y relatifs, par année (1957 et 1958) .....	238
52	Lutte contre le paludisme .....	240
53	Prophylaxie médicale: vaccinations et inoculations .....	240
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE		
54	Personnel affecté aux services vétérinaires .....	241
55	Cas des maladies constatés chez les animaux .....	242
56	Prophylaxie vétérinaire: piqûres et vaccinations effectuées .....	243
57	Activité de l'Institut Vétérinaire de Merca .....	243
XX. - LOGEMENT (Pour le nombre et le type d'habitation, voir le tableau 1)		
XXI. - ORGANISATION PENITENTIAIRE		
58	Détenus dans toutes les prisons, par localité et genre de délit, soit en instance de jugement, soit condamnés .....	244
59	Détenus et internés dans les prisons de Mogadiscio et dans la maison de correction .....	246
60	Détenus et internés dans les prisons de Mogadiscio et dans la maison de correction:	
	A - Par groupes d'âge, sexe et durée de la peine .....	248
	B - Par groupes d'âge, sexe et récidivité .....	248
XXII. - ENSEIGNEMENT		
61	Ecoles primaires de la Somalie, pour enfants et pour adultes - Distribution territoriale et instituteurs par groupe ethnique .....	249
62	Ecoles primaires de la Somalie, pour enfants - Degré des cours, nombre des classes et des élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus .....	252

N° du tableau	O B J E T	Page
63	Ecoles primaires de la Somalie, pour adultes - Degré des cours, nombre des classes et des élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus ....	255
64	Elèves des écoles primaires de la Somalie, selon les groupes d'âge et le type d'école .....	258
65	Résumé des élèves inscrits aux écoles primaires par groupe ethnique .....	258
66	Ecoles primaires italiennes et pakistanaise - Distribution territoriale des écoles et instituteurs par groupe ethnique .....	259
67	Ecoles primaires italiennes et pakistanaise - Degrés des cours, nombre des classes et des élèves inscrits et reçus aux examens, par section de la population et sexe .....	259
68	Professeurs des écoles secondaires et professionnelles suivant les matières d'enseignement et le titre professionnel .....	260
69	Ecoles professionnelles de la Somalie - Nombre et degré des cours, nombre des classes, des professeurs et d'élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus	261
70	Ecoles secondaires de la Somalie suivant le type - Degré des cours, nombre des classes et d'élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus, par groupes d'âge et sexe .....	262
71	Ecoles de la Somalie - Ecoles, classes, instituteurs, professeurs et élèves inscrits: récapitulation .....	264
72	Ecoles italiennes et pakistanaise - Ecoles, classes, instituteurs, professeurs et élèves inscrits: récapitulation .....	264
73	Ecoles secondaires italiennes - Degré des cours, nombre des classes et d'élèves inscrits, fréquentant les cours et reçus, par groupes d'âge et sexe	265

## AUTRES ANNEXES

## XXIII. - TRAITES, CONVENTIONS ET AUTRES ACCORDS INTERNATIONAUX

Traités, conventions et autres accords internationaux ..... Page 269

## XXIV. - PROGRAMMES DES PUIITS ET FORAGES EFFECTUES PENDANT LES ANNEES 1954 A 1957

A - Puits ordinaires ..... Page 269  
 B - Puits forés mécaniquement ..... » 274

## TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS .....	Page	III
TEXTE DU RAPPORT .....	»	I
ANNEXES STATISTIQUES .....	»	149
AUTRES ANNEXES .....	»	267
TABLES		
Table des planches et des illustrations hors texte .....	»	283
Table alphabétique .....	»	287
Sommaire du texte du Rapport .....	»	299
Liste des annexes statistiques .....	»	311
Autres annexes .....	»	315
CARTES DE LA SOMALIE: physique, économique, des communications et des groupes ethniques .....		(en pochette)

IMPRIME A ROME SUR LES PRESSES DE  
L'ISTITUTO POLIGRAFICO DELLO STATO  
JUN 1959